TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 10 983 DERNIÈRE ÉDITION VENDREDI 23 MAI 1980



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 17 f. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 255 F CFA ; Danemark, 4,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 35 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Italie, 600 L ; Liban, 300 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 225 F CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 85 cts ; Yougoslavie, 27 din.

Tarif des abonnements page 3

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

UN « SEVESO » AMÉRICAIN

## Grave pollution dans l'État de New-York

Des centaines de familles évacuées

LIRE PAGE 44

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

## La Conférence islamique et Moscou

Après plus de cinq jours de débats à Islamabad, la Conférence islamique a finalement adopté, le jeudi 22 mai, un communiqué final plus conciliant sur la question afghane. En janvier, au lendemain de l'invasion de l'Afghanistan, les pays musulmans, traumatisés, avaient suspendu le régime de Kaboul de la Conférence et exigé le retrait des forces soviétiques. Aujourd'hui, tout en maintenant cette exigence, dont se seraient bien passés les pays du Front de la fermeté et l'O.L.P., absents en janvier, la Conférence a décidé la création d'un Comité spécial, mandaté pour mener les consultations appropriées en vue d'une solution à la crise afghane.

Formé du secrétaire général de la Conférence, le Tunisien Habib Chatti, et des ministres des affaires étrangères des deux pays voisins de l'Afghanistan, l'Iranien Sadegh Ghotbzadeh et le Pakistanais Agha Shabi, le comité sera habilité à constituer une délégation qui prendra contact avec le Kremlin. Une conférence internationale pourrait aussi être convoquée. Un appel a été lancé au Mouvement des non-alignés pour qu'il aide à promouvoir une « solution globale ».

Pour maintenir son unité, la Conference, pourtant largement dominée par des pays modérés hostiles à l'U.R.S.S., a dû tenir compte de la présence des représentants du Front de la fermeté. L'O.L.P. — déçue de voir l'affaire afghane éclipser la question de Jérusalem — a tout fait pour convaincre les participants qu'il importait de distinguer entre « amis et ennemis » et que l'on ne pouvait nullement mettre côte à côte au banc des accusés les Etats-Unis et l'Union soviétique. « Carter est notre ennemi, a déclaré le délégué palestinien. (...) Il ne peut être musulman en Afghanistan alors qu'il n'a cessé et ne cesse de combattre l'islam en Palestine et en Iran. » L'O.L.P. a refusé de reconnaître l'existence d'un « impérialisme soviétique » en Afghanistan.

A l'instigation de M. Ghotbzadeh, les participants se sont efforcés de se placer à « équidistance » des deux Super-Grands, l'un étant critiqué pour sa politique au Proche-Orient et en Iran, l'autre pour l'intervention de Kaboul. Ils ont toutefois appelé Téhéran à « continuer d'œuvrer pour une solution à cette crise (des otages américains) dans l'esprit de l'islam ». Ils ont aussi dénoncé la présence de troupes soviétiques et cubaines dans la corne de l'Afrique et condamné Israël et l'Egypte.

Les grands perdants d'Islamabad auront été les résistants afghans. Bien qu'inclus de manière spectaculaire dans la délégation iranienne, ils n'ont pas obtenu le statut d'observateur qu'ils sollicitaient. Les moudjahidins, eux-mêmes désunis, se retrouvent en fait placés pratiquement sur le même pied que le régime pro-soviétique de M. Babrak Karmal comme parties « intéressées » avec lesquelles le comité spécial pourra discuter. Maigre consolation pour eux, alors que, pour M. Karmal, déclaré « persona non grata » en janvier, la porte est désormais entrouverte.

Les résistants afghans — qui se plaignent par ailleurs de n'avoir reçu ni un centime ni une arme de l'un quelconque des pays « frères » — ne pouvaient être satisfaits de cette nouvelle orientation. On est loin de l'intransigeance de la résolution de janvier, qui fait aujourd'hui figure de vœu pieux face à la volonté évidente de la conférence d'amorcer le dialogue avec le Kremlin. Celui-ci ne peut que se réjouir des résultats de cette réunion, empreinte de « réalisme » devant le fait accompli.

(Lire nos informations page 9.)

### En Ouganda

**PLUSIEURS MILLIERS DE PERSONNES sont mortes de faim**

(Lire page 4.)

## Les émeutes en Corée du Sud

### Seize villes sont touchées par la révolte, qui entraîne une sévère répression

*La révolte, qui a éclaté dans la province de Cholla, en Corée du Sud, s'est étendue mercredi 21 et jeudi 22 mai à seize villes de cette région, d'où est originaire l'un des principaux chefs de l'opposition, M. Kim Dae-jung, arrêté samedi par les militaires. Cependant la répression s'aggrave.*

*Le nouveau premier ministre nommé à titre provisoire, M. Park Choong-hoon a fait une visite-éclair à Kwangju, la capitale de la province qui se trouve aux mains des insurgés auxquels il a demandé de déposer les armes. A Séoul, les journalistes ont entamé mercredi une grève pour protester contre la censure à laquelle est soumise la presse.*

*A Washington, le porte-parole du département d'Etat s'est dit* « extrêmement préoccupé » *par l'ampleur des émeutes. Les Etats-Unis ont lancé un* « appel pressant » *à toutes les parties concernées pour leur demander de* « faire preuve de prudence et de modération ».

De notre envoyé spécial

Kwangju. — La situation dans la ville de Kwangju, qui se trouve depuis le mercredi 21 mai en état d'insurrection, demeurait, jeudi, extrêmement critique. Toute la nuit, des tirs d'armes automatiques ont été entendus, rapportent les habitants arrivés dans les faubourgs de Hwa-Soon, petite ville située à une quinzaine de kilomètres des lieux de combats. La ville est désormais coupée de l'extérieur du fait à la fois des manifestants qui ont barré les routes menant à la cité, et de l'armée qui encercle la ville. Entre les deux camps existe une sorte de *no man's land*.

Dans Hwa-Soon, notre voiture a été arrêtée à plusieurs reprises par des réfugiés qui affirment que les militaires tirent sur tout véhicule s'approchant de Kwangju. L'armée ne laisse passer que les piétons. Elle aurait évacué le campus universitaire de Chonnan qui risquait d'être attaqué par les émeutiers.

Selon une femme qui a quitté Kwangju jeudi matin et que nous avons interrogée, une rumeur circule en ville selon laquelle trois camions sur lesquels se trouvaient une centaine de manifestants ont été pris sous le feu des militaires à Han-Dyong, à une dizaine de kilomètres de la grande ville du Sud. Cette rumeur n'a pu être confirmée.

PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 6.)

## Les suites de l'affaire de Broglie

### *M. Ducret dément les déclarations de M. Bonnet sur les rapports concernant le projet d'assassinat*

M. Jean Ducret, directeur de la police judiciaire à Paris, a fourni des précisions importantes, mercredi 21 mai, à la commission parlementaire spéciale chargée d'examiner la demande de comparution de M. Michel Poniatowski devant la Haute Cour de justice.

M. Ducret a indiqué que l'ancien ministre de l'intérieur a eu connaissance, peu après l'assassinat de Jean de Broglie, de deux rapports de police qui faisaient état de projets d'assassinat dirigés contre le prince. Il a ainsi démenti les déclarations de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, le 9 avril à l'Assemblée nationale.

M. Poniatowski, qui semble ne se référer qu'à l'une des accusations — non-assistance à personne en danger — formulées par les députés socialistes, estime que ce témoignage confirme la thèse selon laquelle il n'a pas été informé « avant le meurtre ».

### *Des ignorants qui savaient tout*

par PHILIPPE BOUCHER

Ils savaient tout, ceux qui ne savaient rien. N'est-ce pas la conclusion que l'on peut tirer, dès maintenant, des propos qu'a tenus, mercredi, le directeur de la police judiciaire, interrogé à l'Assemblée nationale sur l'affaire Poniatowski-Broglie ?

Rappelons-nous : combien étaient-ils, ces ignorants-sur-l'honneur dont on vient nous dire, à présent, qu'ils étaient en réalité très savants ? Un préfet de police de Paris, plus un directeur central de la P.J., plus un directeur général de la police nationale, plus, accessoirement, un ministre de l'intérieur et, encore plus accessoirement, une bonne pincée de collaborateurs ministériels.

Du moins est-ce l'énumération, des plus solennelles, qu'avait faite M. Christian Bonnet le 9 avril, devant l'Assemblée nationale, pour affirmer que nul, jamais, n'avait eu connaissance des rapports sur les menaces d'assassinat visant Jean de Broglie publiés par *le Canard enchaîné*. On rougit de rappeler que le ministre avait pris le soin de préciser qu'il parlait « *sur l'honneur* » et « *avec gravité* ». Les voilà dans un bel état, la gravité, l'honneur et le ministre !

Car, aussi magnanimes qu'on voudrait l'être pour les perdants, il est à craindre que M. Bonnet ne se voie bientôt accusé d'avoir de l'honneur — et de la vérité — une conception hélas trop personnelle. Hélas pour lui ! Hélas pour nous !

M. Ducret, qui avait initialement, avec assez de sang-froid, tenu le rôle de bouc émissaire dans cette affaire Poniatowski, joue aujourd'hui, avec une égale froideur, le rôle de saint Jean Bouche d'Or. A moins qu'il n'ait, plus ordinairement, fait la réponse du berger à la bergère. Naguère offert en victime expiatoire à l'opinion par son ministre, la victime d'hier rend au ministre d'aujourd'hui la monnaie de sa pièce. Pourquoi ? Question d'ailleurs sans intérêt, puisque, bien sûr, elle ne recevra pas de réponse ; qu'aucune question ne trouvera la moindre réponse !

C'est pourtant la question essentielle, plus importante au fond que le lâchage dont est manifestement l'objet M. Michel Poniatowski. De toute part. Mais il serait temps de ne plus se payer la tête des gens. Même s'il devient de plus en plus évident qu'à la fonction de ministre est accolé le privilège de dire n'importe quoi.

(Lire la suite page 10.)

POINT

## Spectacles en crise

*Les travailleurs du spectacle étaient appelés à la grève ce jeudi 22 mai par la C.G.T. Sans doute les effets d'un tel mouvement ne seront-ils pas très importants. Pour trois raisons au moins.*

*D'abord, le nombre des professionnels ne dépasse pas quelque cinquante mille personnes, la plupart travaillant par intermittence, et sur ce total, dont la C.G.T. revendique environ un tiers, toutes ne seront pas grévistes.*

*Ensuite, pour des raisons diverses, des établissements de prestige comme l'Opéra de Paris et la Comédie-Française ne sont pas touchés, et à la radio comme à la télévision la récente loi contre le droit de grève la rend peu sensible.*

*Enfin et surtout, la culture n'est pas ressentie comme un besoin vital pour le pays et les conditions économiques faites à ceux qui la représentent n'intéressent pas beaucoup l'opinion.*

*On aurait tort cependant de ne pas prendre au sérieux cette manifestation de mécontentement. Au-delà de préoccupations corporatistes respectables, voire de situations personnelles souvent émouvantes, elle met en jeu, à travers l'avenir des activités artistiques, une certaine idée de la société, et peut-être de la France.*

*Comme d'autres industries, celle du spectacle traverse une phase de restructuration. Cela signifie des suppressions d'emplois, l'abandon des entreprises « non rentables », la déqualification d'une partie des personnels.*

*L'audiovisuel engage, à l'heure des techniques nouvelles, de puissants moyens financiers, tandis que des théâtres ferment leurs portes ou limitent leurs effectifs, et que, symbole d'une politique aux ambitions depuis longtemps oubliées, les maisons de la culture, par la voix de leurs présidents et des maires de quinze villes, lancent un appel au secours.*

*En dépit des erreurs imputables parfois aux dirigeants de ces établissements, la responsabilité des pouvoirs publics est lourde. Ils n'ont cessé en effet de diminuer leurs efforts en faveur de la création authentique, préférant s'en remettre à ces* « usines à rêves » *qui, disait André Malraux,* « ne sont pas là pour grandir les hommes » *mais pour* « gagner de l'argent ». *Les deux objectifs, dira-t-on, ne sont pas incompatibles. Encore faut-il ne pas sacrifier délibérément le premier au second.*

*En réduisant la culture à la portion congrue, on restreint chaque jour un peu plus l'espace des libertés.*

## L'AFGHANISTAN CRUCIFIÉ

**Tandis que plus de sept cent cinquante mille fugitifs afghans ont trouvé un asile précaire dans les camps du Pakistan, les hommes valides sont retournés combattre le régime prosoviétique de Kaboul et l'armée d'occupation qui le soutient. Manquant de tout, ils poursuivent une lutte inégale et sans merci. « Nous ne voulons pas être des mendiants, gardez votre lait en poudre ; donnez-nous des cartouches. »**

**C'est ainsi que l'un de ces résistants s'est adressé à Mike Barry, qui a passé récemment plusieurs semaines à la frontière afghane, et dont nous commençons à publier, page 5, une série de trois articles.**

« ÊTRE JUIF »

## Malgré l'histoire

par ANDRÉ FONTAINE

*« Le judaïsme s'est maintenu non malgré l'histoire, mais par (durch) l'histoire (1).* » Comment Marx a-t-il pu avancer une aussi évidente contre-vérité ? De captivité en dispersion, de pogromes en génocide, le peuple juif n'a le plus souvent survécu à une tragédie que pour en affronter une autre. « *Il n'y a jamais eu d'époque* », nous a dit un jour Golda Meïr, où il n'ait pas, « *en un endroit ou un autre, souffert de persécution ou de discrimination. L'humanité, vis-à-vis de lui, s'est toujours divisée en une minorité qui le persécutait et une majorité qui avait pitié de lui. Aujourd'hui, les gens peuvent être contre nous, mais au moins plus personne n'a pitié de nous* (2) ». C'est la raison d'être d'Israël : qu'il y ait sur la terre un endroit où les juifs puissent vivre et où ceux qui sont en danger puissent, à n'importe quel moment, se réfugier.

Trente-deux ans après la création de l'Etat juif, malgré quatre guerres victorieuses, malgré la paix avec l'Egypte, malgré l'alliance de fait avec une partie au moins de la chrétienté libanaise, malgré une armée qui est peut-être la meilleure du monde, il s'en faut que cet objectif ait été vraiment atteint. C'est que sur les quatre milliards et demi d'habitants de la planète, on ne compte guère que quatorze millions de juifs, dont le tiers vivant sur le sol de leurs ancêtres, contre six ou sept cents millions de musulmans, dont un quart d'Arabes au poids multiplié par le pétrole que la Providence a accumulé sous leurs pieds. Et que ces Arabes, dans leur immense majorité, considèrent les Israéliens comme des intrus, disons, dans la meilleure hypothèse, comme des squatters. Il ne sert de rien de s'en indigner. Le Livre sur lequel se fonde le retour à Sion n'est pas le leur.

(Lire la suite page 2.)

(1) Karl Marx : *A propos de la question juive*. Aubier Montaigne. 1971.

(2) *Le Monde* du 15 octobre 1971.



*AU JOUR LE JOUR*

### Dormez en paix braves gens

*Voici ce qui est dit dans un article intitulé :* « La protection des populations en cas de conflit nucléaire », *publié par le* Bulletin d'information *du ministère de l'intérieur, en date du 16 mai :* « L'alerte est assurée par des sirènes fixes et serait ensuite diffusée par des véhicules munis de haut-parleurs, ainsi que par le réseau radio-télévisé.

» Pour la mise à l'abri de la population, la priorité a été donnée au maintien sur place de la population, sauf cas exceptionnels, et à la protection par abris en utilisant certains immeubles existants. »

*On a beau dire, mais cela fait vraiment plaisir de se sentir aussi bien défendus et protégés.*

MICHEL CASTE.

« SAUVE QUI PEUT (LA VIE) », de Jean-Luc Godard

## Retour aux sources

A la manière de Jean-Luc Godard, qui aime tant les chiffres, les numéros (son film est composé de quatre parties, quatre catégories, quatre éléments), disons que *Sauve qui peut (la Vie)* appartient au Godard n° 3.

Il y a eu le Godard n° 1, l'ancien critique devenu cinéaste, le briseur de règles, l'inventeur d'une écriture cinématographique qui ne ressemblait à aucune autre, l'auteur d'*A bout de souffle* et des *Carabiniers*, de *Pierrot le Fou* et de *Week-end*. Puis il y a eu le Godard n° 2, qui, après 1968, a rompu avec le « système » et s'est enfermé dans son laboratoire de Grenoble pour travailler sur la matière filmique et les techniques nouvelles. De ce Godard-là nous recevions de temps à autre des messages plus ou moins déchiffrables : *Vent d'est, Tout va bien, Numéro deux, France tour détour deux enfants*. Autant d'essais de communication qui nous paraissent suicidaires.

Et voici le Godard n° 3, qui, sans oublier l'expérience acquise par le n° 2, tend la main par-dessus les années (il a aujourd'hui cinquante ans) au Godard n° 1. De *Sauve qui peut (la Vie)*, il a dit : « *J'ai l'impression que c'est mon second premier film.* » Et encore : « *Comme à l'époque de la nouvelle vague, je propose à la fois un langage et l'analyse de ce langage.* »

Des recherches de l'exilé grenoblois, la trace la plus frappante dans *Sauve qui peut (la Vie)* est la décomposition fréquente de l'image en plans fixes ou en plans ralentis, cette suspension du mouvement (et du temps) que Godard imprime au récit, plus particulièrement dans les scènes dramatiques. Ruptures du rythme visuel qu'accompagnent de non moins fréquentes ruptures du rythme sonore, et qu'on pourrait comparer aux variations du « tempo » dans une œuvre musicale.

JEAN DE BARONCELLI.

(Lire la suite page 31.)

# ÊTRE JUIF (suite)

**« Juifs de France : une certaine crise », titre sur sa couverture le dernier numéro de *Tribune juive*. L'ampleur et la vivacité du courrier reçu à la suite de la page du 7 mai (« Etre juif ») vont à l'appui de cette appréciation. L'article de M. Snoussi, de Tunis, (double nationalité, double allégeance), notamment, nous a valu des réactions dont M. André Wormser résume le ton. De toute façon, aux yeux de Léo Hamon, il n'y a pas, pour un israélite déterminé à demeurer français, de double appartenance concevable. Quant à Jean Waligora, il juge tout ce débat intempestif : *« Oubliez-nous un peu... »***

## SUR UNE CALOMNIE...

par ANDRÉ WORMSER (*)

L'ON dit communément que, lorsqu'un homme vertueux et de grande rigueur morale fait un faux pas dans le vice, il s'y adonne avec un rare abandon. C'est apparemment ce qui est arrivé ces jours-ci au *Monde*, à la consternation de ses amis.

Comment, au mépris de toute retenue, un article intitulé « Double nationalité, double allégeance » par M. L. Snoussi, *pamphlet haineux et gratuit*, d'une rare violence, a-t-il pu paraître ?

Son propos est d'abord de nous apprendre, malgré la dénégation catégorique du ministre des affaires étrangères, que *« tout le monde, notamment le monde arabe, s'attendait que l'Elysée invite Yasser Arafat à Paris »*. Déçu, il s'en prend aux juifs français, qu'il tient pour responsables par la menace de leur bulletin de vote et vole au secours d'un président de la République qui n'en a guère besoin, n'en demande certainement pas tant et, *de surcroît*, n'est pas le sien.

Hélas ! il ne s'en tient pas là *et continue* par une agression véritablement infâme contre une part authentique de la nation française, définie par ses origines religieuses et ethniques. Les juifs de France (tous sionistes ?) revendiqueraient, depuis l'apparition de la doctrine sioniste à Bâle en 1897, une double nationalité, et, proclame M. Snoussi, *« cette double allégeance, surtout si l'une d'elles est au profit d'un Etat étranger, n'est-elle pas une forme de « trahison » ?* Tous des traîtres, par conséquent, la preuve est faite. Tout cela, à coups de citations tronquées, d'erreurs historiques, qui à elles seules auraient dû interdire la publication de ce texte.

Ce professeur d'histoire parle des juifs de France — qui n'ont pas droit au titre de juifs français, — comme se considérant comme des citoyens entre guillemets, une fois la « naturalisation française acquise ». Où a-t-il pris que les juifs aient dû se faire naturaliser ? C'est vrai de ceux, arrivés en France survivants des pogromes de Russie, ou du génocide nazi, c'est stupide et faux pour tous les autres. Alsaciens, Provençaux, Girondins, Algériens « pieds noirs ». Le rouge me monte au front d'avoir à l'écrire, c'est peut-être ce que je puis le moins pardonner. Et *pourtant M. L. Snoussi ne s'arrête pas en si beau chemin...*

L'odieux atteint son comble *lorsque, tranquillement*, notre homme expose que les sionistes ont besoin de « déstabiliser » la communauté juive, pour s'assurer de son soutien à Israël, et qu'à cette fin ils sont les instigateurs clandestins des manifestations antisémites, pour une politique du pire, et notamment de l'attentat sanglant contre le foyer des étudiants juifs de la rue de Médicis, à Paris, le 26 mars 1979.

Il proclame que les responsables de la communauté sont des assassins et des assassins de leurs propres enfants, et qu'un attentat qui a fait cinq blessés graves parmi des adolescents, dont trois resteront infirmes à vie, est leur œuvre, et la preuve, *c'est que* la police française, manifestement « enjuivée », s'est bien gardée de mettre la main au collet des criminels. On croit rêver, et c'est ce que le chapeau rédactionnel résume comme « s'intéresser directement au problème du vote juif ».

*Et qui profère ce délire d'insultes*, contre une part respectable de la communauté nationale, cet appel à *la haine raciale* contre des citoyens français ? Un étranger apparemment. Là encore *règne une équivoque* voulue : M. L. Snoussi est présenté comme « professeur d'histoire-géographie à Tunis et écrivain ». Cet article relève des tribunaux, mais si son auteur n'est pas français, moi qui le suis, devant quelle instance puis-je réclamer réparation : auprès de la Ligue arabe ?

Or, l'article de M. L. Snoussi a paru sans la moindre précaution, puisque c'est dans la page Idées qu'il est présenté sous le titre rédactionnel « Etre juif », et avec la présentation suivante... *« attirent l'attention sur la situation des six cent mille juifs français dont beaucoup se sentent mal à l'aise... »*. Sans doute en *va-t-il de même de l'article* « Au secours, papa ! » de M. Trigano sur la même page. Le bât blesse là *encore*, car l'article de Trigano, comique d'emphase, ténébreux, absurde et littéralement sans queue ni tête, doit par prétérition répondre à l'autre et qui sait, au nom de toute la communauté juive.

Il est évident qu'est prise entièrement en compte cette grave accusation (la lourde responsabilité d'accuser des citoyens d'être des traîtres en puissance — des stipendiés de l'étranger, parce qu'ils se dressent contre une orientation politique du gouvernement qu'ils jugent néfaste sur une question qui leur tient particulièrement à cœur).

Combattre la politique du gouvernement, est-ce *mettre en* cause sa nationalité ? Lorsque sous le Second Empire, Léon *Gambetta, le futur président* du gouvernement de défense nationale en 1870, lorsque Georges *Clemenceau, qui* allait devenir le sauveteur de la patrie, luttaient de toutes leurs forces pour la *République, doutaient-ils* de la légitimité de leur combat ? Je puis garantir qu'ils se sentaient bien dans leur peau, et l'on aura beau faire et insinuer, il en est de même aujourd'hui pour les « Français israélites » (1).

(*) Membre du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF).

(1) Cf : *Français israélites*. Georges Wormser. Editions de Minuit, 1962.

De nombreux autres textes, retenons que le pasteur Bovet, de Vers-Pont du Gard, parle, à propos de M. Snoussi, « *d'infamie* ». M. Constantin Jelenski, de Paris, qui précise qu'il n'est ni juif ni Français, espère que cet article « *ignoble... suscitera en France un vote juif massif* ». Pour M. André Nahum, de Sarcelles, il s'agit d'un « *délire raciste* ». Pour M. Cyrille Fleischmann, avocat à la Cour de Paris, l'article de M. Snoussi « *fera des sionistes entre guillemets de ceux qui auront mal, soudain, d'être redevenus des citoyens entre guillemets* ».

## MALGRÉ L'HISTOIRE

*(Suite de la première page.)*

L'O.L.P., dont le chef sort des *bras du chancelier — juif —* Kreisky pour tomber dans ceux de Michel Rocard, n'a toujours *pas pris son parti* de l'existence d'Israël. Des attentats qui frappent le plus souvent des innocents, voire des enfants, viennent périodiquement endeuiller une nation qui a frôlé la catastrophe en octobre 1973, doit consacrer une part énorme de son revenu à s'armer, ce qui contribue à expliquer le taux d'inflation de 120 % prévu pour 1980, et se trouve dans une dépendance croissante vis-à-vis du protecteur américain.

Les alliances d'hier ont fondu comme beurre au soleil. Israël avait misé sur la France : la diplomatie giscardienne est encore plus proche que la gaulliste des positions arabes, et les autres pays de la Communauté européenne partagent de plus en plus ses vues. Sur l'Ethiopie : la voilà aux mains des Soviétiques que leur installation à Aden met à même de contrôler, avec le détroit de Bab-El-Mendeb, l'accès de l'Etat juif à *l'océan Indien et au Pacifique*. Sur l'Iran : l'un des premiers gestes de Khomeiny a été de *recevoir triomphalement Arafat*, auquel il donne de larges subsides. Le rapprochement avec *l'Egypte bute sur la question* palestinienne. Et rien n'assure que les Etats-Unis, après l'élection présidentielle, ne vont pas essayer de contraindre M. Begin à renoncer à l'un au moins de ses trois « non » : à l'évacuation de la Cisjordanie, à la restitution de la Jérusalem arabe, à l'existence d'un Etat palestinien. Lundi dernier encore, le *Financial Times* invitait les nations occidentales, pour fournir à M. Sadate l'aide dont il a le plus grand besoin, *« à faire quelque chose pour les Palestiniens »*.

Lorsqu'un groupe humain se sent menacé, il est fréquent qu'il réagisse en resserrant les rangs et, au moins pendant un temps, en se raccrochant à ses valeurs propres. On s'affirme en se démarquant : l'infaillibilité du pape, qui n'allait pas de soi, a été proclamée l'année même où l'occupation de Rome par les armées italiennes mettait fin à son pouvoir temporel. Rien de surprenant à ce que le gouvernement d'Israël se raidisse sur toute la ligne et, plus que jamais, appelle la Diaspora à se mobiliser pour le soutenir. Rien d'étonnant à ce que cet appel soit largement entendu, notamment en France, où vivent, depuis que l'Algérie est indépendante, plus de six cent mille juifs, formant la communauté israélite la plus importante, numériquement, du monde occidental, après celle des Etats-Unis. *D'autant* plus que beaucoup se sont détachés du marxisme qui prétend résoudre *leur problème en le niant, puisqu'en* dernière analyse il réduit la vérité des individus à la place *qu'ils occupent dans les rapports* socio-économiques. Nombre de ceux-là, en rompant leurs liens avec le parti communiste, ont soudain repris conscience de leurs racines juives. A moins que ce soit cette conscience qui les ait amenés à rompre.

### « La reconnaissance de l'autre »

Moyennant quoi il reste beaucoup de juifs au P.C., comme, en général, dans toutes les organisations de gauche, des trotskistes au M.R.G., en passant par le P.S. Mais Simone Veil *est giscardienne*, et giscardiens aussi Olivier Stirn et Lionel Stoléru. Le R.P.R. compte, de *son côté*, plusieurs députés juifs. Alain Geismar a raison de noter : *« La communauté juive en France est certainement politiquement la plus divisée du monde entier, il y a vraiment tout le kaléidoscope (3). »*

Cette division s'étend, bien entendu, à l'attitude à l'égard de la religion : de l'orthodoxie judaïque *à l'athéisme militant ou à la* conversion à une autre religion, aucune nuance ne manque à la palette. *A fortiori* à l'égard du sionisme : celui-ci a, parmi les juifs français, des partisans *acharnés* et des détracteurs non moins acharnés. Les partisans eux-mêmes se divisent en deux catégories. Ceux qui adaptent à Israël la vieille formule britannique : *« My country, right or wrong »* ; et ceux qui, tout en proclamant leur attachement à cette seconde patrie, n'entendent pas renoncer pour autant au droit de la critiquer. Et puis, il y a la masse des juifs qui ont choisi une fois pour toutes l'assimilation mais ne se cachent pas d'éprouver pour Israël — admiration, solidarité ou agacement — des sentiments plus vifs que pour tout autre pays étranger.

Trop de gens dans ce pays ont témoigné depuis des siècles, ou témoignent encore aujourd'hui, d'une allégeance à une autre patrie, idéologique, religieuse, voire mercantile, pour que les Français non juifs soient fondés à critiquer ceux des juifs qui se sentent davantage *solidaires* d'Israël que de l'actuel gouvernement de la France. Les principes démocratiques sur lesquels repose la République — comme le « pluralisme » dont se réclament, chacun à sa manière, les membres de la « bande des quatre » — exigent de toute façon que chacun soit laissé libre de ses choix et de son discours. De même, les autorités de l'Hexagone doivent-elles veiller à ce que le caractère facilement passionné du débat en cours ne contribue pas à ranimer les braises de cet anti*sémitisme dont le général de* Gaulle déclarait, dès le temps de la libération, redouter le *retour* (4).

Mais le pluralisme appelle le pluralisme, et la tolérance la tolérance. La liberté laissée aux Français juifs ou non juifs de critiquer la politique proche-orientale de leur gouvernement implique qu'Israël et ses amis reconnaissent aux Français, juifs ou pas, le droit de ne pas penser comme eux. *« Ce qu'il y a de propre à une certaine forme de pensée juive, la reconnaissance de l'autre*, dit encore Alain Geismar, déjà cité, *il faudra bien que ça sorte un de ces jours. »*

« L'autre » juif comme « l'autre » Arabe...

ANDRÉ FONTAINE.

(3) Dans Luc Rosenweig. *La Jeune France juive*. Editions Libres Hallier.

(4) Propos tenus à Constance, devant les soldats juifs de la Ire armée, et cités par Lucien Lazare dans le livre de Harris et Sédouy. *Juifs et Français* (Grasset).

## Une seule appartenance

par LÉO HAMON (*)

L'ÉMANCIPATION des juifs, *qui s'est faite par leur* intégration à la nation française, aura bientôt deux *siècles. Cette intégration est-elle* toujours la loi morale et civique des Français juifs ? C'est la question qu'il faut se poser, quand on entend appeler à la « constitution d'un lobby juif », discuter d'un prétendu « vote juif », ou résonner les surenchères extrémistes de certains propos.

Les descendants directs de ceux qui sont devenus citoyens français en 1790 sont *peut-être moins nombreux parmi nous que* les descendants d'immigrés venus d'Europe centrale ou orientale, *ou du Maghreb, mais ils ont élaboré* le modèle dit « du Français de confession israélite » — « *Patrie et Religion* » était la devise du journal consistorial de l'époque, — qui a été repris au fur et à mesure par les nouveaux arrivés : nous sommes donc tous interpellés. Les esprits forts sourient aujourd'hui volontiers à l'évocation de ces termes.

Ils avaient le mérite de désigner, dans un langage approprié à l'époque, une famille de Français, entendant à la fois conserver leur spécificité, et la contenir dans *le* cadre *d'une* nationalité commune avec les Français d'autres confessions, de traduire *ainsi l'équilibre fondamental* de l'appartenance nationale et de la particularité *distinctive incluse dans la commune* appartenance.

L'émancipation révolutionnaire, l'*engagement juif pour* la France au Sanhédrin de 1811, l'option française de tant de juifs alsa*ciens et lorrains en 1871*, l'affaire Dreyfus, l'Union sacrée de 1914, la Résistance et les combats de deux guerres ont jalonné la longue route ainsi parcourue en commun.

Les innovations intervenues dans les données de l'équilibre ainsi réalisé sont, d'une part, le recul de la foi et de la pratique religieuse chez les juifs comme chez les chrétiens, en sorte qu'il est maintenant plus juste de parler d'une sensibilité que d'une « confession » ; d'autre part l'apparition d'un Etat hébreu dans l'antique Palestine : ses épreuves, ses périls et ses succès touchent naturellement, à travers le monde, tous ceux qui *trouvent* dans leur expérience personnelle *ou dans leurs souvenirs familiaux la même foi, et les mêmes* persécutions que les Israéliens et leurs ancêtres. Mais cette *nouveauté heureuse d'un Etat juif* ne peut pas et ne doit pas pour autant remettre en cause en France *l'équilibre fondamental* sans lequel il ne saurait y avoir plénitude de la vie française.

Des sensibilités propres sont *naturelles et légitimes* ; un intérêt particulier me conduit à visiter les plus anciennes synagogues de France, celles du comtat Venaisein ; et il est vrai que je tiens aussi sans doute d'une tradition juive une exigence de justice, qui n'est pas — heureusement — une exclusivité juive, mais qu'ont rendue sans doute plus impérieuse la méditation ancestrale de la Bible, et la souffrance des injustices subies.

Je professe également, plus *profondément encore*, moi aussi, « *une certaine idée de la France* », celle-là même qui tend à lui reconnaître une *mission et une vocation particulière*, bref, à faire d'elle un peuple de l'alliance, au sens biblique du *terme*. Mais le droit à la différence s'arrête là où pourrait s'estomper la réalité « communauté ». Tout homme, dans les sociétés modernes, a des appartenances diverses — religieuse, philosophique, professionnelle, culturelle, nationale, — et cette pluralité d'appartenances différentes est légitime ; mais, tout comme il ne peut y avoir qu'un seul Etat sur une terre donnée, il ne peut y avoir qu'une seule appartenance *nationale pour un* même homme : la plénitude des droits pour chacun, la cohérence de *la société et la démocratie* sont à ce prix.

Et s'il y avait vraiment un « *vote juif* », il serait *illégitime* dans son essence puisqu'il traduirait une singularité mettant *certains à part* dans la communauté nationale (exauçant par là, d'ailleurs, le rêve antisémite *d'un ghetto moral*), enfermant et séparant les juifs des « autres » ; et comment pourrait-on être lié par le vote de celui qui n'appartiendrait pas en priorité civique à la même cité que nous ?

*Un langage trop complaisant* pour de tels dérèglements, éloignerait irrévocablement de ces « *nouveaux égarés* » *ceux qui comme moi entendent* s'en tenir à la patrie qui est la nôtre : celle de Jeanne d'Arc et de Marc Bloch, celle des rois et des communards, celle de de Gaulle et de Léon Blum ; si je ne pensais pas ainsi — si Israël était mon appartenance majeure, — je serais inexcusable de ne point être parti pour vivre en Israël les combats et les dangers de ses citoyens ; puisque je demeure Français bien autrement que par commodité ou moindre effort, la seule double appartenance que j'assume donc est celle par laquelle j'appartiens à ce pays, et par laquelle ce pays m'appartient.

★ Ancien ministre.

## OUBLIEZ-NOUS UN PEU !

par JEAN WALIGORA

NOUS sommes quelques-uns Français juifs — ou juifs français, comme vous voudrez, je m'en moque — à en avoir plus qu'assez des articles de presse sur les juifs. De grâce, oubliez-nous un peu ! Cette page du *Monde* c'est le ponpon ! Passons sur la prose obscure de Trigano et les exhortations ridicules de Ginlewski qui ne représente que lui. Mais votre introduction ! Mais l'article de Snoussi ! Vous affirmez que beaucoup de juifs français se *sentent mal* à l'aise face aux positions de Giscard sur la Palestine. Quelle idée ? Qu'est-ce qui vous permet d'affirmer une pareille ineptie ? Le président de la République a bien le droit d'avoir une opinion qu'il estime être l'intérêt de la France. Et j'ai bien le droit de juger qu'il a raison ou tort et d'en tenir compte pour mon vote, mais pourquoi devrais-je être *mal à l'aise dans* une *démocratie où* opinions et votes sont libres ?

Venons-en au Snoussi. Curieuse idée déjà d'interroger un Tunisien sur le problème des relations des juifs français avec leur patrie. Et bien sûr vous direz que cet homme a le droit d'exprimer son opinion comme quiconque. Son opinion, oui. Mais il se trouve sans contestation possible que son article est un tissu de calomnies antisémites que vous publiez sans aucune note rectificative ou réprobatrice. On apprend ainsi :

— Que les juifs français se constituent en lobby comme à New-York. Où ? Comment ? Adresse S.V.P.

— Que depuis le congrès sioniste de Bâle en 1897 (dont huit juifs sur dix ignorent l'existence, mais cela ne fait rien), nous allé*geons doublement* avec avantage à Israël.

— Que les juifs ont la main*mise sur les mass media de ce* pays. N'est-ce pas messieurs Fauvetstein et Fontainesky and Co ?

— Que les sionistes ont suscité l'attentat contre le foyer israélite Médicis. La preuve, c'est qu'on n'a pas trouvé les instigateurs (presque *sic*).

— *Que la majorité des juifs* de France enfin sont des immigrés. Merci pour les Alsaciens annexés par Louis XIV. Merci pour les « pieds-noirs » algériens nés dans des départements qui étaient quoi ? Merci encore pour les fils d'immigrés nés en France dont je suis. Jusqu'à quelle génération ma famille sera-t-elle immigrée ? Rappelez-moi la législation de Vichy que j'ai oubliée.

Enfin voilà : *le Monde*, journal de l'intelligentsia française, publie un article qui aurait fait les délices de *Je suis partout* ou d'une publication soviétique.

Votre jacobinisme vous égare.

Cela vous énerve tellement ce « vote juif » ? Laissez-nous rire. 600 000 juifs = 300 000 électeurs. *La moitié évidemment déjà dans* l'opposition comme leurs compatriotes. Sur les 150 000 restants, la moitié au moins sont déjudaïsés, se moquent d'Israël et voteront comme toujours en fonction de critères personnels. Les autres ne sont pas assez sots pour croire que Marchais ou Rocard seraient plus favorables à Israël. Finalement il s'en trouvera peut-être 30 000 ou 40 000 qui s'abstiendront pour marquer leur désapprobation. Et c'est pour ces 30 000 ou 40 000 abstentions (supposées !) que vous perdez votre sang-froid ?

Je vais vous dire ce que je vais faire, moi et quelques autres :

1) Je voterai pour qui je voudrai et, puisque le vote est secret, je ne vous dirai pas pour qui.

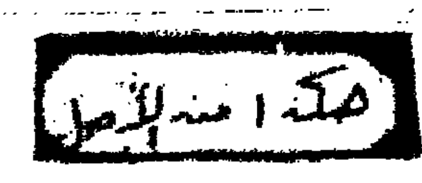
2) *Je continuerai* à aider de mon mieux Israël, même si je n'approuve pas toujours sa politique, car, si la France est ma patrie, Israël c'est ma famille, et lorsque sa famille est en danger *vital*, ce qui est le cas, on la soutient du mieux possible.

3) J'élèverai mes enfants dans la méfiance comme je l'ai toujours fait. Je leur ai raconté comment, quand j'avais dix ans, des gendarmes français ont essayé de me prendre pour me faire assassiner, envoyés par un gouvernement français. Je leur montrerai que cette sorte de gens, envoyeurs et envoyés, est toujours là, tapie, parfois même dans les journaux apparemment les plus respectables.

Et comme aurait pu dire mon regretté coreligionnaire P. Dac, moi au moins je suis représentatif de tous ceux qui pensent la même chose que moi.

(*) Chirurgien.





Le Monde

# étranger

## EUROPE

### République d'Irlande

## M. Charles Haughey, premier ministre a proposé à Mme Thatcher de nouvelles solutions pour l'Ulster

**M. Charles Haughey, premier ministre de la République d'Irlande, a rencontré Mme Thatcher mercredi 21 mai à Londres, pour lui exposer ses positions sur la situation en Ulster. L'entrevue, qui avait été demandée par Dublin, n'a duré que quarante-cinq minutes. La veille, aux Communes, le premier ministre britannique avait assuré qu'il n'était pas question de négocier l'avenir de l'Irlande du Nord « avec un autre pays ».**

**Il semble que cet entretien n'ait produit aucun résultat concret ; mais, des deux côtés, on souhaite poursuivre le dialogue, et Mme Thatcher a indiqué qu'elle avait écouté « avec sympathie » l'exposé des thèses de M. Haughey. Celui-ci avait déclaré, lors de son arrivée au pouvoir, que la recherche d'une solution à la question d'Irlande du Nord serait une des priorités de son gouvernement.**

De notre correspondant

Dublin. — Mme Thatcher et son gouvernement, estime-t-on à Dublin, ne se sont pas laissé décourager par l'échec des récents pourparlers sur l'Ulster, qui s'étaient ouverts dans un climat plus optimiste cet hiver à Belfast (*le Monde* daté 6-7 janvier). Bien que le parti unioniste officiel de M. James Molyneaux eût refusé d'y participer, on considère comme Londres, que des représentants des deux communautés d'Irlande du Nord aient tout de même accepté de se rencontrer et de discuter de la situation, même si ces pourparlers n'ont pas permis de progrès significatifs.

Quelles sont aujourd'hui les positions en présence ? Le parti travailliste et social-démocrate (S.D.L.P.) de M. John Hume exige que l'Ulster soit gouverné par une administration régionale interconfessionnelle et demande d'y participer. Le pasteur Ian Paisley, leader du parti unioniste démocratique (D.U.P.), insiste au contraire sur les droits de la majorité protestante et loyaliste, qui a, selon lui, qualité pour gouverner la province tout en reconnaissant à la minorité catholique et nationaliste des droits qui pourraient s'exercer au sein de comités parlementaires.

Tout porte à croire que le gouvernement britannique a l'intention de proposer, dans le texte qu'il publiera prochainement à ce sujet, une solution de compromis, par exemple, un cabinet formé par le parti ayant le plus grand soutien électoral, c'est-à-dire la formation de M. Paisley, ou celle de M. Molyneaux. Pour permettre à la minorité nationaliste de s'exprimer, le S.D.P.L. participerait à un comité dont l'objectif serait le développement économique et social de la province. Il paraît certain que M. Hume a déjà rejeté un tel compromis lors de sa récente visite à Mme Thatcher. Mais d'autres formules pour sortir de l'impasse sont encore possibles.

M. Haughey, pour sa part, est ambitieux. Il est de ceux qui, au sein du Fianna Fail, se sont opposés à la politique de modération de son prédécesseur, M. Jack Lynch. L'ancien premier ministre, peu avant sa démission, à la fin de l'an dernier, avait déclaré qu'il fallait rechercher une solution qui rapprochât les deux communautés en Irlande du Nord. Il n'insistait même plus sur la nécessité de liens institutionnels entre le nord et le sud de l'île. Son éloignement de la doctrine nationaliste de son parti avait certainement contribué à sa démission prématurée.

M. Haughey ne cache pas que, pour lui, la réunification de l'île est la seule solution véritable à la crise. Il a d'ailleurs déclaré que la solution de cette crise était, pour lui, une « *priorité nationale* », mais n'a pas, jusqu'à présent, révélé la solution qu'il envisage. Il a probablement insisté auprès du premier ministre britannique sur le fait que les gouvernements de Londres et de Dublin sont obligés de rechercher des formules qui ne soient pas rejetées par les unionistes d'Ulster.

Selon l'hebdomadaire britannique *The Sunday Times*, M. Haughey devait présenter à Mme Thatcher un plan qui, tout en reconnaissant l'autonomie de l'Ulster dans une Irlande fédérale, envisageait le rapprochement de l'Irlande et de la Grande-Bretagne. Les citoyens d'Irlande du Nord pourraient ainsi avoir deux nationalités, irlandaise et britannique. Les Britanniques résidant en Irlande du Sud auraient le droit de participer aux scrutins tout comme les ressortissants irlandais en Grande-Bretagne ont déjà le droit de vote dans ce pays.

A terme, Mme Thatcher pourrait se montrer intéressée par les propositions du premier ministre irlandais. Le montant élevé des dépenses publiques en Ulster l'inquiète, et il est certain que toute initiative qui pourrait mettre fin à dix ans de violence sera la bienvenue à Londres. M. Haughey a besoin, lui aussi, de résultats positifs à son entreprise en faveur d'une solution à la question irlandaise. Mais il aura du mal à convaincre les unionistes d'Ulster de ses bonnes intentions. Pour eux, il est le ministre qui a été renvoyé il y a dix ans du gouvernement, accusé d'avoir importé des armes pour l'IRA, et le fait qu'il a été acquitté par la cour de justice ne diminue pas leur méfiance.

JOE MULHOLLAND.

### Italie

## Démocrates-chrétiens et communistes recommencent à croiser le fer en vue des élections locales

De notre correspondant

Rome. — Pour la sixième fois en cinq ans l'Italie est en campagne électorale. Elle doit renouveler, les 8 et 9 juin prochain, la plupart de ses conseils régionaux, provinciaux et municipaux, à l'exclusion des régions à statut spécial (Sicile, Sardaigne, Val d'Aoste, Frioul et Trentin) et de quelques villes dont Rome et Gênes.

Comme toujours, des questions nationales dominent le scrutin et en constituent l'un des enjeux. On s'interroge autant sur l'avenir des alliances parlementaires à Rome que sur la coloration des futures « juntes » turinoise, napolitaine ou lombarde.

Les précédentes élections locales, en 1975, avaient été lourdes de conséquences. Dépassant toutes les prévisions, le parti communiste talonnait la démocratie chrétienne avec 33,4 % des suffrages et s'assurait le gouvernement de plusieurs régions et municipalités. Cette nouvelle donnée de la politique italienne devait se confirmer l'année suivante aux élections législatives et permettre au P.C.I. d'entrer dans la majorité parlementaire.

On n'en est plus là. L'Italie compte aujourd'hui une coalition de centre-gauche; les communistes ont regagné l'opposition. Les voilà, à leur tour, sur la défensive: espérant ne pas trop reculer dans le Midi où leur avance avait été le plus spectaculaire, ils se satisferaient d'un score de 30 %. Ce serait une grande victoire pour eux de conserver les municipalités importantes (Turin, Naples) et les régions (Piémont, Latium, Ligurie) conquises en 1975 et administrées souvent avec difficulté.

La démocratie chrétienne n'est plus obsédée par le *sorpasso* (dépassement). Entre le premier et le deuxième parti italien, l'écart semble trop grand désormais pour pouvoir être comblé. Les socialistes, eux, ne rêvent plus à de grandes victoires. Même pour retrouver leurs 12 % de 1975 ils doivent se dépenser sans compter.

Le ton de la campagne est relativement dur. On avait fini par oublier à Rome que les démocrates-chrétiens et les communistes savaient croiser le fer de cette façon. Au début du mois, M. Carlo Donat Cattin, secrétaire général adjoint du parti gouvernemental, accusait carrément le P.C.I. de financements illicites. Quelques jours plus tard — simple coïncidence ? — un journal procommuniste de Rome révélait que son fils était un terroriste.

Mais, dans l'ensemble, le débat politique n'atteint pas la même virulence qu'en France. S'ils échangent des piques, les partis communiste et socialiste ménagent l'avenir. Ne faudra-t-il pas collaborer, en tout cas, dans les régions « rouges » ? Le P.C.I. en contrôle six sur quinze actuellement. La D.C., qui gouverne les neuf autres, se garde bien d'attaquer ouvertement les socialistes, et, ceux-ci ayant un pied de chaque côté, ne veulent couper les ponts avec personne.

Les éléments les plus virulents ne dominent guère la campagne électorale. Si on met à part les terroristes — qui d'ailleurs traversent de graves difficultés en ce moment — les forces extrémistes ont du mal à se faire entendre. C'est le cas du Mouvement social italien de M. Almirante, qui ne compense pas le boycottage dont il est victime de la part de la presse par une activité soutenue. C'est aussi le cas des radicaux de M. Pannella, qui ont renoncé à participer à ces élections : ils auraient eu du mal à trouver des milliers de candidats et risquaient surtout de devenir un parti comme les autres. Les socialistes espèrent bien récupérer leurs suffrages. Mais ce transfert n'a rien d'automatique. N'est-ce pas surtout au P.C.I. que les candidats libertaires des grandes villes avaient pris des voix l'an dernier ?

Suivant leurs résultats, ces élections peuvent entraîner trois sortes de conséquences sur la politique nationale : soit une consolidation de la formule gouvernementale actuelle (démocrates-chrétiens, socialistes et républicains) ; soit un élargissement de cette alliance aux sociaux-démocrates et aux libéraux ; soit, au contraire, une ouverture aux communistes. Ceux-ci continuent à réclamer « *un gouvernement de solidarité démocratique* », refusant toute formule de compromis. Mais il ne leur déplairait évidemment pas que la majorité parlementaire cherche à s'élargir sur sa gauche plutôt que sur sa droite.

ROBERT SOLÉ.

### Turquie

#### Après le 80e tour de scrutin pour l'élection présidentielle

## L'hypothèse d'une révision de la Constitution gagne du terrain

**Après le quatre-vingtième tour de scrutin, l'Assemblée nationale turque n'est toujours pas parvenue, depuis le 22 mars, à élire le président de la République. Le premier ministre, M. Suleyman Demirel, a proposé le 21 mai que le Parlement procède à une réforme constitutionnelle qui permettrait que le chef de l'Etat soit élu au suffrage universel direct sans que le reste du système parlementaire soit modifié. L'opération serait possible, selon lui, en une dizaine de jours et permettrait de sortir de l'impasse.**

**Cependant, le terrorisme continue à sévir. Il a fait dix morts, dont cinq à Istanbul, dans la journée du 21 mai. L'auteur de l'attentat contre le général Sabri Demirbag (« le Monde » du 21 mai) a été identifié : il s'agirait, selon le journal « Hurriyet », d'Attila Aycicek, chef du mouvement extrémiste.**

De notre correspondant

Ankara. — L'élection présidentielle turque est toujours dans l'impasse, aucun des candidats, soutenus respectivement par le Parti de la justice, au pouvoir, et le parti républicain, dans l'opposition, n'ayant réussi à dépasser 290 voix, alors que 318 sont nécessaires pour être élu. Le candidat soutenu par le parti républicain, M. Batur, ancien chef de l'aviation (coauteur du mémorandum du 12 mars 1971 qui avait provoqué la chute du gouvernement de M. Demirel) et sénateur du contingent présidentiel, affilié au groupe du parti de M. Ecevit, s'est retiré. Une dizaine des élus du parti républicain avaient d'ailleurs boudé sa candidature en signe de protestation contre son rôle dans l'intervention militaire de 1971. Restait en piste un seul candidat, M. Bilgic, président adjoint du Parti de la justice ; celui-ci n'a pu obtenir que 203 votes, ne réussissant donc même pas à faire le plein des voix des 264 élus de sa formation (186 députés et 78 sénateurs).

En fait de nouvelles candidatures, le nom de M. Caglayangil, du Parti de la justice, président du Sénat, qui assure à présent l'intérim du chef de l'Etat, ainsi que celui de M. Karakas, président de l'Assemblée nationale, sont souvent évoqués. Mais il peut y avoir également des candidats-surprises.

En marge de l'élection présidentielle, aussi bien le Parti de la justice que le Parti du mouvement nationaliste de M. Erbakan réclament ouvertement la tenue d'élections anticipées, estimant que la composition actuelle de l'Assemblée est loin de refléter la véritable force des partis politiques au sein de l'électorat. Le Parti du salut national (extrême droite) n'y serait pas hostile, tandis que le parti républicain observe le silence sur cette éventualité.

Si les milieux de la gauche parlementaire ne considèrent pas la Constitution comme un texte sacré et intouchable, en revanche, ils craignent que la révision souhaitée par les cercles gouvernementaux ne vise surtout à restreindre les libertés publiques.

Au Parti de la justice, une équipe formée par le professeur Yalcin, ancien député, jadis rival malheureux de M. Demirel pour la présidence du parti, et par M. Kafaoglu, sénateur du contingent présidentiel, a présenté des « suggestions » sur la révision constitutionnelle. Ils préconisent notamment l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel ; l'extension de la durée de chaque législature de quatre à cinq ans ; l'abandon du bicaméralisme, le Sénat devant être remplacé par un haut conseil de la République, où figureraient les anciens présidents de la République, les anciens chefs d'état-major des armées, ainsi que les anciens présidents des tribunaux suprêmes, comme membres de droit ; l'instauration du système de scrutin à la proportionnelle, mais à deux tours.

Le président de la République, selon les deux auteurs de ces propositions, devrait disposer de compétences extraordinaires en des temps exceptionnels, à l'instar de l'article 16 de la Constitution française. Et cela, après consultation des présidents des Assemblées, du Conseil national de sécurité et du premier ministre.

Un Etat fort, un exécutif fort pour assurer la stabilité, tels sont les conditions posées par ce projet pour que le régime démocratique libre puisse être préservé. Le Parti de la justice estime en général que le gouvernement « fort et stable » dont le pays a besoin n'est possible qu'après une révision constitutionnelle. La campagne en faveur de celle-ci est donc bien amorcée, et la gauche ne manquera pas de faire connaître ses thèses à son tour.

ARTUN UNSAL.

### Espagne

## Les socialistes ont déposé une motion de censure au Parlement

De notre correspondant

Madrid. — *Le parti socialiste a présenté une motion de censure contre le gouvernement Suarez, le mercredi 21 mai, en affirmant que celui-ci avait démontré* « son incapacité à diriger le pays ». *C'est la première fois qu'un tel mécanisme est mis en marche dans l'Espagne post-franquiste. La motion n'a pratiquement aucune chance de succès, étant donné le rapport des forces à la chambre des députés. Le secrétaire général du PSOE, M. Felipe Gonzalez, a indiqué qu'il s'agissait surtout d'une* « position morale ».

Pour la première fois depuis la formation de son troisième gouvernement en avril 1979, M. Adolfo Suarez avait accepté un débat de politique générale au Parlement. Ce ne fut pas sans mal, et la gauche avait pratiquement dû le forcer.

Le président du conseil a fait un long bilan de sa gestion, sans y mettre beaucoup de chaleur. M. Felipe Gonzalez n'a pas eu de mal en comparaison à apparaître comme un brillant orateur. C'est à la fin de son intervention mercredi qu'il a annoncé le dépôt d'une motion de censure. Comme le stipule la Constitution, les socialistes ont dû présenter en même temps un candidat au remplacement de M. Suarez et ils ont choisi évidemment M. Felipe Gonzalez. Ils ont au moins cinq jours devant eux pour trouver des appuis parlementaires. Celui du parti communiste leur est assuré. Mais la formation gouvernementale, l'Union du centre démocratique, détient à elle seule 47 % des sièges à la chambre.

Les socialistes estiment que la société espagnole traverse une « *crise très grave* ». Ils reprochent à M. Suarez son « mépris » des règles du jeu parlementaire et affirme que, depuis un an, le niveau des libertés a diminué sans que la sécurité augmente pour autant, bien au contraire. Ils ajoutent que le gouvernement a failli à la plupart de ses engagements : l'administration héritée du franquisme n'a pas été transformée en profondeur ; il n'y a pas eu relance de l'investissement, et le chômage a augmenté dans des proportions alarmantes ; il n'existe aucune volonté pour mettre fin à la corruption à la télévision qui relève de l'Etat ; les disparités sociales se sont accrues ; enfin, il n'y a pas de véritable politique des autonomies régionales.

Bref, le PSOE dresse un constat de faillite ou presque, alors que M. Suarez n'a accompli que le quart de son mandat. « *Le gouvernement a perdu toute crédibilité* », a dit M. Felipe Gonzales. M. Santiago Carrillo avait tenu mardi le même langage.

En ouvrant le débat, M. Suarez a demandé qu'on lui accorde du temps avant de le juger. « *La démocratie est fragile*, a-t-il dit, *parce qu'on ne peut pas réaliser en trois ans ce qui ne l'a pas été les cent cinquante dernières années.* » Le chef du gouvernement n'a guère répondu aux accusations lancées par la gauche et la presse sur les résurgences du franquisme. Les procès contre les journalistes, le terrorisme d'extrême droite, les multiples atteintes aux droits des citoyens ont à peine été mentionnés dans son intervention.

M. Suarez a indiqué qu'il soumettrait au Parlement un statut des libertés publiques pour donner force de loi à ce qui a été édicté par la nouvelle Constitution il y a un an et demi. En privé, ses collaborateurs reconnaissent que la situation n'est guère brillante à ce sujet. Ils situent la principale difficulté dans la volonté initiale de ne pas procéder à une quelconque « *épuration* ». L'appareil judiciaire reste le même que sous le franquisme, expliquent-ils, et se montre insensible aux critiques. L'administration travaille peu et manque du sens des responsabilités. La police est d'une efficacité douteuse.

Le premier ministre a présenté un bilan économique presque rassurant mais on n'y distingue que deux aspects vraiment positifs : la stabilisation de l'inflation aux alentours de 15 % (presque deux fois moins qu'il y a deux ans) et le relâchement des tensions sociales grâce à l'accord conclu entre le syndicat patronal et le syndicat socialiste, l'Union générale des travailleurs. Il est vrai qu'un tel accord est à mettre au crédit du P.S.O.E. plutôt que des autorités.

C'est au chapitre des autonomies régionales qu'on attendait surtout M. Suarez. Les revers essuyés par l'U.C.D. dans trois consultations locales (Andalousie, Pays basque et Catalogne) ont été imputés à ses hésitations et à ses volte-face dans un tel domaine. Le chef du gouvernement a reconnu que la régionalisation du pays pouvait mener à « *un échec grave* ».

Il a malgré tout fourni une série de précisions qui permettent aujourd'hui à ses partisans d'affirmer que le cadre est tracé. Toutes les régions devront se doter d'institutions autonomes. Le pays serait déséquilibré si certains territoires possédaient de telles institutions et les autres pas. La régionalisation devra être achevée à la fin de la présente législature, c'est-à-dire avant le deuxième semestre de 1983. Les différents territoires auront, s'ils le souhaitent, un niveau égal de compétences.

M. Suarez a annoncé que les élections régionales auraient lieu désormais en même temps que les élections législatives ou municipales, ce qui repousse à 1983 le moment où les Andalous pourront élire leurs députés locaux, d'où les inquiétudes des nationalistes et des socialistes de cette région. En outre, les transferts de compétences seront désormais débattus aux Cortès — où le centre et la droite font la loi — alors qu'ils l'étaient jusqu'à présent au sein de commissions paritaires. Les nationalistes catalans et basques ne se sont pas encore prononcés sur le plan de M. Suarez. On saura bientôt s'ils sont aussi sceptiques que les Andalous.

CHARLES VANHECKE.

### Yougoslavie

● *Un journaliste français expulsé de Yougoslavie.* — M. Michel Barthélemy, envoyé spécial de Radio-France-International, qui commençait un reportage en Yougoslavie par deux jours d'enquête à Zagreb, a été appréhendé le mercredi 21 mai à l'aéroport de cette ville alors qu'il s'apprêtait à partir pour Sarajevo, seconde étape de son voyage. Puis il a été expulsé après que son passeport eut été revêtu d'une mention indiquant une interdiction de séjour de deux ans.





# PROCHE-ORIENT

## Egypte

### LE RÉFÉRENDUM ET LA RÉFORME DE LA LÉGISLATION

# « L'harmonisation de nos lois avec le droit islamique est en bonne voie »

### nous déclare le président du Parlement

**Douze millions d'électeurs se rendent, ce jeudi 22 mai, aux urnes pour approuver par référendum — le cinquième en l'espace de cinq ans — une série de réformes constitutionnelles dont la plus controversée vise à faire de la législation islamique « la source fondamentale de la loi » en Egypte (« le Monde » du 22 mai).**

*Le Caire. — Président de l'Assemblée du peuple depuis 1978, ancien recteur de l'université du Caire, M. Soufi Abou Taleb, âgé aujourd'hui de cinquante-cinq ans, est connu en Egypte pour ses mœurs simples et studieuses. Docteur en droit de l'université de Paris en 1952, il est l'auteur de nombreux ouvrages dont l'un sur le Statut juridique de la femme dans les pays arabes, publié en français à Beyrouth sous l'égide de l'UNESCO il y a dix ans. Proche du raïs, M. Abou Taleb s'est fait, au sein du régime, le défenseur de l'islamisation des lois égyptiennes. Six commissions ad hoc travaillent sous ses ordres à cet effet depuis deux ans* (le Monde *daté 4/5 mai et 22 mai).*

*« Où en sont les travaux des commissions ?*

— Ils sont en bonne voie. Les plus avancés sont ceux visant à remplacer le droit civil d'inspiration française introduit en Egypte à la fin du dix-neuvième siècle. Viennent ensuite les travaux concernant le droit commercial, social, etc. Nous achèverons l'harmonisation de notre législation avec le droit islamique, sans doute après quelques années, par le droit criminel qui est le toit de la maison. »

## « Khomeiny n'est pas l'Islam »

*« L'Egypte sera-t-elle alors semblable à l'Iran ou à l'Arabie Saoudite ?*

— Non. Khomeiny ce n'est pas l'Islam. Par exemple, quand il révoque les femmes juges iraniennes parce qu'elles sont des femmes, il se trompe. En Islam, en dépit de l'épisode de la reine Khagarett Ed-Dou, qui régnait sur l'Egypte quand y débarqua Saint Louis, la seule fonction qu'une femme ne peut exercer est celle de chef d'Etat. Il en va de même des non-musulmans fouettés en Arabie pour avoir bu de l'alcool, ce n'est pas là le droit coranique. Notre législation, une fois islamisée, restera, pour 95 % des textes, souple et adaptable. Mais il y aura des prescriptions immuables, rigides, pour tout ce qui a trait à l'homicide, au vol, à l'adultère, au témoignage, à l'héritage, à la consommation du vin et du porc par les musulmans, l'apostasie de l'islam.

De notre correspondant

*— La minorité chrétienne sera-t-elle soumise à la charia (loi islamique) ?*

— Les dhimis, que vous traduisez en français par « protégés » et qui ne sont pas des citoyens diminués jouissent sous la chariah de la liberté totale de croyance et sont à égalité avec les musulmans pour toutes les activités, à cela près qu'ils ne peuvent accéder à la fonction de chef de l'Etat comme un non-anglican ne peut régner à Londres. La loi musulmane ne veut pas dire que les coptes seront soumis aux interdits islamiques, car il est prévu par exemple qu'ils pourront consommer librement du vin et du porc. La sentence coranique (pas de contrainte en religion) s'adresse aux dhimis, le musulman, lui, ne pouvant en aucun cas changer de croyance.

*— Les coptes pourront-ils librement bâtir des églises ?*

— Ils devront, comme les musulmans pour les mosquées, obtenir un permis de construire. Mais vous ne pourrez, hélas ! jamais empêcher qu'il y ait des fonctionnaires tatillons.

*— Verra-t-on dans cette Egypte si indulgente des voleurs ayant le poing ou le pied tranché ?*

— Jean Valjean au bagne pour un pain volé est une chose impossible en Islam, car le voleur nécessiteux ne peut y être condamné, pas plus que le voleur d'un bien d'un secteur public car ce bien appartenant à tous, donc aussi au voleur, on ne peut condamner quelqu'un qui se vole lui-même...

## Peine capitale pour l'adultère

*— La peine capitale sera-t-elle appliquée pour l'adultère ?*

— Oui, car dans un pays régi par la loi islamique, l'adultère de deux personnes mariées, dûment constaté par quatre témoins, est un crime « public », c'est-à-dire contre la société. On ne peut donc pas le pardonner.

*— Pourtant, la chair est faible et le Coran parle sans cesse de miséricorde...*

— La chair est faible, mais le sort de la société est plus important. En revanche, le pardon est possible et louable dans le cas d'un crime « privé », c'est-à-dire lorsque la société n'est pas directement en jeu. La famille de la victime peut alors demander la clémence pour l'assassin au tribunal et celui-ci doit l'accorder.

*— Comment concilier les impératifs de la vie économique moderne avec la prohibition du risque et du prêt à intérêt ?*

— Au sujet de l'intérêt bancaire, il y a des opinions très diverses. Quant au risque en affaires il n'est condamnable que s'il implique l'exploitation d'un tiers.

*— Et l'émancipation de la femme ?*

— L'idée occidentale de libération de la femme n'a pas sa raison d'être en Islam, l'égalité y existant entre les deux sexes. La part d'héritage double pour les garçons s'explique par le fait — car en droit coranique tout est équilibré — que le père, le frère, l'époux ou le fils ont l'obligation juridique de subvenir à toutes les dépenses de la femme. Notez qu'une musulmane qui travaille ou a des biens personnels n'est pas tenue de contribuer aux frais du ménage, ce qui n'est pas le cas en Occident.

» La règle du témoignage de l'homme valant celui de deux femmes ne s'applique que dans quelques cas, comme les transactions commerciales, où la femme est rarement partie prenante. Quant à la polygamie, que l'on peut restreindre mais non interdire complètement, elle évite que l'homme ait des maîtresses et des enfants naturels, détruisant ainsi la famille, base de la société.

*— Pensez-vous, une fois que toutes les lois auront été mises en harmonie avec le droit coranique, que les Frères musulmans et le Groupement islamique universitaire cesseront de s'en prendre au gouvernement du président Sadate ?*

— Nous le pensons tout en sachant que quoi que nous fassions il restera toujours quelques extrémistes insatisfaits. »

Propos recueillis par
**J.-P. PERONCEL-HUGOZ.**

---

● *Un exilé libyen,* connu pour son opposition au colonel Kadhafi a été découvert égorgé mercredi 21 mai, dans son appartement dans la banlieue d'Athènes. Des inscriptions en arabe étaient portées sur les murs de la pièce. La victime, connue par ses compagnons de travail sous le nom d'Abdel Rahman, est le neuvième opposant libyen assassiné en trois mois. Quatre ont été tués à Rome, deux à Londres, un à Bonn et un à Beyrouth. La victime travaillait comme ouvrier dans une fabrique de meubles. — *(Reuter.)*

# L'Organisation sioniste mondiale critique les activités de son représentant à Paris

De notre correspondant

Jérusalem. — La commission pour l'immigration de l'Organisation sioniste mondiale vient de publier à Jérusalem un communiqué critiquant les activités du principal représentant israélien de cet organisme en France, M. Primor. La commission « *constate* » que M. Primor a souvent déclaré que la première préoccupation de la *communauté juive de France* devait être sa réorganisation politique plutôt que l'émigration vers Israël.

*Le communiqué précise qu'une « mise au point »* est nécessaire et que des instructions ont déjà été données aux différents émissaires de l'Organisation sioniste mondiale pour rappeler à ces derniers qu'ils ne doivent pas intervenir dans les conflits internes de *la communauté juive française* et dans les débats de politique intérieure en France. Il s'agit là d'une allusion aux remous causés par le soutien apporté par M. Primor au mouvement Renouveau juif qui a récemment lancé des attaques contre les dirigeants des institutions juives en France et a *menacé le gouvernement* français d'un « *vote juif* » lors de la prochaine élection présidentielle (*le Monde* daté 13-14 mai).

On a, d'autre part, fréquemment prêté à M. Primor, qui s'en défend, l'intention de créer un « *lobby juif* » en France.

Le quotidien israélien *Al Hamishmar, organe du parti Mapam* (allié au parti travailliste) révèle, ce jeudi 22 mai, qu'au sein de l'agence juive et de l'Organisation sioniste mondiale, de nombreux dirigeants souhaitent désormais « *convaincre* » M. Primor de *mettre fin à sa mission* à Paris. Le journal indique que cette démarche pourrait avoir lieu le mois prochain lorsque M. Primor se rendra à Jérusalem pour participer à la réunion de l'« exécutif » sioniste. — F. C.

● *M. Primor, délégué en France de l'Organisation sioniste mondiale,* nous précise qu'il n'a pas dit, le 18 mai, à Strasbourg, comme l'ont rapporté deux dépêches d'agences (et *le Monde*), que M. Guy de Rothschild et le Conseil représentatif des institutions juives en France (CRIF) avaient demandé son rappel en Israël : ce rappel avait été demandé par M. David de Rothschild, fils de Guy, *à la demande de son père* ; mais M. David de Rothschild n'intervenait pas en qualité de dirigeant du CRIF. Dont acte.

● *Les deux familles de Naplouse et de Bet-Sahour,* près de Bethléem, qui avaient été déportées la semaine dernière sur ordre du gouvernement militaire de Cisjordanie dans des camps de réfugiés abandonnés près de Jéricho, devraient pouvoir regagner leurs domiciles ce jeudi 22 mai. Les autorités israéliennes ont fait savoir que, pour des raisons « *humanitaires* », elles annulaient les sanctions prises contre ces familles dont des membres avaient été arrêtés pour avoir lancé des pierres et un cocktail Molotov sur des véhicules militaires (*le Monde* du 20 mai). — *(Corresp.)*





# AFRIQUE

## Maroc

# Le roi Hassan II présente la réforme du Conseil de régence comme une mesure démocratique

*De notre correspondant*

Rabat. — Le roi Hassan II s'est adressé, mercredi 21 mai, au peuple marocain pour commenter à nouveau (*le Monde* du 15 mai) le référendum constitutionnel portant sur la réforme du conseil de régence et l'abaissement de l'âge *de la majorité* du roi de dix-huit à seize ans. Ce premier référendum aura lieu le vendredi 23 mai. La prolongation de deux ans de l'actuelle législature fera l'objet d'une seconde consultation, le 30 mai.

Dans son discours, le souverain a fait appel à « *la conscience* » et à « *la maturité* » *de ses sujets.* Il leur a demandé de comprendre la réforme du conseil de régence comme « *une mesure démocratique* ». A l'appui de cette affirmation, il a cité le fait que, pour la première fois, non seulement les militaires, mais aussi les ouvriers marocains émigrés en Europe, ont le *droit de voter.*

Le sens de la réforme est clair, a-t-il dit en substance : si le roi meurt, son successeur pourra se préparer tout de suite à sa tâche au lieu d'attendre deux ans (le prince héritier Sidi Mohamed est âgé de seize ans et neuf mois). Le souverain a justifié aussi le *choix du président* de la *Cour* suprême pour présider le conseil de régence en rappelant que tous les membres de ce conseil ne devaient pas être forcément « *des descendants d'Ali* ». Ce passage était une allusion aux critiques de l'opposition *socialiste* contre *la* réforme.

*Depuis que les deux référendums* ont été annoncés, les formations gouvernementales se sont mobilisées pour faire campagne en faveur du « oui ». Les deux grands partis, indépendant et Istiqlal en particulier, multiplient les meetings d'un bout à l'autre du pays et leurs journaux *respectifs se transforment en* tracts. Sur tous les murs des villes et des villages, des affiches invitant à voter « naham » (oui) sont apparues, et la radio et la télévision diffusent tous les soirs des interviews des ministres ou des conseillers du roi qui s'efforcent de justifier le « oui » attendu des électeurs. Le thème général est toujours le même : « *Voter oui, c'est voter pour la consolidation des liens qui unissent la monarchie et le peuple.* »

Ce type de slogan n'a pas empêché le Parti du progrès et du socialisme (P.P.S.) — communiste — d'appeler ses électeurs à voter « non » aux deux référendums. En annonçant cette décision, mardi 20 mai, avec un certain retard, le P.P.S. l'a justifiée d'une part, pour le premier, par *le jeune âge (seize ans) de l'héritier* au trône appelé éventuellement à succéder au roi Hassan II et, d'autre part, pour le second, par la nécessité d'appeler les électeurs marocains à renouveler le Parlement « *avec une fréquence raisonnable* ».

De son côté, l'Union socialiste des forces populaires (U.S.F.P.) a annoncé qu'elle laissait ses électeurs libres de voter comme ils l'entendaient sur le premier point tout en faisant ressortir l'excès de pouvoir du président du conseil de régence qui sera le premier président de la Cour suprême.

En revanche, pour la deuxième consultation, la *formation socialiste* invite ses électeurs à boycotter tout *simplement* le scrutin.

**ROLAND DELCOUR.**

## Ouganda

# Plusieurs milliers de personnes sont mortes de faim dans le nord-est du pays

De notre envoyé spécial

Kampala. — « *La situation au Karamoja est pire qu'au Bangladesh après la guerre* » affirme M. *Francesco Strippoli,* représentant à Kampala de la F.A.O. et du programme alimentaire mondial. Depuis plus de trois mois, une terrible famine affecte les deux districts de la région du Karamoja, dans le nord-est de l'Ouganda. Plusieurs milliers de personnes sont déjà mortes de faim, principalement des *enfants.* Environ cinquante mille autres sont *directement menacées,* si une assistance alimentaire suffisante n'est pas acheminée à temps.

Cette famine résulte d'une série de facteurs d'ordre naturel, économique et politique. Le plus grave est la sécheresse qui a sévi pendant deux ans dans tout le nord et le nord-est du pays. Le Karamoja souffre d'un déficit vivrier traditionnel. Ses quelque quatre cent mille habitants sont des pasteurs semi-nomades consacrant l'essentiel de leur temps et de leur énergie à l'élevage qui leur *fournit* la viande, le lait et le sang dont ils se nourrissent. Ils conçoivent l'agriculture comme une activité *marginale.* Aussi ont-ils l'habitude d'acheter les céréales manquantes — maïs et sorgho — aux paysans des régions voisines. L'absence prolongée des pluies a fait disparaître ces surplus du marché.

La guerre a amplifié les effets de la sécheresse. Les combats entre l'armée tanzanienne et les débris de l'armée d'Idi Amin Dada coïncidèrent, au printemps 1979, avec la saison des semailles. Celles-ci ne purent avoir lieu normalement. Nombre de paysans, *fuyant les combats* et les pillages, abandonnèrent leurs champs pendant de longs mois. Le chaos économique et l'insuffisance des moyens de transport firent obstacle au ravitaillement des villages éloignés. Dans la tradition des pasteurs du Karamoja, le vol du bétail joue un rôle important.

Depuis un an, cette pratique a dégénéré en *raids meurtriers,* provoquant de véritables hécatombes dans les troupeaux. Après la chute d'Idi Amin Dada, mille deux cents fusils avaient été dérobés dans une armurerie de Moroto. Les gangs de voleurs abattent maintenant le bétail à l'arme automatique.

La malnutrition s'accompagne de son lot habituel de maladies contagieuses. Dans le nord du Karamoja, près de Kotido, l'épidémie de choléra est à peu près stoppée. Au sud, dans la région de Namalu, *elle continue de faire* rage.

Principal *pourvoyeur d'aide* à l'Ouganda, le Programme alimentaire mondial a fait acheminer par avions d'Ethiopie et de Tanzanie vers Soroti, puis en camions vers les zones sinistrées, 2 000 tonnes de céréales et de haricots. *Les Etats-Unis* et la Grande-Bretagne participent à la prise *en charge de ces opérations. Le* gouvernement australien a fait don d'aliments pour bébés, tandis que la C.E.E. a livré d'importants stocks de médicaments.

La F.A.O. estime à 2 000 tonnes les besoins mensuels du Karamoja en aide alimentaire. Actuellement, avec la moitié de ce tonnage, *on est loin du compte.* Plus grave : les organisations internationales ne peuvent tabler sur le concours des autorités en ce qui concerne la distribution de l'aide.

Une seule solution s'impose : confier le stockage et la distribution de la nourriture aux missions catholiques, nombreuses et actives dans cette région d'Ouganda.

**JEAN-PIERRE LANGELLIER.**

## Mauritanie

# Le retrait des troupes françaises illustre la morosité des relations entre Paris et Nouakchott

*De notre envoyé spécial*

*Nouakchott. — Une centaine* d'instructeurs militaires français devraient embarquer à Nouadhibou ce jeudi 22 mai, en vue de regagner la France. Ils ont été précédés, il y a quelques jours, par quelques dizaines de parachutistes qui étaient dans la capitale et à Nouaraie. L'opération Lamantin (1) (*le Monde* du 15 mai) prend fin dans la discrétion : la nouvelle n'a pas été annoncée en Mauritanie, et le *gouvernement français* a évité jusqu'à présent de la commenter.

*Officiellement, on précise dans* les milieux proches du gouvernement mauritanien que Nouakchott a demandé à la fin d'avril le retrait des troupes françaises appelées à défendre l'intégrité territoriale du pays parce que leur présence n'avait plus de raison d'être, la Mauritanie s'étant *retirée du conflit* du Sahara.

En privé, cependant, on donne une *série d'explications. On constate* notamment que les relations entre Paris et Nouakchott sont devenues moroses depuis le limogeage en janvier du président Mahmoud Ould Pouly, proche des milieux d'affaires, et surtout après la mise à l'écart du chef de l'état-major, le lieutenant-colonel *Ahmadou Ould Abdallah,* qui passait pour un modéré. Cette mise à l'écart avait été *suivie* par l'arrestation, en avril, de son cousin, portant le même nom, à qui on aurait reproché d'être trop francophile et surtout pro-américain. Celui-ci avait, au début de janvier, perdu le portefeuille des *affaires étrangères.*

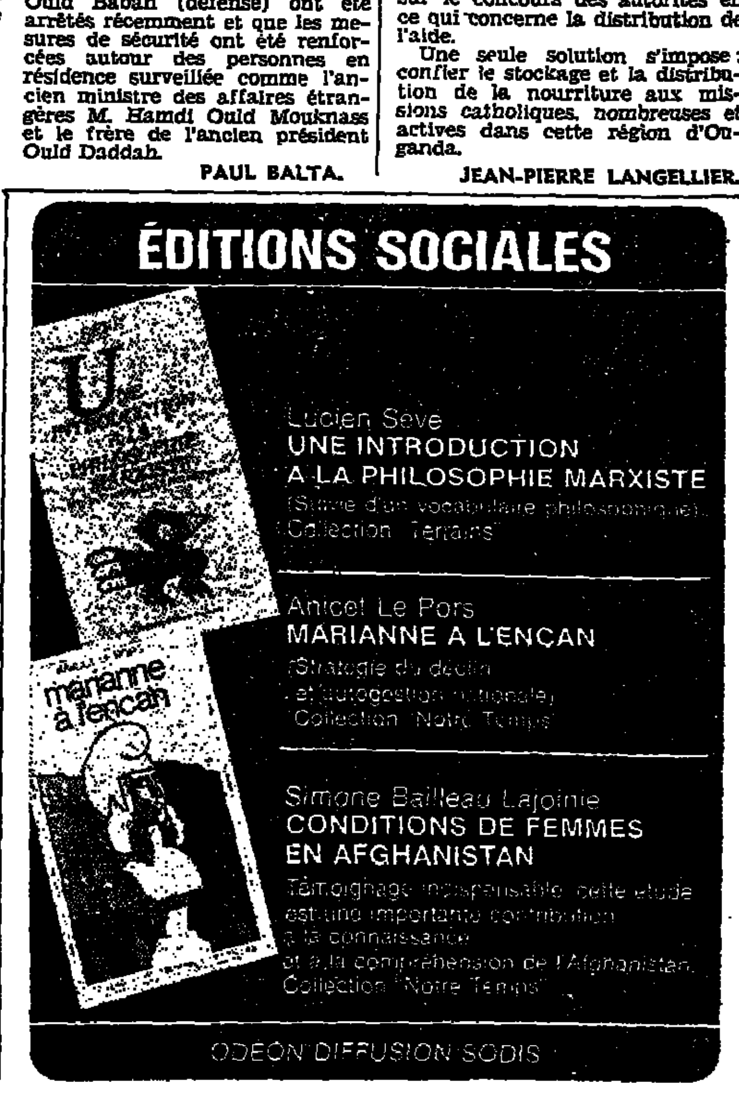
Certains dirigeants n'hésitent pas non plus à rappeler que l'ancien président Ould Daddah aurait été autorisé, « *pour des raisons humanitaires et à la demande pressante de Paris* », à se rendre en France pour se soigner. Le gouvernement français, *affirment-ils,* avait pris l'engagement verbal de le renvoyer une *fois guéri. Or non seulement il* n'en a rien été, mais l'ancien président *se serait rendu « en Arabie Saoudite, où il fut accueilli comme un chef d'Etat et il recevait de plus en plus de monde* (sous-entendu des opposants) *dans sa résidence parisienne* ». Enfin, des dirigeants croient savoir que, lors de conversations qu'il a eue pendant sa visite dans le golfe Persique, M. Giscard d'Estaing se serait montré réservé à l'égard de l'équipe en place à Nouakchott, ce qui aurait eu des *répercussions sur* l'aide financière et les prêts promis par certains pays pétroliers.

« *Nous avons divers problèmes économiques et sociaux et nous devons les résoudre* », notent certains responsables, qui ajoutent : « *Nous ne voulons pas dire que la France a joué la destabilisation de l'actuel gouvernement, mais nous avons eu le sentiment qu'elle fermait les yeux sur certains agissements pouvant favoriser un coup d'Etat.* »

Ces craintes sont-elles réelles, ou ont-elles servi de prétexte au rappel des troupes françaises ? Il est difficile de le dire. Ce qui est sûr, c'est que trois anciens ministres — MM. Ould Abdullaye Baro (Plan), Abdallah Ould Ismaïl (pêche) et *Mohammed* Ould Babah (défense) ont été arrêtés récemment et que les mesures de sécurité ont été renforcées autour des personnes en résidence surveillée comme l'ancien ministre des affaires étrangères *M. Hamdi Ould Mouknass* et le frère de l'ancien président Ould Daddah.

**PAUL BALTA.**

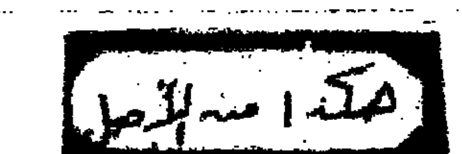
(1) Les opérations militaires françaises outre-mer portent des noms de code de poissons ou de mammifères marins tropicaux.









# L'Afghanistan crucifié

## I. – « Donnez-nous des armes »

par MIKE BARRY

**Bien que les ministres des affaires étrangères des pays islamiques, réunis dans la capitale pakistanaise, aient adopté une position relativement plus modérée qu'il y a trois mois à l'égard de l'U.R.S.S. et qu'ils se soient prononcés pour la recherche d'une solution politique au conflit afghan, la résistance musulmane et nationaliste se déclare déterminée à poursuivre la lutte armée contre l'envahisseur soviétique. Mike Barry, auteur d'un ouvrage sur l'Afghanistan, qui a passé récemment plusieurs semaines à enquêter à la frontière pakistanaise, décrit dans une série de trois articles la situation dans les camps de réfugiés, la position des mouvements de résistance à l'extérieur, et, surtout, à l'intérieur du pays.**

Peshawar. — « *Nous ne laisserons qu'un million d'Afghans vivants. C'est suffisant pour construire le socialisme* », aurait déclaré M. Sayed Abdullah, commandant de la sinistre prison de Pol-é Tcharki, à Kaboul, sous les régimes Taraki et Amin. Ceux-ci ont effectivement commis des atrocités dignes des Khmers rouges : enterrements de personnes vivantes, noyades en masse, exécutions par immersion dans les fosses d'aisance, etc. La présence à tous les échelons de l'administration de conseillers soviétiques n'implique-t-elle pas leur connivence ? Moscou justifie son intervention militaire par l'activité de « bandits » soutenus, entraînés et armés par l'étranger. Or aucun observateur au Pakistan n'y a constaté l'existence de camps d'entraînement militaire pour les Afghans. Nul n'a vu d'armement américain ou chinois d'aucune sorte chez les maquisards.

La réalité de la résistance afghane, plus humble, est pathétique. C'est celle d'une population paysanne privée de son élite traditionnelle — clercs musulmans et intellectuels occidentalisés ont été exécutés par milliers — et profondément convaincue qu'on a cherché à l'exterminer. Après l'assaut brutal mené depuis deux ans contre sa culture et son indépendance, elle est sous le coup d'un traumatisme.

Au Pakistan, la résistance s'organise difficilement, dans un climat d'anarchie et de désespoir. Dans les nombreux camps de réfugiés de la zone frontalière — Badjaour, Kababian, — le visiteur voit d'abord des lignées uniformes de tentes neuves, dons d'organisations internationales, posées à même le sol que les pluies diluviennes du printemps transforment en cloaque. Des hommes barbus en pyjama kaki se pressent autour du visiteur, la main sur le cœur, en murmurant les formules rituelles de politesse. Tous sont très maigres mais restent fiers, camouflant soigneusement leurs frêles silhouettes sous l'ample drapé du châle marron et sous les énormes volutes du turban. La stricte étiquette musulmane, dans ce cadre dérisoire de boue et de tentes, maintient encore quelques formes d'une civilisation qui meurt. Accroupis dans la gadoue, les hommes passent leur temps à discuter inlassablement de bombardements soviétiques, de leur propre manque d'armes, de l'abandon du monde. Sous une tente voisine, autour d'un feu de broussailles, les femmes s'affairent à transformer en beurre clarifié le lait en poudre distribué par l'Unicef. D'autres, un bidon sur la tête, vont puiser à la rivière proche. Les guerriers chôment, les femmes ressuscitent patiemment la vie quotidienne du village perdu.

Chaque visiteur des camps entend la même requête ulcérée, proférée dès la fin de l'échange de courtoisies obligatoire : « *Donnez-nous des armes. Donnez-nous de quoi lutter contre les hélicoptères. Nous ne voulons pas être des mendiants, gardez votre lait en poudre ; donnez-nous des cartouches.* » Quelques rares réfugiés brandissent des Kalachnikov, prestigieuses prises de guerre. Depuis deux ans, les paysans afghans viennent au Pakistan vendre toutes leurs possessions, les produits de leurs récoltes et leurs animaux domestiques, pour acheter des vieux fusils anglais Lee-Enfield, des munitions pour Kalachnikov (15 F la balle), ou des armes à feu fabriquées à la main dans les échoppes du marché libre de Landi-Kotal, et qui explosent parfois entre les doigts du tireur. Les camps sont peuplés d'anciens habitants des villages anéantis par l'aviation soviétique, venus mettre leurs familles en sécurité pour retourner au pays, tuer des envahisseurs et se replier dans la zone frontalière. La requête se transforme en cri de désespoir : « *Si vous ne nous aidez pas, nous mourrons !* »

Un clerc musulman à courte barbe noire prend sa tête à deux mains, la secoue doucement, gagné par une dépression suicidaire : « *Nous retournons chez nous pour mourir. Personne, personne, personne ne nous aide.* » Les réfugiés poussent en avant un ancien soldat de l'armée afghane, vêtu des loques de son uniforme. Il a déserté en février. Ayant perdu toute notion du temps au camp de Kababian, Abdollah-Djan embrouille les dates en racontant son histoire :

« *Nous sommes partis et puis nous sommes entrés dans un village nommé Seit-è Kandao. Les maisons des moudjahidin* (résistants) *étaient toutes détruites par les bombes. Dans notre corps d'armée, trois cents Soviétiques sont morts, et deux cents des nôtres. On a capturé quatre blessés. De mes yeux je l'ai vu, on les a enterrés vivants.*

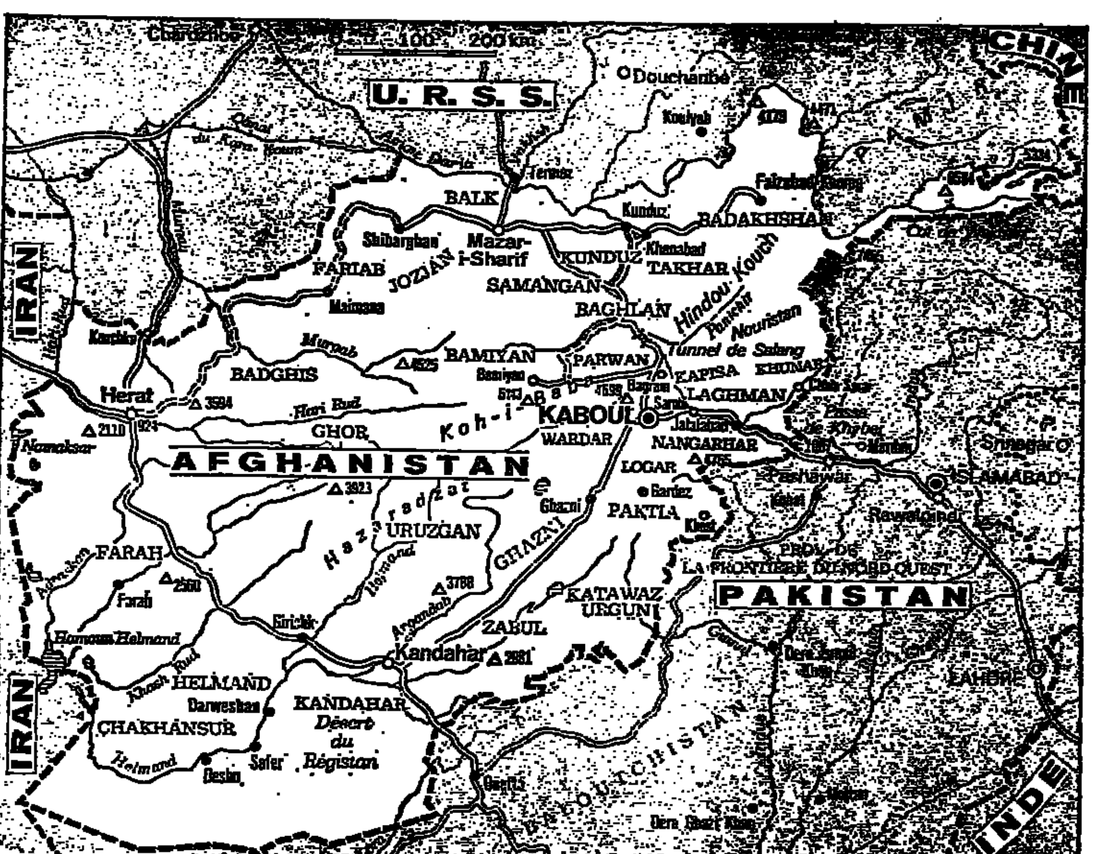
*— Qui a donné l'ordre ?*

*— L'officier soviétique. Le Russe lui-même. De mes yeux je l'ai vu, ils étaient vivants et blessés, on les a enterrés avec un bulldozer, il l'a ordonné. Moi il m'a giflé. Il m'a demandé de lui apporter à manger. Je lui ai dis : Infidèle damné ! Kofr-é La'ânat ! Tu me bats ! Et je lui ai dit aussi : l'Islam même tu l'as détruit ! Tout ce que j'avais sur le cœur, je le lui ai dit. Ils m'ont fait taire. Plus tard j'ai fui au Pakistan.* »

Un adolescent aux jeux vitreux, qui a vu l'Apocalypse tomber sur sa vallée du Khumar s'appuie sur sa Kalachnikov : « *Tu sais, nous n'avons pas une chance. Nous y retournons pour mourir.* » Il incline le visage : « *Pour notre pays et notre foi. Pour notre* namous, *notre nom d'honneur. Pour être martyrs.* » Défi mystique lancé du fond des âges ? L'adolescent enchaîne d'une voix monocorde : « *Tu as déjà vu un bulldozer enterrer des prisonniers vivants ? Tu as déjà vu une bombe à fragmentation tomber sur ton village ? Tu as déjà vu l'attaque des MIG-21 ?* » Non ; je ne l'ai jamais vu ; sous son regard glacé, vieilli, c'est moi qui fais figure d'arriéré, d'ignorant. Ce pâtre médiéval connaît la guerre coloniale sous sa forme la plus impitoyablement moderne.

Au début du printemps, le Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies (H.C.R.) dénombrait plus de 750 000 fugitifs afghans enregistrés dans les camps du seul Pakistan. C'est compter sans les clandestins, les fuyards égarés dans les neiges de la zone montagneuse et difficile d'accès de Chitral, les rescapés récents de l'offensive soviétique au Khunar, sans l'exode afghan vers l'Iran enfin, d'une ampleur encore indéterminée ; 30 000 nomades qui transhumaient entre l'Afghanistan l'hiver et le Pakistan l'été ont vu leurs troupeaux détruits, la frontière fermée, leur mode de vie anéanti et campent « clochardisés » au Pakistan. On obtient aujourd'hui un chiffre supérieur et, en tout cas, une des populations réfugiées les plus importantes du globe. Il pourrait être de l'ordre d'un million à la fin de l'année.

Entre le 28 février et le 2 mars 1980, pour fermer une portion de frontière, l'armée soviétique a littéralement vidé la vallée du Khunar de ses 130 000 habitants ; le 10 mars, 37 754 survivants avaient été enregistrés dans les camps pakistanais. Parmi eux, onze blessés graves seulement. Les fuyards sérieusement atteints n'ont pu survivre à une marche forcée de plusieurs jours par des cols enneigés de plus de 2 000 mètres.




### L'effort du Pakistan

Face à cet afflux, d'autres organisations que le H.C.R. (Terre des hommes, UNICEF, A.I.C.F. — Association internationale contre la faim) contribuent aussi en donnant des tentes, des médicaments et du lait en poudre, mais la charge la plus écrasante échoit au Pakistan. Le gouvernement d'Islamabad alloue chaque jour 4 roupies (2 francs) à chaque réfugié recensé, avec un maximum de 50 roupies par famille — effort gigantesque pour un pays aussi pauvre. Dans les bureaux de poste, les banques et les écoles, la même affiche bleue multipliée — calligraphiée en caractères arabes pour les seuls lecteurs pakistanais — sollicite les contributions. J'ai vu des Pakistanais aisés abriter des familles réfugiées dans leurs propres demeures. Officiers de l'armée et agents de la compagnie aérienne nationale facilitent le déplacement des experts étrangers, consentent sous le manteau des réductions de transport, tout en déplorant tout haut l'abandon des Afghans par les puissances occidentales.

L'aide humanitaire arrive-t-elle à destination ? Avec quelques retards sans doute, un peu de lenteur bureaucratique ou un soupçon de corruption çà et là, l'essentiel parvient — sauf à Chitral, où les routes sont coupées par la neige. Avec un rengorgement modeste, les fonctionnaires du régime parlent de « *solidarité islamique* ». De fait, au Pakistan du moins, celle-ci fonctionne. Drapés du même châle et parlant la même langue que les Pakistanais frontaliers, les réfugiés afghans, descendus des camps pour faire leurs emplettes, se faufilent dans la foule des bazars — où les boutiquiers les considèrent avec une commisération teintée d'admiration pour ces lions de l'islam.

La solidarité viscérale des Pakistanais frontaliers avec les réfugiés afghans met le gouvernement d'Islamabad en situation délicate. Huit millions de Pakistanais, dont certains occupent les plus hautes charges du pays, sont en effet pachtouns, et donc de la même ethnie que 40 % de la population afghane. Le gouvernement du président Zia Ul Haq doit ménager à la fois les Soviétiques — envahisseurs potentiels, dont les Mig violent parfois à des fins d'intimidation l'espace pakistanais — et les chefs traditionnels pachtouns, lesquels appellent à la guerre sainte pour secourir leurs frères de sang. Le gouvernement a opté pour la solution bâtarde : augmenter l'aide humanitaire aux réfugiés, tout en leur refusant une assistance militaire. Sans doute la frontière demeure-t-elle perméable, passant par crêtes et vallées en plein territoire tribal autonome pachtoun — en quatre mois, l'armée soviétique elle-même, sous le napalm et les bombes, n'a pas réussi à la verrouiller. Les réfugiés la franchissent encore dans les deux sens, souvent pour échanger quelques coups de feu dérisoires avec les forces d'occupation qui campent sur leurs anciennes terres dévastées. Mais, son fatal du tocsin, le président Zia, dans un discours télévisé, a lui-même demandé, le 7 mars, aux Soviétiques de boucler cette frontière et de mettre un terme à leurs accusations contre le Pakistan. Peu à peu, l'étau se resserre sur les résistants afghans, en passe de devenir ce qu'ils redoutent le plus : des mendiants internationaux vivant dans des camps, privés d'armes pour défendre leurs foyers.

Prochain article :

LES PARTIS EN EXIL

# ASIE

## Corée du Sud

# Seize villes sont touchées par la révolte

*(Suite de la première page.)*

A Kwangju même, les insurgés ont réquisitionné tous les véhicules qu'ils ont pu trouver pour organiser une énorme manifestation au moment de l'arrivée, annoncée pour jeudi, du nouveau premier ministre, M. Park Choong-hoon. On voit mal, étant donnée la confusion qui règne dans la ville, où les émeutiers, fortement armés, sont dans un état d'intense excitation, comment le chef du gouvernement pourra arriver à un compromis. Il va devoir affronter, en effet, une atmosphère de guerre civile et d'anarchie totale.

### « Plus cruels que les communistes »

Non seulement l'insurrection populaire ne semble pas avoir la moindre direction, mais, surtout, c'est la première fois que des manifestants disposent d'armes et notamment de plusieurs automitrailleuses. En milieu de journée mercredi, nous avons été témoins d'échanges de coups de feu nourris entre l'armée, qui était alors retranchée dans le campus universitaire, et les insurgés.

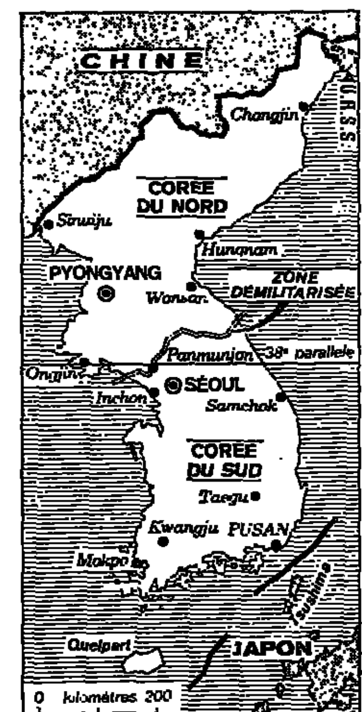
C'est à 3 heures du matin mercredi que la capitale de la province de Cholla est tombée aux mains des insurgés. Depuis, tous les postes de police ont été désertés. Il n'y a plus aucune autorité dans cette ville de sept cent mille habitants, où, selon les combattants, le tiers de la population participe à la révolte. Contrairement à ce qui s'est passé à Séoul, les habitants, apparemment exaspérés par les exactions qu'aurait commises l'armée et la fouille systématique des maisons par les parachutistes, s'étaient joints dès lundi aux étudiants. « *Ils sont plus cruels que les communistes pendant la guerre de Corée* », nous a dit, hurlant presque, un commerçant, parlant des troupes spéciales en action dans la ville.

C'est dans la nuit de mardi qu'a débuté l'insurrection et que l'armée a commencé à tirer sur les manifestants. Depuis mercredi, la ville est sillonnée en tous sens par des véhicules militaires et des autobus aux vitres brisées, roulant à toute allure. Ils sont pleins à craquer de manifestants, le visage caché par un linge pour se protéger contre les gaz lacrymogènes dont l'odeur flotte dans les rues. Pour la plupart, il s'agit de très jeunes gens.

### Les détonateurs de l'émeute

A plusieurs reprises, notre voiture a failli être « *réquisitionnée* » ou incendiée bien qu'il y ait eu à bord deux jeunes manifestants descendus d'une jeep pour nous escorter. La population semble très montée contre la presse qu'elle accuse de cacher la vérité. Les manifestants ont la détente particulièrement facile, certains tirant sans discontinuer des rafales en l'air. Dans les grandes artères de la ville jonchées de détritus divers et parsemées de carcasses de véhicules carbonisés, s'est massée une foule énorme de citoyens qui applaudissent le passage des jeunes gens.

L'arrestation, samedi, de M. Kim Dae-jung, le principal dirigeant de l'opposition, et les excès de l'armée (invérifiables *dans la confusion qui règne*) semblent avoir été les détonateurs de l'émeute. A cela s'ajoute sans doute comme toile de fond le sentiment traditionnel de frustration des habitants de la province de Cholla, un peu discriminée par le reste du pays. Les personnes originaires de ce « *grenier à riz* » de la Corée passent, en effet, pour des gens à qui « *on ne peut pas faire confiance* ».




Au cours des dernières vingt-quatre heures, l'insurrection a fait, selon les manifestants, des centaines de tués et plus de deux *mille blessés*. A l'hôpital Chon-Nam, mercredi après-midi, les médecins nous ont montré quinze cadavres, dont ceux de quatre soldats, tués la nuit précédente. La plupart ont été tués par balle ou à coups de baïonnette. Pendant les deux heures que nous avons passées à l'hôpital, bloqués en raison des échanges de coups de feu dans la rue, nous avons assisté à *l'arrivée de quatre blessés* (dont trois par balle).

### « L'armée commet un massacre »

Un étudiant d'une vingtaine d'années, victime d'un traumatisme crânien, expira sous nos yeux. Selon ses camarades, il avait été battu à coups de crosse par les soldats. Deux autres cadavres étaient dirigés vers la morgue, où s'alignent les corps à même le sol.

Les salles d'urgence étant combles, les nouveaux arrivants sont placés sur des brancards dans le hall de l'hôpital. Sur la quinzaine de personnes qui s'y trouvent, la plupart sont sans connaissance et sous perfusion. Sept sont blessées par balle, l'une d'entre elles apparemment touchée à l'abdomen par le tir d'un fusil à répétition. Cette salle d'urgence de fortune, où s'affairent une dizaine de médecins et d'infirmières qui semblent complètement dépassés par les événements, fait penser à un hôpital en temps de guerre. Des femmes affluent pour donner leur sang. Les médecins déclarent qu'ils sont dans l'incapacité, étant donné le nombre de blessés, de leur apporter les soins adéquats. « *L'armée commet ici un massacre* », nous dit un jeune interne, visiblement à bout de tension nerveuse. En roulant vers le sud, nous avons croisé une dizaine de convois de deux à trois camions surchargés de jeunes et parfois même d'enfants. Armés de fourches, de bâtons, de barres de fer, et parfois de carabines, ils se dirigeaient vers Kwangju à vive allure.

PHILIPPE PONS.

### M. PARK CHOONG-HOON

*Le nouveau chef du gouvernement, M. Park Choong-Hoon, nommé mercredi 21 mai par le président Choi, est né le 18 janvier 1918 dans l'île de Cheju, située au sud de la péninsule coréenne. Il fait une partie de ses études au Japon et obtient ensuite un diplôme de l'Ecole supérieure de défense de Corée du Sud. En 1948, il commence sa carrière dans l'administration, au ministère de l'industrie et du commerce.*

*De 1953 à 1961, il est secrétaire général de l'armée de l'air. Placé dans le cadre de réserve en 1961, il devient ministre du commerce en 1963. De 1967 à 1969, il occupe la fonction de ministre du plan économique et des finances en même temps que celle de vice-premier ministre. Démis en juin 1969, il réapparaît en 1973 où on le retrouve directeur de l'Agence de presse financière de Corée. Au moment de sa désignation à la tête du nouveau gouvernement, il était président de la Chambre de commerce.*

## Cambodge

### A LA VEILLE DE LA CONFÉRENCE HUMANITAIRE DE GENÈVE

# Deux hauts fonctionnaires suédois se sont rendus à Phnom-Penh

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — Le gouvernement suédois a entrepris une action diplomatique en direction de Hanoï et du régime pro-vietnamien de Phnom-Penh, à la veille de la conférence humanitaire sur le Cambodge qui doit se tenir à Genève les 26 et 27 mai, sous les auspices des Nations unies.

MM. Lief Liefland, secrétaire général du ministère des affaires étrangères — qui a rang de vice-ministre — et Jean-Christophe Oberg, ambassadeur à Bangkok, se sont rendus ce jeudi 22 mai à Phnom-Penh, où ils doivent s'entretenir avec les responsables du nouveau régime des problèmes relatifs à la conférence et à la distribution de l'aide humanitaire occidentale.

Cette visite est la première effectuée par des hauts fonctionnaires d'un gouvernement non communiste auprès des nouvelles autorités pro-vietnamiennes. La Suède, de même que la majorité des gouvernements occidentaux (à l'exception de la France et de la Grande-Bretagne) continue à reconnaître le Kampuchéa démocratique (Khmers rouges). La visite de MM. Liefland et Oberg aurait été précédée, indique-t-on de bonnes sources, par de discrets entretiens avec le ministre vietnamien des affaires étrangères, M. Nguyen Co Thach, qui se trouve depuis samedi dernier en visite officielle à Bangkok.

L'initiative suédoise semble avoir pour but, d'une part, d'éviter, lors de la conférence de Genève, l'isolement du Vietnam et du régime de Phnom-Penh et les attaques de nature politique à leur égard par les pays les plus opposés au maintien de la présence militaire de Hanoï au Cambodge : notamment la Chine, les Etats-Unis et la Thaïlande. Phnom-Penh et Hanoï ont dénoncé la tenue de cette assemblée humanitaire, qu'ils considèrent comme une manœuvre politique de la part de leurs adversaires. Ils ont appelé les pays du bloc soviétique à son boycottage.

L'initiative de la Suède vise, d'autre part, à obtenir un assouplissement de la politique de Phnom-Penh en ce qui concerne les voies d'accès, la distribution et le contrôle de l'assistance occidentale (*le Monde* du 8 mai). Faute d'une nette amélioration du système de distribution, personne ne peut, en l'état actuel des choses, écarter *a priori* l'hypothèse d'un nouveau drame alimentaire. Cependant, Phnom-Penh et Hanoï se sont opposés jusqu'à présent à l'accroissement des livraisons à partir de la frontière thaïlandaise, estimant que leurs adversaires l'utilisent en partie pour déstabiliser les régions voisines de la Thaïlande et pour faciliter la survie des groupes de résistance, notamment les Khmers rouges.

*Enfin*, la tentative du gouvernement suédois n'est pas sans rappeler celle de la France. Il y a un an, à la veille de la conférence de Genève sur les réfugiés vietnamiens, soucieux d'éviter un blocage qui aurait encore accru les départs massifs de « *boat people* » du Vietnam et la transformation de la conférence en un forum politique anti-vietnamien, le gouvernement français, qui préparait son moratoire sur la limitation des départs illégaux, avait dépêché M. Olivier Stirn à Hanoï.

R.-P. PARINGAUX.



## Vietnam

### HANOÏ RECONNAIT LA PERSISTANCE D'UNE RÉSISTANCE ARMÉE DANS LE SUD

Pour la seconde fois en moins d'un mois, les autorités vietnamiennes ont admis officiellement la persistance d'une opposition armée au régime. Hanoï a annoncé, le mardi 20 mai, qu'une conférence sur la sécurité dans le sud du pays s'était réunie « récemment » à Ho-Chi-Minh-Ville sous la présidence de M. Pham Hung, ministre de l'intérieur. Elle a adopté une résolution appelant à « *lutter contre les groupes réactionnaires qui travaillent clandestinement le long des frontières et des côtes, contre les activités armées des réactionnaires, contre les espions, les trafiquants et les organisateurs de départs illégaux* » ; elle a aussi décidé « *la dissolution des marchés noirs le long de la frontière* (khméro-vietnamienne) *et la réorganisation des marchés* (libres) *à l'intérieur du territoire* ». A la fin avril, Me Nguyen Huu Tho, chef de l'Etat par intérim, avait reconnu la présence d'une « *rébellion inorganisée* » dans la région des Hauts-Plateaux.

C'est, d'autre part, la première fois que les autorités décident de lutter effectivement contre le trafic de marchandises qui s'est développé entre la Thaïlande et le Vietnam par l'intermédiaire du Cambodge, et qui alimente de nombreux marchés libres au Sud. — *(A.F.P.)*



### « IL FAUT BALAYER LE RÉGIME DICTATORIAL » déclarent des exilés coréens en France

Le Groupe d'études sur la nation coréenne, animé par M. Chung Sung-Beh, auteur de l'étude *la République de Corée depuis 1945* et ancienne victime du régime Park, nous a fait parvenir une déclaration, dont nous donnons ci-dessous des extraits :

« *Le 17 mai 1980, à minuit, l'armée, à l'instigation du général Chon Too-hwan, chef des services de renseignements, s'est emparée du pouvoir en Corée du Sud. (...)*

» *Voici donc le peuple sud-coréen engagé dans une nouvelle épreuve de force contre les éléments les plus rétrogrades du pays. L'heure n'est plus de demander au régime en place telle ou telle réforme. Il s'agit tout simplement de balayer le régime dictatorial et corrompu et d'instaurer une démocratie respectueuse des droits fondamentaux de l'homme et de l'arbitrage du peuple dans l'investiture et l'exercice du pouvoir. Dans l'immédiat, il faudra libérer les patriotes et mettre en place un gouvernement de transition chargé de préparer une nouvelle Constitution et les élections libres.*

» *La lutte sera dure et les souffrances seront à la mesure de la grandeur de l'entreprise. Mais le destin du peuple coréen a été de lutter tout au long de son histoire contre les oppresseurs au dedans et au dehors. Nous ne doutons pas que cette fois-ci encore son expérience et sa détermination dans la lutte ainsi que sa maturité politique acquise dans une société en pleine mutation auront finalement raison de toute tentative d'arrêter le processus de démocratisation engagé depuis la fin dérisoire de Park Chung-hee.* »





# AMÉRIQUES

## Uruguay

# Création d'un « comité français pour la libération du général Seregni »

Un « comité français pour la libération du général Seregni » vient d'être créé (5, rue du Couchant, 73176 Savigny-le-Temple, tél. : 063-03-03).

Ancien candidat du Front élargi (gauche) aux élections de 1971, l'officier a été arrêté après le coup d'Etat militaire de 1976. Il a été inculpé d'« attentat à la Constitution » et condamné, pour ce chef, en 1976, à quatorze ans de prison.

Parmi les fondateurs de ce comité figurent les généraux Jeau Becam, Fran. Binoche et Paris de Bolardière, l'amiral Antoine Sanguinetti et le colonel Henri Noguères. Les autres signataires sont MM. Guy Aurenche, Costa-Gavras, Jacques El·l, André Jacques, le rabb·n Kaplan, MM. Alfred Kastler, Jacques Maury, Mgr Ménager, N. Louis Petitti et MM. André Stil et Bernard Stasi.

Les signataires déclarent : « *Tout au long de sa vie de militaire et d'homme politique, le général Liber Seregni s'est montré le défenseur de la démocratie et des droits de l'homme. En 1968, alors commandant en chef de la région militaire la plus importante du pays, il démissionne de son poste, refusant de faire jouer aux forces armées un rôle répressif et antidémocratique. En 1971, il est nommé président du Frente Amplio, nouvelle force politique regroupant des formations issues des partis traditionnels Blanco et Colorado, la démocratie chrétienne, le parti socialiste, le part. communiste, ainsi que d'autres formations politiques. Lors du coup d'Etat de 1973, le général Seregni est arrêté et dégradé. Remis en liberté provisoire, il est à nouveau arrêté en janvier 1976 et condamné à la suite d'une parodie de procès. Victime de la répression comme des milliers de prisonniers de disparus et d'exilés, symbolise la démocratie en Uruguay. C'est pourquoi, réaffirmant notre soutien à la lutte pour la défense des droits de l'homme dans ce pays, nous demandons la libération du général Liber Seregni.* »

● *Un « groupe de convergence démocratique de l'Uruguay »* a été créé le lundi 19 mai, à Madrid, par plusieurs personnalités des différents partis politiques uruguayens qui veulent ainsi œuvrer de façon conjointe au renversement de la dictature » dans leur pays. C'est la première fois depuis le coup d'État de 1973 que les différentes formations d'opposition, des conservateurs à l'extrême-gauche, s'unissent contre le régime.

Ces personnalités, qui ne représentent pas officiellement leurs formations au sein du groupe, collaboreront, selon leurs déclarations, à « *l'élaboration d'un projet politique responsable* » qu'ils opposeront au « *programme mis en œuvre par le régime pour institutionnaliser la dictature* ». — *(A.F.P.)*

# La violence en Amérique centrale

Nicaragua, El Salvador, Guatemala : la violence sévit quotidiennement en Amérique centrale à l'intérieur de chacun de ces pays, mais aussi, de plus en plus, aux frontières.

● *Nicaragua*. Deux soldats de l'armée populaire sandiniste ont été tués et un troisième blessé dans l'attaque d'une patrouille nicaraguayenne par un groupe armé venu du Honduras, a déclaré le mardi 20 mai à Managua le commandant Luis Carrion, vice-ministre de la défense. Le groupe, formé d'ex-gardes nationaux, se serait ensuite replié au Honduras. Les responsables sandinistes ont plusieurs fois affirmé que des anciens gardes somozistes avaient cinq camps d'entraînement au Honduras, où ils attendaient des armes pour opérer des incursions au Nicaragua.

● *El Salvador*. Le colonel Guillermo Garcia, ministre de la défense, a démenti mardi que ses troupes aient été mises en état d'alerte (*le Monde* du 21 mai), le long des frontières. « *Je suis sûr* », a-t-il déclaré à propos de l'éventuelle intervention de trois mille « mercenaires » entraînés au Nicaragua, « *que le gouvernement de ce pays ne se mêlerait pas de ce genre de choses.* »

On apprend d'autre part que M. Recinos Castro, dirigeant du Syndicat des travailleurs de l'industrie des transports, a été tué par des inconnus. Vingt-six personnes sont mortes, victimes de la violence politique, dans la plus petite des républiques d'Amérique centrale.

● *Guatemala*. — Un ancien dirigeant du Syndicat des travailleurs de l'entreprise agricole El Salto a été assassiné dans la nuit du lundi au mardi 21 mai, dans la ville de Escuintla, à 60 kilomètres au sud de la capitale guatémaltèque. José Alfonso Perez, qui avait quitté son poste depuis dix jours à peine, s'était, selon les milieux informés, distingué dans la lutte pour l'indemnisation de nombreux ouvriers licenciés par la direction de l'entreprise.

D'autre part, un jeune professeur de l'université, M. Otto Diemeck, a été assassiné le 20 mai par des inconnus. Le père de la victime, le colonel Oscar Diemeck, ancien chef de la police nationale, a affirmé que son fils avait été tué en raison de ses idées anticommunistes et parce qu'il était fils de militaire. — *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

# A TRAVERS LE MONDE

## Brésil

● DOUZE DIRIGEANTS SYNDICAUX ONT ETE LIBERES le mercredi 21 mai. Ils avaient été arrêtés ces dernières semaines pour incitation à une « grève illégale », qui a paralysé, durant quarante et un jours, jusqu'au 11 mai, les industries métallurgiques de la ceinture industrielle de Sao-Paulo. Parmi eux, figure M. Luis Ignacio da Silva, dit « Lula », ex-président du syndicat de Sao-Bernardo, qui avait été arrêté le 19 avril. — *(A.F.P.)*

## États-Unis

● UN CALME RELATIF EST REVENU A MIAMI après les émeutes raciales de ces derniers jours (*le Monde* du 20 mai). Le couvre-feu a été levé mercredi 21 mai et les gardes nationaux ont commencé à se retirer des quartiers, majoritairement noirs, où avaient eu lieu des scènes de violence et de pillage. La Maison Blanche a annoncé d'autre part que le président Carter irait « *dans un proche avenir* » à Miami afin de se rendre compte sur place de la situation. — *(A.F.P.)*

● M. CARTER A BATTU LE SENATEUR KENNEDY à deux contre un au cours de conventions locales démocrates qui avaient lieu mercredi 21 mai dans l'Utah. Il a obtenu dix délégues à la convention nationale du parti contre quatre à son concurrent. M. Carter devrait passer la barre nécessaire pour l'investiture démocrate au cours de la série de primaires qui a lieu le 3 juin. — *(A.F.P.)*

## Philippines

● LES AUTORITES MILITAIRES philippines ont annoncé, mercredi 21 mai, que vingt-deux rebelles avaient été tués dans des affrontements avec l'armée qui se sont produits dans le sud du pays. Depuis trois semaines, le nombre des victimes au cours d'escarmouches avec la rébellion moro (musulmane) s'élève à soixante-trois. — *(U.P.I.)*

## République Sud-Africaine

● LA POLICE a tiré sur les émeutiers noirs près de Bloemfontein, mercredi 21 mai. Selon les premières informations, un homme aurait été tué et deux femmes auraient été blessées après que des manifestants noirs eurent commencé à brûler des voitures et à lancer des pierres sur les véhicules qui passaient. — *(Reuter.)*

## Tchécoslovaquie

● EXCLUSION D'UN PROFESSEUR D'OXFORD. — Mlle Catherine Wilkers, professeur au

# AMÉRIQUES

## Canada

### APRÈS LE RÉFÉRENDUM DU 20 MAI

## La presse américaine salue la victoire des fédéralistes

L'échec des indépendantistes québécois au référendum du mardi 20 mai sur la souveraineté - association a été accueilli dans les milieux officiels américains avec un soulagement dissimulé derrière une extrême discrétion officielle. Le seul commentaire du département d'Etat a été le suivant : « L'unité nationale est à l'évidence une question qu'il appartient aux Canadiens de décider eux-mêmes, en dehors de toute ingérence extérieure. »

La presse américaine a, en revanche, unanimement salué la victoire du « non ». Le « New-York Times » a souligné que le premier ministre canadien, M. Pierre-Elliott Trudeau, avait joué un « rôle-clé » dans la défense du système fédéral. Le « Washington Post » a estimé que le résultat du référendum était « plus symbolique que définitif ». Enfin, l'« International Herald Tribune », publié à Paris, invite M. Trudeau à trouver des « formules acceptables par tous les Canadiens » et insiste sur le fait que l'évolution (du système fédéral) est le prix à payer pour éviter une sécession ».

En France, le porte-parole du Quai d'Orsay a déclaré qu'il n'appartenait pas « au gouvernement français de porter un jugement sur un choix qui relève du peuple québécois lui-même », mais que celui-ci pouvait « être assuré de la compréhension, de la confiance et de l'appui de la France le long de la route qu'il décidera de suivre ».

M. Jean Charbonnel, délégué national du R.P.R., a affirmé pour sa part que « l'échec du référendum nous atteint en tant que Français et que gaullistes ». De son côté, le bureau exécutif du parti socialiste a indiqué, dans un communiqué, que « les socialistes français suivent avec sympathie l'action des Québécois pour affirmer leur identité et leur personnalité » (...).

## Le chef du parti libéral du Québec réclame des élections anticipées dans la province

De notre correspondant

Montréal. — Consternation chez les nationalistes québécois et soulagement chez les fédéralistes canadiens. Tels sont les sentiments qui prédominent après la défaite du parti québécois au référendum sur la souveraineté-association (souveraineté politique du Québec assortie d'une association économique avec le Canada), organisé au Québec le 20 mai.

Accablés par l'ampleur de leur défaite (près de 60 % des électeurs ont voté non), les dirigeants du parti québécois et les membres du gouvernement se retranchent pour l'instant dans le plus complet mutisme et évitent toute apparition publique. Pour leur part, les fédéralistes ont le triomphe modeste, de peur d'exacerber les rancœurs qui se sont accumulées au cours des derniers jours de la campagne référendaire. Les seuls incidents dignes de mention ont eu lieu quelques heures après la proclamation des résultats lorsque deux à trois mille jeunes ont parcouru les rues de Montréal et ont manifesté leur déception en brûlant quelques drapeaux canadiens à feuille d'érable et en brisant quelques vitrines.

*En fait, la division, à parts* presque égales de l'électorat francophone (80 % de la population), qui a voté à plus de 50 % contre la souveraineté - association, a désamorcé la tension, qui aurait inévitablement débouché sur des incidents plus sérieux si les anglophones avaient été les seuls responsables de la défaite du parti québécois. Ces derniers ont voté « non » à plus de 80 %, et dans une circonscription de l'ouest de Montréal, le « non » a atteint 96 % des suffrages exprimés.

La plupart des premiers ministres des dix provinces qui avaient déclaré qu'ils ne négocieraient pas d'association économique avec le Québec si le « oui » l'emportait au référendum ont exprimé leur soulagement et se sont engagés à participer dans les plus brefs délais à des négociations pour améliorer le système fédéral. Un ancien premier ministre s'est même exclamé qu'aucun Canadien ne « *devrait se coucher ce soir sans dire une prière pour remercier Dieu de ce résultat* ». Les milieux d'affaires du Québec ont adopté une attitude similaire et le Conseil du patronat du Québec voit dans les résultats du référendum « *une victoire de la raison sur la passion, l'expression du réalisme des Québécois face à l'aventure qui leur était proposée* ». Selon cet organisme, « *ce n'est pas la fin de toutes les incertitudes, mais le résultat est encourageant et favorable aux investissements* ». La Bourse de New-York a souligné cette euphorie à sa manière en faisant progresser de 1 % la valeur du dollar canadien par rapport à la devise américaine. En revanche, les syndicats ont fait part de leur déception.

### Un appel de M. Trudeau à M. Lévesque

S'adressant à la Chambre des communes, le chef du gouvernement canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, a lancé un appel à M. René Lévesque pour qu'il abandonne son projet politique et accepte de participer à l'élaboration d'un fédéralisme renouvelé. Il a défini les deux conditions préalables à toute négociation en ce sens : « *Que le Canada continue d'être une véritable Fédération et qu'une charte des droits et des libertés fondamentales soit insérée dans la Constitution* », pour garantir les droits linguistiques des minorités (anglophone au Québec et francophone dans les autres provinces).

« *Tout le reste est négociable* », a-t-il ajouté. Cet appel a peu de chance d'être entendu à Québec, dans la mesure où la réalisation d'une forme plus ou moins complète d'indépendance est la raison d'être du parti québécois qui ne peut se satisfaire d'une simple réforme d'un système politique actuel.

M. Trudeau ne se fait sans doute aucune illusion et souhaite que M. Lévesque provoque des élections assez rapidement, ce qui, espère-t-il, pourrait permettre au chef du parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, d'accéder au pouvoir. Au cours d'une conférence de presse, M. Ryan a insisté sur « *la nécessité d'organiser des élections avant la fin de l'année, conformément à la coutume qui veut qu'un gouvernement dure quatre ans* » (le parti québécois a été élu en novembre 1976). Selon lui, le scrutin permettrait de « clarifier » la situation, à la suite de l'échec du parti québécois au référendum, d'autant plus que le parti libéral aura alors fait connaître avec plus de précision son projet constitutionnel.

Dans leurs éditoriaux, les journaux ne se préoccupent pas encore des prochaines élections, croyant que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral doivent en priorité interpréter correctement les résultats du référendum, qui, selon certains, constitue « *l'événement le plus important de l'histoire de la Confédération canadienne* ». Tous s'accordent à reconnaître qu'en disant non à la souveraineté-association, les Canadiens n'en veulent pas moins des changements profonds. « *En choisissant de demeurer dans la fédération canadienne*, écrit *la Presse*, *les Québécois ont refusé le risque que comportait à leurs yeux l'option péquiste* », mais « *des choses doivent changer au Canada, et rapidement* », sinon le pays « *ne survivra pas* ». *Le Devoir* est encore plus ferme puisqu'il écrit que les Québécois « *n'ont pas dit « non » à l'égalité des peuples et qu'il ne faut pas oublier que ceux qui ont voté « oui » au référendum constituent une partie impressionnante des forces vives de la société québécoise, regroupent sa jeunesse, incarnent son dynamisme et sont résolus à poursuivre leur combat* ».

BERTRAND DE LA GRANGE.

collège Sainte-Hilda, a été expulsée, mercredi 21 mai après-midi, de Prague après avoir été arrêtée dans la matinée au domicile du philosophe contestataire Julius Tomin, où elle résidait depuis vendredi dernier. C'est le troisième professeur de l'université d'Oxford qui fait l'objet d'une telle mesure, après avoir rencontré M. Tomin. Un étudiant britannique et un syndicaliste français avaient subi le même sort. — *(A.F.P.)*

## Zaïre

● LES AUTORITES ZAIROISES ont réfuté mercredi 21 mai les allégations de tortures et d'exécutions sommaires contenues dans un rapport d'Amnesty International publié la veille à Londres (*le Monde* du 22 mai).

Dans une communication à la presse, M. Nguza Karl I Bond, ministre des affaires étrangères, s'est élevé contre les accusations de l'organisation internationale des droits de l'homme « *dont l'invraisemblance frise la malhonnêteté intellectuelle, la mauvaise foi et l'intention délibérée de nuire aux succès que recueille le Zaïre sur la voie du redressement économique avec le concours de pays amis* ». — *(Reuter.)*

## États-Unis

## Une vigoureuse campagne a été déclenchée en faveur des réfugiés haïtiens

De notre envoyée spéciale

Miami (Floride). — Les réactions de l'opinion américaine au drame cubain sont observées avec attention par les dirigeants de la communauté haïtienne. Depuis 1972, une trentaine de milliers de Haïtiens sont arrivés en Floride et se son. intégrés avec plus ou moins de bonheur à la société cosmopolite du sud de la Floride. Mais, depuis un an, un nouvel exode a commencé. En avril, près de mille Haïtiens sont arrivés sur les côtes de Floride, venant de Haïti et des Bahamas d'où l'aggravation de la situation économique les a chassés. Ils sont arrivés dans des bateaux plus ou moins vétustes, et racontent de terrifiantes histoires de naufrages après trois semaines de mer, ou de voyageurs jetés par-dessus bord par des « passeurs » sans scrupules.

La plupart d'entre eux sont des paysans ou des petits employés qui ne parlent que le créole. Arrivés en loques, épuisés par la traversée, incapables de se faire comprendre des officiers de l'immigration, ils ont été traités sans ménagement par les autorités et sont restés jusqu'à présent sans statut officiel.

Sitôt débarqués sur une plage proche de Miami — quand ce n'est pas à Miami-Beach, sous les regards ébahis des vacanciers, — ils sont incarcérés pour trois ou quatre jours, à dix parfois dans des cellules prévues pour deux détenus.

Plusieurs organismes de secours se sont réunis pour former une « *coalition haïtienne* » qui a installé des services dans une école primaire du quartier de Miramar. Ce sont ses représentants qui vont faire sortir les nouveaux arrivés de prison, leur procurer des vêtements, grâce à des dons privés, rechercher les parents qu'ils peuvent avoir aux Etats-Unis et leur procurer un logement de fortune.

A l'école de Miramar, une cinquantaine de réfugiés font patiemment la queue pour recevoir leurs *food stamps*, des coupons d'alimentation d'un montant variable qui leur permettent de se ravitailler gratuitement dans les supermarchés. Une personne seule a ainsi droit à l'équivalent de 63 dollars par mois (260 F).

Les *food stamps* font, depuis les années 60, partie de l'aide sociale accordée aux nécessiteux par le gouvernement fédéral. Mais les Haïtiens n'y ont droit que depuis peu de temps : une victoire que les dirigeants de la « *coalition* » attribuent aux pressions exercées sur le gouvernement depuis que l'exode cubain fait la « une » de tous les journaux. Une vigoureuse campagne a, en effet, été déclenchée par les organisations de lutte pour les droits civiques, les mouvements activistes noirs et les Eglises pour faire accorder aux réfugiés haïtiens un statut de réfugiés politiques semblable à celui des Cubains.

### 35 % de chômeurs

Les autorités font la sourde oreille : elles estiment que la plupart des réfugiés haïtiens ont pris le risque de cette traversée, moins pour fuir le régime Duvalier que la misère. A Washington, on hésite d'autant plus à traiter les Haïtiens en réfugiés politiques que, malgré les réserves qu'on formule à son égard, le gouvernement haïtien paraît, pour l'instant, un allié relativement sûr dans une région de plus en plus instable.

Les réactions des Noirs américains à l'égard des Haïtiens sont ambivalentes. Au début, ils ont vu dans les Haïtiens une « concurrence » pour l'emploi et l'aide sociale et aussi le risque que cet accroissement de la population noire n'aggrave le racisme des Blancs. Aujourd'hui, les Noirs américains, émus par le dénuement des derniers arrivés, militent pour leur faire attribuer un statut officiel.

La communauté cubaine éprouve un certain mépris pour ces loqueteux noirs : « *Ils n'ont qu'à se battre comme nous pour leur liberté* », nous disait un garçon de restaurant. Mais, repensant à ses débuts difficiles en Floride, il y a quinze ans, il ajoutait : « *Il est vrai qu'ils sont bien malheureux chez eux.* »

Dans le kaléidoscope que forme la population du sud de la Floride, les Haïtiens devraient pouvoir trouver leur place. Mais il faut qu'ils apprennent l'anglais et un métier : pour l'instant, 35 % d'entre eux sont au chômage. Et les « Anglos », déjà peu favorable à la « cubanisation » de Miami, considèrent les Haïtiens comme des candidats perpétuels à l'aide sociale.

Le président de l'A.F.L.-C.I.O., *M. Kirkland, a lancé un appel* à l'administration fédérale pour qu'elle reconnaisse aux réfugiés haïtiens le même statut qu'aux réfugiés cubains et qu'elle leur applique la même « *politique humaine et généreuse* ». La conférence des maires américains a adressé au ministre de la justice, M. Benjamin Civiletti, une lettre demandant l'attribution du statut de réfugiés aux Haïtiens et le Black Caucus, une organisation d'élus noirs à la Chambre des représentants, a adressé au président Carter une lettre accusant l'administration de pratiquer à l'égard des Haïtiens une politique de « *discrimination raciste* ».

Le statut de réfugiés politiques permettrait au moins aux très nombreux Haïtiens qui vivent aux Etats-Unis — ils sont, dit-on, deux cent mille ou trois cent mille à New-York — de cesser d'être des « non-personnes » aux yeux de la loi du pays qui les abrite, depuis parfois de longues années.

NICOLE BERNHEIM.

# DIPLOMATIE

## APRÈS LE SOMMET FRANCO-SOVIÉTIQUE

*LA DÉCLARATION DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE*

## Détente cu mise en garde ?

**Première explication officielle et relativement circonstanciée du sommet de Varsovie, la déclaration faite mercredi 21 mai par M. François-Poncet devant l'Assemblée nationale a très visiblement tenu compte de la vague de critiques suscitée par l'initiative du président de la République, notamment en France. Selon le ministre des affaires étrangères, l'objectif premier de cette rencontre avec M. Brejnev était de « lancer les mises en garde nécessaires », de faire connaître avec exactitude non seulement les positions des deux pays sur les causes des tensions, mais aussi leurs « réactions si celles-ci devaient se maintenir ou s'aggraver ».**

**Autrement dit, M. Brejnev aurait reçu un avertissement en bonne et due forme : il devra renoncer, en particulier, à ses tentatives de « légitimer par quelque biais une situation inacceptable » (il s'agit sans doute de la dernière proposition de M. Karmal, qui demande la reconnaissance de son gouvernement avant toute négociation) ainsi qu'à « toute aggravation de l'intervention militaire ». Faute de quoi il lui faudra procéder — et c'est là, selon Paris, le mérite des entretiens de Varsovie — à « une juste appréciation des conséquences de ses décisions ».**

**C'est donc un langage particulièrement dur qui aurait été tenu au dirigeant soviétique : il est frappant que M. François-Poncet n'ait employé à aucun moment de son explication le mot « détente » — il a été question seulement de « dialogue » — et qu'il n'ait pas parlé non plus du projet de sommet des « principales puissances » en 1981 ; il faut croire, que cette suggestion est, pour le gouvernement aussi, « sans objet véritable » dans les circonstances présentes, comme l'a fait remarquer M. Couve de Murville.**

**Il reste à savoir si M. Brejnev a retiré de la rencontre la même impression. Même entre partenaires parfaitement loyaux, les entretiens diplomatiques donnent très souvent lieu à malentendu, chacun ne retenant que ce qu'il avait envie d'entendre. En l'occurrence, on peut avoir quelques doutes sur la manière dont le « message » a traversé la barrière de la courtoisie propre au président français et à ce genre de rencontre. Mais surtout, son interlocuteur soviétique avait sa religion faite bien avant d'arriver à Varsovie : pour lui, le premier et probablement unique bénéfice de ce sommet était qu'il ait lieu, que l'on puisse parler — ou faire semblant de parler — détente avec un dirigeant occidental comme avant l'Afghanistan. Tous les commentaires de la presse de Moscou ne laissent aucun doute là-dessus.**

**Les réponses de M. François-Poncet aux critiques sur l'absence de consultation ont permis d'utiles mises au point sur l'indépendance de la politique étrangère française, mais elles laissent subsister quelques doutes sur la mise en œuvre. Pour autant que l'on sache, aucun gouvernement allié n'avait critiqué publiquement l'invitation faite à M. Gromyko de se rendre à Paris, en avril ; en outre, l'on ne saurait mettre sur le même plan la rencontre Muskie-Gromyko, de Vienne, et le sommet Brejnev-Giscard d'Estaing, de Varsovie, à moins d'admettre que les superpuissances ont une échelle protocolaire différente des autres, ce qui n'était certainement pas dans les intentions du ministre français. Enfin, et puisque M. Carter était averti le vendredi 16 mai du projet de rencontre à Varsovie, M. François-Poncet aurait pu tout aussi bien glisser un mot à ce sujet à M. Muskie, qu'il rencontrait le même jour, à Vienne. Le précédent de la rencontre avortée de Bonn, en janvier, entre les quatre ministres occidentaux (des fuites avaient eu lieu à ce sujet à Bonn et à Washington) n'est pas décisif : et M. Muskie, à qui une leçon était faite sur la nécessité de la consultation, eût sans nul doute été sensible à cette courtoisie, à l'occasion de son premier contact.**

MICHEL TATU.

## M. Jean François-Poncet : isoler l'Union soviétique constituerait une grave erreur politique

M. FRANÇOIS-PONCET, ministre des affaires étrangères, estime que la rencontre de Varsovie représente *« une étape importante et nécessaire »* dans le cadre de la politique *« de fermeté et de dialogue »* de la France, indiquant qu'il souhaite « réfuter » les interprétations douteuses et en tout cas erronées qui ont été données ici et là de l'événement, et dont certaines ont de quoi surprendre quand on voit qui les formule.

Il réfute la thèse selon laquelle la rencontre de Varsovie serait née d'une « improvisation », rappelle qu'elle est issue d'une initiative de M. Gierek et ajoute : *« Elle s'inscrit, au surplus, dans le prolongement d'un dialogue qui, depuis le début de la crise, n'a pratiquement pas cessé entre la France et l'Union soviétique ».*

Le ministre insiste ensuite sur l'importance de la crise internationale en déclarant : *« Ne nous trompons pas, nous sommes en présence d'événements dont les conséquences mettent en cause les fondements même de la paix. On sous-estimerait singulièrement la gravité de la situation en croyant qu'elle est à la mesure des méthodes et des routines de la diplomatie courante. » « Il est clair,* poursuit-il, *que le moment était venu pour elle* (la France), *alors que le monde est engagé sur une pente dangereuse de lancer les mises en garde nécessaires. Si éloquent que soit le langage des faits, il risque de n'être pas entendu si personne n'ose lui prêter sa voix. En s'y décidant, la France est dans sa vocation. »*

M. François-Poncet assure que le président de la République *« a voulu mettre tout le poids de la France dans la balance de la paix »* et déclare d'autre part : *« Il n'est pas d'exemple que la puissance militaire soit venue à bout de l'esprit de résistance de tout un peuple quand il est soutenu par le sentiment qu'a la communauté internationale de la justesse de sa cause (...). Toute formule, en particulier, qui viserait à légitimer par quelque biais une situation de fait inacceptable, ne pourrait que conduire à une impasse. Toute aggravation de l'intervention militaire sur le terrain ne pourrait qu'accroître les tensions (...). » « L'Afghanistan,* poursuit-il, *ne doit pas devenir une place d'armes dirigée contre l'Union soviétique. Il ne saurait davantage devenir une place d'armes soviétique qui serait inévitablement une menace pour d'autres. Mettre le peuple afghan en mesure de déterminer librement son destin, amener les puissances voisines ou plus lointaines à reconnaître sa souveraineté, telle est l'unique voie qui permette une solution. »*

### La réponse à M. Muskie

Le ministre rappelle que M. Giscard d'Estaing a prévenu MM. Carter, Schmidt et Mme Thatcher que la rencontre n'avait pas pour objet *« une négociation devant aboutir à des décisions »* et précise : *« Si cette information n'a pas eu lieu plus tôt, c'est en raison de précédents fâcheux, notamment celui de la réunion des quatre ministres occidentaux qui avait été envisagée en janvier dernier et dont des fuites prématurées, qui n'avaient pas leur origine à Paris, ont dénaturé le caractère. »* Le but de cette rencontre, indique-t-il, était *« de permettre à deux puissances, qui exercent des responsabilités dans le monde, de connaître avec exactitude leur position sur les causes des tensions actuelles et leur réaction si celles-ci devaient se maintenir ou, le cas échéant, s'aggraver ».* Il ajoute : *« Lors de l'intervention soviétique en Afghanistan en décembre dernier, on a pu mesurer à quel point la communication avait fait défaut. Il est important de combler cette lacune. En ce qui concerne la France, c'est fait (...). Il est naturellement trop tôt pour apprécier les conséquences qu'en tireront les dirigeants soviétiques pour la suite. Je constate que le point de vue français leur a été exposé sans complaisance et sans ambiguïté ; qu'il a été écouté et, selon toutes les apparences, compris. La rencontre a, d'autre part, confirmé que l'Union soviétique paraît aujourd'hui avoir pris une mesure plus exacte des dimensions de la crise et une conscience plus claire de la nécessité de lui trouver une issue politique. Ceci ne signifie pas qu'elle en conçoive le règlement d'une manière que nous pouvons juger satisfaisante. Il est clair, comme on pouvait d'ailleurs s'y attendre, que les positions sont et demeurent éloignées. »*

M. François-Poncet souligne que les critiques qui se sont manifestées à propos de cette rencontre *« témoignent d'une méconnaissance profonde des principes de l'action diplomatique de la France, des objectifs qu'elle poursuit, des réalités de la scène internationale. La France,* observe-t-il, *conduit une politique étrangère indépendante. Elle poursuit des conversations avec qui elle l'entend et quand elle l'entend. Elle n'a pour cela besoin de l'autorisation de personne. Je note d'ailleurs que la nécessité de maintenir le dialogue avec l'Union soviétique est unanimement reconnue. »* Rappelant que le nouveau secrétaire d'État des États-Unis, M. Muskie, a qualifié *« d'utile et nécessaire »* l'entretien qu'il a eu à Vienne avec M. Gromyko, le ministre indique : *« Pourquoi ce qui est jugé, à juste titre, utile et nécessaire quand il s'agit de M. Muskie et de M. Gromyko deviendrait-il nuisible ou superflu quand il s'agit du président de la République et de M. Brejnev ? »*

Il déclare en conclusion : *« Prétendre écarter l'Union soviétique du dialogue indispensable sur les moyens d'éliminer les causes de la tension internationale, c'est aussi prendre le risque d'enfoncer les relations internationales dans un cycle d'incompréhensions et de malentendus et de s'abandonner soi-même au mouvement aveugle d'un engrenage qui pourrait être fatal. A moins, bien entendu, qu'il ne faille considérer que ce dialogue doit être réservé aux seules superpuissances. Tel n'est pas, on le sait, le point de vue de la France. Il ne suffit pas cependant de le proclamer en paroles. Cette proclamation serait dérisoire si nous acceptions de soumettre nos démarches à un visa préalable et si nous nous inquiétions du premier « froncement de sourcils. »*

### M. COUVE DE MURVILLE : quelle va être la suite de cette réunion ?

Répondant au ministre, M. COUVE DE MURVILLE (R.P.R., Paris) se félicite de la volonté du gouvernement d'informer l'Assemblée *« sur,* indique-t-il, *un événement que nous avons tout lieu de tenir pour important ».* S'adressant à M. François-Poncet, il souligne : *« Nul ne s'attendait que votre compte rendu fût exhaustif et répondît par avance à toutes nos interrogations. »* Développant celles-ci, le président de la commission des affaires étrangères déclare : *« Depuis l'invasion de l'Afghanistan, vous avez entendu garder le contact avec Moscou et vous avez eu raison, car la mise en quarantaine ne constitue pas une politique. »* Estimant qu'il est faux de dire que la France a été la seule *« à parler avec l'Union soviétique »*, M. Couve de Murville ajoute : *« Pourquoi cette rencontre de Varsovie, spectaculaire à coup sûr, et sans doute volontairement, compte tenu de la manière dont elle a été préparée et finalement amorcée après des semaines d'entretiens secrets ? »*

L'ancien ministre des affaires étrangères se demande si une nouvelle réunion était nécessaire pour affirmer la position de la France au sujet de l'Afghanistan et précise : *« Ce qui a été dit solennellement par la France a-t-il besoin d'être réaffirmé sans cesse, comme s'il pouvait exister un doute sur sa fermeté ? »* Il déclare ensuite : *« Quelle va être la suite de cette réunion, qui ne serait pas la poursuite de l'actuel dialogue de sourds ? »*

Évoquant enfin l'éventualité d'une conférence réunissant les représentants *« de certains grands pays »*, M. Couve de Murville assure : *« Il serait vain de vouloir engager une discussion sérieuse en l'absence de perspectives nouvelles de rapprochement. »*

A l'occasion de la séance des questions d'actualité qui a suivi la déclaration gouvernementale, M. GREMETZ (P.C., Somme), après avoir affirmé qu'une *« solution politique se fait jour en Afghanistan »*, a demandé à M. François-Poncet quelles initiatives le gouvernement comptait prendre, *« dans le prolongement de la rencontre de Varsovie, pour avancer sur la voie de la paix, du désarmement et de la sécurité en Europe et dans le monde ».*

Le ministre des affaires étrangères a répondu qu'il *« appartient à chaque partie, et notamment à la partie soviétique, de tirer les conclusions de la rencontre de Varsovie ».* *« La France,* a-t-il indiqué, *ne manquera pas de prendre le moment venu les initiatives nécessaires si elles apparaissent utiles, et, pour cela, il faut que de l'autre côté la situation bouge. »*

### UN ÉMISSAIRE DE L'ÉLYSÉE A LONDRES

**Londres (A.F.P.). — M. Giscard d'Estaing a dépêché, le jeudi 22 mai à Londres, M. Patrick Leclerc, conseiller diplomatique à la présidence, pour informer le gouvernement britannique de la teneur de ses entretiens à Varsovie avec M. Brejnev, a-t-on appris de source officielle dans la capitale.**

### UNE RÉUNION DES P.C. EUROPÉENS AURA LIEU A BRUXELLES

(De notre correspondant.)

**Bruxelles. — Déçu du sommet de Paris, où il n'avait voulu assister qu'en tant qu'observateur, le parti communiste belge, présidé par M. Louis Van Geyt, a adressé, jeudi 22 mai, une invitation à tous les partis communistes d'Europe occidentale, pour une réunion qui aura lieu à Bruxelles au début de l'automne prochain, probablement pendant la première quinzaine d'octobre.**

**Le parti communiste français a confirmé sa participation.**

# DIPLOMATIE

## A VARSOVIE

### Au Sénat

### M. Lecanuet suggère la réunion d'une conférence des «démocraties de liberté» avant la « grande rencontre de 1981 »

Au Sénat, M. STIRN, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a lu sans interruption le texte de la déclaration gouvernementale, dont la péroraison a été applaudie par les sénateurs de la majorité. M. BOUCHENY, au nom du groupe communiste, a regretté qu'un débat ne puisse s'engager sur cette déclaration. Puis, après les explications du président POHER, qui a justifié ce fait par l'inscription à l'ordre du jour de juin d'un débat sur l'ensemble de la politique extérieure, M. LECANUET, président de la commission des affaires étrangères, a pris la parole en cette qualité.

S'inspirant d'une note de synthèse destinée à M. François-Poncet et exprimant le sentiment de la majorité de cette commission, M. Lecanuet (qui est aussi président de l'U.D.F.) a approuvé l'initiative du président de la République. « *La politique étrangère et militaire de l'U.R.S.S.*, a-t-il notamment déclaré, *constitue une menace pour l'équilibre mondial et nos approvisionnements en matières premières... La politique de détente n'est plus guère crédible dans les circonstances actuelles. Comment parler de détente en Europe si l'U.R.S.S. encercle l'Europe ? (...) Mais*, poursuit-il, *le dialogue n'en est que plus nécessaire car le refuser serait renforcer la tension qui risque de déboucher sur un conflit : il demeure le seul moyen d'aboutir à une solution, qui ne saurait être que politique.* »

Toutefois M. LECANUET estime que le dialogue « *pour nécessaire qu'il soit n'est pas suffisant* ». « *Il doit*, souligne-t-il, *être un dialogue de volonté, de mise en garde, à partir d'une politique de renforcement de la France et d'une meilleure cohésion de l'Europe.* »

Or l'Europe « s'enlise » et les réactions du monde occidental n'interviennent qu'en ordre dispersé. Avant la « grande rencontre » prévue pour 1981, M. Lecanuet souhaite donc que la France prenne l'initiative de convoquer une « *conférence des principales démocraties de liberté* ». Cette concertation lui paraît d'autant plus utile que nous ignorons ce que sera la politique du futur président des Etats-Unis.

« *Il ne faut pas*, dit-il, *que la France soit prise de vitesse. (...) La relance de la concertation avec les alliés dissiperait la méfiance entre l'Europe et les Etats-Unis, et orienterait l'alliance vers l'égalité des droits, et un jour, je l'espère, des moyens, entre les piliers américain et européen de l'alliance. (...) La détente*, conclut-il, *ne saurait exister que dans la confiance et dans l'équilibre des forces. La première ne saurait plus exister au même degré après l'intervention soviétique condamnée par cent quatre pays le 19 janvier ; de l'équilibre, on ne saurait parler vu le fantastique effort de l'Union soviétique et de ses alliés. La paix ne saurait résulter que d'un acte de volonté et de courage.* »

### M. Mitterrand : il n'était pas nécessaire de s'exposer au camouflet que représente l'absence de résultat

Interrogé, mercredi soir 21 mai, au cours de l'émission de France-Inter « Face au public », M. Mitterrand a notamment déclaré : « *Aller à Varsovie pour rencontrer M. Brejnev est en soi parfaitement normal. L'essentiel est de savoir ce que l'on va y faire. Nous sommes dans des conditions difficiles... avec une menace de conflit, pour peu que les puissances ne sachent pas dominer leurs différends. La France est dans un camp. Elle appartient à l'alliance atlantique, elle appartient aussi à ceux qui tiennent le droit international pour une base sérieuse. De ce fait, elle ne peut consentir à l'occupation militaire de l'Afghanistan par les Soviétiques. Toute démarche qui risque d'atteindre la solidarité de cette alliance doit donc être extrêmement mesurée.* »

Après avoir réaffirmé le droit de M. Giscard d'Estaing d'aller rencontrer M. Brejnev, M. Mitterrand a précisé : « *Si le président de la République se déplace à Varsovie et qu'il ne rapporte rien, cela montre une certaine impertinence du pouvoir soviétique à notre endroit et cela montre une certaine faiblesse de la France face à ses interlocuteurs. La paix a-t-elle avancé ? Evidemment non. Le trouble s'est-il accru ? Evidemment oui.* »

*Le premier secrétaire du P.S.* s'est prononcé pour le retrait simultané des fusées américaines Pershing et des missiles soviétiques S.S.-20. Puis il a considéré que l'alliance atlantique, « *du fait des uns et des autres, est malade* ». Il a précisé : « *Plutôt que de réclamer un sommet mondial comme l'a fait M. Giscard d'Estaing, il est urgent que les responsables de l'alliance redéfinissent leurs objectifs. Cette conférence au sommet-là me paraît plus urgente que les autres.* »

M. Mitterrand a ajouté : « *Puisqu'il y a échec, c'est un facteur de division supplémentaire... Il n'était pas nécessaire de s'exposer au camouflet que représente l'absence de résultat du sommet de Varsovie.* » M. Mitterrand a ensuite relevé que M. François-Poncet « *a oublié* » d'évoquer la proposition faite par le président de la République d'un sommet mondial. Il a regretté que la France ait « *de plus en plus, non pas un président de la République, mais un candidat à la présidence* ». « *Cela fausse le jeu des intérêts du pays* », a-t-il ajouté.

Le premier secrétaire du P.S. a réaffirmé qu'il rejette toute politique neutraliste pour la France. Il s'est prononcé en faveur de « *bonnes relations avec la Russie* » car celles-ci « *représentent une constante de notre sécurité* », précisant : « *mais ce désir d'un équilibre européen ne peut pas aller jusqu'à renoncer aux intérêts fondamentaux de la France* »

Enfin, il a évoqué la situation au Proche-Orient en rappelant que si les Palestiniens ont droit à une patrie, Israël a droit à l'existence. Il a précisé : « *Tout ce qui vient mettre en péril l'existence de l'Etat d'Israël n'est pas reconnu comme acceptable par le P.S. Mais les Palestiniens ont droit à une patrie : s'il s'agit d'Israël nous disons* « non ». *S'il s'agit d'une autre terre nous disons* « oui ». Il s'est ensuite prononcé en faveur d'une visite de M. Yasser Arafat en France, à la condition que celui-ci « *en s'asseyant à la table des négociations, renonce aussitôt à la destruction de l'Etat d'Israël* »

### M. BLANC (P.R.) EST « CONSTERNÉ » PAR LES RÉACTIONS DU R.P.R.

M. Jacques Blanc, secrétaire général du parti républicain, qui prenait la parole mercredi 21 mai à Brest devant des militants de sa formation, s'est déclaré « *stupéfait* » des réactions suscitées par la rencontre de Varsovie. Il a stigmatisé le « *double langage* » des communistes et l'attitude « *d'opposition systématique* » des socialistes, tout en affirmant ne pas en être « *étonné* ». « *En revanche*, a-t-il dit, *je suis consterné de constater que les dirigeants du R.P.R., qui nous donnent chaque jour des leçons de gaullisme, se prennent à critiquer les décisions les plus gaulliennes de M. Giscard d'Estaing.* »

Le secrétaire général du P.R. a ajouté : « *Je suis affligé de n'avoir entendu aucun dirigeant politique, même giscardien, à l'exception de M. Michel Poniatowski, exprimer ces mots pourtant simples qu'attendent tous les Français : oui, le président de la République a eu raison d'aller à Varsovie. Oui, en allant à Varsovie, le président de la République a défendu les intérêts de la France. Oui, la France n'a pas l'intention de laisser les Etats-Unis et l'Union soviétique organiser un nouveau Yalta pour se partager le monde (...). Une fantastique campagne d'intoxication tente, en France comme à l'étranger, de falsifier la nature véritable de la rencontre. On ne recule devant aucun artifice pour minimiser, autant qu'il se peut, la démarche lucide et courageuse du président de la République (...)* »

● *M. Pascal Gauchon*, candidat du parti des forces nouvelles (P.F.N., extrême droite) à l'élection présidentielle de 1981, a estimé, mercredi 21 mai, à Lille, que le sommet de Varsovie avait été « *totalement inutile* ».

● *M. Barre* se rendra, le vendredi 20 juin, à Trèves, pour prononcer un discours devant l'assemblée plénière des chambres de commerce et d'industrie de la R.F.A., dont les travaux seront consacrés à l'économie européenne et à l'avenir de la C.E.E., indique l'hôtel Matignon.

● *Le premier ministre roumain à Moscou.* — M. Ilie Verdet a fait une visite officielle les 19 et 20 mai dans la capitale soviétique. Dans un communiqué officiel, signé à l'occasion, l'U.R.S.S. et la Roumanie soulignent l'importance « des mesures concrètes » contenues dans les déclarations du sommet du pacte de Varsovie qui s'est tenu le 15 mai dans la capitale polonaise. — *(A.F.P.)*

## La Conférence islamique décide la création d'un « comité d'urgence » pour résoudre les conflits

Islamabad. — La Conférence islamique a adopté, jeudi 22 mai, un communiqué final qui résume les résolutions votées au cours des cinq jours de débats. Pour l'Afghanistan, les participants ont décidé de créer un comité de trois membres « *pour rechercher les voies et moyens, y compris les consultations appropriées* » de régler le problème et d'assurer le retrait des troupes soviétiques — dont ils ont « *condamné* » l' « *invasion* » — « *et aussi de convoquer une conférence internationale sous l'égide des Nations unies ou d'une autre organisation internationale* ». Ils ont souhaité que le Mouvement des non-alignés « *joue un rôle actif* » dans la recherche d'une « *solution globale* ».

Pour ce qui concerne l'Iran, le communiqué « *condamne avec force la récente agression militaire contre l'Iran, ainsi que les menaces d'usage de la force sous toutes ses formes, l'ingérence et l'application de sanctions économiques individuelles ou autres contre l'Iran* ». Il « *note aussi avec inquiétude la présence de forces de l'U.R.S.S. et d'autres qui lui sont alliées dans la corne de l'Afrique, ainsi que l'agression persistante et la violation de l'intégrité territoriale de la Somalie* » et demande « *le retrait immédiat, total et inconditionnel de ces forces* ».

Mais le problème qui reçoit la part du lion dans le communiqué est celui du Proche-Orient, « *combat essentiel* ». Ainsi sont dénoncés les Etats-Unis, Israël pour l'annexion de Jérusalem et le refus « *de reconnaître le droit du peuple palestinien* », et l'Egypte pour la normalisation de ses relations avec Israël.

La Conférence va demander la convocation d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU pour examiner « *la grave situation née de la décision de l'entité sioniste d'annexer Al-Qods* (Jérusalem) *et d'en faire la capitale du régime raciste et sioniste* » ; elle invite ses membres « *à rompre leurs relations diplomatiques avec tout pays qui déciderait de transférer son ambassade à Al-Qods* ».

La prochaine réunion des pays islamiques aura lieu à La Mecque en janvier prochain à l'occasion du début du quinzième siècle de l'hégire ; la douzième conférence des ministres des affaires étrangères se réunira l'an prochain à Bagdad. — *(A.F.P.)*

### LA FRANCE PROPOSE AU JAPON UNE COOPÉRATION DANS L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE.

Le ministre japonais des affaires étrangères, M. Okita, a eu le 21 mai à Paris avec son collègue français, M. François-Poncet, un entretien au cours duquel a notamment été évoqué le problème du déséquilibre des échanges commerciaux entre Paris et Tokyo.

En 1979 les importations françaises en provenance du Japon se sont élevées à 8,7 milliards de francs, alors que les achats japonais à la France restaient légèrement inférieurs à 4 milliards. Pour remédier à cette situation, la France a proposé l'organisation d'une coopération industrielle entre les deux pays, particulièrement dans les secteurs de la construction aéronautique.

Les ministres français et japonais ont aussi procédé à un échange de vues sur les grands problèmes internationaux. M. François-Poncet a notamment commenté pour son visiteur la rencontre de Varsovie. Le Quai d'Orsay indique que les conversations ont fait apparaître entre la France et le Japon « *des points de convergence concrets qui appellent une concertation plus étroite entre les deux pays* ».

### M. LOUIS DEBLÉ AMBASSADEUR AU GUATEMALA

Le *Journal officiel* du 23 mai doit annoncer la nomination de M. Louis Deblé comme ambassadeur au Guatemala, en remplacement de M. René Lalouette.

[Né en 1923, ancien résistant et déporté, M. Louis Deblé a été fonctionnaire des services d'outre-mer de 1947 à 1960. Il a ensuite occupé différents postes à la coopération technique, au ministère de l'industrie, au Plan et à l'administration centrale. Il était, depuis 1974, ambassadeur à Haïti.

M. René Lalouette vient d'être nommé viguier d'Andorre (*le Monde* du 21 mai).]



## LES SANCTIONS ÉCONOMIQUES CONTRE L'IRAN

### Les États-Unis sont « profondément déçus » par l'attitude de Londres

Les Etats-Unis sont « *profondément déçus* » par la décision du gouvernement britannique de n'imposer que des sanctions économiques limitées et non rétroactives contre l'Iran, a indiqué mercredi 21 mai le département d'Etat.

« *Nous nous attendons que les autres pays de la Communauté européenne honorent les engagements pris lundi dernier à Naples* », a déclaré le porte-parole du département d'Etat, M. Hodding Carter.

« *Il n'est pas opportun que les Iraniens s'entendent dire par un pays que la violation du droit international que constitue la détention des otages américains ne suffit pas à produire un front commun dans la communauté internationale* », a ajouté le porte-parole qui a stimé que le fait qu'un engagement ait été pris, puis abandonné, « *remet en question la cohésion* » au sein des alliés des Etats-Unis.

Le porte-parole s'est par ailleurs vivement félicité de la décision du gouvernement australien d'imposer contre l'Iran des sanctions économiques « *qui correspondent parfaitement aux termes de la résolution des Nations unies bloquée par le veto soviétique* » en janvier dernier.

● A BONN, le cabinet fédéral allemand a adopté, mercredi, des sanctions économiques limitées à l'encontre de Téhéran, conformément à la décision de Naples. Ces sanctions, qui entreront en vigueur ce jeudi, soumettent à autorisation toutes les exportations de biens et de services destinées à l'Iran, sauf celles de produits alimentaires et pharmaceutiques. Mais ils ne font pas la moindre référence à l'application rétroactive des sanctions au 4 novembre 1979 (date de la prise d'otages de Téhéran), sur laquelle les Neuf se sont mis d'accord, dimanche, à Naples.

On estime cependant dans les milieux bien informés de Bonn que la rétroactivité, soulignée avec force par le porte-parole du gouvernement, mercredi après-midi, sera dans la pratique appliquée cas par cas. « *On ne voit pas pourquoi un exportateur qui aurait exécuté un contrat à 80 % ne pourrait pas l'achever pour la seule raison que la transaction aurait été conclue avec le partenaire iranien après le 4 novembre* », a souligné à ce propos une source proche du gouvernement.

Tous les autres pays de la C.E.E., estime-t-on à Bonn, agiront de la sorte, mais aucun ne le dira publiquement.

● A TOKYO, le Japon a décidé de geler les contrats d'exportation vers l'Iran conclus depuis le 4 novembre

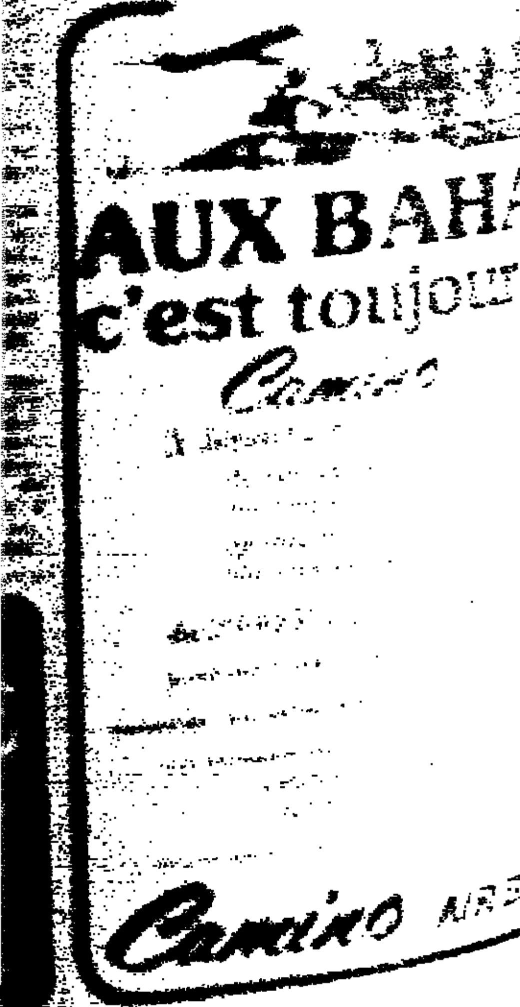
● A PARIS, commentant le décret adopté par le gouvernement mercredi en conseil des ministres qui porte sur l'interdiction temporaire de toutes les exportations ou réexportations à destination de l'Iran, et ce, rétroactivement au 4 novembre dernier, le porte-parole de l'Elysée a déclaré que ces sanctions ont un caractère temporaire et seront levées dès que les circonstances qui les motivent auront été modifiées.

D'autre part, en réponse à une question de M. Jean-Pierre Cot, député socialiste de Savoie, qui l'interrogeait sur le refus du Parlement britannique, le ministre des affaires étrangères a déclaré :

« *Le gouvernement n'a pas l'intention de suivre l'exemple fâcheux donné en la circonstance par la Grande-Bretagne. Il appliquera donc les décisions qui ont été prises à Naples, dans les conditions et selon les modalités qui ont été définies. Bien entendu, ces décisions ne visent ni le peuple iranien qui est un ami de toujours du peuple français ni la révolution iranienne, car le peuple iranien comme les autres a le droit de choisir librement son destin. Nous n'entendons exercer aucune pression sur l'Iran mais il est clair que les prises d'otages sont inadmissibles. Quand elles se prolongent avec l'appui des autorités, elles appellent des répliques effectives. J'espère que les autorités iraniennes, en particulier le Parlement, comprendront la nécessité de libérer les otages et répondront à l'appel que la Conférence islamique vient de leur adresser afin de nous permettre de lever le plus vite possible les sanctions décidées à Naples.* »

● *M. Habib Daoudy*, conseiller politique du président syrien Hafez El Assad et membre de la commission d'enquête des Nations unies en Iran, se rendra samedi 24 mai à Téhéran, en dépit du refus iranien de discuter avec lui du problème des otages, annonce-t-on jeudi à Téhéran. — *(A.F.P.)*





Le Monde

# politique

## LES SUITES DE L'AFFAIRE DE BROGLIE

# Selon M. Ducret, M. Poniatowski en savait plus qu'il ne l'a dit

*L'audition de M. Jean Ducret, directeur de la police judiciaire, a fourni deux éléments nouveaux d'information, mercredi 21 mai, à la commission spéciale chargée d'étudier la proposition de résolution socialiste tendant à mettre M. Michel Poniatowski en accusation devant la Haute Cour de justice à la suite de l'affaire de Broglie. La commission ne devait examiner que le premier* des trois motifs d'accusation socialistes (violation du secret de l'instruction, dissimulation de documents à la justice, non assistance à personne en danger). L'audition de M. Ducret lui a permis d'aborder le second, dont il ne devait être question que mercredi 28 mai.

Les socialistes reprochent à M. Poniatowski de *n'avoir* pas communiqué à la justice deux *rapports* de police, *publiés par le Canard enchaîné*, le 2 avril dernier, *selon* lesquels des projets d'assassinat de M. Jean de Broglie étaient en préparation. L'ancien ministre de l'intérieur a toujours nié avoir eu connaissance de ces rapports avant l'assassinat du 34 décembre 1976. Son successeur, M. Christian Bonnet, a juré sur l'honneur, le 9 avril, à l'Assemblée nationale, que M. Poniatowski ne savait pas.

*Or M. Ducret a révélé en répondant*, devant la commission, à une question de M. Louis Odru, député communiste de Seine-Saint-Denis, que le 24 décembre 1976, après l'assassinat de Jean de Broglie, il avait averti, par téléphone, son supérieur hiérarchique, M. Maurice Bouvier, directeur central de la police judiciaire, de l'existence des deux rapports de police, puis lui en avait transmis des photocopies. Cette première indication est contradictoire avec les assurances données par M. Bonnet à l'Assemblée nationale. Selon M. Ducret, *le directeur central de la police* judiciaire, au moins, a eu les documents entre les mains.

M. Maurice Bouvier en ayant pris connaissance, il est raisonnable de penser qu'il les a communiqués, par la voie hiérarchique, au ministre de l'intérieur de l'époque. M. Ducret précise à ce sujet que le 28 décembre 1976 au soir, quatre jours après le meurtre, et la veille de la conférence de presse, au cours de laquelle M. Poniatowski a annoncé l'arrestation *« de toutes les personnes impliquées dans le meurtre »*, il a participé, dans le cabinet du ministre de l'intérieur, à une réunion qui rassemblait autour de M. Poniatowski et de son directeur de cabinet, M. Jean Paolini, MM. Bouvier, Ottavioli, chef de la brigade criminelle, Robert Pandraud, directeur général de la police nationale et Somveille, préfet de police. Ce soir-là, a déclaré M. Ducret, aucun des participants à la réunion ne paraissait ignorer l'existence des documents et leur contenu.

### Avant ou après

Cette seconde indication ne contredit pas la première déclaration, le 3 avril, de l'entourage de M. Poniatowski, selon lequel l'ancien ministre de l'intérieur *« n'a jamais eu connaissance d'aucune note, document ou information concernant un éventuel projet d'assassinat du député Jean de Broglie avant la disparition de celui-ci »*. Avant, non ; après, oui selon M. Ducret. *Avant ou après*, M. Poniatowski ne le précisait pas lorsqu'il déclarait, le 8 avril, à TF 1, qu'il *« n'avait jamais vu ni lu un document, une note, une information »* sur ce sujet et qu'aucune information n'avait été *« portée à* [sa] *connaissance dans ce domaine »*.

La révélation de M. Jean Ducret devrait au moins appeler une *mise au point* de M. Christian Bonnet. Il serait utile que le ministre de *l'intérieur dise si le* serment solennel qu'il a prononcé, le 9 avril, à l'Assemblée nationale, s'applique à la période qui a précédé le meurtre ou à celle qui l'a suivi.

Avant ou après ? Ce point de chronologie est essentiel pour éclairer les travaux de la commission spéciale sur le troisième motif d'accusation formulé par les socialistes : « *Non - assistance à personne en danger.* » Cette accusation *ne serait fondée que dans* l'hypothèse ou M. Poniatowski aurait *eu connaissance* des rapports de police avant l'assassinat, ce qu'il continue de contester avec force. En revanche, le fait qu'il ait su ce qu'ils contenaient seulement après, comme M. Ducret semble l'attester, suffit à nourrir le second motif d'accusation : dissimulation de documents à la justice. La commission spéciale poursuivra ses travaux sur ce point le mercredi 28 mai. Elle entendra une nouvelle fois M. Ducret.

### Secret de l'instruction

La commission a entendu, mercredi 21 mai, deux autres « témoins », MM. André Braunschweig et Olivier Guichard, sur l'accusation de violation du secret de l'instruction. M. André Braunschweig, conseiller à la *Cour de cassation*, ancien président de l'union syndicale des magistrats a *répété* ce qu'il avait dit à l'époque, le 4 janvier 1977, à savoir que les propos tenus lors de la conférence de presse du 29 décembre 1976 par MM Poniatowski, Ducret et Ottavioli, constituaient une violation « grave » du secret de l'instruction.

Les policiers et le ministre de l'intérieur avaient annoncé l'arrestation de six personnes à la suite de l'assassinat de Jean de Broglie et exposé le mécanisme financier qui, selon eux, étaient à l'origine de l'assassinat. M. André Braunschweig s'était alors étonné qu'un ministre de l'intérieur *« prenne la liberté de donner des renseignements sur des procès verbaux qui appartiennent seulement au juge »*.

Pour sa part, M. Olivier Guichard, garde des Sceaux à l'époque des faits, a paru accréditer la thèse défendue par M. Braunschweig. Au lendemain de la conférence de presse du 29 décembre 1976, la chancellerie avait fait connaître « officieusement » sa « surprise » et rappelé qu'il est contraire au code de procédure pénale de présenter comme coupables des personnes qui n'ont pas encore fait l'objet d'une inculpation. M. Guichard a précisé, devant la commission, que la dépêche A.F.P. du 30 décembre, qui prenait en compte ces indications « officieuses » était, en fait, un communiqué rédigé par son directeur de cabinet et diffusé avec son accord.

A la *suite de cette* audition, les socialistes considèrent que la violation du secret de l'instruction est flagrante *« C'est limpide »*, a déclaré M. Pierre Guidoni (Aude). Les communistes en sont d'accord.

La *majorité* n'est pas de cet avis. L'un de ses juristes les plus éminents remarque que les faits révélés par M. Poniatowski et les policiers au moment de la conférence de presse n'étaient plus qu'un *« secret de polichinelle »* dans la mesure où la presse — *le Monde* notamment — en avait fait état auparavant.

Le même juriste remarque que *l'article 11 du code de procédure* pénale dispose que *« la procédure au cours de l'enquête est secrète. Toute personne qui concourt à cette procédure est tenue au secret professionnel dans les conditions et sous les peines de l'article 378 du code pénal »*. Selon lui, cet article pourrait s'appliquer à M. Ottavioli, chef de la brigade criminelle, puisqu'il agissait sur commission rogatoire du juge d'instruction, mais certainement pas au ministre de l'intérieur, qui ne *« concourt »* pas à la procédure. A moins, ajoute-t-il, de considérer M. Poniatowski comme complice d'un délit qu'aurait commis M. Ottavioli.

JEAN-YVES LHOMEAU.

---

## L'ANCIEN MINISTRE DE L'INTÉRIEUR : les déclarations de M. Jean Ducret confirment les miennes.

M. Michel Poniatowski nous a déclaré jeudi 22 mai : *« M. Ducret a confirmé tout ce que j'ai dit jusqu'à maintenant, c'est-à-dire que je n'ai jamais été informé* [des rapports de police faisant état de projets d'assassinat de Jean de Broglie] *avant le meurtre. Je ne pouvais pas prendre des mesures pour une affaire au sujet de laquelle je n'étais pas informé. »* M. Poniatowski considère les interprétations selon lesquelles les déclarations de M. Ducret sont contraires à ses propres prises de position comme une *« dérive manipulée non admissible »*.

---

## Des ignorants qui savaient tout

*(Suite de la première page.)*

Le mensonge est avéré : l'homme sur qui reposait tout l'édifice bâti par M. Bonnet vient de l'abattre d'un coup de pied en démentant ce que son supérieur affirmait.

L'impudence est patente : le ministre de l'intérieur a sciemment trompé l'Assemblée en ayant la conviction qu'il ne lui serait pas demandé compte de sa tromperie.

Le mépris, dès lors, apparaît une fois de plus comme l'âme du gouvernement. Mépris à l'égard de *l'Assemblée, de la magistrature, et* de quiconque ose douter des déclarations de *l'exécutif.*

Mépris, impudence, mensonge, que voilà de grands mots. Malheureusement pour la démocratie, et heureusement *pour le titulaire du portefeuille* de l'intérieur, ils n'auront pas *de conséquences. Le portefeuille* demeurera la propriété de celui à qui on l'a remis. *Puisque, visiblement* — cette constatation ne valant pas que pour M. Bonnet — tout est permis quand on a le soutien du Prince.

En d'autres temps, ou sous d'autres cieux, le ministre, aussi publiquement convaincu d'être un menteur, aurait songé à remettre sa démission. *Pourquoi ? Pour l'honneur.*

PHILIPPE BOUCHER.

---

## LES DÉCLARATIONS DE M. CHRISTIAN BONNET A L'ASSEMBÉE NATIONALE

Voici ce que déclarait M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, le mercredi 9 avril, à *l'Assemblée nationale*, en réponse à une question de M. Henri Emmanuelli, député socialiste des Landes :

*« Après le meurtre de Jean de Broglie, le 24 décembre 1976, en compagnie de l'informateur, le commissaire se présenta le 26 janvier 1977 au cabinet du juge d'instruction. Ils l'informèrent alors verbalement de la totalité des renseignements fournis par cet indicateur. Verbalement, en effet, puisqu'une règle de déontologie policière veut que l'identité d'un informateur soit toujours préservée. Il ne m'appartient pas de porter une appréciation sur la suite de l'affaire, en raison du secret de l'instruction. En revanche, j'ai le devoir, pour lever toute ambiguïté, de préciser que les deux notes n'ayant été transmises ni à l'autorité administrative ni à l'autorité judiciaire, la première ne saurait être accusée d'avoir caché quelque chose à la seconde. M. Ducret a pris ses responsabilités. Je lui garde ma confiance. Que celui qui ne s'est jamais trompé lui jette la première pierre ! Après lui, j'atteste avec gravité et sur mon honneur que ni le préfet de police, ni le directeur central de la police judiciaire, ni le directeur général de la police nationale, ni le cabinet du ministre de l'intérieur de l'époque, ni le ministre lui-même, n'ont eu connaissance de ces deux notes, et que toutes les insinuations à ce propos sont totalement dénuées de fondement. »*

---

● *M. Floch chez M. Chevalier.* — Après le supplément d'information ordonné le 25 avril par la chambre d'accusation de Paris à propos de l'affaire de Broglie, M. André Chevalier, président de cette juridiction, a recueilli, le 21 mai, le témoignage de M. Guy Floch, actuellement conseiller à la cour de Paris. M. Jean Ducret, directeur de la police judiciaire, avait déclaré que M. Floch, à l'époque où il instruisait l'affaire *de Broglie, avait été « verbalement informé »* de l'existence de rapports de la dixième brigade territoriale mentionnant les périls encourus par l'homme politique.

---

## L'indépendance des Nouvelles-Hébrides

### M. DIJOUD RECEVRA A NOUMÉA UNE DÉLÉGATION DE COLONS FRANCOPHONES

M. Dijoud, qui est arrivé le 21 mai en Nouvelle-Calédonie, recevra, à Nouméa, une délégation de colons néo-hébridais appartenant à la minorité francophone du condominium franco-britannique, qui doit accéder prochainement à l'indépendance. Selon toute vraisemblance, le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM s'entretiendra aussi avec le chef du gouvernement des Nouvelles-Hébrides, le pasteur presbytérien Walter Lini, chef de la majorité anglophone, président du Vanuaaku Pati (VAP), afin de rechercher avec lui les moyens de dénouer la situation politique. *Celle-ci est bloquée par les divergences sur la nature du futur Etat, opposant le courant majoritaire à la minorité francophone* (*le Monde* du 10 mai).

---

## AU SÉNAT

# Le projet de loi d'orientation agricole est voté en seconde lecture

*Le Sénat a voté en seconde* lecture, jeudi 22 mai à 1 heure du matin, par 173 voix contre 104 (P.C., P.S., rad. de g.), l'ensemble du projet de loi d'orientation agricole. Les deux Assemblées n'ayant pu se mettre d'accord sur un texte définitif, une commission mixte paritaire a été aussitôt convoquée.

Les modifications apportées par les *sénateurs* au projet voté par l'Assemblée concernent principalement les pouvoirs du Conseil national d'orientation de l'économie agricole, le statut des épouses d'exploitants, la *révision* des prix en cas de préemption par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), le contrôle des structures lors des successions et la liberté de discussion des *baux* de carrière.

*Avant le scrutin final, deux sénateurs* ont expliqué leur vote. M. CHAMPEIX (*Corrèze*), président du groupe socialiste, a indiqué *que ses amis se prononceraient* contre un texte qui omet notamment d'inscrire dans la loi la notion de *« garantie de prix minimum »*. M. JARGOT (P.C., Isère) annonce *que son groupe* votera contre un projet qui ne *donne aucune assurance* que la politique agricole de la France *serait décidée* en France.

Le Sénat avait repris au début de sa séance de l'après-midi l'examen des dix derniers articles du texte, qui intéressaient les successions, le statut du fermage et l'aménagement rural.

L'extension du champ d'application du statut du fermage (article 26 *bis*) a donné lieu à un large débat et au vote, par 188 voix contre 88, d'un amendement de la commission des lois défendu par le rapporteur, M. RUDLOFF (Un. centr., Bas-Rhin), mais combattu par le rapporteur de la commission des *affaires économiques*, M. SORDEL (R.I., Côte-d'Or). En première lecture, *le Sénat avait prévu plusieurs* dérogations à la législation, *notamment* les « mises à disposition à titre gratuit » ; dérogation *supprimée* par l'Assemblée nationale et que les sénateurs ont voulu rétablir. Au même article, un autre amendement, de M. Sordel celui-là, a été adopté : il prévoit une dérogation pour les *« terrains situés à proximité d'une habitation ou contigus à celle-ci et en constituant l'accessoire »*.

### *Le « bail de carrière » et le droit de préemption des SAFER*

Longue discussion ensuite à propos de l'institution d'un « bail de carrière » (dont la durée coïncide avec celle de l'activité professionnelle de l'exploitant), que M. CHAUVIN (un. centr., Val-d'Oise) voudrait voir supprimer ; ce qu'il *n'obtient* pas.

De même, M. LEDERMAN (*Val-de-Marne*), au *nom* du groupe communiste, aurait voulu *supprimer* le dernier alinéa de l'article prévoyant la progressivité des prix pour ces baux. Mais il est battu par 205 voix contre 85.

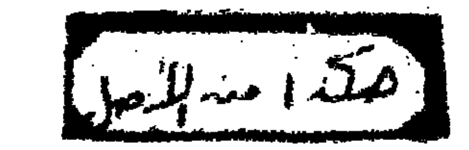
Un amendement du rapporteur, *M. SORDEL, est en revanche* adopté : il enlève à la commission départementale paritaire consultative des baux ruraux la possibilité d'autoriser les parties à fixer librement le taux des baux de carrière.

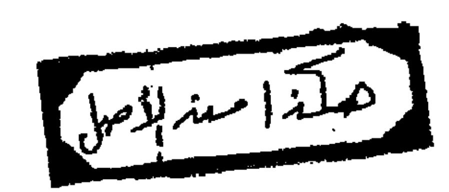
Par 223 voix contre 57 et *246 contre 43 (vote par division)*, un amendement à l'article 14 bis B sur le droit de préemption des SAFER est adopté. Cet amendement, dû à l'initiative du rapporteur, M. SORDEL, complété par une disjonction proposée par M. DE MONTALEMBERT (R.P.R., Seine-Maritime), prévoit notamment que, si la SAFER estime le prix du vendeur exagéré, elle peut faire une offre d'achat à ses propres conditions. Le vendeur peut alors retirer son bien de la vente (ou en appeler à l'arbitrage du tribunal de grande instance). Si, dans les *trois ans qui suivent*, il *remet* son bien en vente, la SAFER *ne peut refuser de l'acquérir aux* conditions qu'elle avait elle-même fixées. — A. G.

---

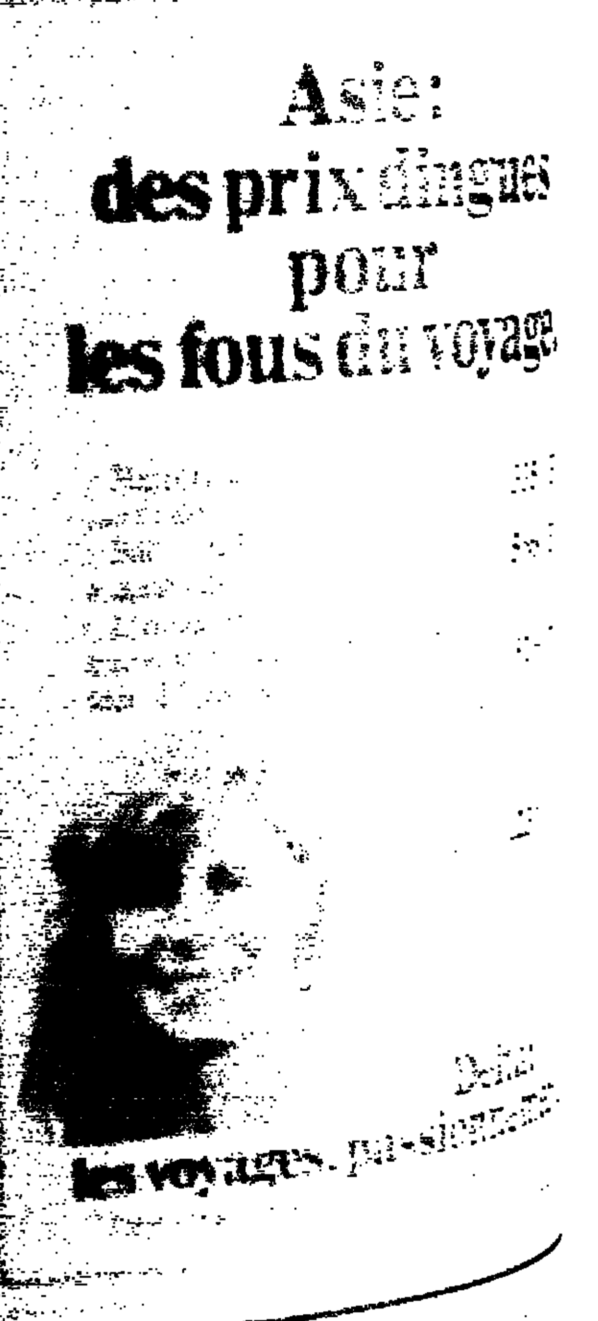
● *Le Centre d'études et de recherches égalités et libertés* (CEREL), dont le secrétaire général est *M. Jean Guion*, rappelle que M. Roland Nungesser, député R.P.R. *du Val-de-Marne*, n'est plus adhérent du CEREL depuis trois ans et qu' *« il n'a, à aucun titre, le droit d'utiliser ou de s'approprier le sigle du Centre »*. Le CEREL s'inspire, selon M. Guion, *« des principes de la Nouvelle Société de Jacques Chaban-Delmas »*. Ce n'est donc pas au titre du CEREL que M. Nungesser participera au Club des clubs organisé le 22 juin à l'initiative de M. Jean-Pierre Fourcade, président du club giscardien Perspectives et Réalités (*le Monde* du 11-12 mai).












A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

# La convention de Lomé II

**Mercredi 21 mai, l'Assemblée nationale examine le projet de loi autorisant la ratification de la convention signée à Lomé le 31 octobre 1979 entre la Communauté économique européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.), et l'approbation des deux accords internes afférents à cette convention, conclus le 20 novembre 1979 à Bruxelles.**

M. COUSTÉ (app. R.P.R.), rapporteur de la commission des affaires étrangères, rappelle que la convention de Lomé II définit, pour les cinq prochaines années, *« les rapports économiques et commerciaux dans le domaine de la coopération entre deux ensembles régionaux qui représentent respectivement 260 millions (C.E.E.) et 300 millions d'habitants (pays A.C.P.). »* Il souligne que, de 1973 à 1978, les exportations des pays A.C.P. vers la Communauté européenne ont augmenté de 92,2 % ; leurs importations ont progressé de 185 % (en valeur). Il observe que le Nigéria reste le premier partenaire commercial de la C.E.E. (25 % du total), devant la Côte-d'Ivoire. Le rapporteur indique que les échanges sont concentrés essentiellement sur quatre produits (le pétrole, le cuivre, le café et le caoutchouc), qui représentent en moyenne plus de la moitié des recettes d'exportation des pays A.C.P. vers la C.E.E.

M. FRANÇOIS-PONCET assure que la convention est *« une réalisation exemplaire »*, d'autant plus indiquée si l'on songe aux « échecs » de la réunion de la CNUCED à Manille, au printemps, et la conférence de l'ONUDI, à New-York, en janvier.

Après avoir précisé que parmi les pays associés se trouvaient vingt et un des trente et un Etats classés parmi les plus pauvres, il estime que Lomé II est *« un modèle d'aide au développement »* parce qu'il conjugue quatre politiques : le libre accès au marché de la Communauté, une coopération financière et technique renforcée, des mécanismes sans équivalent de régularisation des marchés des matières premières, une politique spécifique d'aide aux pays les plus pauvres et d'encouragement aux organisations régionales. Il ajoute que l'aide de la *Communauté à ses partenaires* passe, d'une convention à l'autre, de 3,4 à 5,6 milliards d'ECU, soit, en francs, de 18,4 à 32,8 milliards. La charge que la France aura à supporter au titre de Lomé II, poursuit-il, a été fixée à 25,6 %, ce qui représentera pour les cinq années à venir une somme de l'ordre de 7 milliards de francs. Evoquant la situation des DOM-TOM face à la concurrence des pays A.C.P., il déclare que deux mesures sont prévues pour protéger le marché intérieur de ces départements.

M. DENIAU (apparenté R.P.R., Loiret) demande quels critères président à l'entrée des pays au sein de la convention et s'inquiète du sort de Haïti. M. François-Poncet indique que si la France fait preuve d'*« un maximum de faveurs »* à l'égard du *« dossier haïtien »*, certains sont hostiles à cette entrée en raison notamment du caractère exemplaire que revêtirait le cas haïtien par rapport à d'autres pays de la même région.

Dans la discussion générale, M. FONTAINE (N.-I., de la Réunion), favorable au renouvellement de la convention, évoque le sort des productions essentielles des DOM, comme le rhum et le sucre, et déplore *« l'absence de tout contenu social dans la convention »*. Il regrette également que la France n'ait pas su *« mettre un terme à l'action subversive contre les DOM »*.

Mme GOUTMANN (P.C., Seine-Saint-Denis) estime que l'objectif de la C.E.E. est notamment *« la recherche systématique des faibles ressources des pays les moins pauvres et l'augmentation du sous-développement pour les pays les plus pauvres »*.

M. SABLÉ (apparenté U.D.F., Martinique) déplore l'absence d'*« une mention relative aux droits de l'homme »* dans le cadre de l'accord, et se félicite de la compréhension dont ont fait preuve les pays A.C.P. à l'égard de la concurrence qu'ils font peser sur les productions des départements d'outre-mer.

En séance de nuit, sous la présidence de M. DELEHEDDE (P.S.), M. ALAIN VIVIEN (P.S., Seine-et-Marne) estime que Lomé II *« marque une étape sans doute positive mais aussi un certain désenchantement »*. Il regrette qu'aucun progrès n'ait été fait en matière de respect des droits de l'homme et indique que les relations entre la C.E.E. et les pays A.C.P. sont marquées par *« la persistance d'une telle supériorité économique qu'elles conservent, malgré leur caractère multilatéral, bien des traits de sujétion, voire des relents de néo-colonialisme, en ce qui concerne des produits comme l'uranium, le nickel ou les diamants »*.

M. PORCU (P.C., Meurthe-et-Moselle) estime que la préoccupation majeure de la C.E.E. est d'obtenir des garanties pour ses investissements en Afrique et ajoute : *« Le principal obstacle au développement réside dans l'instabilité des cours qui découle de l'anarchie soigneusement entretenue par les pays capitalistes. »*

Il observe que rien dans la convention *« ne permet de mettre fin à l'endettement des pays sous-développés »*.

M. LAGOURGUE (U.D.F., La Réunion) souhaite que la France *« prenne des sanctions contre certains pays A.C.P. qui tentent de provoquer dans nos départements des actions subversives »*.

Après M. FRANCESCHI (P.S., Val-de-Marne), qui estime que les effets de la convention seront négatifs pour les DOM, M. MARIN (P.C., Vaucluse) évoque la situation des populations d'outre-mer en soulignant que, dans certaines régions, le chômage *« approche quelquefois 50 % de la population active »*. Il ajoute : *« Depuis le traité de Rome, ces peuples ont constaté ou l'inefficacité ou l'inapplication de toutes les clauses ou dispositions de sauvegarde. »*

Enfin, M. FORGUES (P.S., Hautes-Pyrénées), suppléant M. LEMOINE (P.S., Eure-et-Loir)), évoque les résultats du sommet franco-africain de Nice, se demandant si ce n'était pas *« beaucoup de bruit pour rien »*.

Après une intervention de M. BERNARD-REYMOND, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, l'Assemblée adopte l'ensemble du projet, le groupe communiste s'abstenant.

## Le Chili et la R.F.A.

L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 21 mai, le projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres entre le gouvernement français et le gouvernement chilien, qui, signé le 2 décembre 1977, a pour conséquence d'exonérer les compagnies de transport aérien de chacun des deux pays des impôts sur le revenu et des impôts immobiliers auxquels elles sont soumises dans l'autre pays, évitant en cela la double imposition sur les bénéfices qu'elles réalisent dans les deux pays. L'opposition a voté contre ce texte *« par solidarité avec le peuple chilien, victime du régime fasciste de Pinochet »*.

Les députés ont ensuite adopté le projet de loi autorisant la ratification de la Convention franco-allemande additionnelle à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959 (exécution de commissions rogatoires, remise de documents judiciaires, procédure de dénonciation aux fins de poursuite). L'Assemblée repousse par 397 voix contre 87 une exception d'irrecevabilité sur ce texte présenté par M. MONTDARGENT (P.C., Val-d'Oise). Le député communiste a estimé que ce texte *« est contraire à la Constitution et porte atteinte à la souveraineté française dans le champ judiciaire »*. Ce texte a été adopté par la majorité et le groupe socialiste, le groupe communiste votant contre.

L'Assemblée a enfin adopté le projet de loi autorisant la ratification de la Convention entre la France et l'Allemagne fédérale sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves, signée à Paris le 3 février 1977. Le texte vise essentiellement à assurer une base juridique à des opérations d'assistance mutuelle au cours desquelles la France et la R.F.A. sont amenées à joindre leurs moyens, en hommes et en matériel, pour faire face à un événement d'une particulière gravité et qui requiert la mobilisation rapide d'efforts importants. — L. Z.

● *La dixième Fête de « Lutte ouvrière »* aura lieu samedi 24, dimanche 25 et lundi 26 mai, à Mériel-Villiers-Adam (Val-d'Oise). De nombreux artistes, parmi lesquels Anne Sylvestre, Jacques Villeret et Alex Métayer, participeront aux spectales prévus sur les différentes scènes de la fête. Mlle Arlette Laguiller prononcera une allocution le dimanche après-midi.

# POLITIQUE

## M. Crépeau pose des conditions à sa candidature à l'élection présidentielle

*La réunion à Paris du bureau national du M.R.G., mercredi 21 mai, a permis à M. Michel Crépeau, président du Mouvement, de répondre aux critiques qui sont adressées à l'égard du projet de « manifeste » qu'il a rédigé, et de la stratégie présidentielle qu'il préconise. Le dirigeant du M.R.G. semble désormais vouloir poser des conditions préalables à sa candidature au scrutin de 1981.*

Les critiques formulées par la fédération des Hautes-Pyrénées du M.R.G. et notamment par MM. Billères et Abadie, respectivement sénateur et député de ce département (*le Monde* du 21 mai), ont motivé la réunion du bureau national. Si l'absence de MM. Billères et Abadie a été jugée regrettable par les participants (les responsables du M.R.G. et la plupart des parlementaires étaient présents), leurs critiques ont été d'autant mieux explicitées qu'elles rencontrent l'assentiment de nombre de radicaux de gauche.

Deux sortes d'arguments sont opposés à M. Crépeau. En ce qui concerne le projet de manifeste, ce sont les dispositions par trop inspirées des thèses des écologistes ou de celles des radicaux italiens, notamment en ce qui concerne l'évolution des mœurs de la société, qui sont le plus souvent mises en cause. En ce qui concerne l'échéance de 1981, M. Crépeau doit faire face à des contestations convergentes de la part de deux groupes aux intérêts pourtant fondamentalement différents.

Le reproche qui est adressé au président du M.R.G. est de prendre trop ouvertement parti en faveur de la candidature de M. Rocard.

Les uns, tel M. Billères, refusent de croire aux chances de M. Rocard, et continuent d'espérer en celles de M. Mitterrand. Les autres, en revanche, tel M. Thierry Jeantet, membre du secrétariat national, redoutent de voir M. Crépeau renoncer *in fine* à la candidature du fait de la désignation de M. Rocard par le parti socialiste.

Outre que le président du M.R.G. considère, en effet, que le « créneau » politique des radicaux de gauche serait des plus réduits si le député des Yvelines venait à être désigné, M. Crépeau ne se sent pas suffisamment soutenu pour tenter l'aventure. Il apparaît pour le moment comme le seul candidat possible du M.R.G., mais il n'entend pas l'être sans le soutien actif des élus du parti et notamment de ses parlementaires. Il devrait donc être conduit, lors du prochain congrès (7 et 8 juin), à poser des conditions à sa candidature, la principale étant une approbation sans réserve de sa stratégie. M. Crépeau souhaite, en effet, mettre les parlementaires du Mouvement au pied du mur.

Quant à l'élaboration du manifeste, le président du M.R.G. s'est montré sensible à certaines critiques et paraît décidé à en tenir compte, mais il a insisté sur le caractère particulièrement démocratique de la procédure d'élaboration qui avait été retenue : il n'a écrit le projet que sur la base des rapports établis par différentes commissions.

Il n'est pas impossible que le congrès se tienne en deux temps. Les 7 et 8 juin seraient consacrés exclusivement à l'approbation, après d'éventuelles modifications, du manifeste. Un second congrès, convoqué à l'automne, réglerait la question de la candidature.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

## M. MITTERRAND : le P.C. ne doit plus continuer à « briser l'espérance ».

M. Mitterrand a évoqué, mercredi soir 21 mai, au micro de France-Inter, les relations entre socialistes et communistes. Répondant à une question de M. Stasi, président du C.D.S., qui lui reprochait d'avoir engagé *« un pari »* avec le parti communiste et qui lui demandait *« quel serait le point précis qui le conduirait à reconnaître que les socialistes se trouvent désormais dans une impasse ? »*, il a notamment indiqué : *« Je ne me reconnais pas dans ce que vous avez énoncé. Je ne suis pas un parieur. (...) Le problème à l'égard du parti communiste est de le placer dans une situation telle qu'il soit tenu par un contrat. (...) Il se trouve que pendant plusieurs années le P.C. a été effectivement tenu de respecter son contrat. C'était son intérêt comme c'était le nôtre car l'union a toujours profité à deux partenaires. Aujourd'hui, le P.C. a décidé de changer de route. »*

Après avoir rappelé que tous les dirigeants socialistes prônent l'union de la gauche, M. Mitterrand a précisé : *« Notre stratégie de rechange ne peut être de traiter avec la droite faute de pouvoir traiter avec le P.C. Nous trahirions notre combat. Regardez les élections chaque dimanche. La volonté populaire de rassemblement autour des idéaux de la gauche commande encore le vote des citoyens. (...) Le P.S. a pour mission de rassembler les forces populaires. Il lui faut hausser le ton et, puisqu'on l'a laissé tomber, il n'a pas besoin de béquilles : il lui faut aller de l'avant de telle sorte qu'il sera impossible au P.C. de continuer à briser l'espérance de la majorité des Français. »*

M. Mitterrand a parlé des problèmes internes au P.S., soulignant que les socialistes *« resteront ensemble, mèneront leur combat ensemble et remporteront ensemble leur victoire »*.

## Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, le mercredi 21 mai 1980, au palais de l'Elysée sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Selon les termes du communiqué publié au terme de la séance, il a examiné les questions suivantes : la rencontre de Varsovie ; les sanctions contre l'Iran, les mesures en faveur des agriculteurs et le minimum vieillesse. *(Voir nos dernières éditions datées 22 mai.)* Il a en outre étudié les sujets ci-dessous :

### ● LA RECHERCHE EN AGRICULTURE

Le ministre de l'agriculture a *présenté les grandes orientations* des actions à engager au cours des cinq prochaines années dans le domaine de la formation *initiale* et permanente, de la recherche, de l'expérimentation et du développement agricoles.

Ces orientations, qui résultent de la conférence annuelle agricole de novembre 1979 et vont faire l'objet d'une directive du ministre, visent à élever progressivement le niveau de formation et d'information des agriculteurs, à développer la recherche et à mieux diffuser ses résultats, à coordonner efficacement l'ensemble des activités de recherche appliquée, d'expérimentation et de développement au bénéfice des agriculteurs.

La réalisation de ces objectifs, qui sont fixés par la loi d'orientation agricole, doit permettre à l'agriculture française, qui restera fondée sur l'exploitation familiale à responsabilité personnelle, d'atteindre le haut niveau technique dont dépendent, à la fois, son avenir, au sein de l'Europe et dans le monde, et sa capacité d'assurer le revenu des agriculteurs et la vitalité du milieu rural.

### ● LES INDUSTRIES DE LA SANTÉ

Le ministre de la santé et de la sécurité sociale et le ministre de l'industrie ont *fait le point du développement des industries de la santé* et ont présenté une série de mesures pour soutenir *ces industries et favoriser les exportations*.

La France dispose d'un potentiel *scientifique et technologique important* et d'équipes médicales de pointe qu'il convient d'utiliser pour aider *le développement des industries françaises.*

Les liaisons entre la recherche *publique et l'industrie française* du matériel biomédical seront renforcées. Comme l'ont proposé les *professeurs Gros, Jacob et Royer dans* le rapport « Sciences de la vie et société », un comité des technologies *et logistiques biomédicales* sera créé ; composé de spécialistes de la recherche médicale, de l'Université et *de l'industrie, ce comité proposera* les orientations du développement industriel et technologique. Les *organismes de recherche publics et* l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR) accroîtront leurs efforts pour favoriser les transferts de la recherche vers l'industrie.

D'ores et déjà, un certain nombre d'activités se distinguent par la qualité des technologies et les perspectives de marché : imagerie médicale, matériel médicochirurgical, analyse biochimique notamment.

Le renforcement des entreprises de production du secteur et des capacités de commercialisation des *petites et moyennes industries* sera favorisé par l'Etat, afin de permettre à ces sociétés d'accélérer leur croissance sur le marché *national* et de développer leurs exportations.

Parallèlement, l'organisation des achats de matériels dans les hôpitaux sera améliorée. Les centres hospitaliers régionaux disposeront progressivement d'ingénieurs *biomédicaux* pour coordonner leurs achats et animer des groupements d'achats hospitaliers régionaux et départementaux. Un nouveau centre national des équipements médicaux et de santé mettra à la disposition des hôpitaux publics et privés des études comparatives des différents matériels, sous l'angle des performances et du coût.

Les industries relatives à la santé ont des atouts importants pour exporter. Dès maintenant, les entreprises françaises exportent la moitié de leur production, et la mise en place d'un groupement d'intérêt économique Hôpitaux de France permet de vendre à l'étranger le savoir-faire des grands hôpitaux publics français. Pour faire connaître aux visiteurs étrangers les réalisations françaises, un hôpital témoin, entièrement équipé de matériel français, sera mis en service à Versailles au cours de l'année 1980. Un programme d'exportation de matériels et de techniques sanitaires sera mis au point.

*(Lire page 41.)*

### ● LES PROFESSIONS MÉDICALES

Conformément aux dispositions du traité de Rome, la législation française relative aux professions médicales fait l'objet depuis plusieurs années d'adaptations pour harmoniser, sur le plan européen, les conditions d'accès à ces professions et leur exercice. Des modifications ont ainsi été adoptées par le Parlement en 1976 pour les médecins. A la suite de deux directives européennes de 1978 intervenues en matière de reconnaissance mutuelle des diplômes et de pratique de l'art dentaire, le Conseil des ministres a adopté un projet de loi modifiant des dispositions du code de la santé pu[illegible] relatives pour *l'essentiel* à la profession de dentiste.

### ● LA SOCIÉTÉ EURODIF

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi autorisant l'approbation de la convention intergouvernementale relative à la société européenne de diffusions (Eurodif). *Cette convention a été signée* le 20 mars 1980, conformément aux engagements pris entre les Etats associés au capital d'Eurodif lors du choix du site de construction d'une usine d'enrichissement d'uranium *dans le Tricastin*. Cette convention concerne, d'une part, l'ensemble des dispositions fiscales et *financières dérogatoires* au droit commun qui sont accordées à la société Eurodif, et, d'autre part, des *dispositions de contrôle* et de garantie de non-prolifération.

### ● LA COMMISSION DES SONDAGES

La loi n° 77-818 du 19 juillet 1977 a fixé les règles qui régissent la publication et la diffusion des *sondages électoraux. Une commission*, composée de trois membres du Conseil d'Etat, trois membres de la *Cour de cassation* et trois membres de la Cour des comptes, est chargée de les faire respecter. Cette commission ayant été nommée le 1er février 1978, le garde des sceaux a dressé le bilan de deux ans de son activité.

La commission a eu à intervenir à plusieurs reprises, notamment à l'occasion des élections législatives de mars 1978 et des élections à l'Assemblée des Communautés européennes de juin 1979. Les mises au point de la commission ont été publiées dans les journaux qui avaient publié les sondages contestés et ont été diffusées par les médias *qui* les avaient repris.

L'action de la commission des sondages aura ainsi contribué à la *moralisation de la pratique des* sondages électoraux, qui avait été recherchée par la loi de 1977.

### ● LA PUBLICITÉ POUR LES BOISSONS ALCOOLIQUES

Le *ministre de la santé* et de la Sécurité sociale a fait approuver par le conseil des ministres un *projet de loi relatif à la publicité* des boissons alcooliques.

Il a pour objet, à la suite d'une instance contentieuse, de rendre notre réglementation compatible avec nos obligations européennes. La publicité en faveur de l'ensemble des boissons alcooliques autres que les boissons fermentées et non distillées comme le vin, les vins doux naturels, le cidre et la bière, sera dans ce but soumise à un régime unique, quelle que soit l'origine de ces boissons alcooliques.

Désormais, toute publicité sera interdite à la radio, à la télévision, au cinéma et par voie d'affiches en faveur des boissons alcooliques autres que les boissons fermentées non distillées. La surface consacrée dans la presse écrite à la publicité en faveur de ces boissons sera également limitée, comme c'est le cas pour la *publicité en faveur du* tabac. Enfin, les sanctions prévues en cas d'infraction à cette réglementation *seront aggravées*.

Ce projet constitue une première contribution au nouveau *programme d'actions pour lutter contre* l'alcoolisme qui va être défini à la suite du dépôt, fin juin, des *propositions* du groupe présidé par le professeur Jean Bernard.

*(Lire page 44.)*

### ● ACCORDS FRANCO-COMORIENS

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi autorisant l'approbation de trois accords entre la France et les Comores.

Le premier accord fixe le cadre dans lequel la France concourt au développement économique et social des Comores ; le second concerne la coopération monétaire entre les deux pays ; le troisième définit les modalités du concours technique que la France s'engage à apporter pour la formation, l'organisation et l'équipement des forces armées comoriennes.

### ● SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi aux termes duquel le mandat des conseillers généraux du département de Saint-Pierre-et-Miquelon, soumis à renouvellement en septembre 1980, est prorogé jusqu'à la date du prochain renouvellement des conseils généraux.

### ● LE MEXIQUE

Le président de la République a *informé le conseil de la visite* officielle qu'a effectuée, du 16 au 18 mai, le président des Etats-*Unis* du Mexique.

Il a souligné que le Mexique constitue, pour la France, un interlocuteur important, jouant, dans sa région comme dans les affaires internationales, un rôle désormais reconnu. Il s'est félicité que ses entretiens avec M. Lopez Portillo aient confirmé l'identité des préoccupations, une volonté de coopération dans la recherche de solutions aux grands problèmes actuels, enfin la détermination à développer les relations entre les deux pays, compte tenu des vastes possibilités qui s'offrent à eux.

# LA FORMATION PERMANENTE ET L'UNIVERSITE

**La « formation permanente » va fêter son dixième anniversaire. Le dispositif mis en place par la loi de juillet 1971 est né en effet d'un accord interprofessionnel entre le patronat, les syndicats et les pouvoirs publics, intervenu en 1970.**

**Les établissements d'enseignement public — de second degré et universitaires — ont depuis cette date mission de participer aux actions de formation continue destinées aux salariés. Les entreprises doivent obligatoirement consacrer à ces actions de formation 1,1 % de la masse salariale. Mais depuis 1971, à côté de l'enseignement public s'est développé un marché « privé » de la formation qui semble rencontrer davantage de faveurs.**

**Le ministère de l'éducation annonce par exemple avoir assuré 6 % des *actions de formation continue* en 1978 dans 1 700 établissements — lycées d'enseignement professionnel et collèges — sur les 4 600 qui appartiennent à un Greta (Groupement d'établissements pour la formation continue). La grande majorité (80 %) des heures d'enseignement assurées par les professeurs de ces *établissements l'ont été en plus de leur service, donc en heures* supplémentaires.**

**Dans l'enseignement supérieur, le bilan est difficile à faire. A partir des indications fournies par le service de l'information continue du ministère on peut estimer que les universités assurent en « heures stagiaires » 4 % à 5 % du marché financé par les entreprises et moins de 4 % de celui financé sur les fonds publics.**

**La conférence des présidents d'université a proposé, au début de l'année, un certain nombre de « mesures d'urgence », passant notamment par une meilleure information, l'ouverture de négociations entre le ministère des universités et le secrétariat d'Etat à la formation professionnelle, une dotation complémentaire de postes.**

**A côté de la formation directement rentable pour l'entreprise et pour la promotion éventuelle des salariés, un secteur, qui figure pourtant dans la loi, est loin de trouver la place qu'il devrait avoir : celui de la formation pour l'épanouissement de l'individu.**

**Un bilan de l'ensemble des dispositifs de formation devrait être fait à l'occasion d'un colloque organisé du 23 au 25 juin par le secrétariat d'Etat à la formation professionnelle sur le thème : « La formation 80 : bilan et propositions ». La séance d'ouverture en sera présidée par le premier ministre.**

## Le Centre de coopération économique et sociale de Nancy à l'écoute des problèmes régionaux et des travailleurs

**Le Centre universitaire de coopération économique et sociale de Nancy (CUCES-Universités) a suivi, quant à la formation professionnelle qu'elle dispense, un itinéraire proche de l'environnement socio-économique de sa région. Période d'expansion, puis période de crise ont modelé tant son action pédagogique que sa *structure*.**

LE ferment de l'actuel CUCES date des années 50. L'industrie lorraine est alors en pleine expansion. Les grosses industries régionales éprouvent le besoin de mettre en place des structures afin de donner une formation complémentaire à leurs agents de maîtrise souvent issus d'une promotion « sur le tas » et dont le « bagage » initial s'avère alors insuffisant. Et c'est en 1954 qu'est créé le CUCES, association de type semi-privé entre l'université de Nancy et des entreprises régionales parmi lesquelles figurent notamment le groupe Sollac-De Wendel-Pont-à-Mousson, S.A. Pompey, et Solvay. Très rapidement, pour faire fonctionner ce centre de coopération économique et sociale, un institut d'université dépendant à l'époque du rectorat est chargé de conduire des formations de type *« promotion supérieure du travail »*. Bien que la structure fasse figure de pionnier dans le domaine de la formation des adultes, la pédagogie y reste de type « cours du soir » et n'aboutit à aucun diplôme. Seules des promotions internes à l'entreprise sanctionnent les formations. En 1959, une loi sur la promotion sociale officialise cette promotion en créant le diplôme d'études supérieures techniques.

Un certain nombre d'universités françaises mettent alors en place des instituts de promotion supérieure du travail. Les dirigeants du CUCES décident d'en créer un pour permettre aux adultes qui suivent leurs cours *d'obtenir un diplôme national* reconnu dans leur entreprise, mais aussi hors d'elle. Néanmoins, la structure associative de type 1901 est conservée afin de garder une certaine souplesse. Cela permet notamment de recruter des gens qualifiés professionnellement, mais n'ayant pas de titres universitaires.

En plus des cadres moyens cherchant une formation adaptée à une future responsabilité, les anciens élèves des grandes écoles de Nancy trouvent aussi *au CUCES* la possibilité d'obtenir dans un organisme para-universitaire des compléments de formation dans les domaines des sciences économiques et humaines qui n'étaient pas, alors, assurées dans les formations d'ingénieurs.

Cette double prise en charge va s'affirmer avc l'arrivée, en 1956, de M. Bertrand Schwartz, polytechnicien, ingénieur des mines, qui prend la direction technique de l'Ecole des mines. Pour lui, la formation donnée aux futurs ingénieurs n'est pas adaptée. Il s'entoure donc de psycho-sociologues et de pédagogues spécialistes des méthodes psycho-sociologiques américaines. Avec leur aide, il transforme l'organisation des études de son école d'ingénieurs.

Riche de cette expérience, le professeur Schwartz décide de l'appliquer à la formation des adultes dispensée par le CUCES, dont il assurera la direction à partir de 1960.

JEAN-LOUIS BEMER.

*(Lire la suite page 14.)*

POINT DE VUE

## Apprendre à vivre ensemble

par YVON CHOTARD (*)

NUL ne doit ignorer qu'avec *une démographie* intelligemment organisée l'augmentation et la diffusion du savoir constituent l'une des clefs essentielles du progrès des civilisations, voire tout simplement de leur survie.

*Grâce* à l'accord paritaire historique de 1970, les partenaires sociaux ont su s'accorder pour faire de la formation professionnelle une « obligation nationale » (1), organisée pour tous, jeunes ou adultes en activité, et identifier l'entreprise comme étant, à côté de l'école, un lieu d'élaboration, d'utilisation et de diffusion de connaissances.

Ce fut le mérite du ministre des universités de formuler clairement cette nécessité, pour les établissements dont elle a en charge le devenir, d'être présents aux rendez-vous qui s'annoncent au tournant de notre histoire et qu'illustre la redistribution actuelle des atouts économiques et politiques. On peut remarquer son courage d'avoir su, sans *renier aucune des traditions* de qualité des universités, obliger celles-ci à s'ouvrir davantage sur la collectivité, bravant en cela une habitude isolationniste dont la valeur, vue de l'extérieur, commençait à paraître douteuse.

En ce qui concerne la formation permanente, paradoxalement, on peut dire que les choses vont bien et mal à la fois. Bien, dans la mesure où, sur les trois partenaires impliqués dans cette politique (Etat, salariés, patronat), deux au moins ne doutent pas de son utilité et ont appris progressivement à la gérer : avec des approches en certains points divergentes, syndicats et patronat s'obstinent à considérer la formation comme un instrument indispensable à la réussite de toute transformation dans la vie au travail. Sur le terrain, dans les entreprises, l'effort consenti pour la formation est, par son ampleur, suffisamment éloquent. Mal, ou disons moins bien, dans la mesure où des gouvernements successifs ont eu à l'égard de cette politique des attitudes parfois fluctuantes et une conviction mitigée, qui nuit parfois à la mobilisation des énergies et à la cohérence des efforts. Cela tient à des causes multiples mais en partie, sans doute, au fait que l'Etat ne prend au sérieux que ce qu'il gère et contrôle directement et ne s'est pas encore suffisamment fait à l'idée que les intéressés, sur le terrain, pouvaient gérer aussi utilement les éléments d'une politique au mieux de leurs préoccupations réelles.

En ce qui concerne l'Université, que peut-on discerner à travers des péripéties diverses ?

Entre les plus isolationnistes et ceux qui affirment la nécessité d'un rayonnement sur la collectivité, le concept global d'Université doit être laissé de côté pour observer la mosaïque d'établissements universitaires ayant chacun son identité spécifique et sa valeur particulière.

A terme, quels rendez-vous peut-on se donner ?

Des universités ayant clairement défini leur vocation au sein de la collectivité et solidement implantées dans l'effort de développement régional, où elles ont un rayonnement à s'assurer.

Une recherche et une diffusion du savoir, organisées en relation avec les acteurs non universitaires, dans les domaines où tout retard compromet l'indépendance de notre économie et plus généralement de notre mode de vie sociale et culturelle. Il est indispensable que chacun prenne conscience que tout mépris pour les technologies « utiles » est en même temps mépris des répercussions sociales qu'il entraîne.

Il est certain que les hommes d'entreprises devront consacrer dans les années à venir une plus grande attention et une plus grande disponibilité pour aider les efforts entrepris dans les laboratoires de recherche et dans les U.E.R. pour participer au développement de la collectivité.

La formation permanente en milieu universitaire, en s'articulant autour d'une nouvelle démarche des U.E.R., trouvera un meilleur équilibre en offrant à des adultes des connaissances répondant mieux à leur attente. Contrairement à ce qu'on avait pu initialement penser, ce n'est pas la formation permanente qui fera évoluer la formation initiale dans les universités ; c'est peut-être l'inverse qui se produira.

(1) La loi qui a suivi l'accord date de 1971.

(*) Vice-président du Conseil national du patronat français (C.N.P.F.).

# Le CUCES de Nancy à l'écoute des travailleurs

(Suite de la page 13.)

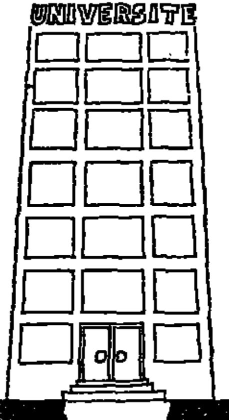
On va alors passer progressivement *d'une conception* de la promotion sociale, où l'individu suit des cours du soir au prix de sacrifices personnels et familiaux, à un projet de formation pour adultes qui vise à adapter les professionnels au changement.

M. Schwartz s'attaque aux graves problèmes régionaux des années 60 que sont, en Lorraine, la réduction des bassins ferrifères et de charbon. Il négocie, en effet, entre le CUCES, les syndicats et les pouvoirs publics, la *mise en place d'un processus de* formation collective pour les mineurs. Le but était de permettre à ces mineurs d'intégrer la nécessité du changement technologique et d'acquérir des diplômes professionnels leur permettant éventuellement un changement de situation sociale et facilitant par *là* une certaine mobilité géographique.

« *On se trouvait devant des adultes qui avaient une attitude extrêmement critique à l'égard du système scolaire qui les avait dans un premier temps exclus et qu'il fallait réinsérer à nouveau* », explique l'actuel directeur du CUCES de Nancy, M. Roland Vorobieff. Jusqu'alors, dans les formations d'adultes, le plus important restait la transmission des connaissances à l'état brut. Cette fois, la réflexion s'est orientée vers des modes pédagogiques plus adaptés telles les *formations* séquentiables et progressives comme par exemple le certificat d'aptitude professionnelle par unités capitalisables.

Le CUCES-Universités, à un tournant de l'économie régionale, fait une nouvelle fois *figure de* novateur en développant une *pédagogie collective par* objectifs. « *Ne bénéficie plus de la promotion sociale pour adultes uniquement celui qui était capable d'ordonner toutes les connaissances souvent théoriques qu'on lui assénait !* ». La démarche était à la fois de permettre à des adultes de ne pas se retrouver *dans une situation* classique par rapport à l'école et d'avoir une démarche qui prenne appui sur leurs connaissances antérieures.

Il a donc fallu modifier la relation au savoir : « *On donnait à ces adultes en formation des éléments qui leur permettraient d'appréhender un problème professionnel réel pour l'analyser, et pour y apporter une solution sans le résoudre de manière trop théorique.* »






## Une U.E.R. de formation professionelle

Cette pédagogie qui portait en elle la contestation du système d'enseignement traditionnel de l'époque se concrétise par la création au sein du CUCES, de l'Institut national de la formation des adultes (INFA) en 1965. L'acte éducatif s'y déplace en amont : *plutôt que d'imposer* des cours magistraux sans souci *du public auquel on s'adresse*, on va chercher à les composer en fonction des adultes concernés. Cette modification de la relation maitre-élèves va marginaliser le CUCES face aux structures pédagogiques universitaires en place. Mais les idées apparues en mai 1968 ont confirmé l'option prise par *le CUCES*, avant que la loi de juillet 1971 ne pose le principe de la généralisation de la formation professionnelle sur les lieux et pendant les heures de travail, généralisant l'expérience tentée avec les mineurs du bassin lorrain. Néanmoins cette *loi* et les pressions des pouvoirs publics amèneront *le CUCES à séparer nettement* l'organisme public universitaire de l'organisme privé qui deviennent... concurrents. Chaque université pouvait dès lors en effet bénéficier d'un contrat d'assistance préalable en vue de créer sa propre unité d'enseignement et de recherche (U.E.R.) de formation professionnelle. On aurait même pu voir à Nancy se créer deux U.E.R. *si les deux* universités n'avaient pas uni leurs *forces pour faire* de l'actuel CUCES un « *service commun à la formation continue* ». Présidé alternativement par chaque président d'université, le CUCES est dirigé tout aussi alternativement par un directeur et un directeur adjoint issus de chaque université.

## Les effets de la crise

Le CUCES a choisi de regrouper son activité autour de deux axes : la formation continue et la formation promotionnelle longue. Dans ce dernier cas, la finalité est de délivrer des diplômes nationaux à des adultes à la suite de cycles de formation à temps partiel ou à temps plein.

Si les « cycles promotionnels » ont accueilli quelque mille deux cents adultes agréés par le Conservatoire national des arts et métiers, et cent cinquante adultes à temps plein, on assiste, ces deux dernières années, à un tassement des demandes. Depuis les premiers effets de la crise un certain nombre de personnes hésitent notamment à quitter leur emploi pendant un an de peur de faire partie d'une éventuelle « *charrette des condamnés* », explique François Kleinclaus, directeur adjoint du CUCES.

« *De même, les entreprises, dans certains cas, ont réduit au plus juste les effectifs d'encadrement pour abaisser leurs frais généraux*, ajoute-t-il. *Elles ne désirent donc pas laisser partir leur personnel pendant un an. Elles ne tiennent pas à embaucher en remplacement quelqu'un qu'elles auraient du mal, par la suite, à débaucher. Certaines entreprises vont même jusqu'à offrir à leur employé désireux d'entreperndre une formation une promotion égale à celle qu'il aurait obtenue après l'année d'enseignement à temps plein. Une arme à double tranchant qui peut rapidement se retourner contre l'employé qui n'aura, par la suite, aucun diplôme sanctionnant sa promotion...* »

## Quels besoins ?

Le département de formation continue comprend, quant à lui, six secteurs qui sont autant d'axes autour desquels se structure l'activité du service public de formation dans sa fonction d'organisateur de stages, de *« pilote éducatif » pour des projets* régionaux ou industriels. Le CUCES de Nancy colle de très près aux réalités des collectivités locales qui lui demandent d'intervenir. Ainsi l'intervention du CUCES en Picardie est-elle significative tout autant de cette volonté que des nouvelles bases sur lesquelles va s'appuyer dans l'avenir la formation.

« *Nous avons été chargés d'approfondir l'investigation des dispositifs de formation professionnelle dans les bassins d'emplois d'Amiens et de Saint-Quentin et de proposer éventuellement des actions expérimentales à mettre en place par des acteurs locaux du système de formation* », commente M. Kleinclaus. Cette adéquation emploi - « formation à mettre en place » vient également d'être demandée au CUCES pour la région de Saint-Dié (Vosges).

Si beaucoup d'organismes proposent et font de la formation, peu de leurs interlocuteurs connaissent véritablement leurs besoins en formation. « *Nous développons dans ce sens des actions de formation de demandeurs en formation* », précise M. Roland Vorobieff de retour d'une intervention auprès de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (A.N.F.H.)

## Une adaptation à des techniques nouvelles

« *Les demandeurs et les décideurs de formation qui utilisent le 1 % de la masse salariale dans ce sens ne savent pas toujours ce qu'est la formation. Comment peuvent-ils en ce cas la négocier efficacement. Nous essayons donc de rendre ceux qui sont les décideurs de formation plus lucides par rapport à leurs besoins et aux offres qui leur sont proposées. Très souvent encore, la formation ne reste perçue que comme une adaptation à des techniques nouvelles ! Or, nous ne voulons pas former essentiellement les hommes de l'avenir, mais plus simplement réguler un potentiel existant. Car parfois la formation est moins d'adapter quelqu'un à une technique nouvelle que de réguler le fonctionnement d'une communauté au travail.* » A chaque période de crise ou d'expansion, la formation doit se transformer pour permettre aux travailleurs de mieux s'adapter.

JEAN-LOUIS BEMER.

## Que sont-ils devenus ?

**Selon une étude réalisée en 1975 - 1976 et 1976 - 1977 par le *CUCES-Universités de Nancy*, on note que, globalement, près de 65 % des auditeurs retournent dans leur entreprise d'origine après une année d'étude à temps plein sanctionnée par un diplôme.**

**— *83 % dans le cas de l'option* chimie et sciences des matériaux,**

**— 75 % de l'option électronique,**

**— 81 % de l'option électrotechnique,**

**— *80 % de l'option mécanique,***

**— 50 % de l'option automatisme.**

**— 30 % de l'option thermique.**

**Seules, les deux dernières options, automatisme et thermique, où il n'est pas exigé d'avoir un « *passé professionnel* » pour être admis, accueillent des personnes qui doivent se reconvertir Ainsi s'explique le faible taux de retour dans l'entreprise *pour ces deux filières*. D'une manière générale, le retour en entreprise, après une année d'études à temps plein, se traduit par une augmentation de *salaires qui* allait, selon les options, de 12,2 % à 22,3 % pour l'année 1976-1977, alors qu'elle variait en 1975-1976 de 14,5 % à 69,6 %. La conjoncture socio-économique n'y est sans doute pas étrangère.**

## *LA GESTION PAR ALTERNANCE A L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE DE NANTES*

# Histoire d'une expérience

« *On les a déjà un peu perdus de vue* ». M. Patrice Saint-André, directeur adjoint du département de gestion à l'Institut universitaire de technologie (I.U.T.) de Nantes compte et recompte les dix-neuf noms alignés sur sa feuille. C'est la promotion expérimentale du cycle « *enseignement supérieur par alternance* », dont il a eu la responsabilité de septembre 1976 à février 1979. Au lieu de deux années de scolarité pour obtenir le diplôme universitaire de technologie, ces étudiants ont suivi une formation étalée sur deux ans et demi comprenant, outre les vacances scolaires normales, quinze mois d'enseignement et sept mois de travail en entreprise. Les huit garçons et les onze filles sont arrivés sur le marché du travail au printemps 1979 avec leur DUT option finances et comptabilité. Un diplôme garantissant selon sa définition à la fois un savoir, un savoir-faire et une expérience humaine.

Un an après, les liens sont déjà bien distendus entre les jeunes gens et l'université, même si Patrice Saint-André a gardé des contacts privilégiés avec certains d'entre eux. C'est par ceux-là qu'il peut faire le point du classement professionnel de ses anciens élèves. Aujourd'hui, sept ont été titularisés dans des entreprises où ils avaient effectué des périodes de travail au cours de leur formation. Cinq ont des emplois temporaires (agences d'intérim, périodes probatoires, contrats à durée déterminée), deux garçons achèvent leur service militaire. Il reste cinq filles sans emploi, sans que l'on sache très précisément si elles continuent toujours à chercher ou si elles se sont résolues, jeunes mariées pour quelques-unes, à rester, de guerre lasse, au foyer.

L'enseignement par alternance n'est donc pas le sésame de la vie professionnelle qu'espéraient les étudiants en choisissant cette voie. Ils étaient vingt-cinq candidats au début, en septembre 1976, tous volontaires et sélectionnés sur un rapport d'observation rédigé à la fin d'un préstage d'une quinzaine de jours. Deux des filles, Marie-Agnès Birand et Nelly Pondard, ont analysé les motivations du groupe : « *Trouver plus facilement un emploi et faciliter l'intégration sur le marché du travail* » est cité quatorze fois ; « *pour une formation plus complète* », onze fois ; « *pour un enseignement moins théorique et plus centré sur le concret* », neuf citations. « *Pour des raisons financières* » (rémunération des périodes de travail au SMIC) est cité six fois. Trois étudiants seulement mettent en avant un « *esprit pionnier* » et le désir de s'engager dans un « *projet-pilote* ».

La majorité du groupe appartient aux catégories socio-professionnelles modestes : neuf agents de maîtrise et employés, six ouvriers, cinq agriculteurs. Après cinq mois de scolarité normale avec les autres étudiants de l'I.U.T., c'est entre février et mars 1977 la première période en entreprise. Objectif : observer le fonctionnement en passant successivement dans les différents postes de travail.

Comme chacun puise les stages dans ses relations personnelles et familiales, il n'y a pas de problème de placement, malgré l'exigence d'une rémunération au SMIC qui valorise l'étudiant et conduit l'employeur à le considérer autrement que comme un « touriste ».

Le première défection est enregistrée à ce moment-là. L'un des jeunes gens qui a choisi la comptabilité s'aperçoit qu'il est incapable de rester enfermé une journée entière dans un bureau. Il se réoriente.

### Une autre qualité des rapports

Avril, mai, juin 1977. Les vint-quatre arrivent au bout de la première année. Ils ne sont plus que vingt en septembre, car les quatre redoublants ont choisi de retourner vers une scolarité normale. L'été 1977 est studieux : dix volontaires participent, sous la houlette de M. Claude Neuschwander (qui vient alors de s'illustrer par une nouvelle tentative de sauvetage de Lip) à une étude de marché auprès de chefs d'entreprise de la région pour le compte de sociétés coopératives ouvrières de production. La rétribution du travail, versée dans un fonds commun, permet l'organisation d'un séminaire à l'île de Noirmoutiers. Alternance encore : gestion le matin, voile l'après-midi.

Pour M. Patrice Saint-André, « *c'est à partir de ce moment-là que le groupe s'est vraiment structuré, qu'il a commencé à fonctionner de manière collective, créant avec les enseignants une autre qualité de rapports* ».

Cela va être bien nécessaire quand les étudiants vont rentrer en janvier 1978 dans leur seconde période de travail. Pendant deux mois, ils sont placés en responsabilité sur un poste fixe. Le climat général est beaucoup moins accueillant que la première fois. A l'automne, les entreprises ont pêché très largement dans le vivier de la main-d'œuvre et de la matière grise gratuite des stages du pacte pour l'emploi. Elles n'ont plus de places disponibles.

Les étudiants de l'I.U.T. ont dû, cette fois, aller tirer les sonnettes sur les zones industrielles. Et il aura fallu des contacts « diplomatiques » entre l'université et les cercles patronaux pour caser tout le monde. Des stages sans rémunération sont acceptés. Cette fois, l'entreprise est rude. Dans les bureaux, les étudiants découvrent que les problèmes ne se posent pas souvent comme au tableau noir. Et, à leur retour à l'I.U.T., en janvier 1978, c'est un tout autre type de formation qu'ils réclament : « *plus concrète* » pour combler toutes les lacunes individuelles qui leur sont apparues. Mais cet enseignement à la carte, l'I.U.T. ne peut le leur fournir. Il a pour mission de les préparer à résoudre les problèmes généraux de gestion, pas les ennuis particuliers d'une entreprise confrontée, par exemple, à une difficulté de trésorerie quand des contrats sont dénoncés coup sur coup et que les banques rechignent à faire crédit.

Même les enseignants ont été un peu « traumatisés » par cette demande brutale de contenus et de pratiques pédagogiques différents. Ils ont eu beau réaffirmer « *les études en I.U.T. ne préparent pas à un emploi précis... mais visent à une formation générale et universitaire, culturelle et professionnelle, complétée par une amorce, mais une amorce seulement de spécialisation* »..., c'est bien avec une demande très précise que les étudiants sont revenus devant leurs professeurs, exprimant le même souhait que les patrons : voir la formation adaptée aux besoins de l'entreprise.

Le patronat local s'est un peu fait tirer l'oreille pour accueillir les stagiaires, même si ses responsables ont aperçu l'intérêt de la formule : « *Ce qui nous intéresse*, dit l'un d'eux, *c'est de pouvoir trouver sur le marché du travail des jeunes familiarisés avec ce qu'est la vie et les problèmes d'une entreprise, des jeunes qui sachent déjà en tout cas que le monde économique est sanctionné par une obligation de résultat et que nul ne peut se soustraire à la finalité commune de production sans compromettre la bonne marche de l'ensemble.* »

### Un contenu plus sécurisant

La troisième période de travail (avril, mai, juin 1978) débouchant sur l'étude du projet de recherches appliquées a posé moins de problèmes d'adaptation et de formation, après la salutaire remise à jour des connaissances pendant le premier trimestre 1978. L'équipe pédagogique de l'I.U.T., placée aujourd'hui sous la responsabilité d'un nouveau directeur dans le même département, M. Jean-Pierre Citeau, s'est portée candidate pour une nouvelle promotion d'étudiants en alternance. Elle attend le feu vert du secrétariat d'Etat aux universités. L'organigramme des études a cependant été modifié. Le tronc commun cette fois n'est plus de six mois avant la première « plongée » dans le monde du travail, mais d'un an. « *De plus*, précise M. Patrice Saint-André, *les programmes ont été revus pour donner un contenu de formation plus sécurisant.* »

Pour lui, le bilan de la première promotion est positif dans la mesure où la « *qualité d'insertion professionnelle est bonne. Aucun étudiant en emploi ferme, un an après son diplôme, ne se trouve en sous-qualification* », affirme-t-il. Toutefois, on ne connaît pas les niveaux de rémunération dans les entreprises privées. Cette situation est-elle due à la reconnaissance d'une qualité de formation de la part des employeurs ou au refus intransigeant des diplômés d'accepter des tâches dévalorisantes ?

Force est pourtant de constater qu'un sur trois seulement est titulaire aujourd'hui alors que tous se sont mis dès le printemps 1979 en quête de travail. Leur objectif était une insertion plus facile dans la vie active, c'était donc leur intérêt de tirer profit tout de suite de leur expérience.

« *Ceux qui avaient du mal à se valoriser malgré d'indéniables qualités intellectuelles ont été les plus longs à trouver un premier emploi* », reconnaît M. Patrice Saint-André. L'origine socio-professionnelle modeste de ces jeunes ne leur a pas non plus facilité les choses. Ce sont les filles qui paient, ici aussi, le plus lourd tribut au chômage.

JEAN-CLAUDE MURGALÉ.

# Seize pour cent de stagiaires dans les locaux du ministère de l'éducation

par WILLIAM METTOUDI (*)

ON a souvent écrit que le *phénomène formation* continue a émergé dans les systèmes éducatif et productif en leur créant à tous les deux des difficultés que le législateur de 1971 n'a pas voulu envisager.

Qu'en est-il aujourd'hui des relations entre l'appareil de formation et l'appareil de production ? *L'activité des organismes* de formation s'exerce en période de crise, alors que son assise institutionnelle a été mise au point dans l'euphorie d'une expansion continue des activités économiques. D'où, pour l'appareil de formation, la constatation que la formation continue n'est plus soumise à une régulation institutionnelle de l'intérieur, *mais bien à une régulation* par l'extérieur, d'autant plus redoutable qu'elle s'accompagne d'une exigence de qualité accrue par le commanditaire.

A cette difficulté d'ordre conjoncturel est venue s'en ajouter, pour l'appareil public de formation, une autre d'ordre structurel celle-là. Alors que l'éducation a le quasi-monopole de la formation initiale (obligation scolaire individuelle), voilà qu'on y injecte sans précaution administrative ou législative particulière *la nécessité de l'activité formation* continue basée sur une obligation d'une *tout* autre nature (de dépense celle-là) faite à un acteur (l'entreprise) qui lui est extérieur.

*Nos groupements d'établissements* (GRETA) publics ont largement relevé le défi de la formation permanente, et il est faux de prétendre qu'ils sont incapables de travailler en liaison avec le monde industriel et l'entreprise. En effet, l'analyse des déclarations des employeurs fait apparaître (pour l'année 1978) que, sur les 746 000 salariés ayant bénéficié de stages par conventions avec des organismes *de formation (au seul titre du* 1 %), 120 500, soit plus de 16 %, *ont été accueillis dans les locaux* du ministère de l'éducation.

D'ailleurs, l'institutionnalisation de la formation continue dans l'éducation, le volume atteint par notre activité, nous permettent aujourd'hui de dépasser le stade de la recherche théorique et du « tâtonnement conceptuel » *et d'appliquer* l'observation et l'analyse à un domaine tout à fait concret, réalisé. Nous pouvons ainsi mesurer la réalité des changements en cours et infléchir nos objectifs vers une meilleure satisfaction des besoins de formation des entreprises.

Bien sûr, il reste encore, de-ci de-là, une certaine réticence à s'engager sur le terrain de la commercialisation d'une production qui n'est à aucun titre une marchandise, mais, pour l'essentiel, nous ne souffrons plus de *ce genre de complexe*. Par contre, les entreprises qui nous *boudent encore le font* plus à partir d'une représentation plus ou moins négative de l'appareil éducatif, voire des souffrances que l'école aurait fait subir à tel ou tel responsable de formation, mais très rarement en fonction de prestations de formation continue de mauvaise qualité.

En tout état de cause, pour nous, l'heure n'est plus à l'autocritique et certainement pas encore au bilan. Ce qui importe désormais, c'est moins la recherche d'une structure idéale (notre appareil, comme tout l'appareil de formation, est à peu près stabilisé) que l'acquisition et la reconnaissance de *notre statut* par l'appareil de production.

Le système éducatif par le biais de la formation continue essaye de s'ouvrir au système productif, mais, à l'inverse, nous sommes en droit de demander aujourd'hui aux partenaires sociaux utilisateurs de notre appareil de formation continue de se *prononcer sur* la validité de notre offre.

(*) Conseiller en formation continue du rectorat de Créteil.

POUR LE PLAISIR AUSSI

# « Casser la monotonie de l'emploi quotidien »

**Quand on pense « formation continue », c'est le plus souvent avec l'idée de « formation professionnelle ». Surtout en période d'aggravation du chômage. Le rattachement, en avril 1977, du secrétariat d'État à la formation professionnelle auprès du ministère du travail et non plus auprès du premier ministre — comme c'était le cas auparavant — a accentué l'orientation de la formation au service de l'emploi. Pour les entreprises, les textes issus de la loi du 17 juillet 1978 sur le « congé-formation » différencient nettement le plan de formation — lié aux objectifs de la société, — de la demande individuelle du salarié.**

***Pourtant d'autres attentes de formations plus « personnelles »*** **sont ressenties par les salariés, et cela malgré les préoccupations** ***actuellement prioritaires.***

QUE ce soit pour suivre des stages d'expression musicale, plastique..., d'artisanat (sculpture, peinture sur soie, tissage, reliure...) ou de bricolage (mécanique-auto, menuiserie, plomberie...), « *pourquoi ne pas pouvoir prendre « un temps pour soi ». et casser ainsi la monotonie de l'emploi quotidien ?* », suggère par exemple la directrice du CETEC - Animation Jeunesse, centre agréé pour la formation continue, qui organise de nombreux stages de formation « personnelle ».

Beaucoup de ces stages permettent de retrouver le plaisir de la création. Ce qui va très au-delà du terme de loisirs.

Et pourtant les stagiaires qui viennent dans le cadre de la formation continue sont peu nombreux. « *Au centre, ils représentent 32 % du nombre total des inscrits, en comptant ceux du secteur sanitaire et social* », constate-t-on. Venant des entreprises industrielles et commerciales, ce sont surtout des femmes (« *elles espèrent peut-être moins que les hommes une promotion par la formation professionnelle* »), le plus souvent des employés (secrétaires, comptables...).

« *La vie dans l'entreprise fait partie d'un tout : il est important de bien se sentir ; de ne pas se fragmenter.* » Claude M..., ouvrière qualifiée dans une imprimerie, a eu de la chance : aucun problème pour suivre le stage de tissage qu'elle avait demandé. Celui-ci — qui a duré trois semaines à temps complet — a totalement été pris en charge par son entreprise (salaire et frais d'inscription). Il est vrai que la commission formation du comité d'entreprise a fortement soutenu le projet. « *La direction ne pouvait rien dire, une grande partie du budget formation restait inoccupée* », remarque-t-elle. L'imprimerie est en héliogravure ; très peu de stages existent dans ce domaine : « *Cela n'enlevait donc rien à personne.* »

Claude M... n'a d'ailleurs pas été la seule à profiter de ce type de formation. Sur deux ans, une centaine de salariés de son entreprise *ont pu suivre des stages aussi* divers que : tissage, mécanique-auto, peinture, dessin, relaxation et yoga. C'est un cas particulier, mais on constate que lorque les comités d'entreprise ou les commissions de formation soutiennent la demande, celle-ci a beaucoup plus de chances d'aboutir.

De fait, les responsables d'entreprise ont du mal à admettre ce type de formation. « *Quand on interroge les responsables de formation ou les chefs du personnel, plus des trois quarts répondent que seule la formation professionnelle reste valable, la formation* personnelle *est considérée* comme un luxe », raconte Claudine Hesloin. Pour les salariés qui obtiennent un accord de leur employeur les conditions de stage sont rarement optimales.

Ceux qui demandent de telles formations se sentent, la plupart du temps, culpabilisés. Patricia S... — assistante médicale dans un centre privé de médecine du travail, — déjà « *bien contente que son stage de guitare soit accepté* » — avec la prise en charge par son entreprise des frais d'inscription, — n'a pas insisté pour qu'il se déroule pendant ses heures de travail. Elle a donc suivi des cours du soir une fois par semaine. « *Il faut vraiment avoir envie de jouer de la guitare, parce que le solfège et les exercices après huit heures de travail, ce n'est pas facile !* » remarque-t-elle.

Tout se passe plus facilement quand le stage demandé peut avoir une répercussion directe sur la vie professionnelle. Chantal T..., secrétaire de direction dans une entreprise de distribution de livres, a suivi avec sept autres salariées de la même société un stage de « *relaxation, expression corporelle* » — un jour par semaine, pendant quinze semaines — avec rémunération maintenue, frais d'inscription payés, sans compter les frais annexes (repas...). « *Le directeur des relations humaines de l'entreprise pensait que cette formation pouvait nous procurer une aisance supplémentaire dans notre travail* », explique-t-elle, tout en ajoutant : « *Son attitude aurait peut-être été différente pour un stage de tissage ou de peinture sur soie...* »

CLAUDE BARAF.

★ *13, rue de Buci, 75006 Paris.*













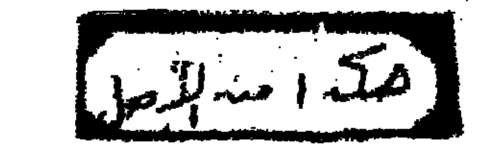










Le Monde

# société

## Les étudiants de Jussieu tentent un difficile retour aux sources

Mercredi 21 mai, Jussieu tente de faire le point. De panser ses blessures et de reprendre ses esprits. A l'origine — ne l'a-t-on pas oublié ? — il y avait le statut des étudiants étrangers. Un mouvement aux allures généreuses qui s'éternisait, mais qui n'arrivait pas à « mordre » sur les universités parisiennes. Puis, il y eut la mort d'Alain Begrand. La colère brute et la révolte spontanée. Et aussi un peu de spectacle. Plus de gouvernail, plus de fil directeur : entre un peu de casse, une centaine d' « autonomes », et l'encerclement policier, le « mouvement », comme *disent les étudiants, ne risquait-il pas* de s'en aller à la dérive ? Un mouvement certes unifié par son opposition à la « répression », mais perdant quand même son âme. Alors, ce mercredi, entre l'annexe de la rue Cuvier, où a lieu la « *guérilla des partiels* », et la tour 24, où est organisée une conférence de presse des « étudiants en lutte », on tente un difficile retour aux sources.

« *C'est calme* », dit un C.R.S. de faction, non loin de l'annexe de l'université Paris-VI, 12, rue Cuvier. « *Trop calme pour être vrai* », lui répond en écho un enseignant vêtu *d'une blouse blanche. A l'intérieur* du bâtiment, M. Yves Turquier, vice-président de l'université, veille au grain : « *Des dégâts pour 1 milliard de centimes, vous vous rendez compte... On avait deux solutions : fermer l'université, baisser les bras, ou prendre nos responsabilités, organiser nous-mêmes le déroulement des partiels.* »

*M. Turquier affirme qu'il joue le* jeu : après un contrôle des cartes d'étudiants à l'entrée, il laisse parler ceux qui appellent à boycotter l'épreuve et il autorise même un vote. *Tous ses collègues n'en font* pas autant. Un étudiant de l'UNEF (ex-Renouveau) n'a pu composer parce qu'il a été dénoncé comme gréviste par un enseignant. « *Il y a des excès* », reconnaît M. Turquier, ajoutant que l'enseignant en question a été désavoué par le président de Paris-VI, M. Jean Dry.

Tour 24, David, membre du « comité de grève », demande « *le report des partiels en juin* ». « *Il y a quelque chose de nouveau*, ajoute-t-il. *Depuis les interventions policières, les négociations avec les présidents d'université sont rompues. L'assemblée générale a décidé de les reprendre. Nous demandons l'inscription de tous les étrangers qui en font la demande.* »

Les travaux de deux « *groupes de travail* » *sont présentés*. D'abord, une « commission d'enquête » sur les « violences policières ». Des témoignages sur les conditions de la mort d'Alain Begrand ont été recueillis. Une seconde commission se préoccupe du sort du millier d'étudiants étrangers qui ont boycotté, en mars dernier, l'épreuve de connaissance de la langue française des trois académies parisiennes. « *On leur demandait de résumer en dix lignes un texte d'Henri Lefebvre sur la vie quotidienne dans le monde moderne* », explique une étudiante. Elle ajoute que « *tous les étudiants concernés possèdent des cartes de séjour qui expirent entre mai et août : ils risquent d'être expulsés si aucune université ne les inscrit* ».

On revient donc aux origines. Alors qu'un « autonome » présent plaide pour « *l'élargissement de la lutte, au contrôle social en général, à l'informatique, aux transports, aux travailleurs précaires...* », on lui répond : « *Non, nous voulons reprendre les objectifs initiaux. Créer un courant d'opinion sur un fait simple : le caractère raciste et sélectif du décret Imbert.* » Et l'on annonce une « journée université Paris-VII », le vendredi 30 mai. Son thème : « L'Université et les étrangers. »

EDWY PLENEL.

### Après les incidents du 20 mai
## UN MANIFESTANT CONDAMNÉ EN FLAGRANT DÉLIT

M. François Guillon, vingt-six ans, animateur de centre aéré à Grasse (Alpes-Maritimes), appréhendé, mardi 20 mai, alors qu'il se trouvait en compagnie de manifestants étudiants de Jussieu, a été condamné, mercredi 21 mai, en flagrant délit à six mois de prison, dont quatre avec sursis pour port d'arme prohibée.

Le jeune homme avait dans sa poche une chaîne de 54 centimètres de long. Il a expliqué à l'audience, devant la vingt-troisième chambre correctionnelle de Paris, qu'il n'avait nullement songé à se livrer à des violences pendant la manifestation, mais qu'arrivé le jour même de Grasse pour rendre visite à ses parents, il s'était muni de cette chaîne par crainte des malfaiteurs.

Trois autres personnes appréhendées au cours de la même journée et déférées au parquet ont été inculpées, le mercredi 21 mai, et écrouées.

Ce sont, d'une part, MM. Vincent Heuchel, vingt-cinq ans, chercheur à l'INSERM, et Pierre Oller, quarante-trois ans, libraire, qui contestent les faits, de violences à agents qui leur sont reprochés ; d'autre part, M. Claude Jacquin, trente-trois ans, assistant technique à l'Office de H.L.M. de la Ville de Paris, inculpé de coups et blessures volontaires sur la personne d'un agent, M. Serge Chevalier, qu'il aurait projeté contre une voiture en stationnement.



## Pour M. Mitterrand : bon nombre des autonomes sont des gens téléguidés par la police

Le premier secrétaire du parti socialiste, M. François Mitterrand, a répondu mercredi 21 mai au micro de France-Inter à un journaliste qui l'interrogeait sur les manifestations étudiantes de ces derniers jours :

« *Tout le monde sait ou doit savoir que les étudiants ne sont aucunement les responsables et ne sont pas les casseurs ! Les laboratoires de Jussieu n'ont pas été cassés par les étudiants. Les étudiants se sont organisés, à trois cents, quatre cents ou cinq cents, pour défendre, précisément, ce bien universitaire qui est le leur en même temps que celui de la nation. Vous savez fort bien que les étudiants, hier, lors des obsèques de la victime de l'autre jour, ont été en mesure de protéger le cortège estudiantin. C'est tout à fait en dehors d'eux qu'il y a eu une bagarre entre ceux qu'on appelle les autonomes et la police.* »

Convaincu que « *se déroulent beaucoup de choses extrêmement suspectes aujourd'hui à l'université* », M. Mitterrand pense qu' « *un bon nombre des autonomes sont des gens téléguidés par la police, sous forme de provocation. Par une certaine police, bien entendu... Des constatations multiples ont été faites, que je serais en mesure de porter à la connaissance du public.* »

Pour ce qui concerne le problème des étudiants étrangers, le premier secrétaire du parti socialiste a expliqué qu'il doit être examiné « *avec plus de générosité, plus d'intelligence de la part des autorités* ». Selon lui, les étudiants étrangers ne sont pas les seuls à « *faire des fautes d'orthographe* ». Mais, pour M. Mitterrand, ce dont on ne parle jamais, « *c'est qu'il y a aussi une obligation de dépôt d'une caution de 8 000 francs par étudiant avant de pouvoir aujourd'hui s'inscrire* ».

**[Au ministère de l'intérieur, on déclare se refuser à tout commentaire sur les propos tenus par M. François Mitterrand.]**

# ÉDUCATION

### Du 21 mai au 4 juin
## QUINZAINE D'ACTION DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

Une quinzaine nationale d'action aura lieu du 21 mai au 4 juin dans les établissements du second degré sur l'initiative des syndicats du « front des cinq » : les syndicats nationaux des enseignements de second degré et des professeurs d'éducation physique de la FEN (SNES et SNEP), le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), le Syndicat national des enseignements techniques et professionnels (S.N.E.T.P.-C.G.T.) et le Syndicat national des collèges (S.N.C., indépendant).

Cette quinzaine sera l'occasion de grèves, manifestations, opérations portes ouvertes, rassemblements, dans les grandes villes sur le thème de la défense de l'emploi et des conditions de travail des personnels. Elle s'achèvera par un rassemblement à Paris le 4 juin, au cours duquel seront organisées des marches sur les ministères de l'éducation, de la jeunesse, des sports et des loisirs, des finances et sur l'hôtel Matignon.

La période du 25 au 30 mai sera plus spécialement consacrée aux actions en faveur de l'emploi des maîtres auxiliaires. Celle qui suit, du 30 mai au 4 juin, mettra l'accent sur les difficultés des enseignants titulaires, notamment pour leurs premières affectations et les mutations.

Les syndicats appellent les personnels de surveillance à se joindre à ces actions. Ils souhaitent sensibiliser non seulement les personnels de l'éducation nationale, mais également les parents d'élèves et les travailleurs, ce qui, selon M. Patrice Beghain, secrétaire national du SGEN-C.F.D.T. « *constitue un aspect nouveau du mouvement* ».

Déplorant que la Fédération de l'éducation nationale et le Syndicat national des instituteurs et professeurs des collèges (SNI-P.E.G.C. « *refusent de donner une suite engageant tous les personnels* » au « *mouvement de masse* » des 24 et 25 avril dernier, ils souhaitent amener le gouvernement à « *négocier sérieusement* ». Le SNI-P.E.G.C. a, pour sa part, décidé de poursuivre « *la pression à tous les niveaux pour la qualité du service public* »

## RENSEIGNEMENTS PAR TÉLÉPHONE
### sur les mutations de professeurs

Le ministère de l'éducation a mis en place un service de renseignements par téléphone sur le « mouvement » des enseignants de « type lycée » : certifiés et agrégés, professeurs du technique et adjoints d'enseignement. Les professeurs désireux d'être tenus au courant de leur situation personnelle peuvent appeler depuis le lundi 19 mai et jusqu'au vendredi 11 juillet aux numéros suivants : 526-21-13 et 526-39-74, à Paris.

# ÉDUCATION

# Des étudiants très étrangers

## II. — Organiser son exil

par ROGER CANS

**Dans un premier article (« le Monde » du 22 mai), nous avons décrit la nouvelle situation dans laquelle se sont engagées les universités françaises : un afflux massif d'étudiants étrangers, dont 80 % originaires du tiers-monde. Si cet afflux pose des problèmes à l'Université — et au gouvernement, — il a aussi une incidence directe sur la vie quotidienne de ces étudiants condamnés à l'exil.**

Il faut d'abord pouvoir partir. Si, pour les Allemands ou les Marocains la chose est facile, certains doivent multiplier les démarches ou les ruses — afin de parvenir au lieu de leurs études. Les Algériens et les Tunisiens, sauf à obtenir des bourses de leur gouvernement, n'ont en principe pas le droit de s'expatrier pour faire des études supérieures. S'ils le font quand même, on les menace de ne pas reconnaître leurs diplômes à leur retour au pays.

Les Iraniens, qui allaient faire leurs études aux Etats-Unis pour échapper aux universités du chah, ne peuvent plus y aller aujourd'hui. Mais ils ne souhaitent pas pour autant s'inscrire dans les universités de la révolution islamique, dont l'intégrisme les effraie. Au demeurant, les places y sont très limitées (1). Alors ils se débrouillent pour quitter l'Iran avec un visa et un pécule, comme leurs camarades grecs, turcs ou libanais. Ensuite, ils mettront en place un réseau compliqué de relations à travers l'Europe et les Etats-Unis — cousin, oncle, client ou fournisseur d'une affaire de famille — pour se faire adresser des mandats.

En Afrique, les étudiants rencontrent les mêmes difficultés s'ils ne sont ni « B.G.F. » (boursiers du gouvernement français) ni boursiers de leur propre gouvernement. Ainsi, cet étudiant camerounais, inscrit en sciences économiques dans une université de province, après avoir fait une première année à Yaoundé (*« il y avait mille cinq cents étudiants inscrits pour un amphi de six cents places »*) : il a dû verser une caution de 800 000 F C.F.A. (2) et présenter un billet d'avion aller-retour à la délégation de la sûreté nationale camerounaise pour obtenir un visa de sortie. *« En fait, il faut avoir des relations »*, explique-t-il. La France n'est pas seule à pratiquer la sélection financière des étudiants expatriés.

Les tracasseries administratives ne s'arrêtent pas là. C'est ensuite le gouvernement français qui prend le relais avec, depuis 1978, la formule de « préinscription » pour les étudiants de premier ou de deuxième cycle qui ne bénéficient d'aucune bourse et, depuis cette année, l'examen du dossier par une « commission nationale ». Après avoir franchi le barrage des services culturels de l'ambassade de France (préinscription) et de la commission nationale, à Paris, il faut obtenir du ministère de l'intérieur une carte de séjour, renouvelable chaque année, ou même tous les six mois pour certains ressortissants (Iran, par exemple).

### « Pleurer, crier ou menacer »

Ces étudiantes iraniennes sont formelles : les services administratifs français multiplient comme à plaisir vexations et manœuvres dilatoires. Installées à Paris depuis 1973 (l'une d'elles a commencé à Montpellier et séjourné un an aux Etats-Unis), elles ont une solide expérience. *« Chaque fois que je rentre en France*, dit l'une d'elles, *je me dis que c'est la dernière fois. Dès l'aéroport, ils sont désagréables. »* Son amie précise : *« Aux Etats-Unis, ce n'est pas pareil »*

*Mais qu'est-ce qu'elles veulent ?* Outre les égards normalement dus à l'étranger — et aussi à l'autochtone ! — elles souhaiteraient une simplification de la procédure qui, pour elles, se présente ainsi : tous les six mois, aller au commissariat de quartier pour prendre rendez-vous à la préfecture de police (deux à trois mois à l'avance). Le jour « J », faire plusieurs heures de queue en récapitulant toutes les pièces à produire : carte d'étudiant de l'an dernier, carte de séjour, certificat de scolarité, attestation d'assiduité, attestation de réussite aux examens, attestation de la banque (prouvant qu'on reçoit chaque mois de l'argent en provenance de l'étranger), quittance de loyer, passeport, photos d'identité, etc.

Immanquablement, le préposé découvre une pièce oubliée et oblige le candidat à revenir. *« Je ne connais personne qui ne soit sorti de cette séance en larmes*, dit l'Iranienne. *Il faut pleurer, crier ou menacer pour obtenir cette maudite carte le jour même. »* Bien sûr, de nombreux Français reconnaîtront là les difficultés qu'ils rencontrent à la préfecture, à la Sécurité sociale ou ailleurs. Mais eux sont habitués, et ils sont chez eux. Pour des étrangers, surtout lorsqu'ils viennent d'un pays en développement, les tracasseries sont ressenties comme une humiliation, voire une sorte de suspicion. Lorsqu'ils doivent produire un certificat médical à l'ambassade de France de leur pays, certains s'imaginent que l'on craint la contagion de populations qui seraient, par définition, malsaines, alors qu'il s'agit de tout autre chose : éviter que des malades ne viennent s'inscrire en France pour se faire soigner gratis, ce qui grève le budget de la Sécurité sociale !

### L'obsession de la « piaule »

Il ne suffit pas d'être admis légalement en France, puis agréé par l'université qui vous a été affectée. Il faut trouver un toit. Certes, l'obsession de la « piaule » n'est pas propre aux étudiants étrangers, mais eux la vivent avec une acuité particulière. A moins d'être boursier du gouvernement français et, donc, prioritaire pour l'attribution d'une chambre en résidence universitaire (on ne prête qu'aux riches), il faut attendre au moins un an pour être logé par un CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires), car ceux-ci n'admettent les étudiants qu'à partir de la deuxième année d'études.

C'est donc au moment où tous les problèmes surviennent en même temps que l'étudiant étranger doit « se débrouiller ». S'il a un grand frère, un cousin ou une tante sur place, tant mieux. Mais cette possibilité sera de plus en plus réduite avec l'affectation autoritaire de la commission nationale : l'étudiant étranger ne peut plus, comme naguère, choisir à coup sûr une université dans une région où il a des parents.

S'il rencontre un compatriote complaisant, il sera provisoirement sauvé. On ne compte plus les étudiants qui ont trouvé un logement par hasard : rencontre dans un restaurant d'un maître d'hôtel marocain qui connaît quelqu'un qui... Adoption par une famille après quelques séances de baby-sitting (pour les filles) : installation chez une petite amie ou chez une vieille dame qui ne peut plus arroser ses tulipes (pour les garçons). Mais ces bonnes fortunes sont rares et souvent provisoires. Il est plus courant de rencontrer des cas comme celui de ces six étudiantes de Strasbourg (trois Américaines et trois Françaises) qui vivent dans deux studios avec, sur le palier, une douche et un W.-C.

Tous ceux-là sont privilégiés. *L'étudiant « basané » ou noir qui n'a pas « sa » filière se retrouve dans la même situation que le travailleur immigré, avec en prime un soupçon d'insolvabilité puisqu'il n'est pas salarié. « Le propriétaire sait que l'étranger peut partir sans payer son loyer*, explique Mme Guilpart, directrice du CROUS de Strasbourg. *Son ambassade le couvre. Un Français, en revanche, a toujours des parents quelque part vers qui on peut se retourner. »*

Etre étranger, étudiant et noir, par exemple, c'est cumuler tous les handicaps. Les propriétaires les mieux disposés hésitent, car ce ne sont pas les clients qui manquent. A tant faire que de prendre un locataire, ils préfèrent « un Français » ou, à la rigueur, un étranger de type européen, dont ils espèrent qu'il aura « de bonnes habitudes ». Plus qu'une réaction véritablement raciste, il s'agit souvent d'un souci de tranquillité : avec un étudiant « de la région », les logeurs sont pratiquement sûrs que le locataire disparaîtra en fin de semaine ou pendant les vacances, lorsqu'il rentre chez les siens. En revanche, l'étudiant étranger reste à demeure sept jours sur sept, le plus souvent, et *« il reçoit beaucoup »*, ce qui occasionne de nombreuses allées et venues et des soirées bruyantes. Dans les résidences universitaires, les femmes de ménage font très bien la différence. Et elles apprécient que le nombre d'étudiants étrangers soit en général plafonné à 12 % ou 15 % des résidents.

La recherche d'un logement constitue généralement pour l'étudiant étranger la première expérience du racisme ou de la xénophobie ambiante. Tel étudiant au physique passe-partout et parlant couramment français se voit prié de *« revenir demain »* lorsqu'il révèle sa qualité d'étranger. Tel autre, qui trouve un logement par l'intermédiaire d'un ami français ou « européen », se verra refuser l'accès parce qu'il est noir ou de type arabe (*« c'est déjà loué »*).

### Ratonnade

Alors que, sur le campus universitaire, les étudiants étrangers ne sont pratiquement jamais confrontés au racisme, ils le côtoient tous les jours au-dehors. *« On me regardait comme une bête curieuse »*, dit ce Camerounais de Grenoble, qui s'est risqué — une seule fois — à faire du ski. Un jeune Marocain, de Strasbourg, témoigne : *« Chez moi, au Maroc, je fais souvent visiter Fès aux étrangers parce que j'habite dans la médina. Sans arrière-pensée. Ici, je demande mon chemin place Kléber, et on m'envoie promener. »*

Le racisme ordinaire s'épanouit surtout dans les cafés. *« Tous les Grecs sont des pédés »*, dit un consommateur à la cantonade, parce que des étudiants hellènes sont attablés à la terrasse. Propos de « zinc » sans conséquence. Parfois, cependant, les paroles sont suivies d'effet. Etudiant — non bachelier — à Vincennes, Saïd a perdu deux dents parce qu'un soir de retrouvailles avec des amis dans un café de Toulouse il a attiré l'attention en parlant arabe trop fort. Des jeunes *« qui roulaient les mécaniques »* l'ont suivi à sa sortie du café et copieusement rossé. Lorsqu'il est sorti du coma, au petit matin, personne ne s'est proposé pour l'aider. Dans l'autobus, le chauffeur ne lui a même pas répondu lorsqu'il a demandé où descendre. *« Il voyait bien pourtant que j'étais blessé. »* Mais il ne savait sans doute pas qu'il avait affaire à un étudiant... *L'aurait-il su qu'il aurait peut-être eu le même comportement*, comme certains courageux qui, dans les toilettes de l'université Louis-Pasteur de Strasbourg, exhalent leur racisme sur les murs : *« Dehors les Arabes, trop cons pour avoir des facs chez eux »* ou *« les étrangers doivent fermer leur gueule en France ou foutre le camp !... »*

Pour des étrangers qui, à la différence des travailleurs immigrés, connaissaient souvent chez eux des conditions de vie privilégiées et la considération qui s'attache à la fortune, ces vexations sont doublement humiliantes. Beaucoup plus que leurs camarades français, de condition souvent modeste, les étudiants étrangers vivent mal le déclassement inhérent à la condition d'étudiant. Pour le fils d'un haut fonctionnaire ivoirien ou d'un riche propriétaire brésilien, habitué à une vie facile au sein d'une famille nombreuse et d'un entourage respectueux, il est dur de se retrouver du jour au lendemain dans une chambre de bonne ou dans une cellule de résidence universitaire, d'attendre le bus au petit matin dans le froid, pour suivre des cours que l'on comprend à peine, de faire la queue au « restau U » pour manger de la cuisine inconnue, et de rentrer le soir dans sa chambre, seul. *« Je me cogne la tête contre les murs »*, avoue un étudiant haïtien dans sa chambre de la cité universitaire de la Robertsau (Strasbourg). *« Je m'ennuie à tourner en rond. Je voudrais aller à la campagne, visiter des villages, mais avec qui ? Je suis le seul Haïtien ici. »*

Tous les étudiants étrangers, y compris les Européens, se plaignent de *« la froideur des gens »*, de *« l'indifférence »* des autres étudiants. *« Les Français sont fermés*, dit une Américaine de Pennsylvanie. *Les rares contacts que j'ai eus, c'est par mon ami français que j'ai pu les nouer. »* Une Sud-Africaine de dix-neuf ans, qui a vécu un temps aux Etats-Unis, constate que les Français ignorent la vie de groupe. *« En week-end, ils rentrent tous chez eux. Il faut vraiment faire un effort pour avoir une activité organisée. »*

D'où le repli sur les compatriotes — quand il y en a. Les étudiants étrangers eux-mêmes ne se mélangent guère, car des méfiances subsistent entre Maghrébins et Africains noirs, ou entre Africains et Antillais. Il faut des circonstances particulières — match de football ou soirée musicale — pour que le brassage s'opère, au moins le temps de la rencontre. Le « mouvement » pour la défense des étudiants étrangers, à cet égard, a été un réconfort pour beaucoup. Se trouver au cœur d'un problème qui a occupé peu ou prou tous les étudiants, vivre sur un campus enfin occupé jour et nuit, organiser des activités d'animation, préparer des sandwiches, etc., tout cela a permis aux plus isolés de retrouver une vie de groupe, un peu de chaleur. *« En ce moment, je me sens comme dans mon pays*, dit un étudiant grec. *Tout le monde est dehors. Ça discute. On ne dit plus : tiens voilà un Grec ou un Iranien. On dit : tiens, voilà Nikos ou Sadegh. »*

C'est précisément pourquoi la plupart des étudiants étrangers ont désapprouvé les gestes des « autonomes » ou des loubards rêvant seulement d'en découdre avec la police. L'irruption des C.R.S. sur un campus, c'est aussitôt la tension, les bagarres. La fête s'interrompt, la convivialité disparaît. Lorsque, par exemple, des « incontrôlés » ont barré l'avenue qui longe le domaine de Saint-Martin-d'Hères, à Grenoble, ce sont des étudiants étrangers qui ont été les premiers à intervenir. On pouvait voir un Marocain tenter de convaincre un groupe de jeunes Grenoblois de ne plus alimenter la barricade enflammée, cependant qu'un Sénégalais, muni d'un mégaphone, suppliait les manifestants de regagner l'enceinte du campus.

Dans la conscience populaire, cependant, abondamment nourrie de commentaires officiels et d'images complaisantes, les fauteurs de troubles étaient repérés : non contents d'envahir nos villes et nos universités, voilà que « les étrangers » y introduisent la guerre civile !

En mai 68, déjà, c'était « le Juif allemand », Daniel Cohn-Bendit, que l'on accusait de mettre l'Université « cul par-dessus tête ». Et on l'avait expulsé. Va-t-on faire repasser la frontière au trop-plein de nos universités ?

Prochain article :
**L'ÉMOI DES UNIVERSITAIRES**

(1) *Le Monde* du 22 mai.









# MÉDECINE

### CRÉATION D'UNE « CARTE MÉDICALE D'URGENCE »

*La Fédération nationale de protection civile (1) a annoncé le prochain lancement, au plan national, d'une « carte médicale d'urgence » (C.M.U.). Grâce à celle-ci, le personnel médical pourra obtenir immédiatement des renseignements essentiels sur les antécédents et les traitements du malade ou du blessé. L'état de ce dernier ne permet pas, en effet, toujours un interrogatoire complet, souvent indispensable en urgence.*

*Il s'agit d'une carte plastifiée de petit format (8 cm/5 cm), comportant deux microfilms ou, joint à un électrocardiogramme, est exposé le profil médico-chirurgical de son possesseur. On y précise notamment l'existence d'allergies, les maladies ou déficits graves, les traitements en cours et les particularités telles que prothèses, pace-maker ou malformations congénitales.*

*La C.M.U. comporte la mention* « accepte ou refuse tout prélèvement d'organe en cas de décès ». *Ces microfilms ne pourront être déchiffrés qu'à l'aide d'un lecteur spécial ou sous microscope, afin de garantir le secret médical. Sur la carte figure une flèche d'alerte, donnant la ou les informations les plus importantes en urgence, et donc lisibles par tous.*

*Pour se procurer la C.M.U., il est nécessaire d'adhérer à la F.N.P.C. en versant une cotisation annuelle de 150 francs. La carte sera remise à jour annuellement, et si un élément important survient en cours d'année il en coûtera de 30 à 40 francs pour opérer immédiatement la modification nécessaire.*

(1) Fédération nationale de la protection civile, 157, rue Danton, 92300 Levallois-Perret. Association régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique. Créée le 14 décembre 1965, dans un but de « protection des populations civiles contre les dangers du temps de paix et du temps de guerre », la F.N.P.C. totalise cent vingt mille membres, dont quatre-vingt-dix mille secouristes actifs.

### LE COMITÉ NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE REJETTE LE PROJET DU 3e CYCLE DES ÉTUDES

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (C.N.E.S.E.R.), organisme consultatif auprès du ministère des universités, a rejeté, lundi 19 mai, par 37 voix contre 22 et une abstention le projet de décret de réforme du troisième cycle des études médicales, décret prévu par la loi du 6 juillet 1979.

Avant le vote final, un grand nombre d'amendements avaient été présentés concernant les points les plus importants des cent dix-huit articles qui composent ce projet de décret. Les représentants au C.N.E.S.E.R. de l'UNEF, du SNE-Sup., et du SGEN avaient ainsi voté des modifications concernant le mode de représentation au sein des « commissions régionales » qui seront chargées de donner un avis aux ministères de la santé et des universités sur la détermination et la répartition des effectifs des étudiants en médecine (internes et résidents).

Le projet de décret ne prévoit qu'une nomination pour les membres de ces commissions, et le C.N.E.S.E.R. a proposé qu'elles soient formées, pour deux tiers, de représentants élus d'enseignants et d'étudiants. Plusieurs autres amendements ont été apportés, offrant la possibilité pour les résidents de se présenter au concours de l'internat, augmentant le nombre de tentatives permises pour un même étudiant et supprimant l'obligation pour les candidats étrangers de satisfaire à un examen comportant une épreuve destinée à vérifier que ceux-ci possèdent une connaissance suffisante de la langue française.

# Le Monde DES LIVRES

## Le Clézio dans le désert

● *Un chant qui nous invite à retrouver les joies primordiales, à travers nos misères.*

SURPRENANT Le Clézio, dont on sait si peu de chose, hors des livres qu'il publie au rythme régulier de son souffle ! Et, depuis le *Procès-Verbal*, cela fait quinze titres en dix-sept ans. Nous l'avons laissé en 1978 sur un recueil de contes heureux, peuplés d'enfants, *Mondo et autres histoires*, et sur un essai complémentaire, *l'Inconnu sur la Terre*, sorte d'art poétique où il avouait son dessein d'écrire pour ouvrir les yeux des hommes à la beauté du monde : une façon de leur changer la vie. Dans son œuvre, cette phase de bonheur et de réconciliation avec l'existence avait été inaugurée en 1975 par *Voyages de l'autre côté*, où se déroulait, sous la conduite d'une femme-fée, une série d'enchantements.

Auparavant les livres s'appelaient *le Déluge, le Livre des fuites, la Guerre, les Géants*, et disaient l'égarement, l'agression, l'oppression, produits par un monde moderne proliférant.

Le voilà qui retourne aujourd'hui au roman et, d'une certaine manière, à la dénonciation d'un de nos maux, la colonisation, en se situant sur des rives pour lui inhabituelles. On le croyait voué aux Indiens, depuis ses nombreux séjours au Mexique, au Panama, depuis *Hai* et sa traduction des *Prophéties du Chilam Balam*. On le retrouve chez les Hommes bleus du Sahara, aux confins du Sud-Marocain, et datant, pour une fois de façon très précise, une partie au moins de son récit qui suit la conquête coloniale et s'achève sur la prise d'Agadir le 30 mars 1912. J.M.G. Le Clézio, abandonnant son éternel présent pour faire appel à l'histoire, c'est un changement. C'en est un autre que cette implantation subite dans



le désert, ce lieu où il n'y a rien, d'un écrivain qui avait mis la grande ville et ses sanctuaires, comme le supermarché des *Géants*, au centre de son œuvre.

Cela dit, aucune de ces irruptions nouvelles n'empêche Le Clézio d'être semblable à lui-même et de nous donner un très beau roman à sa façon, qui est lyrique et épique tout ensemble : lyrique dans une simplicité qui va jusqu'à la transparence, pour mieux nous faire entrer en communion avec le monde, les éléments et toutes les manifestations primitives de la vie ; épique parce qu'il saisit des mouvements de masse, des forces et des âmes collectives, et que l'individu, avec ses misères et ses drames, s'y dissout.

Il y a pourtant des personnages, une héroïne, une histoire et même deux, dans *Désert* qui est construit sur un contrepoint. Deux récits s'y entrecroisent, qui se déroulent à plus d'un demi-siècle de distance. L'un illustre l'ultime révolte des tribus du désert contre les conquérants étrangers. Chassés de leur oasis, les Hommes bleus se sont rassemblés dans la vallée de la Saguiet el Hamra, et, à l'appel d'un vieux cheikh, à la stature de saint, ils sont montés vers le nord, des mois durant, de puits en puits, par les cours desséchés des oueds, sous l'ardeur du soleil et la froide morsure des nuits, dans les nuages de poussière rouge que leurs pieds soulèvent. Volonté de guerre sainte ou espoir de trouver d'autres terres pour y faire paître leurs troupeaux ? C'est la marche harassante de leurs caravanes, où chèvres, femmes, vieillards, enfants se mêlent aux guerriers, que psalmodie Le Clézio, jusqu'aux massacres qui les déciment et les dispersent.

Entre les étapes douloureuses de cette croisade chantée plutôt que narrée, s'insère, sur un autre mode, le roman proprement dit qu'on pourrait donner comme celui d'une immigrée d'aujourd'hui. Il conte l'histoire de Lalla, jeune fille de dix-sept ans, qui descend des Hommes bleus et que l'esprit du désert possède : il se manifeste à elle sous la forme d'une apparition, la voix, le regard d'un guerrier qui surgit, à ses côtés, dans la solitude...

Lalla habite chez une tante qui l'a recueillie, dans un bidonville aux abords d'une ville marocaine, imprécise, que baigne la mer. C'est là que nous la voyons d'abord vivre, heureuse, libre et sauvageonne, entre la plage, les dunes, les collines pierreuses où les bergers gardent leurs chèvres. Occupée de menus travaux sans contrainte, et surtout à parcourir son aire, en savourant les joies du soleil, du sable, de l'eau, du vent, joies que Le Clézio excelle à nous faire partager. Un vieux pêcheur lui raconte des histoires merveilleuses où brille parfois le mirage des villes éblouissantes qui se dressent de l'autre côté de la mer. Elle n'a qu'un seul ami, un jeune berger muet qui, lui aussi, vient du Sud et auquel elle se donne.

Lalla, un jour, quittera tout cela avec sa tante parce que la misère est devenue trop forte. Elle débarque à Marseille, portant en son ventre le fruit de ses amours, pour y vivre la condition grise des immigrés. Mais celle-ci n'aura pas de prise sur elle, pas plus que l'incroyable chance qui lui arrive : de femme de ménage dans un hôtel sordide, elle devient « cover-girl » par les bonnes grâces d'un photographe de mode qui ne prend d'elle que les images de sa beauté. Fille du désert, elle est, et reste, libre. Fuyant « la vie chez les esclaves », elle retournera dans son pays quand son enfant sera sur le point de naître. L'histoire de Lalla s'achève sur cette naissance, en des pages splendides. Seule, sur la plage, agrippée au vieux figuier sous lequel elle écoutait les histoires du pêcheur, Lalla retrouve les rythmes naturels et ancestraux de l'accouchement, tandis que monte le soleil de la première à la troisième aube...

Oui, surprenant Le Clézio ! Avec cette tranche d'histoire, récrite comme une chanson de geste, avec cette idylle naïve qui traite en légende, en conte bleu, notre problème crucial des immigrés. Nous sommes à cent lieues du réalisme ordinaire et cependant toute la chair du livre est faite de sensations concrètes, de gestes quotidiens, d'une attention aiguë aux choses primordiales de la vie qui nous entourent et que nous ne voyons plus. Est-ce ce regard mort qu'avec ses mots, ses fables, ce poète à l'esprit d'enfance tente de réveiller ? Est-ce la purification qu'il entreprend de notre conscience perturbée ?

Je ne crois pas que Le Clézio, depuis quelques années surtout, soit un écrivain sans message. Ou plutôt, je lui prêterais une intention thérapeutique qu'il est peut-être allé emprunter à ces sages Indiens qu'il fréquente. Lentes, fluides, claires, ses phrases captent le jeu des éléments entre eux et leurs effets sur les corps. Elles coulent comme une eau lustrale. Elles détendent la conscience de ses mauvais replis sur sur elle-même. Elles la projettent tout entière dans le spectacle du monde. Un monde où le mal n'a pas disparu : la faim, la soif, la douleur, la mort sont toujours là, mais subies sans drame, dans une sorte de sérénité et d'accord.

En même temps que *Désert*, Le Clézio publie un livre très court *Trois villes saintes*, qui, lui, a trait aux Indiens. Ce ne sont pas des villes qu'il décrit, ce sont des positions de l'âme : voyance, vigilance, attente. Ces textes qui semblent des traductions de textes sacrés anciens, ne sont pas d'emblée accessibles. Mais peut-être éclairent-ils *Désert* qui, lui, dans sa transparence est obscur. Car d'un côté nous y suivons les souffrances d'un peuple en voie d'extinction, et de l'autre nous assistons à sa résurgence, sa permanence.

Faut-il mener Le Clézio aussi loin que nous le faisons ici sur l'inquiétante voie mystique ? Mais sinon, force est de conclure à l'invraisemblance, à l'absurde de ses histoires. Et cependant il reste toujours quelque part cette soif à étancher dont il fait un leitmotiv de son œuvre. Si vous en êtes atteint, lisez-le. Autrement, ce n'est pas la peine. Même s'il se situe au cœur des drames de notre époque, Le Clézio n'apporte point de solutions, autres qu'intérieures, pour les résoudre.

JACQUELINE PIATIER.

★ DESERT, de J.M.G. Le Clézio. Gallimard, 410 pages. Environ 57 F.

★ TROIS VILLES SAINTES, de J.M.G. Le Clézio, 82 pages. Environ 29 F.

## Les jardins de Suzanne Prou

● *Un livre enchanté né d'un abécédaire.*

TOUS les livres de Suzanne Prou, on en compte une bonne douzaine, ont vue sur jardin. Parfois, il s'agit d'un parc, parfois d'un carré de gazon entouré de bosquets, mais les personnages coincés dans leur drame disposent toujours d'un refuge, d'une échappatoire, entre ciel et terre. Il était donc juste que le jardin occupât un jour la place d'honneur. *Le Cygne de Fanny* la lui accorde, reléguant au second plan les histoires humaines. A présent, la parole est aux fleurs et aux arbres, au sécateur et à l'arrosoir ; ne sont admis que les souvenirs solidement enracinés dans le sol et dont les fruits mûrs tombent de la mémoire.

Au commencement était le jardin de grand-mère. Figuier, cognassier, oranger, on le devine méridional. Dans les clapiers vides, abandonnés par les lapins, deux petites filles bavardent à perdre haleine, la future romancière et sa cousine. Que disent-elles ? Suzanne Prou ne le sait plus. Mais elle n'a pas oublié le mélange d'odeurs oignons et basilic, absinthe et tomates, poulailler et lavoir.

Chez la tante, l'ennui se reflète dans un bassin de rocaille, les buis chargent l'air de mélancolie et sous le marronnier une adolescente rêve qu'elle est ailleurs. Patience ! Elle le découvrira, cet autre monde, fou de couleurs et de parfums. Papayers, bananiers, manguiers, flamboyants, c'est la jungle. Finis les jeux, les sens se déchaînent. « *Je regardais, je humais, je léchais parfois une écorce trop lisse, je caressais la pulpe des pétales aussi doux que des muqueuses, j'écoutais les bêtes des fourrés, je sentais la sève monter dans les branches en même temps que mon sang battait à mes oreilles. Accordée à cette nature exubérante, je finissais par faire partie du jardin.* »

Lycéenne, elle promène dans les squares ses premières idylles. Voyageuse, elle fait escale à Lyon, à Bruges, à Damas, répondant à l'appel d'un brin d'herbe. Ecrivain, elle butine chez autrui, arpentant sans fatigue les trois mille alexandrins des *Jardins* de l'abbé Delille. Et pour finir, bien sûr, la voici maîtresse à bord, plantée sur son propre lopin, aux frontières de la Beauce. A peine y a-t-il place pour quelques pieds de roses trémières et de dahlias. Sa tendresse vigilante n'en demande pas plus et, la nuit, l'arrache à son lit pour « *aller secrètement épier le jardin sous la lune, comme on se penche sur un enfant qui dort* ».

Mais d'où vient, dira-t-on, le « *cygne de Fanny* » parrain de ce livre enchanté ? Tout simplement d'un abécédaire dont il illustre la lettre Y en nageant sous une glycine. L'auteur a quatre ans, elle épelle ses premiers mots. Cygne en tête, ils la conduisent au cœur d'un royaume végétal où se nourrira son inspiration. Ainsi devient-on jardinière et conteuse.

GABRIELLE ROLIN.

★ LE CYGNE DE FANNY, de Suzanne Prou. Mercure de France, 113 pages. Environ 30 F.

## Quarante maîtres à l'école

● *Une tentative originale pour revigorer la philosophie.*

IL faut l'avouer, ce que les élèves préfèrent souvent à l'école, c'est la récréation : nous pourrions donc commencer par elle. Dans le livre inventé et organisé par Christian Delacampagne et Robert Maggiori, *Philosopher*, c'est le titre du dernier chapitre. Là, les philosophes se moquent d'eux-mêmes et font une diatribe pour justifier leur entreprise. Ils ont voulu échapper à l' « esprit de lourdeur », se moquer du vocabulaire prétentieux (ils n'ont pas appelé leur livre : *Phénoménologie des thématiques didactiques*) ; ils ont voulu « prendre au piège le programme et son ombre », protester des sentiments amicaux qui ont servi de mobile à l'œuvre et, par un apologue zen qui sert d'épilogue, montrer que, pour développer l'appétit philosophique, il faut commencer par un peu de philosophie, puis chercher à en savoir davantage, et de fil en aiguille... On devine les difficultés, les déceptions, et cependant le plaisir de l'affaire dans les rires de la récréation. Au travail !

Napoléon, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, s'interroge sur la vérité historique et conclut que l'histoire telle qu'on l'écrit est une « fable convenue ». On pourrait appliquer la même formule à la philosophie telle qu'elle apparaît aux élèves qui reçoivent, en quelques heures, en quelques mois, des indications sur cette histoire curieuse des concepts philosophiques : discours convenu, inventaire établi, textes classiques connus et mémorables ; « il faut savoir comment se posent les problèmes et à l'esprit encore timide ou indolent sont proposées des solutions diverses qu'il faut connaître ». Le livre dirigé par Delacampagne et Maggiori veut revigorer la philosophie de classe, si l'on peut dire, à la faveur d'une rencontre, celle des philosophes contemporains et des élèves à travers les questions du programme. Briser les barrières entre le scolaire et le public, donner aux penseurs un projet pédagogique, aux élèves un intérêt pour la pensée actuelle. Quarante philosophes vont venir traiter avec un méthode plus ou moins classique et dans un style toujours personnel et intelligible ce que l'arrêté du 1er octobre 1973 propose à l'étude des classes terminales.

Les démonstrations sont sans ressemblances entre elles, plus ou moins chargées de didactisme, d'art de persuader, d'interrogations. Elles ressemblent à leur auteur, et, si l'on peut reconnaître dès le titre V. Jankélévitch et sa subtilité à travers l' « ambiguïté morale en son for intérieur », on peut aussi apercevoir derrière les exposés des autres écrivains les convictions politiques, morales, religieuses et philosophiques les plus ferventes.

YVETTE FORMERY.

(Lire la suite page 26.)

### « Pouvoirs de l'horreur », de Julia Kristeva

## Pourquoi l'abjection ?

CE n'est pas une lubie d'artistes morbides : en nous, dans le monde, nous sentons bien que la civilisation laisse grouiller de l'horreur refoulée, de l'innommable.

Cet héritage de l'animal, *l'Apocalypse* le subodorait déjà, et un certain art carnavalesque n'a cessé de l'exprimer. Mais le vingtième siècle l'aura fait affleurer comme jamais, grâce à des esprits particulièrement pénétrants comme Freud, ou frémissants comme Joyce, Bataille, Artaud, Céline.

Appliquer les intuitions du premier aux vertiges des seconds pour tirer cette abjection au clair : tel est le propos de *Pouvoirs de l'horreur*. Il exige du lecteur — mieux vaut prévenir — un bagage d'agrégatif. Mais les profanes ne regretteront pas de s'être cramponnés. Dans le flot de faux essais que déchaîne la jactance des ondes, enfin un vrai livre, de ceux dont on sort jubilant, fourbu, modifié !

Rarement les sciences humaines ont été si bien employées à éclairer la littérature, et la littérature à éclairer nos ténèbres. Par l'ampleur de son information et de son intelligence, Julia Kristeva domine de haut les critiques universitaires apparus depuis dix ans.

DONC, l'abject existe, chacun l'a rencontré, et l'a reconnu au dégoût qu'il inspire. Cela va de la peau du lait et des cadavres, images écœurantes de notre pourriture proche, à une menace ancienne et vague, mais toujours présente : celle du manque qui a précédé l'avènement de l'humanité au langage et à la vie en société.

Cette horreur originelle prend sans doute sa source dans l'apparition du tabou de l'inceste, de même que les premières morales totémiques. Les religions reposent toutes sur une souillure qu'elles s'offrent à purifier. Julia Kristeva n'a pas de peine à la repérer dans la Bible, ainsi que chez les philosophes, de Platon à Hegel.

Sade échappe à l'abjection, en pur athée pour qui rien n'est sacré, puisque *rien n'est innommable*. Mais on la retrouve chez le Dostoïevski des *Démons*, selon qui elle procède de l'effondrement des lois paternelles, et dans toute une lignée d'aventuriers de *l'écriture* : immonde mondain chez Proust, effroi de la putréfaction en marche chez Artaud, incapacité d'exclure le repoussant chez Bataille, impossibilité, chez Joyce, de nommer un objet du désir, et fuite dans la parole littéraire, dans le chant des mots.

CELINE, aussi, cherche une issue dans la mélodie. L'horreur qu'il fuit est bien pire. Il en est à la fois le sujet et la victime fascinée. Avec lui, la révulsion morale, politique et stylistique de notre siècle est portée à son paroxysme.

Précisons, car le malentendu est habituel, que l'attention accordée à l'écrivain par Julia Kristeva et le « rire libérateur » qu'elle y prend ne valent évidemment pas pour une absolution

*Par Bertrand Poirot-Delpech*

de ses délires nazis. Idéologiquement, elle les juge criminels, mais seconds, comme d'ailleurs toutes ses idées, par rapport à l'enjeu profond de son entreprise.

L'Eglise catholique n'est pas mieux traitée dans les pamphlets que les juifs — *l'Evangile : un code de racket !* — ni le peuple — *tout pour le buffet !* — ni Maurras ni Hitler même — *rien du point de vue spirituel !* — La doctrine de « diamant » qu'il préconise — Famille, Nation, Race, Corps, — il n'y croit guère. Programmes et engagements politiques ne lui servent qu'à contenir la folie, et l'antisémitisme à vomir tout le « symbolique » : institutions religieuses, élite intellectuelle, idéologie communiste, etc. Le juif incarne la Loi, l'Abstraction, le Féminin érigé en Maîtrise et asservissant un pauvre Aryen dépourvu de tous ces pouvoirs...

Encore lui arrive-t-il de varier dans ce nihilisme à la dérive. La seule vérité du monde, c'est la mort. Si parfois la plaie de vivre « *s'auréole d'un ridicule petit infini* », c'est pour mieux souligner la pourriture de tout. Dans son apocalypse ricanante, comme toutes les apocalypses sans Dieu, Céline choisit et apprivoise les thèmes d'abjection à raison de leur rendement en jouissance bien ignoble.

Tous les faits de guerre sont littéralement cultivés, comme autant de preuves que l'homme a « *le carnage dans les fibres* ». L'accouchement satisfait idéalement son voyeurisme et son dégoût de la sexualité. L'avortement, encore mieux : le mort y saisit le vif, miam ! Son idéal phobique se devinait dès sa thèse de médecine sur la fièvre puerpérale : le sexe féminin contaminé par un cadavre, l'aubaine !

EN véritable psychanalyste, Julia Kristeva rapproche les textes, comme elle écouterait un patient associer librement sur un divan, afin de surprendre à quelles roueries de l'inconscient répond cette œuvre de nuit, aveugle à son propre cheminement.

On sait la suspicion où Céline tient les femmes. A part la figure de la danseuse, qu'il se contenterait de contempler en frère amoureux, toutes des mégères abusives, des « *gâcheuses d'infini* » ! Sa mère, dont il s'exagère le culte masochiste du travail, n'échappe pas à l'abjection ; *ni* son père, que l'art de raconter ne sauve pas de la « dégueulasserie ».

Œdipe est passé par là ; ou plutôt, il n'y est pas passé. Diagnostic de l'analyste : pas un récit, pas une phrase de Céline, qui ne renvoie à la tentative obsessionnelle et périlleuse de « situer un être parlant entre ses désirs et leurs interdits ». C'est dire que la pensée cohérente est le cadet de ses soucis. « *Au commencement était l'émotion* », répète-t-il. Céline n'a d'autre projet que de se tenir de l'autre côté du civilisé, du sensé, à la pointe lancinante de sa douleur, seul « authentique » !

(Lire la suite page 26.)

# la vie littéraire

## Un plan socialiste pour « la sauvegarde du livre et de la lecture publique »

*Le parti socialiste soumettra, au début du mois de juin, à une conférence nationale des professionnels, un plan socialiste pour la sauvegarde du livre et de la lecture publique.* » C'est ce qu'a annoncé M. Jack Lang, délégué national à la culture du P.S., dans une lettre adressée à M. René Monory, ministre de l'économie, et qu'il vient de rendre publique. A propos de la libération des prix du livre instaurée par M. Monory, M. Lang écrit notamment : « *L'ensemble des professionnels du livre — écrivains, éditeurs, libraires — se dresse aujourd'hui contre vous. Divisés hier, ils se regroupent aujourd'hui et vous disent : arrêtez le massacre, monsieur le ministre. Votre système sauvage a fait ses preuves. Il est destructeur de vie et de culture : accélération de la désertification culturelle des provinces par la destruction des foyers de rencontre que constituent les petites et moyennes librairies ; pénalisation de la création littéraire et de la publication d'ouvrages de qualité ; aggravation de la situation financière des éditeurs et des bibliothèques publiques ; découragement de l'exportation du livre français.* »

## La guéguerre des festivals de poésie

Faisant suite au 1er et au 2e Festival international de poésie de Paris, fondé en 1978 *par* Jean-Pierre Rosnay sous le patronage de M. Chirac et de la Ville de Paris, le « Premier Festival de poésie de Paris » va se tenir du 4 au 12 juin, sous la responsablité, cette fois, de Luc Bérimont, et toujours sous le patronage de la Ville !

Cela peut paraître bizarre... D'autant plus que, dans cette petite guerre des festivals que se mènent, par poètes interposés, des fonc*tionnaires municipaux, la poésie risque bien* de n'être qu'un prétexte.

*Chacune des deux organisations* vient donc de diffuser son programme. Intitulé « Regards sur Paris », le « Premier Festival de poésie de Paris » s'ouvrira le 4 juin au Théâtre des Champs-Elysées *par* un gala avec des acteurs, des chanteurs, des poètes présentés par Denis Manuel; diverses manifestations auront lieu à la Sorbonne, dans le Grand Amphithéâtre (jeudi 5 juin, à 14 heures 30), *dans la Chapelle, avec Jean Negroni (mardi* 10 juin, 21 heures 30), au Grand Palais dans le cadre du Salon Comparaisons, au Centre d'action poétique situé dans l'église de la Madeleine, au Centre artistique et culturel des Halles, sous l'église Saint-Eustache, au Panthéon pour l'anniversaire de *la mort de Victor Hugo (dimanche 8 juin,* à 11 heures), dans les écoles, etc. (Informations : mairie de Paris, direction des affaires culturelles, poste 21-65).

Jean-Pierre Rosnay, de son côté, fidèle au poste, présente le 3e *Festival international* de poésie de Paris, sous le titre « Paris-poésie » avec des débats, *conférences, récitals ; un* hommage poétique aux maquisards clôturera le Festival le 22 juin au Musée de la résistance et de la déportation à Vassieux, dans le Vercors.

*Une célébration de Marguerite Yourcenar* fera l'objet de plusieurs récitals au Club des poètes et d'une conférence de J.-P. Rosnay à propos des traductions parues dans *la Couronne et la lyre.* (Secrétariat général : 30, rue de Bourgogne, 75007 Paris).

Une question... Pour combien de festivals Paris compte-t-il d'amateurs potentiels de poésie ?... — N. Z.

## Dix bougies pour la revue *Sud*

Depuis la disparition, en 1966, de la revue *littéraire les Cahiers du Sud, fondée et dirigée* par Jean Ballard à Marseille, la revue *Sud, créée en 1970 à l'initiative du poète* Jean Malrieu, est considérée comme sa des*cendance. Comme son aînée elle est éclecti*que et ouverte aux courants de pensée les *plus divers, aussi bien français qu'étrangers.* Elle s'efforce également d'être un creuset de talents *nouveaux* ou méconnus et s'efforçant de maintenir l'équilibre entre le respect des grandes traditions littéraires et les hardiesses des avant-gardes. *Sud,* que dirige Yves Broussard, va fêter son dixième anniversaire par une exposition commémorative dans les galeries de la Vieille Charité, 3, rue de l'Observance, Marseille, à partir du 3 juin.

A cette occasion seront présentées les dernières livraisons : le numéro anniversaire (n° 32/33) consacré au poète Philippe Jaccottet avec d'importantes contributions et des inédits, un numéro hors-série consacré à Michel Tournier, comportant des témoignages et des études, avec deux textes inédits, le numéro 34 « spécial Audiberti » publié en co-production avec le Nouveau Théâtre national de Marseille-Marcel Maréchal. — J. C.

★ **SUD, revue littéraire, 11, rue Peyssonnel, 13003 Marseille.**

## « Méli-mélo » au Havre

*Une grande fête du livre pour la jeunesse* se prépare au Havre pour les 24 et 25 mai, *organisée* par la Maison de la culture. Elle se tiendra sous trois chapiteaux installés dans la forêt de Montgeon qui grouperont, dans un cadre champêtre, diverses activités.

Des expositions, des débats, des rencontres avec des critiques et des auteurs ainsi que des spectacles pour enfants auront lieu sous chapiteau pour ce second « Méli-Mélo Livres » préparé par les bibliothèques municipales, les comités d'entreprises et les écoliers de la région. Renseignements : M.C.H., 32, rue Jules-Lecesne, B.P. 1106 76063 Le Havre Cedex. Tél. : 16 (35) 21-21-10.

## « A contrario »

Une revue qui *« se compromet avec la liberté »* sera *toujours la bienvenue.* Au sommaire du premier numéro de *A contrario, se suivent quelques écrivains confirmés,* Bernard Chouraqui, Guy Konopnicki, *Nan Aurousseau, Jean-Pierre Enard.*

Chouraqui salue, comme il se doit, Ben*jamin Fondane* et, *avec lui,* Léon Chestov, méconnus par le judaïsme. Enard s'en prend aux « *donneurs* de leçons » en épinglant Ristat, Sollers. André Rollin fustige les *« livres paquets-de-lessive, les livres-innervés, les livres-témoignages »,* étrangers à l'écriture, ce matériau que l'écrivain travaille jusqu'à son noyau.

Les sciences humaines ont dévoré les revues littéraires. Un retour de manivelle ne manquera pas de les bousculer à leur tour. *Gang, Subjectif,* d'autres revues sans doute, ont préparé le terrain ou posé des mines. On ne donne pas cher de ce qui triomphe aujourd'hui et qui glose à qui mieux mieux. — R. S.

★ **A CONTRARIO, 9, boulevard des Capucines, 75002 Paris.**

# vient de paraître

### Romans

FRANÇOISE DORIN : *les Lits à une place.* — L'irruption de l'amour sous toutes ses formes bouleverse la vie de deux amis et de leur entourage. (Flammarion, 443 p.)

MICHELINE BOUDET : *Un jeune homme roux.* — L'arrivée d'un jeune homme dans la vie de Claire allume les feux de l'automne chez cette femme de cinquante ans, « honnête et un rien bourgeoise ». (Albin Michel, 213 p.)

FRANCIS RYCK : *Nous n'irons pas à Valparaiso.* — L'univers de pluie, de vent et de grincements du port de Cannes en hiver. Une population lacustre de marginaux, de professionnels et de pirates qui rêvent de départs. (Gallimard, 278 p.)

ERIC OLLIVIER : *Le temps me dure un peu.* — L'auteur se penche sur sa vie, considérée comme un roman, et dresse le bilan de ses passions. (Denoël, 288 p.)

BERNARD CHAPUIS : *l'Amour du temps.* — Une jeune femme belle et intrépide enflamme deux hommes, deux frères. (Seuil, 156 p.)

PIERRE DALLE NOGARE : *Mademoiselle Madame.* — Bouleversé par la mort de son épouse, un homme découvre son journal intime. Qui était-elle profondément ? (Paul Mari, coll. « Présages », 128 p.)

ELVIRE DE BRISSAC : *Une forêt soumise.* — Un technicien découvre les mystères romanesques d'une forêt du Berry qu'il doit inventorier. Par l'auteur d'*Un long mois de septembre,* grand prix des lectrices de *Elle* 1972. (Grasset, 313 p.)

CHANTAL CHAWAF : *Landes.* — Le dixième livre de l'auteur de *Blé de semences.* Une femme à la recherche d'elle-même et d'un langage qui dise le corps et la terre. (Stock, 262 p.)

### Récit

HENRI QUEFFELEC : *Le voilier qui perdit la tête.* — L'histoire d'un trois-mâts du Havre, le *Fœderis-Arca,* coulé par son équipage mutiné au siècle dernier. (Presses de la Cité, 253 p.)

### Poésie

RENE DEPESTRE : *En état de poésie.* — Une réflexion sur la poésie et un recueil de vers de l'artiste haïtien. (Editeurs Français réunis, coll. « Petite Sirène », 94 p.)

HENRI THOMAS : *A quoi tu penses ?* — Un recueil de poèmes où fleurit l'amitié et s'épanouit la nostalgie. (Gallimard, 82 p.)

MICHELE LOI : *Poètes chinois d'écoles françaises.* — Une étude sur les poètes « occidentalistes » sur lesquels fut grande l'influence française. (Librairie d'Amérique et d'Orient, 160 p.)

ALAIN BRETON : *la Vraie Jeune Poésie.* — Une anthologie d'œuvres de jeunes poètes témoins de leur siècle. (Editions La Pibole - Jean Gouézec, 160 p.)

### Critique littéraire

LIONEL FOLLET LIT ARAGON. — Une confrontation entre la pratique scripturale d'Aragon et la théorie implicite sur laquelle elle s'appuie, à partir d'une lecture d'*Aurélien.* (Editeurs Français réunis, 146 p.)

MARIE-LOUISE ROTH : *Robert Musil, biographie et écriture.* — A partir de l'analyse des œuvres posthumes et d'une évocation des épisodes marquants de la vie de Robert Musil, une *interprétation* de l'ensemble de l'œuvre musilienne. Préface de Philippe Jaccottet. (Editions Recherches, « Encres », 216 p.)

### Biographie

PH. T. BARNUM : *Luttes et Triomphes.* — La vie de Barnum racontée par lui-même ou l'ascension étonnante d'un prestigieux « prince du cirque ». Préface d'Hubert Perrier. (Plasma, 464 p.)

### Documents

JACQUES DEROGY présente *Israël connection.* — L'enquête d'une équipe d'investigateurs sur la Mafia en Israël, présentée par J. Derogy. (Plon, 238 p.)

### Essai

PIERRE MAZEAUD : *Sport et Liberté.* — Les retombées politiques sur le sport abordées par l'ancien secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports. (Denoël, 240 p.)

### Histoire

CARLO GINZBURG : *les Batailles nocturnes.* — Sorcellerie et rituels agraires en Frioul, seizième-dix-septième siècles. L'Eglise contre la culture populaire dans l'Italie moderne. Un classique de l'historiographie italienne. (Verdier, 235 p.)

YOUSSEF ISHAGHPOUR : *Paul Nizan.* — Une analyse par les œuvres. (Le Sycomore, 250 p.)

LEON FLEURIOT : *les Origines de la Bretagne.* — Les migrations bretonnes, étudiées au moyen des données linguistiques. (Payot, 350 p.)

# colloque

## Le monde contemporain chez Buzzati

L'ASSOCIATION des amis de Dino Buzzati a organisé, lors du *Festival du livre de Nice (le Monde du 16 mai),* un second colloque international consacré à l'auteur du *Désert des Tartares.* Du 9 au 11 mai, *quatorze communications ont été présentées* par des spécialistes français et étrangers, dont certains, pour la circonstance, s'étaient déplacés de fort loin (Californie, Zaïre, Danemark). Universitaires ou écrivains venus d'horizons très divers, les rapporteurs ont proposé un ensemble de travaux d'une remarquable qualité critique, à travers la multiplicité des démarches adoptées, donnant lieu à des discussions très nourries. Sans tomber dans le piège d'une célébration hagiographique, ils ont illustré notamment certains problèmes de sources et de techniques d'expression littéraire ou plastique tantôt sur l'ensemble de l'œuvre, tantôt sur des textes considérés isolément, *en tentant de cerner* d'autre part la nature de l'imaginaire de Buzzati, de ses fantasmes et de sa mythologie.

Mais l'un des intérêts majeurs de cette confrontation réside sans doute *dans l'intérêt qui s'est manifesté pour les rapports* existant entre une œuvre, trop longtemps et complaisamment montrée comme intemporelle, quasiment abstraite, *et un monde contemporain* bouleversé dont, en réalité, Buzzati n'a cessé de parler, à travers un jeu subtil de *transpositions* et de *métaphores.*

Il faut souhaiter que l'ensemble de ces travaux soit rapidement publié. Mais on ne peut que se féliciter qu'un colloque de cette tenue, consacré à un auteur italien ait lieu dans notre pays : il manifeste concrètement un intérêt pour la culture italienne qui ne cesse de se développer.

En effet, deux autres manifestations consacrées à la littérature italienne ont eu lieu à Paris la même semaine : l'une sur les romanciers et narrateurs siciliens, à l'Institut culturel italien, l'autre sur la *littérature* et la *folie à l'époque de la Renaissance (domaine* italien et espagnol), à l'université de la Sorbonne-Nouvelle (Paris-III).

MARIO FUSCO.

# en bref

● **L'UNION NATIONALE CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS** vient d'organiser, au Centre Chaillot-Galliera, des journées de formation à la prise de responsabilité. Quatre cents bibliothécaires bénévoles, responsables, à divers titres (formation, animation, créativité, gestion, relations publiques et publicité), dans quatre-vingt-sept associations *Culture et Bibliothèques pour tous,* ont travaillé en ateliers et suivi les exposés de Mlle Bernadette Delarge, « Aspect psychosociologique de la responsabilité », et de M. D. Bodard, publiciste de l'UNICEF. M. François Bloch-Lainé, qui a clôturé ces journées, a insisté sur la nécessité associative. L'association authentique et indépendante, a-t-il dit, est le lieu même où la préférence est donnée aux relations choisies sur les relations subies, où le primat du besoin l'emporte sur l'ordre ou le profit, et celui de l'écoute sur la légitimité établie.

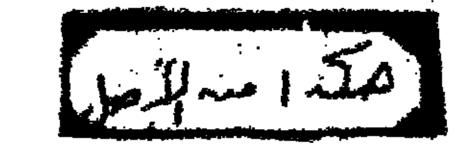
● **HENRY BULAWKO** (président de l'Amicale des anciens *déportés juifs de France*), publia en 1954 son témoignage sur ses années de déportation à Auschwitz-Javorzno sous le titre « les Jeux de la mort et de l'espoir ». Les Editions Encres-Recherches rééditent ce texte, enrichi par son auteur *d'une réflexion sur le* sens d'une vie consacrée à lutter pour que justice soit rendue aux victimes, et pour que l'espérance et la joie de vivre renaissent chez les juifs des générations nouvelles, ainsi que l'écrit dans la préface Vladimir Jankélévitch.

● **« LE CRI DES HOMMES »**, publication trimestrielle de la Fédération internationale des droits de l'homme, propose, dans son numéro 7, des articles sur « les visages de l'oppression », sur l'Etat soviétique et les droits de l'homme, un témoignage sur la situation dramatique d'une ethnie afghane : les Azaras, et un rapport sur la répression en Uruguay, etc. (27, rue J.-Dolent, 75014 Paris. Prix : 10 F).

● **LE PRIX MERIDIEN** a été décerné à Hubert Nyssen pour son *roman* « *la Mer traversée* » (Grasset), par un jury d'écrivains comportant, *entre autres,* Jean-Pierre Chabrol, Jean Carrière, Jean Joubert, F. J. Temple, Yves Berger, etc. Le lauréat a annoncé son intention de verser le montant du prix (10 000 F) aux Editions Actes du Sud pour la publication d'un *ouvrage non encore* inscrit au programme.

● **LE PRIX BOURGOGNE** a été *décerné à Patrice Milleron (texte)* et Jacques Verroust (photographies) pour leur album « Voir la Bourgogne », publié par Hachette-Réalités.

● **LE PRIX MEDEC** ou d'humanisme a été attribué au docteur Pierre Simon (et non Claude Simon comme nous l'avons écrit par erreur dans « le Monde » du 9 mai) pour son ouvrage « De la vie avant toute chose » (Editions Magazine).



romans

# Deux regards sur la vieillesse

## Noir : Roger Ikor

● ***Le drame est partout.***

L'ETERNITE, dès notre âge mûr, elle est derrière. Devant, le trou. Le trou définitif et, avant, l'autre à peine moins redoutable, ce vide de « la retraite » qu'il va falloir occuper. A quoi ? Les donneurs de conseils ne manquent pas, non plus les « animateurs » : « Allez ! Mémé, il faut vous secouer », pour ce fameux « troisième âge » qui sent — à nouveau — la chaise-pot, le bavoir, la couche et les bouillies. Quelle tristesse, ces fêtes où l'on fait se tortiller des septuagénaires aux flonflons de *Frou-frou* (comme si cette chanson 1900 était leur contemporaine), le rire forcé et singeant la jeunesse !

Les « vieux », mais ils repoussent l'appellation comme injurieuse, on se demande pourquoi, et les « anciens », ce beau mot, est tombé en désuétude même dans les campagnes, comment donc les nommer, « eux », sortis de la vie active, nous, demain ou après-demain ? Notre époque, qui n'aime que le neuf, même en toc, comment n'aurait-elle pas tentation de mettre à la décharge ces corps et ces esprits usés d'avoir servi, inutilisables et, s'ils ne le sont pas encore, embarrassants... place aux jeunes !

Tableau au noir ? Sans généraliser, qu'on aille donc regarder ce qui se passe dans les « Nids douillets », « Ma demeure » et autres « Doux bercail », dorés ou pas, où s'achèvent, et même pas dans leurs meubles, tant de vies ; ou qu'on lise, pour gagner du temps (mais le moral en prendra de même un méchant coup), le beau livre de Roger Ikor. Il y explore, à travers l'expérience d'un vieux couple, les situations diverses qui peuvent se présenter l'heure venue de « se retirer ».

« *On ignore tout de la vieillesse* », dit-il. On dirait qu'il en a, lui, fait le tour. Tout est vrai, tout le crie dans l'échantillonnage qu'il propose à nos yeux émus ou horrifiés, toutes sortes de vieillesses, pas seulement des vieillesses encagées, miséreuses ou solitaires. Qu'on écoute seulement l'hallucinant monologue de cet agrégé de philosophie, grugé par sa gouvernante, qui nous restitue l'alternance débridée, dans un cerveau en désagrégation, de plages lucides, de poussées d'érotisme, de radotages, de confusion, mécanique détraquée qui fonctionne en cahotant, tandis que le corps se dégrade en dépit des pilules, piqûres et autres adjuvants de la sénilité. L'argent, là, ne manque pas, pas plus que ne manquent à Thérèse Lavernerie l'affection de Simone, sa fille, et l'appui de deux autres enfants.

Le problème est ailleurs Roger Ikor le démontre avec force. Le « vieux » est en trop, la vieillesse, un mal irrésistible, intrinsèque à la destinée humaine ; à quelque époque qu'on se tourne pour le rendre moins scandaleux, quels que soient les remèdes qu'on invente avec la raison ou le cœur, il s'agit toujours d'un naufrage. Plus ou moins lent ou différé.

Les « belles vieillesses » ? Les « vertes » vieillesses ? C'est de l'extérieur qu'elles sont ainsi vues, et elles sont rares, si aléatoires qu'on se surprend, lisant *l'Eternité derrière*, à supplier le ciel de vous rafler dix ans de vie plutôt que d'atteindre un âge avancé : « avancé », comme un fruit blet ? « avancé », vers quoi d'autre que, de toute façon, la mort ?

Reste à savoir si, le moment venu, nous ne réclamerions pas « une minute », puis une autre et une autre encore...

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ L'ETERNITE DERRIERE, de Roger Ikor. Albin Michel, 280 pages. Environ 49 F.

## Serein : Geneviève Gennari

● ***Le palliatif de l'amour.***

CHARLOTTE FROGIER, soixante-neuf ans, rédige son testament. Il lui faudra la durée du roman — une année — pour l'achever. Douze mois durant lesquels, de la jeunesse miraculeusement préservée, corps et âme, goût de la lutte et enthousiasme, elle aura basculé dans la vieillesse, au moins dans cette zone de la vie où l'on sent que le rôle est joué, où le passé devient dangereusement source, et l'avenir un faux espoir, fosse d'oubli, effaceur implacable, quelle que soit l'importance qu'ont ait pu avoir dans le destin de ceux dont on dit qu' « ils nous continuent ».

Cette continuité illusoire — quels ancêtres, venus d'où et remontant à quand se combattent et se réconcilient dans notre sang ? — Charlotte s'y était accrochée, en amont, historienne d'une autre Charlotte, son arrière-grand-mère indigne et fascinante et, en aval, elle s'y plongeait à cœur-que-veux-tu à travers Charlotte Lidwine, sa petite-fille.

Vient le jour où Lidwine, après quelques années de mariage, semble avoir trouvé son centre de gravité et, bientôt mère, se sépare de la branche comme le fruit mûr qui n'a plus besoin de sève nourricière ; le jour où Charlotte Frogier commence la *difficile épreuve des détachements*.

Pour quelqu'un qui a tenu à tout, aux souvenirs, aux choses qui en sont pleines, à la marque qu'elle a pu imprimer sur les êtres, pour cette personnalité régnante et prégnante — et peut-être, pilier de son petit univers, écrasait-elle de sa vitalité joyeuse ceux qu'elle ne croyait que servir ? — ce pourrait être le désastre, la panique, l'effondrement. Un instant, suspendue au-dessus du néant, Charlotte se sent vaciller, subitement lasse, enlacée par les bras visqueux et fluides des pires tentations : à quoi bon ? Quel sens cela a-t-il, tout ça dont désormais je devrai me défaire ? Pourquoi vivre quand il ne reste plus qu'à s'amenuiser pour finalement disparaître ? Un instant seulement, car il y a Vic, l'homme avec lequel Charlotte a tout partagé depuis quarante ans, les pensées les plus secrètes, le bonheur et le malheur enmêlés.

Curieusement, Geneviève Gennari, dont la voix d'ordinaire est plutôt mélancolique, nous donne, avec cette réflexion sur la vieillesse, un livre serein, lumineux, réconfortant. C'est que l'amour y règne, maître de ce vieux couple au centre de l'œuvre, sans cesse redécouvert et ravivé par ces deux êtres riches d'âme, complémentaires, lui par la bonté, elle par la vigueur. Sans doute, l'angoisse est-elle là : « Qui de lui ou de moi partira le premier ? » Fasse le ciel que demeure seul celui qui saura le mieux assumer sa solitude — mais ni l'un ni l'autre, heureusement, n'est capable d'établir le verdict. Dans toutes les traditions folkloriques, le naufragé succombe à la neuvième vague. « Il ne faut pas compter les vagues », voilà tout.

En contrepoint, l'incompréhension des générations qui se suivent et les fausses notes des pièces rapportées, époux de la fille morte, mari mal accueilli de la petite-fille qui, de leur côté, ne se sentent pas tout à fait acceptés. La densité des thèmes égale l'élégance avec laquelle ils sont imbriqués et maîtrisés.

G. G.-A.

★ LA NEUVIEME VAGUE, de Geneviève Gennari. Julliard, 215 p. Environ 42 F.

humour

# Des saints pas très catholiques

FLAUBERT s'était plu, pour tenter son bon saint Antoine à mettre en œuvre un véritable sabbat où son imagination romantique jouait de tous ses feux. M. Georges Fradier sollicite avec non moins de verve la « folle du logis » pour faire défiler sous nos yeux, en une cohorte aussi bigarrée qu'étrange, les quelque trente saints réunis dans son *Saint Jean Pieds-de-Porc et autres saints*.

Aux noms seuls, on devine l'intention insolite et malicieusement bouffonne : « Ramachandra l'Absorbé », « fausse sainte Marie la Durcimène », « saint Lars le Vieux-Foudre »... Quant aux vies, elles ne manquent pas de relief qu'il s'agisse de « saints élémentaires », de « saints à faire peur » ou de « saints de chevet ».

Prenez la bienheureuse Sensa. Elle stupéfiait les Vénitiens par son aptitude à toujours monter, irrésistiblement, comme la bonne illuminée du *Teoréma*, de Pasolini ; on la voyait ainsi flotter au-dessus du Grand Canal ou vagabondant parmi les cheminées, pure, si pure, qu'elle finit par s'évanouir en fumée au sommet du campanile. Saint Dendre, lui, devait connaître une autre métamorphose : il s'enracinait.

De la tête aux pieds, et après avoir eu quelque mal « à durcir », il devint arbre. Quant à *saint Paracoce, il était pauvre*, si pauvre, qu'il ne possédait qu'une douzaine de mots pour s'exprimer, qu'il fermait les yeux pour éviter le soleil et se bouchait le nez devant les fleurs parce qu'il « *aurait crevé de honte plutôt que de consommer pour sa jouissance le moindre fragment du monde* ». Les autres saints n'offrent pas moins de singularités.

Saint Jean Pieds-de-Porc occupe au centre du livre une place plus directement humaine, bien que son destin ne manque pas d'être déroutant. Curieux saint, en effet, que cet apôtre du détachement à tout prix, qui prêche l'obéissance jusqu'à la trahison ou au crime et qui dit à un soldat de son pays en guerre, tout prêt à dépecer vigoureusement l'ennemi : « *Au moins, dis-moi, tu ne vas pas haïr ton prochain ?* »

Nommé évêque par les Barbares qui ont vaincu, cet antihéros bien accommodant continue d'enseigner la même bizarre sagesse, tout en se laissant philosophiquement peloter par ses belles-sœurs qui ont trouvé refuge près de lui. Pourtant, la palme du martyre ne sera pas refusée à ce saint homme : ayant trouvé son suprême bonheur à garder les porcs, il se fera tuer pour les défendre contre les ventres affamés. Sans doute avait-il trouvé la créature vivante qui méritât un risque ?

Pour compléter son propos, non dénué d'humour on s'en doute, l'auteur a dressé l'inventaire de quelques plantes saintes et saints objets. Laissons le lecteur découvrir ce qu'est la « vamanègue », le « gobe-dieu », la « rorante », la « boilbane » ou la « main d'angoisse ».

On aura compris qu'il s'agit là d'une œuvre différente, baroque, précieuse et savoureusement déconcertante. Une curiosité ironiquement savante à réserver aux amateurs de textes recherchés qui doivent beaucoup à la folie des mots et aux capricieux paris de l'imaginaire. En ce domaine, une réussite que renforcent encore les dessins loufoques et subtilement maîtrisés de Bernard Domenger, inscrits dans les marges de cet insensé livre d'heures, pour en souligner l'élégance provocatrice.

PIERRE KYRIA.

★ SAINT JEAN PIEDS-DE-PORC, de Georges Fradier, dessins de Bernard Domenger. Les Lettres nouvelles/Maurice Nadeau, 164 pages. Environ 39 F.

## lettres étrangères

# Le retour d'Hoffmann



*Lorsque Marcel Schneider publiait, il y a un an, sa monographie sur* Ernest Théodore Amadeus Hoffmann *(1776-1822) (Julliard), la plupart des traductions françaises étaient devenues introuvables, y compris les quatre volumes, publiés sous la direction d'Albert Béguin, au Club des libraires de France, avec tous les dessins connus d'Hoffmann.*

*Depuis, comme sous l'effet d'un coup de baguette magique, elles ressortent partout en éditions partielles, bilingues ou intégrales, puisqu'une jeune maison, les Editions Phébus, a entrepris de republier les* Œuvres complètes *du conteur allemand.*

*Vive la mode, si c'est elle qui remet les romantiques allemands au goût du jour et au programme des éditeurs. Est-ce parce que ces auteurs, et Hoffmann plus qu'un autre, permettent de fuir hors de notre monde où l'action n'est pas la sœur du rêve ?*

## Un dualisme chronique

« *SUIS-JE fait pour la peinture ou pour la musique ?* », s'interroge Hoffmann dans son journal, en 1803, et il constate, en 1814, « *me voici devenu « scribilifax », mais sans l'avoir vraiment cherché* ». Longtemps il n'avait pas été question pour lui de consacrer sa vie à l'art. Mais, en 1806, l'envahisseur français prend Varsovie, destitue les fonctionnaires prussiens et le conseiller de justice Hoffmann, âgé de trente ans, doit bon gré mal gré faire de la musique son métier.

Compositeur appointé par le théâtre de Bamberg, il donne aussi des leçons de piano et de chant. Julia Marc, sa jeune élève à la voix divine, hélas ! destinée à un mariage bourgeois, incarne « l'amour du poète ». Durant ces années vagabondes, la musique compte pour Hoffmann autant que la littérature. Toujours il regrettera que sa gloire d'écrivain ait fait oublier son œuvre considérable de compositeur.

Epigone de Haydn et de Mozart, Hoffmann n'a sans doute pas trouvé le langage musical digne de Kreisler. Mais il inspirera Schumann, Wagner qui puise dans ses contes historiques la matière des livrets de *Tannhäuser* et des *Maitres-chanteurs*, et bien sûr Offenbach. Hoffmann fut aussi un critique musical réputé, fervent défenseur de l'avant-garde beethovénienne.

« *Je ne veux pas devenir magistrat !* », s'écrie l'étudiant Anselme dans *le Vase d'or*. Mais la carrière du maitre de chapelle s'achève en février 1814, lorsque Hoffmann se brouille avec le puissant directeur du théâtre de Leipzig. Il doit reprendre sa double vie de fonctionnaire prussien et d'artiste. Il est devenu un auteur populaire et sa « vice-tête » se charge parfois de calmer l'appétit des éditeurs et du public avec des œuvres faciles mais lucratives.

En octobre 1819, Hoffmann est nommé membre de la « commission d'urgence » qui réprime les groupes d'opposition patriotique au régime restauré par le Congrès de Vienne. Indigné de l'arbitraire dont on le rend complice, il ne tarde guère à en démissionner. Sa satire du despotisme dans *Maitre Puce* lui attire les foudres de la censure. Hoffmann, dont la faible santé est ruinée par l'abus d'alcool et de tabac, meurt en juin 1822 à quarante-sept ans, avant que la police ait achevé son enquête.

Le conflit entre l'artiste et la société est un des thèmes constants d'Hoffmann. Il caricature d'abord le bourgeois béotien, le « philistin » qui rend la cité inhabitable pour le génie. « *Ils ont voulu tuer et enterrer Johannes Kreisler, et quand celui-ci voulut vivre et agir librement, il ne put que succomber à la folie* », dit le chien Berganza. Dans *le Chat Murr*, Kreisler n'est plus seulement un individualiste solitaire. Il se mêle à la petite société de Siegartsweiler et l'ennemi est moins le bourgeois philistin que le principicule autoritaire et sa cour.

*Chez Hoffmann, la condition* humaine souffre d'un dualisme chronique : la vie intérieure et la nature, la face diurne et la face nocturne de la réalité tantôt s'affrontent et tantôt se confondent. Le recueil de contes et nouvelles *les Frères de Sérapion* commence par la conversation de quatre amis poètes qui liront tour à tour leurs œuvres. Cyprian raconte l'histoire d'un comte P. qui se prenait pour le martyr Sérapion, mort sous le règne de l'empereur Decius. « *J'admire sa folie méthodique*, dit Cyprian, *car l'esprit de la véritable poésie l'habitait. Il vivait dans un monde créé par son imagination. Il avait surmonté la dualité de l'existence humaine partagée entre l'imaginaire et le monde extérieur.* »

### Les formes bizarres d'une fiévreuse fantaisie

Cependant, poursuivent les frères de Sérapion, « *l'échelle de Jacob du poète doit être solidement plantée dans le sol de la vie* ». Le principe sérapionique n'exclut point un autre modèle, Jacques Callot, évoqué au seuil des *Fantaisies* : le graveur a choisi « *les aspects les plus communs de la vie quotidienne* » pour leur donner « *les formes bizarres de sa fiévreuse fantaisie* ». Excellent caricaturiste et dessinateur, Hoffmann sait observer le concret avec minutie.

*Fantasmagorie réaliste ou réalisme fantastique* : telles sont les deux *formules interchangeables* qui résument son art de conteur. Le réalisme poétique des prosateurs du dix-neuvième siècle et tout le fantastique moderne d'Egard Poe à *la Métamorphose* de Kafka ont approfondi cette grande invention poétique.

Pour donner corps au monde qu'aperçoit l'œil intérieur, Hoffmann ne dédaigne pas les figures *traditionnelles du fantastique* populaire. On trouve dans ses contes tout le cortège des vampires, génies élémentaires, mandragores, sorcières ou magnétiseurs. Mais Hoffmann utilise ces accessoires le plus souvent avec distance et ironie.

Bien plus profond est le fantastique subjectif qui repose sur la « *perception ambiguë, l'hésitation entre le réel et l'imaginaire* » (Todorov). « *Essaie, ami lecteur, de reconnaitre les formes de la vie quotidienne en les transportant dans le royaume où la volupté côtoie l'horreur et que nous entrevoyons dans nos rêves* », dit Hoffmann dans *le Vase d'or*. Ici, l'initiation de l'étudiant Anselme se termine bien. « *Il vit désormais dans son château d'Atlantide. Sa félicité est-elle autre chose que la vie dans la poésie ?* »

Pour le malheureux Nathanaël de *l'Homme au sable*, la métamorphose hallucinatoire de la réalité est au contraire un cauchemar. Ses visions, dit Freud dans son article sur l'étrange, « *semblent ranimer des complexes infantiles refoulés* ». La lunette d'approche qui permet à Nathanaël d'observer la femme-automate, créature de Coppélius, libère « *la puissance sombre et hostile qui cherche à nous détruire, tapie au fond de nous* ». Torturé par ses fantasmes, Nathanaël sombre dans la folie suicidaire. « *C'est à croire que nous avons affaire à un physiologiste ou à un médecin des fous des plus profonds* », dit Baudelaire à propos de *la Princesse Brambilla*, « *catéchisme de haute esthétique* ».

Dans *les Elixirs du diable*, roman noir à la manière du *Moine* de Lewis, le capucin Médard raconte sa carrière de séducteur possédé par le mal. Le fantastique se mêle de mythologie chrétienne. Face à tant de hasards et de retournements accumulés dans ce récit, l'explication rationnelle ne convainc pas : l'intervention du surnaturel paraît plus vraisemblable. Le double diabolique dont Médard ne parvient pas à se défaire incarne la force du désir.

### Le maître du comique absolu

Le dualisme du monde empirique et du monde rêvé permet de détourner l'ordre du sens commun. Mais cette insoumission à la réalité fonde aussi l'art de l'humour. Baudelaire conclut son essai *De l'essence du rire* en citant Hoffmann, le maitre du « comique absolu » engendré par « *la joie de la supériorité de l'homme sur la nature* ». L'humour pétillant de la biographie du chat-philistin Murr ne le cède en rien aux féroces philippiques de Nietzsche contre David Strauss. Mais rira bien qui rira le dernier. L'écrivain Murr ne manque point d'ironie cynique, sa bonne conscience reste inébranlable et sa « réussite » paraît éclatante en regard des infortunes de Kreisler. Ces deux biographies mêlées n'annoncent-elles pas à la fois le *Docteur Faustus* et le *Félix Krull* de Thomas Mann ?

« *Esprit légèrement ironique tempéré d'indulgence ; esprit de solitude avec profond contentement de moi-même ; gaieté musicale, enthousiasme musical, tempête musicale, gaieté sarcastique insupportable à moi-même, aspiration à sortir de mon moi, objectivité excessive, fusion de mon être avec la nature* », telles sont, vues par Baudelaire, les graduations du baromètre psychologique du « divin Hoffmann ».

JACQUES LE RIDER.

### Actuellement disponibles

**Aux Editions Phébus** : L' « Intégrale » en quatorze volumes est en cours de publication.

**Déjà parus** : « Fantaisies dans la manière de Callot ». Trad. Henri de Curzon, 424 pages. Environ 68 F ; « Contes nocturnes » (trad. Madeleine Laval et André Espiau de La Maëstre), 384 pages. Environ 63 F ; « les Elixirs du diable » (trad. Madeleine Laval), 356 pages. Environ 58 F ; Courts romans : « Princesse Brambilla », « Maitre Puce », « le Petit Zacchée surnommé Cinabre » (trad. Madeleine Laval, André Espiau de La Maëstre et Henri Curzon, 428 pages, 3 vol. Environ 44, 46 et 48 F.

**Gallimard** : « le Chat Murr » (trad. Albert Béguin), dans la coll. « l'Imaginaire », n° 54, 420 pages. Environ 25 F ; Choix de textes dans le tome I des « Romantiques allemands » des « romantiques allemands » (la Pléiade), 1 648 pages. Environ 127 F.

**Aubier, édition bilingue** : « le Vase d'or », « les Mines de Falun » (trad. par P. Fuscher), 360 pages. Environ 44 F ; « la Brambilla » (trad. par P. Fuscher), 328 pages. Environ 24 F ; « le Petit Zaccharie » (trad. P. Fuscher), 328 pages. Environ 24 F.

**Aubier - Flammarion, collection de poche** : « l'Homme de sable », « le Conseiller Crespel » (trad. par Geneviève Blanquis), 190 pages. Environ 16 F.

**Slatkine Reprints, diffusion Champion, collection « Ressources »** : « Contes fantastiques », préface Th. Gautier, trad. Marmier, 458 pages. Environ 75 F.
Environ 75 F.

**Marabout** : l' « Intégrale » en trois volumes des « Contes fantastiques » (trad. E. Degeorge, Madeleine Laval, Albert Béguin, André Espiau de La Maëstre), 477, 367 et 370 pages. 21 F chaque tome.





## Deux essais sur le romantisme allemand

# Ricarda Huch, quatre-vingts ans après

EN 1890, Frank Wedekind la trouvait trop bas-bleu et se moquait d'elle dans sa comédie *Jeune Monde*. En 1924, Thomas Mann l'appelait « *la première dame des lettres contemporaines* ». Les Français n'ont jamais bien connu l'œuvre abondante de Ricarda Huch, romancière et poétesse néo-romantique, puis historienne, auteur d'une très populaire histoire de la guerre de Trente Ans, et finalement tournée vers les problèmes religieux. A sa mort, en 1947, elle laissait les matériaux d'un livre sur la résistance allemande au nazisme.

Des deux livres de Ricarda Huch, *l'Epanouissement du romantisme* (1899) et *l'Extension et le Déclin du romantisme* (1902), le premier seul avait été traduit en 1933. Le second est aujourd'hui accessible en français avec un demi-siècle de retard. On regrettera que cette nouvelle traduction soit publiée sans index.

Ricarda Huch voit dans le romantisme une disposition de l'esprit toujours prête à resurgir, l'inspiration de tout l'art moderne. Mais elle y voit aussi une « maladie de l'âme » qui menace toutes les générations. Chez les frères Schlegel, chez Novalis, présentés dans le premier livre, l'équilibre entre le sentiment et la raison, la fantaisie et la science, le rêve et la réalité, n'est pas rompu. Mais ce second tome présente les romantiques « décadents ». Lorsqu'elle fait ce diagnostic, Ricarda Huch songe aussi aux poètes « fin de siècle » qui sont ses contemporains. Elle cite un poème de Hugo von Hoffmannsthal qui date de 1897 pour caractériser Clemens Brentano.

Les types de ces natures fragiles sont pour elle Hoffmann, Kleist et surtout Brentano. Tous, ils souffrent de « *ce poison qui fait que l'artiste devient un acteur qui considère sa vie comme un rôle, la scène comme le modèle du monde, tandis que la vie réelle n'est qu'une imitation misérable* ». Comme Nietzsche, Ricarda Huch tient la religiosité des romantiques pour une fuite hors du monde. La politique est pour eux « *la mort de toute poésie, car elle conduit vers ce qui est purement extérieur* ».

*Le grand mérite de cette étude est de montrer aussi le développement* des idées romantiques dans les plus diverses disciplines. *La conviction que l'* « *univers est un organisme* » *domine* les recherches sur le magnétisme animal et toute une doctrine médicale. *L'intuition que la clé de la conscience se trouve dans l'inconscient* ouvre la voie à la psychologie des profondeurs. Un nouveau sens *de l'histoire et des traditions nationales se marque dans la philologie* et la mythologie.

*Les classifications de Ricarda Huch et son idée que la* « *décadence* » du romantisme a coïncidé avec un glissement du « Nord protestant et lucide » vers le « Sud catholique et sentimental » paraissent aujourd'hui arbitraires. C'est dans le détail, dans l'art des portraits, dans les études thématiques de la nuit, de l'Italie ou de l'infini et dans les richesses d'érudition que réside l'intérêt inentamé de son livre.

★ **LES ROMANTIQUES ALLEMANDS, de Ricarda Huch, tome second, traduit par Jean Brejoux, 304 pages, Pandora « Essais », environ 78 F. Tome I, 256 pages, 65 F.**

# Prestige des automates

LE portrait du romantisme allemand que Bernhild Boie compose par petites touches dans son essai *l'Homme et ses simulacres* séduit comme une miniature, plus précieuse que les grandes fresques. Au siècle de Vaucanson, l'imagination populaire et la littérature se peuplent de statues parlantes et de marionnettes intelligentes. Ironie de la ressemblance : c'est notre monde qui est une comédie de figurines. Pantins de cour, poupées de robe et masques de salons, aristocrates et bourgeois ont moins d'âme qu'un casse-noisettes. Et « *que signifient les mots, les mots ! Le regard d'Olympia en dit plus long que tout le langage ici-bas !* » *s'écrie Nathanaël amoureux de la créature construite par Spalanzani*, dans *l'Homme au sable* de Hoffmann. La lucidité de l'androïde tourne *en dérision notre terre de pitres.*

L'automate, écrit Bernhild Boie, « *est aussi le jouet de prédilection de toute esthétique moderne. Son accès à la vie se déchiffre tantôt comme le fastidieux déploiement de l'illusion, tantôt comme la confirmation triomphale de l'autosuffisance de l'art* ». *L'Eve future* de Villiers de l'Isle-Adam, les « merveilleux automates » de Raymond Roussel, les poupées de Bellmer ou les mannequins de Chirico attestent que le thème romantique du « simulacre humain » obsède toujours l'art moderne.

J. L. R.

★ **L'HOMME ET SES SIMULACRES. ESSAI SUR LE ROMANTISME ALLEMAND, de Bernhild Boie, librairie José Corti, 380 p. Environ 90 F.**

## lettres étrangères

# Uwe Johnson mélange les temps

**● *Le troisième tome du journal fictif d'une émigrée allemande à New-York.***

IL y a treize ans, tournant le dos au thème qui avait fait le succès de ses premiers romans (1), à savoir la difficulté de communiquer entre les deux Allemagnes, Uwe Johnson commençait *Une année dans la vie de Gesine Cresspahl.*

Sous la forme d'un journal fictif tenu par une émigrée allemande à New-York pendant un an, du 20 août 1967 au 20 août 1968, il s'agissait en fait d'une *tentative pour essayer de comprendre* le passé allemand en confrontant avec le présent.

A travers les notations quotidiennes de l'héroïne et l'évocation de ses souvenirs d'enfance, le premier tome (536 pages) d'*Une année dans le vie de Gesine Cresspahl*, paru en Allemagne en 1970 et traduit en France en 1975, nous faisait découvrir la double histoire parallèle de l'Amérique entre le 20 août et le 19 décembre 1967 et d'une petite ville mecklembourgeoise entre les années 1931 et 1935. Le deuxième tome (518 pages), paru en Allemagne en 1971, traduit en 1977, nous transportait à son tour alternativement de l'Amérique entre le 20 décembre 1967 et le 19 avril 1968 à l'Allemagne nazie de 1935 à 1945.

Voici maintenant, ici, le troisième tome (536 pages) de ce roman d'une ampleur inégalée dans la littérature allemande de l'après-guerre. Utilisant son procédé habituel, l'auteur s'efforce d'y confronter, cette fois, deux périodes qui ont pour points communs d'être celles des espoirs déçus : printemps de Prague et révolution étudiante du 20 avril *au 19 juin 1968*, d'une part, genèse, dans l'immédiat aprèsguerre, de la République démocratique allemande, d'autre part.

On sait qu'Uwe Johnson se proposait, à l'origine, afin d'accentuer la coïncidence entre la réalité et la fiction, de rédiger chacun des 365 chapitres de son roman le jour même où l'action était censée de dérouler, mais que l'énormité de la matière à traiter l'obligea bientôt à substituer à la narration directe la relation *a posteriori*, puis à ajouter un quatrième tome, encore à paraître, aux trois initialement prévus.

Le présent ouvrage n'est pas sans se ressentir de ce décalage croissant entre le temps du récit et celui de l'écriture, auquel s'ajoute encore pour le lecteur français le décalage supplémentaire dû aux délais de traduction. C'est d'abord la difficulté qu'il y a à se retrouver parmi les *différents* personnages apparus dans les tomes précédents et, plus particulièrement, dans les méandres de la généalogie mecklembourgeoise de l'héroïne. C'est, plus grave encore, parce qu'il fausse le propos de l'auteur : le fait que la confrontation entre le présent et le passé est *devenue, par la force des choses, celle* entre deux passés, l'un proche, l'autre lointain. Mais n'est-ce pas la conception elle-même du livre, originale sinon vraiment révolutionnaire, en 1967, qui a vieilli ?

Attendons d'avoir lu le quatrième (et espérons le dernier) tome de cette interminable année dans le vie de Gesine Gresspahl pour en juger.

**JEAN-LOUIS DE RAMBURES.**

**★ UNE ANNEE DANS LA VIE DE GESINE CRESSPAHL, par Uwe Johnson. Gallimard, « Du monde entier », 280 pages. Environ 95 F.**

(1) *La Frontière, l'Impossible biographie, Deux Points de vue*, tous parus chez Gallimard.

## Patricia Highsmith s'embourbe

A quoi pense donc Patricia Highsmith ? Elle nous avait habitués à un haut niveau de qualité. Son dernier Ripley, *Sur les pas de Ripley*, n'accroche guère. Assagi, il traficote de faux tableaux en province, entre une épouse décorative et un jardin. Débarque un jeune Américain fugueur. *Seize ans, ô Roméo, et fils de* milliardaire, il a tué son père. Pourquoi pas ? Ses raisons sont bien minces. Enlevé par des truands, à Berlin, il sera délivré par Ripley de façon invraisemblable. Mais enfin, nous avons confiance. Tout au long du livre, nous espérons qu'il va *se décider à commencer. Non.* Manifestement, miss Highsmith a la tête ailleurs.

Reste l'écriture, ce sens et ce goût du concret, du détail, du décor, depuis les termites qui rongent des étagères jusqu'aux boîtes de travelos de Berlin-Ouest. Patricia Highsmith est en pleine possession de ses moyens. On songe à la Mary MacCarthy des *Oiseaux d'Amérique*, par exemple. Et en pleine dépossession de son personnage. Après tout, il lui a déjà fait pas mal d'usage. L'heure de la retraite a sonné, elle *peut s'en débarrasser*, pour revenir à des textes plus intimistes, dans le genre du *Journal d'Edith*. A quoi bon fonctionner au volontarisme ?

A moins que Ripley ne se soit emparé d'elle : après tout, c'est un champion dans l'art d'emprunter les personnalités. A quand les aventures de Patricia Highsmith, par Tom Ripley ?

**CLAUDE COURCHAY.**

**★ « SUR LES PAS DE RIPLEY », de Patricia Highsmith. Calmann-Lévy. 328 pages. Environ 45 F.**











# Henry Miller et les autres

**● *Une mauvaise biographie, une correspondance épatante.***

ON devrait laisser les écrivains s'expliquer entre eux. Cela empêcherait les biographies calamiteuses qui, ces derniers temps, se suivent et se ressemblent. Que vaut le gros rapport de police sur Beckett de Deirdre Bair si on le compare au sublime *Pour saluer Melville* (1), de Jean Giono ? Rien. Les universitaires n'ont rien à mettre de leur propre vie dans celles des autres. Ils parleraient aussi bien de Colette que de Kerouac, ou de Chateaubriand : aussi mal.

La *Biographie non autorisée de Miller*, par Jay Martin, qui a déjà raconté les existences de trois Américains, Nathanael West, Conrad Aiken et Robert Lowell, a tous les défauts du genre quand ce sont les besogneux qui s'y mettent. Aussi pourquoi oser raconter un homme dont l'œuvre n'est qu'un gros et merveilleux mensonge, pareille à celle de Blaise Cendrars ?

*« Les livres font partie de la vie au même titre que les arbres, les étoiles ou le fumier »*. Dans la préface *les Livres de ma vie* (2), Miller a pourtant prévenu les imprudents ; ses écrits bougent comme les feuilles, filent comme les astres, se décomposent dans le souvenir comme la pourriture. Alors, au lieu de faire comme Martin, qui est pourtant bien disposé, qui a compris les difficultés de son entreprise, et de *manquer l'essentiel à chaque* étape d'une aventure qui n'est pas la sienne, il faudrait plutôt chercher le bon biais et renoncer à vouloir être complet, chronologique, objectif, pour tout mélanger et tout recréer. Miller a eu assez d'amis bien inspirés qui ont donné chacun « leur » Miller, Alfred Perlès, Lawrence Durrell, Brassaï, Anaïs Nin ; fallait-il courir le risque de rivaliser avec des gens pareils ?

### Une bonne action

La parution de la *Correspondance privée*, de Miller et Joseph Delteil, vient à point pour confirmer notre opinion sur le pensum de Jay Martin. Ceux qui ont vu le film de Jean-Marie Drot, ou lu son *Vive Joseph Delteil* (2), savent que la longue amitié entre les deux écrivains fut belle, sans nuages, aussi pure qu'il est possible. Leur correspondance, qui s'étale sur plus de quarante ans, est familière. Ils n'y prennent jamais la pose. On la trouvera même complètement anodine ou futile. Elle donne en tout cas l'envie de mettre leurs livres dos-à-dos, pareils aux deux faces d'une jubilation identique, avec une aile américaine, dérivant en plein cauchemar climatisé, boulimique, et l'autre, française, ou plutôt méridionale, gourmande et juteuse.

C'est l'essentiel : ce petit livre où les compliments se succèdent *(« Avec vous je sais que je possède une âme... », « Je sens donc tout naturellement en vous un frère. »)* ressemble à une bonne action. On y apprend notamment que Miller et Delteil firent ensemble, en 1953, un voyage jusqu'à Grenade. Martin expédie la chose en quelques lignes, sans même dire que Delteil en fut et que cela cimenta leur amitié ! Comment se fier à un bonhomme qui manque ainsi le meilleur et qui n'est pas non plus capable de parler comme il faudrait d'un *autre compagnon de Miller*, le peintre Hans Reichel qu'il appréciait tant ?

On peut écrire sur Miller tant et plus, reparler de Clichy ou de Brooklyn, mais, une fois encore, ce qui compte c'est de se perdre dans les réflexions, les rêves et les amours d'un homme qui existe surtout dans et par ses livres et qui n'a jamais souhaité autre chose, comme tant d'autres, que d'être lu, aimé et compris.

**RAPHAEL SORIN.**

**★ TOUJOURS VIF ET JOYEUX. LA *VIE DE HENRY MILLER*, de Jay Martin. Traduit de l'américain par Fabrice Hélion. Editions Buchet Chastel. 362 pages. Environ 100 F.**

**★ CORRESPONDANCE PRIVEE. 1935-1978, de Henry Miller et Joseph Delteil. Présentation, traduction et notes de F.-J. Temple. Editions Belfond. 190 pages. Environ 55 F.**

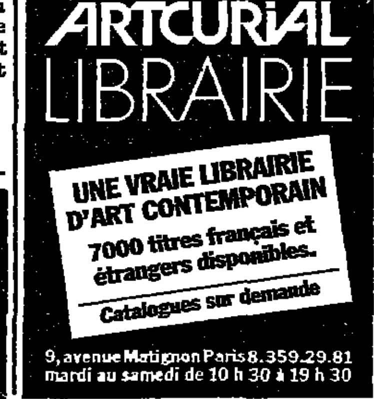
(1) Gallimard.
(2) Stock.











## histoire

# Sept mille ans d'impérialisme

***● « Nous sommes dans une phase de retour aux empires », nous déclare Maurice Duverger.***

**« Le Concept d'empire », ouvrage collectif, est la première pierre, déjà volumineuse, d'un projet plus vaste du Centre d'analyse comparative des systèmes politiques, fondé en 1974 par Maurice Duverger, Georges Duby et Emmanuel Le Roy Ladurie, et devenu en 1978 laboratoire associé au Centre national de la recherche scientifique. Maurice Duverger expose ici la nature de ce projet et le caractère de ce premier ouvrage, dans lequel la science politique se promène de la Mésopotamie antique à l'Empire britannique, de Rome à Moscou, du système mongol à la double monarchie austro-hongroise. Puis il élargit sa réflexion au monde contemporain.**

*« Quel est le but du Centre d'analyse comparative des systèmes politiques ?*

— La recherche en sciences politiques a un défaut considérable : elle concerne essentiellement l'époque contemporaine. Elle se développe « à plat ». On a jusqu'à présent surtout essayé d'étudier en détail certains aspects des sociétés modernes, sans utiliser ce formidable réservoir de faits qu'est l'histoire. Le problème, si l'on veut utiliser les données du passé, c'est d'apprendre aux historiens à poser des questions qu'ils ne se sont pas toujours posées. Quand des politicologues *font* de l'histoire comparative, comme Eisenstadt dans son livre sur les empires, ils sont un peu paralysés par leur information, toujours de seconde main, puisée dans des livres d'histoire qui ne contiennent pas forcément ce dont ils ont besoin. D'où l'idée d'une grande entreprise d'analyse comparative des systèmes politiques à travers l'histoire, qui ne peut être menée qu'en collaboration directe et suivie avec des historiens.

### Une histoire « par système »

*— Quelle sera la production du Centre ?*

— Nous allons publier, à partir de 1982, une grande histoire comparative des systèmes politiques en une dizaine de volumes. Il ne s'agira pas de recueils de contributions d'origines diverses, mais d'ouvrages réalisés par un ou au maximum deux auteurs, réalisant un essai dans le domaine considéré. L'intérêt de cette histoire est qu'elle ne sera pas chronologique mais « par système ». Il y aura un livre sur les empires, un autre sur les cités-Etats, un sur les dictatures, un sur les monarchies, etc. Bien entendu, quand nous arriverons à l'époque contemporaine, la matière sera moins hétérogène : il y aura nécessairement un livre *sur les systèmes communistes et* un autre sur les régimes occidentaux.

*— Ce recueil sur le concept d'empire ne fait pas partie de la série ?*

— Non. Il s'agit d'un travail préparatoire, mais qui donne déjà lieu à des confrontations passionnantes. On s'est aperçu très vite que le projet d'ensemble posait une difficulté monumentale : nous demandions à un seul auteur de traiter de régions et d'époques dont la plupart ne relevaient pas de sa spécialité. Notre idée a donc été de réunir dans un premier temps les historiens de diverses périodes afin de collecter les idées et les faits sur un seul système. C'est l'objet du *Concept d'empire.*

*— Peut-on facilement définir le concept d'empire ?*

C'est d'abord tout bonnement ce que les historiens appellent un empire. Mais le concept recouvre une opposition : certains empires *se sont eux-mêmes considérés* comme tels ; d'autres ont tout à fait ignoré leur nature, et ont été ainsi baptisés par des historiens. Pour une définition objective, on peut partir de Gabriel Gérard, linguiste du dix-huitième siècle, qui opposait le royaume, moins étendu et reposant sur l'unité culturelle de la nation, à l'empire, Etat vaste et composite du point de vue ethnique. Mais les communications au colloque révélèrent que la plupart des empires ont voulu se concevoir comme *totalité*, ont rêvé de s'étendre au monde entier ; des empires assyriens où le souverain s'appelait *« roi de la totalité »*, jusqu'à Gengis Khan, *« roi jusqu'à la mer »*, c'est-à-dire jusqu'à la limite du monde.

» Tous ont eu tendance à considérer ce qui leur était extérieur comme inférieur, comme *barbare* dans le cas de Rome. Pour les Egyptiens, leur monde était ordre, l'extérieur chaos. Mais *simultanément*, quand un empire constatait qu'il ne pouvait pas conquérir les autres, il essayait de s'isoler. Et c'est le phénomène du mur : mur d'Hadrien, muraille de Chine...

### Le retour aux empires ?

*— Y a-t-il un rapport entre le mur d'Hadrien et le mur de Berlin ?*

— C'est tout à fait différent, quoique nous soyons peut-être aujourd'hui dans une phase de retour aux empires. Au fond, les deux Grands en sont. L'empire *soviétique s'étend sur une partie* du monde, l'empire américain aussi et l'on pourrait parfaitement lui appliquer les concepts romains. Quant au mur de Berlin, ce n'est pas simplement une frontière. C'est une limite entre deux ordres, phénomène plus rare.

*— On voit bien comment ce concept d'empire s'applique à l'Union soviétique, qui incarne certainement l'idée d'expansion, d'ordre opposé au chaos, de pluralisme ethnique aussi (comme l'a récemment souligné Hélène Carrère d'Encausse dans* l'Empire éclaté) *et qui ne reconnaît pas la légitimité idéologique des mondes capitaliste, chinois et musulman. On voit moins bien le sens de son application aux Etats-Unis, dont l'« impérialisme » est beaucoup plus abstrait et dont le système politique est très décentralisé...*

— Vous ne pouvez pas empêcher que l'Amérique se reconnaisse une influence très considérable sur l'ensemble de l'hémisphère occidental, y compris l'Amérique latine, et qu'elle tolère mal qu'une autre puissance y intervienne et que son comportement vis-à-vis des pays européens fasse de ceux-ci des alliés au sens romain du terme, c'est-à-dire des alliés dominés. Cela dit, il ne faut pas pousser trop loin la comparaison et exagérer l'actualité du concept d'empire.

*— Un empire peut-il être tolérant ?*

— Je soutiendrais volontiers que ceux qui ont réussi furent tolérants. D'après la définition initiale, l'empire recouvre des ethnies, des communautés culturelles qui refusent la réduction à l'unité. Les politiques intelligents s'en sont assez bien rendu compte. L'Empire turc en est un bel exemple, qui était particulièrement disposé à enregistrer les coutumes locales et à les appliquer. Les empires intelligents ont réclamé le tribut, le droit de désigner un gouverneur, la responsabilité de l'action militaire, mais ils ont, d'autre part, laissé les gens vivre en paix. La logique de l'empire, c'est, en termes marxistes, d'effectuer un prélèvement sur la plus-value à partir du centre, tout en permettant par l'ordre et le réseau de communications une meilleure productivité globale. Certains y ont réussi, comme l'Empire romain, où l'on entrait avec ses coutumes et ses dieux, sans problème.

*— L'Europe est vaste, multinationale, et permet des gains de productivité. Est-ce un empire ?*

— Elle a déjà dépassé le stade du Saint-Empire romain germanique par son organisation. Le Parlement européen, c'est déjà plus que la Diète d'empire. Ce que l'Europe n'est pas prête à accepter, c'est l'élection d'un empereur. Mais n'oublions pas que l'empereur romain germanique était un symbole plutôt qu'une autorité et que l'empire lui-même était un rêve plus qu'une réalité... »

(Propos recueillis par **EMMANUEL TODD.**)

★ LE CONCEPT D'EMPIRE, P.U.F., 485 p. Environ 289 F.

# Une vision sans complaisance des États-Unis

PEU de pays sont aussi aptes que les Etats-Unis à remettre en question leur propre histoire, à balayer les interprétations acceptées, à proposer un nouveau regard. Un exemple supplémentaire en est donné avec cette *Histoire des Etats-Unis* (1), dont le titre français n'exprime pas les intentions des auteurs, pourtant nettement affirmées dans le titre original : *The Democratic Experience, A Short American History*. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : à travers les plus grands espoirs et les crises, les soubresauts inattendus et les déceptions parfois *cruelles, retracer les développe*ments d'une société qui se veut plus démocratique qu'elle ne l'est *mais* qui ne désespère jamais d'atteindre à son idéal.

Le ton est donné dès la première phrase, qui évoque les « *conflits* » entre Indiens, Noirs et Blancs, en précisant d'emblée que ces « *Noirs apportaient* (...) *avec eux des compétences et des talents égaux, voire supérieurs, à ceux du paysan européen...* ». Nous voici loin du conformisme traditionnel, et il en va ainsi jusqu'à la période contemporaine, les auteurs portant *un œil critique sur les « problèmes de la prospérité »* et sur les courants qui caractérisent une « *société en mutation* ».

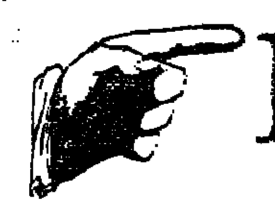
Entre la naissance d'une nation et ses incertitudes présentes, les auteurs n'ont pas ignoré les apports des historiens dits « *révisionnistes* » qui pourfendent les clichés dont se nourrit une vi*sion idyllique de la société amé*ricaine. Sans se rallier nécessairement à leur attitude icono*claste, ils tiennent* compte de leurs travaux pour présenter sous un jour moins complaisant la guerre d'indépendance, l'esclavagisme, la guerre de Sécession, l'ère progressiste, le *New Deal* ou la guerre froide, etc., mais aussi l'évolution des droits et le rôle changeant du gouvernement fédéral dans la vie économique, les bouleversements culturels et sociaux.

Accompagné de nombreuses cartes et de documents, ce livre *est appelé à toucher un vaste* public, non seulement dans le milieu étudiant, mais parmi tous ceux qui veulent mieux comprendre les comportements actuels d'une société dynamique qui n'a certes pas fini de surprendre le monde.

**CLAUDE JULIEN.**

(1) *Histoire des Etats-Unis*, par Carl N. Degler, Thomas C. Cochran, Vincent P. De Santis, Holman Hamilton, William H. Harbaugh, Arthur S. Link, Russel B. Nye, David M. Potter, Clarence L. Ver Steeg, avec la collaboration de James M. McPherson ; traduction française de Michel Deutsch. Edit. Economica, 49, rue Héricart, Paris, 680 p. Environ 85 F.









# L'aide-lecture.

## Le nouveau Clavel.

**"Marie Bon Pain"**
*par Bernard Clavel.*

On attendait avec impatience la suite des "Colonnes du ciel", ces "arbres" de la forêt franc-comtoise qui ont donné leur nom à la série romanesque de Bernard Clavel. Et voilà le tome 4 : "Marie Bon Pain".

En cette seconde moitié du XVII[e] siècle, le village renaît après la guerre. Marie, son frère Pierre, Bisontin-la-Vertu, et un forgeron *piémontais le font* revivre. Le bonheur se profile enfin. Mais déjà Bisontin pense à repartir. Là-bas, le Nouveau Monde l'appelle, *c'est son destin.* Deux vies s'affrontent alors, tendres et déchirées. Pour Marie, c'est le désespoir et l'attente. Pour Bisontin, l'aventure. Et pour nous, toujours, cette grande joie de relire Bernard Clavel.

## Quel candidat?

**"P.S., la mise à nu"**
*par André Salomon.*

André Salomon a été sept ans au comité directeur du P.S. Il l'aime et croit à sa victoire. *Mais il* est convaincu que cette victoire n'est possible que par la franchise et la transparence. Pour lui, gagner la bataille poli*tique ne se fera pas en "recol*lant la porcelaine", mais en disant lucidement la vérité aux Français.

Il décide donc "d'écrire" ce parti qu'il connaît bien. A l'abri des influences, objectivement. Il trace des dirigeants des portraits à la pointe sèche qu'on n'est pas prêt d'oublier. Et l'on commence à comprendre la véritable histoire du parti socialiste, du congrès d'Epinay à celui de Metz et on comprend mieux Mitterrand, Rocard et Mauroy. On comprend pourquoi ce même parti a perdu plus de 15% de ses adhérents. On comprend...

## L'autre Picasso.

**"Voyage en Picasso"**
*par Hélène Parmelin.*

Il y a sur Picasso une quantité d'ouvrages, biographies, essais, analyses, textes intimes et même pas mal de mièvreries de toute sorte. Pendant trente-cinq ans, Hélène Parmelin et son mari le peintre Pignon furent des amis de Picasso puis de sa femme Jacqueline.

Ecrivain limpide, pamphlétaire en art et en politique, elle a attendu sept ans avant d'écrire *ce "voyage" en Picasso, cette* plongée dans la peinture, l'amitié, le couple, la simplicité et la grandeur.

Jusqu'au dernier mois, en 1973, à la "vivifiante présence de la mort", aux émouvantes tromperies avec les "mots de la mort", nous vivons enfin un Picasso contradictoire, un Picasso "peintre" qui doute aussi. Un Picasso vivant. Hélène Parmelin nous confirme que l'homme valait l'œuvre.



*Hélène Parmelin par Picasso*

## 53 millions de vaches sacrées.

**"La France bancale"**
*par Jean-Marc Sylvestre.*

L'espoir et le rêve d'un *"petit peuple" fier de son* histoire, de ses talents, de ses traditions : tout cela est bancal nous dit Jean-Marc Sylvestre. En fait, comme ces vieilles armoires normandes auxquelles on s'attache, la France est bancale.

La force de ce livre, c'est de nous montrer à travers des exemples concrets et des chiffres précis : cette "trop chère bagnole", par exemple, dont le nombre et l'expansion rendent la France si contente d'elle et de son symbole de liberté individuelle et de bien-être. Quelle erreur!

*D'abord parce que c'est* bien fragile et qu'une trop grande part de l'économie lui est assujettie. Ensuite, parce que tout notre mode de vie, infrastructure, loisirs et communication, en souffre et s'y limite. Pour Jean-Marc Sylvestre, les *Français sont 53 millions* de vaches sacrées, immobilisés par des structures économiques dépassées et abusives, castes, syndicats, groupes et autres corporations. La France est bancale parce qu'elle est en guerre et les "vaches sacrées", par définition, ne font pas la guerre. Le livre de Jean-Marc Sylvestre fait figure d'appel aux armes.

## Rationaliste.

**"La foi qui tue"**
*par Bernard Oudin.*

Au nom de la foi, l'Histoire a eu son compte de sang, d'erreurs, d'interdits, de massacres et d'intolérances. Puis la foi a connu une éclipse. On ne l'a plus brandie comme un drapeau, une victoire ou une gloire. Les massacres ont continué sans elle.

Des gens de bonne foi ou non, croient aujourd'hui que cette foi sera salvatrice. Islamiques ou autres, ils remettent la *foi au goût du jour. Attention* leur dit Bernard Oudin dans son pamphlet, l'imposture est inhérente à la foi; et aucune foi – *même monothéiste* – ne pourra racheter les autres, rétorque-t-il à Bernard-Henri Lévy, l'auteur du Testament de Dieu.

Les détracteurs de Oudin lui reprocheront de n'avoir – justement – pas la foi. Mais même pour eux, ses arguments valent d'être entendus, ne serait-ce que pour son analyse des conséquences sociales de la foi et de l'intolérance qu'elle entraîne le plus souvent. Et puis, Bernard Oudin se situe dans cette grande tradition rationaliste française dont on n'entend plus beaucoup la voix.
*Collection "Libertés 2000".*

Dessin de Wiaz

## Instructif et limpide.

**"Apprendre à changer"**
*par Gérard Apfeldorfer.*

La psychanalyse exerce une domination quasi despotique sur le monde des thérapies psychologiques. Par contre, elle nie, bien souvent – et spécialement en France – sa propre valeur thérapeutique. Elle ne prétend jamais "guérir". Ce n'est pas le cas d'autres thérapies – qui existaient bien avant elle et existent encore – et des plus sérieuses. Les comportementalistes, par exemple, se proposent de guérir. Tout simplement. Parce que cette guérison n'entraîne pas nécessairement – quoique la psychanalyse dise – le transfert vers d'autres symptômes ou des déséquilibres plus graves.

Sans nier les limites, les incertitudes et les inquiétudes de la thérapie comportementaliste, le docteur Gérard Apfeldor*fer, interne et psychiatre,* nous en présente ici les possibilités et les réussites à travers les domaines classiques de la psychologie : anxiétés, obsessions, compulsions, timidité, agressivité, dysfonctions sexuelles ou autres. Et à travers ses analyses, nous découvrons un domaine de la psychologie où guérir veut encore dire quelque chose. Ce livre a un autre mérite : il est d'une très grande limpidité dans un monde où le verbiage est roi.
*Collection "Réponses".*

## Amour au bout de l'enfer.

**"Mon petit garçon des rizières"**
*par Reine Schiller.*

Reine Schiller est Française. Elle a quarante et quelques années et quelques maris. Elle vit à Londres, nantie d'un passé touffu de journaliste de... bureau et d'un solide humour anglais. Un jour, lasse de refaire le monde derrière une bouteille de whisky, elle décide de partir pour Saigon. On est en avril 75. La ville va tomber.

Dans la débâcle, Reine Schiller rencontre Hung, *enfant d'un orphelinat, fils d'un* G'I et d'une Vietnamienne. Dès cet instant leurs destins ne se sépareront plus, comme dans un conte de fées. De la tourmente vietnamienne au chemin des "boat people", du Kenya à New York et enfin à Londres, Hung, le petit bouddhiste devient Emmanuel, le petit catholique. Cette histoire d'amour, cette "découverte de la maternité", c'est aussi tout le tragique d'une épopée qui a marqué notre époque.
*Collection "Vécu".*

## Les nouveaux héros.

**"Les impatients"**
**ou la folie de créer**
*par Michel Cahier.*

Qu'est-ce qu'un créateur d'entreprise? Un fou, un ambitieux effréné, un être motivé par le profit, un homme qui rêve de dominer les autres? Rien de tout cela.

Autodidacte ou ingénieur diplômé d'une grande école, le créateur – selon Michel Cahier – est un homme de refus, de rejet, d'anticonformisme : inconscient des difficultés mais amoureux de son idée, il *n'accepte pas le message des* "anciens", le discours de la raison. Il croît à l'innovation et au changement. Il fera tout pour le prouver. Dix portraits de "créateurs" nous montre dans ce livre à quel prix.

Au passage, il y a quelques belles volées de bois vert pour les banques, les administrations, les grandes entreprises et autres grands prêtres du management et donneurs de leçons en tout genre sous lesquels la France croule.

*Si vous désirez être tenu au courant de nos publications, envoyez-nous votre carte de visite.*
*Vous recevrez régulièrement notre Bulletin où sont commentées chaque mois nos nouveautés.*
*Service "Bulletin"*
*6, place Saint-Sulpice,*
*75729 Paris Cedex 06.*

## Bayreuth.

**"Histoire d'un Ring"**
**Bayreuth 1976-1980**
*par Pierre Boulez, Patrice Chéreau, Richard Peduzzi et Jacques Schmidt.*

*En 1976, le Wagner pous*siéreux et endormi que se donnait chaque année Bayreuth, en prenait un sérieux coup. Pour le centenaire du festival, on avait appelé des Français qui sentaient le soufre : Pierre Boulez pour la musique, Patrice Chéreau pour la mise en scène! *Et le scandale faisait frémir,* crier, hurler de rage ou de joie, Bayreuth, l'Allemagne, les Wagnériens du monde entier. Cette année, le cycle de quatre ans se termine et pour l'occasion, Sylvie de Nussac a fait elle aussi "la mise en place" des morceaux de ce puzzle scandaleux : points de vues et analyses des auteurs et de leurs collaborateurs, appuyés de 340 photos, véritable histoire photographique du spectacle lui-même.

Pour paraphraser Ravel, il ne suffit pas d'être scandaleux, encore faut-il le mériter. Il apparaît ici que le sérieux du travail sur le "Ring", effectué par les auteurs, renvoie le "scandale" à ceux qui avaient *fait de l'Anneau du Nibelung* une musique quasi routinière.
*Collection "Diapason".*

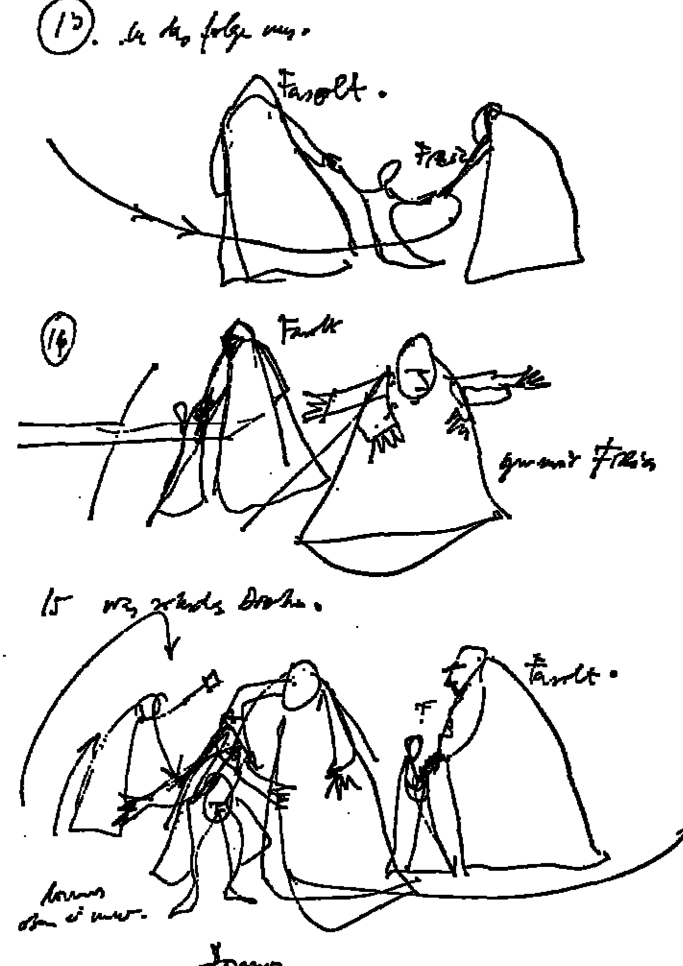
## Un Graham Greene inhabituel.

**"Dr Fischer de Genève"**
*par Graham Greene.*

Le Dr Fischer de Genève a inventé le "Bouquet dentophile", ce qui l'a rendu très riche. Il méprise les autres, les humilie, les achète. Ce mépris ambigu a peut-être ses racines dans une femme disparue, dans une souffrance.

Il cherche la mort et les solutions que l'homme a, de tout temps, imaginées autour d'elle. Il cherche son destin et, au passage, est ébranlé par celui d'un autre homme, un seul : celui qui épouse sa fille. Peut-être parce qu'ils sont liés à des images proches, des femmes semblables et que leurs vies sont opposées.

*Dans ce portrait d'un* homme "dur", on retrouve ce qui fait la richesse de Graham Greene : chaque homme porte en lui – aimé ou haï – toute la condition humaine, toutes les interrogations. De cette plongée dans le monde et l'âme du Dr Fischer, le lecteur remonte un peu chancelant, comme au terme d'un voyage au bout de la nuit de l'homme, de la nuit de l'absurde. Ce n'est pas un Graham Greene habituel. Mais c'est un grand Graham Greene.
*Collection "Pavillons".*



*Croquis de mise en scène de Patrice Chéreau pour "L'Or du Rhin"*

## Un nouveau "Robert".

**"Au fil des ans et des mots"**
**2 - Le grain et le chaume**
*par Paul Robert.*

*Toute sa vie Paul Robert a* pensé "dictionnaire" et, ce qui ne surprendra personne, il en a gardé le goût et le sens des mots. Le dictionnaire, ce travail de titan, jalonne son existence, la marquant d'étapes alphabétiques : à telle lettre rédigée, tel mot, correspond tel événement du monde, tel moment de l'Histoire.

Derrière la rigueur – sinon la froideur des définitions – se cache un homme *sensible et lu*cide, pris entre l'Algérie déchirée par la guerre – son pays – et la France des années du boum *économique. Jusqu'à ce mois* de juillet 1964 où le dernier mot du "Grand Robert" est enfin rédigé. Le dictionnaire va pouvoir vivre cette aventure qui va le conduire dans tous les foyers de France et qui va donner à Paul Robert le prix Balzac pour l'ensemble de son œuvre.

## Autoportrait.

**"Julie Tempête"**
*par Nicole Courcel.*

Nicole Courcel, comédienne, ne nous donne pas là ces mémoires que chaque acteur se croit obligé d'offrir à son éditeur : compilation plus ou moins chronologique d'historiettes sur X. et Y., bilan plus ou moins optimiste de carrière.

Non, elle écrit à sa fille Julie, quatre ou cinq ans, qu'elle élève seule, pour lui parler d'elle-même, comme ça, simplement, au jour le jour. Et parce qu'un jour, quand sa fille aura grandi, ce livre existera, comme une première étape psycchologique.

D'ailleurs Nicole Courcel déteste les anecdotes. Et ce livre c'est, nu et direct, le portrait d'une femme et d'une mère d'aujourd'hui, autoportrait *sans complaisance.* Peut-être le bilan d'une génération. Et peu importe, au fond, que Nicole Courcel soit un personnage public, ce qui compte c'est cette voix si personnelle.
*Collection "Participe présent".*

**ces livres sont en vente chez votre libraire.**



**Ces informations vous sont présentées par Robert Laffont.**

J.M.H. CONSEIL



# Pourquoi l'abjection ?

(Suite de la page 19.)

SON ton populiste traduit moins une adhésion *idéologique* qu'une stratégie stylistique, de même que l'argot, dont l'opacité agressive met le lecteur « à sa merci ». Les points de suspension ? Comme ceux de *Seurat : une astuce* impressionniste. En allant et venant « dans la limaille », comme il dit de son « boulot », Céline ne fait que poursuivre un *même combat* haineux et fasciné avec l'abjection suprême qu'est la langue maternelle, dans l'espoir qu'elle palpite, plus qu'elle ne raisonne. « *Avoir du chagrin, c'est pas le tout*, dit-il ; *faudrait recommencer la musique.* »

Il se trouve que ce rêve de sublimation par le chant ne lui est pas propre, dans ce siècle. Déjà Nietzsche annonçait : *« Se méprendre sur le rythme d'une phrase, c'est se méprendre sur son sens même. »* Le monologue de Molly, dans Joyce, vise la même délivrance par la beauté du geste. Et comment oublier Artaud martelant ses dernières plaintes sur son tabouret d'asile...

C'EST la marque des livres réussis d'éveiller quelques regrets. Il ne faudrait pas grand-chose pour que *Pouvoirs de l'horreur* élargisse son audience au-delà des cercles universitaires. Il suffirait de *simplifier* et *d'expliquer* un peu les arcanes de la psychanalyse, au *lieu* de les supposer d'usage courant, et de renoncer à quelques tournures qui *ne manqueront* pas de passer de mode. Je pense à une poignée de calembours et d'intransitifs « lacaniens » du genre : *père-version, s'autoriser de, se construire de, s'écrire de*. La force de ce qui est avancé par ailleurs appelle une formulation plus claire, moins datée.

L'autre regret est que cette « approche » psycholinguistique des textes littéraires ne soit pas davantage présentée comme une « lecture » parmi d'autres, complémentaires et indispensables, telle l'historienne, si absente qu'elle paraît dédaignée. Le lecteur peut évidemment faire la part des choses, prendre un peu de Barbéris ici, de Kristeva là. Mais que ne *l'aident-ils, et que ne se prémunissent-ils contre la tentation* de l'exclusive, en confrontant eux-mêmes leurs savoirs et leurs passions ?

Des vœux, comme on voit, plus que des réserves. Dans sa spécialité, j'ai dit que Kristeva domine. Ce n'est pas assez dire. Une aptitude à la généralisation proprement philosophique amplifie sa compétence analytique. Par-delà le cas Céline, elle esquisse une véritable théorie de l'abjection. Celle-ci reposerait sur le mécanisme universel de la subjectivité, lui-même issu de la crise narcissique ; elle laisserait voir l'autre côté *des codes religieux, moraux, politiques, sur lesquels repose* le sommeil des individus et des sociétés. L'écoute des écrivains à haut risque conduirait, en somme, à une conscience inégalée de ce que nous dansons sur un volcan !

Comme tous les livres qui comptent, *Pouvoirs de l'horreur* dérange, et aide à être dérangé par les autres.

**BERTRAND POIROT-DELPECH.**

★ **POUVOIRS DE L'HORREUR**, de Julia Kristeva, coll. « Tel Quel ». Le Seuil, 250 pages. Environ 65 F.







## essais

# Calme et violente Viviane Forrester

● ***Un parcours original à travers des thèmes ressassés.***

« *LA foule marche, impassible, visages neutres, voix inaudibles, pas mesurés. Tous ces gens vont mourir. La rue est calme. Ils sont tous condamnés. Ils ne se hâtent pas, ils ne hurlent pas. Ils n'implorent pas : la contrainte est telle qu'ils le savent inutile. Ils passent. Mais où passe la terreur ? Où se loge l'oubli ? Où se crient les cris, où se pleurent les pleurs ? Où se déchaînent les crises, se déclenchent les scènes ? A l'intérieur. Dedans. Comme dans notre corps, les viscères, le sang. Ne pas surgir.* »

Ne sont-elles pas belles, ces premières lignes de *la Violence du calme*, de Viviane Forrester ? Dès qu'on les a lues on se demande si cette romancière fragile et exigeante saura soutenir une telle écriture sur toute la longueur d'un essai, et l'on craint aussi que l'intelligence requise par le genre ne se noie dans l'effusion. On se rappelle le livre fiévreux qu'elle a consacré il y a quelques années à Virginia Woolf, sa sœur tutélaire en littérature, avec Artaud pour frère, Nietzsche, Nerval, Hölderlin, *Poe, Baudelaire*, Kafka, Bataille, Pasolini, pour ancêtres terrifiés, tendres, terribles et scandaleux.

Ce livre-ci est plus ambitieux, plus disparate aussi. Il rassemble sous une même thématique angoissée — celle de la violence d'un *« monde qui ne nous désire pas »*, violence reprise, réprimée, refoulée *dans les tréfonds de* l'intériorité et qui fait retour en fulgurances inopinées — des études diverses par le sujet et l'intérêt. On passe ainsi d'un texte sur l'histoire embrassée d'un point de vue métaphysique désespéré (*« l'épopée d'un troupeau »*) à une réflexion sur Mallarmé comme incarnation de *la* pensée créatrice qui *est* le seul recours contre la grégarité accablée, puis à une méditation sur le *« silence violent »* de Cordélia répondant *« rien »* à la question du roi Lear, son père, qui lui demande comment il est aimé. Cette méditation enchaîne avec un reportage terrible sur un hospice de vieillards : la *honte*, et *l'impuissance à proposer* une solution au scandale irrémissible de la vieillesse. Suit une réflexion emportée, presque jaculatoire sur la profanation de la mère chez Proust, cette *« Pieta louche et goulue »*.

Après un détour par Mme Bovary *(« M Flaubert, c'est moi »)*, Hamlet et la question du père *(« les enfants sont un prétexte pour qu'il y ait de la mère »)*, nous en arrivons au plus intéressant de ces textes, donc au plus discutable, celui qui s'attache au cancer de Freud, interprété comme le symptôme d'un refoulement originaire resté tapi dans l'inconscient de l'homme qui a fondé la psychanalyse sur une autoanalyse nécessairement ratée.

A la suite de tant d'autres qui ont entrepris la psychanalyse posthume de Freud, Viviane Forrester procède à une véritable enquête, portée par la fièvre *herméneutique, qui s'agrippe* à d'infimes éléments négligés par ses prédécesseurs, à commencer par Freud lui-même. Elle déterre ainsi le rôle décisif joué par un médecin borgne, le docteur Josef Pur, à qui, suppose-t-elle, Freud, à trois ans, avoua une scène ou un fantasme de fellation accomplie sur son neveu John, d'un an plus âgé que lui. Que ce soit la jouissance elle-même son fantasme ou la confession dénonciatrice, quelque chose aurait passé par la bouche de Freud, et son inconscient se serait chargé de punir l'homme là où l'enfant *avait péché (la mâchoire* ravagée par le cancer). Comme toutes les interprétations de ce type, celle-là importe plus par son ingéniosité que par sa « véracité »

### *Lyrisme et confusion*

En conclusion de cet essai vagabond où la pensée souvent dérape (je le dis sans dépréciation, car ces dérapages sont inventifs) et où le lyrisme *dissimule parfois la confusion*, survient une interrogation dévastatrice : pourquoi la plaie statistique des quarante millions de vivants tués chaque année par la faim est-elle moins douloureuse à nos consciences que les six millions de juifs exterminés dans les camps nazis ? C'est que, sans risque de *jouissance*, nous ne sommes pas coupables, dit Viviane Forrester. Les morts par la faim, ces *supplices* aussi calmes, *ne* sollicitent pas Sade en nous.

**MICHEL CONTAT.**

★ **LA VIOLENCE DU CALME**, de Viviane Forrester. Seuil, collection « Fiction et Cie », 216 pages. Environ 50 F.

# Quarante maîtres à l'école

(Suite de la page 19.)

Spécialistes, ces penseurs ne le sont pas seulement par leur science, mais surtout par leur passion ; consciencieux, parce qu'ils veulent exprimer leurs pensées même difficiles ; ils sont divers et de tous bords et se retrouvent en famille parce qu'ils sont tous venus sans famille. Il y a *actuellement d'excellentes* anthologies qui présentent des textes philosophiques de tous les temps ; c'est, aujourd'hui où les manuels sont abandonnés, le meilleur instrument de travail. Aussi il faut souligner la parution de cette dernière venue qui propose à la réflexion de l'attentif étudiant ou du curieux lecteur des fleurs philosophiques inédites. Indépendamment de ce qui est imprimé ici et par-delà ce qui est exprimé, il y a dans ce livre la preuve de l'existence de la vivante philosophie qui ne se réduit ni aux sciences humaines ni à l'information multiple, qui n'est ni fossilisée ni provisoirement utilitaire.

Des chemins sont tracés vers *le* passé et vers l'avenir, vers les philosophies qui ne sont pas celles de l'Occident, vers des interprétations nouvelles. Ceux qui ont peur pour la philosophie craignent des avatars réducteurs, ils voient partout des prodromes de décadence, et si elle allait surgir là où on ne l'attendait plus, dans la rencontre des penseurs et *des élèves*, là où *elle* aurait *toujours* dû être ?

Le livre, à n'en pas douter, est une *réconciliation* entre le *passé* et le présent, les philosophies divergentes, la scolarité et la vie. Des « refus du dogmatisme », on peut venir à la recherche d'un commun appétit à penser. Il serait dommage que ce programme des classes terminales (à la fin du livre) qui traite de notre existence et de notre réflexion *sur l'existence* reste une prison. Nous sommes tous tourmentés par l'inconscient, les *autres, la justice, l'amour* et la mort, et la science et la folie... et le grand public cherche comment les penseurs d'hier et aussi ceux d'aujourd'hui conçoivent les choses de la vie. Descartes vint de Hollande à Paris en 1648 et fut déçu par l'accueil curieux des Français : « *Ils me voulaient seulement avoir en France comme un éléphant ou une panthère, à cause de la rareté et non point pour être utile à quelque chose.* » Au lieu d'être des philosophes montrés à l'écran en temps minuté, ceux-ci ont pris, à leur rythme, le chemin scolaire.

Ce qui est sûr, c'est que l'entreprise est in-terminable. D'autres penseurs, d'autres pensées, d'autres élèves... La philosophie n'est pas un produit fini. Il n'y a pas *de dernier mot. Au début* de chaque année, chacun peut dire : continuons. Ou mieux : recommençons. *Da capo.*

**YVETTE FORMERY.**

## Les quarante

« Philosopher » réunit les textes inédits des auteurs suivants, cités par ordre alphabétique : Philippe Ariès, Yvon Belaval, Jacques Bouveresse, Jean Cardonnel, Robert Castel, Michel de Certeau, François Châtelet, Catherine Clément, Roger Dadoun, Christian Delacampagne, Jean - Toussaint Desanti, Christian Descamps, Manuel de Diéguez, Jean-Marie Domenach, Jean Duvignaud, Roger Gentis, François George, Gilles Granger, Remo Guidieri, Roland Jaccard, Albert Jacquard, Vladimir Jankélévitch, Pierre Kaufmann, Sarah Kofman, Michèle Le Dœuff, Henri Lefebvre, Emmanuel Le Roy Ladurie, Jean-Marc Lévy-Leblond, René Major, Robert *Maggiori*, Yves Michaud, Bernard Millet, Pierre-François Moreau, Edgar Morin, Georges Mounin, Clément Rosset, *Michel Thevoz, Louis-Vincent* Thomas, Bernard This, Tzveran Todorov, Alain Touraine, Jean-Pierre Vernant.

★ **PHILOSOPHER.** Les interrogations contemporaines (matériaux pour un enseignement), sous la direction de Christian Delacampagne et Robert Maggiori. Fayard, 522 pages. Environ 59 F.

## sciences humaines

# Roger Gentis contre les nouvelles thérapies

● ***Il y voit une mystification et une exploitation commerciale.***

« IL y a, nous dit Roger Gentis, *des tas de paumés autour de moi, des gens dont les théories ne répondent plus à la pratique, des gens qui bricolent des théories avec n'importe quoi.* » D'une part, le « marécage théorique » ; de l'autre, des « théories bétonnées » : il n'y a, à l'heure présente, plus vraiment de place dans la psychanalyse pour les paumés, les marginaux et les fous. Depuis que les psychanalystes ont gagné en respectabilité, ils ne s'intéressent plus à — ou ils n'intéressent plus — une clientèle dont on pourrait croire qu'elle leur aurait beaucoup appris.

Dans *Leçons du corps*, Roger Gentis s'interroge, dans le style qui lui est propre, vivant, précis, humoristique, sur l'engouement des jeunes pour les nouvelles thérapies venues d'outre-Atlantique, thérapies inspirées de Reich, revues et adaptées par des médecins et thérapeutes tels Alexander Lowen (qui lança, en 1950, la thérapie bio-énergétique « *pour relâcher les tensions et débloquer les affects* ») et Arthur Janov (qui mit au point, il y a dix ans, une méthode spectaculaire appelée thérapie primale, dans un cadre thérapeutique d'isolement, proche de la déprivation sensorielle).

Gentis tente une double démarche : comme thérapeute et comme patient.

### Des théories naturalistes

Comme thérapeute, il met en relief l'inadéquation des théories et s'interroge sur le contenu idéologique des « nouvelles thérapies ». L'accent mis par ces nouveaux *idéologues sur la « quête* du plaisir », la confusion qu'ils entretiennent entre désir et besoin, l'idéalisation du « corps sain », le culte de la « mère nature », le procès intenté au « père usurpateur », c'est — il ne faut pas s'y tromper — l'introduction d'un bouleversement dans les repères (et règles du groupe), annonciateur d'un autre monde, fût-ce celui du déclin.

« *Au nom de quoi,* dit, cependant, Gentis, *chercherait-on à se mettre en travers de ces thérapies ?* » Ce ne sont pas tant les thérapies qui lui semblent blâmables que la mystification théorique sur laquelle elles se fondent et l'exploitation commerciale éhontée qui en est faite. « *Les gens sont tellement conditionnés de nos jours. Un conseil donc : quand vous lirez ces mecs-là, prenez tout le temps de réfléchir. Sinon vous vous faites avoir en douceur.* » Gentis nous explique de façon magistrale comment c'est le rejet par Reich de la thèse freudienne de la pulsion de mort qui va permettre de réduire ensuite la psychanalyse à des théories naturalistes ; Freud avait montré que l'hédonisme ne pouvait suffire. Un principe distinct, la pulsion de mort, lui avait paru nécessaire pour rendre compte de la haine, de la répétition, de la culpabilité.

### Langage et inconscient

C'est comme patient que Gentis a affronté les « nouvelles thérapies ». Le stage (dans un groupe thérapeutique reichien) commence un matin à 10 heures.

« *Au repas du soir,* nous dit Gentis, *je savais que j'étais embarqué dans une des plus grandes aventures de ma vie.* »

*Deux événements vont le marquer*: au cours d'un des exercices, Gentis, le patient, se met à respirer sur un mode court et précipité. Intervient l'animatrice, qui lui dit : « *Sens combien tu respires.* » « *Tiens,* se dit Gentis, *que veut dire halètement ?* » A partir de cet instant précis, à partir des effets de la représentation halètement = allaitement, une hallucination le saisit au corps : « *J'ai reçu dans la bouche une goulée de lait tiède qui s'est propagée jusqu'à l'estomac.* » Quelques mois plus tard, travaillant comme patient avec l'animateur du stage (auquel il est affectivement lié), lui revient un geste autrefois familier (croiser les doigts des deux mains, se frottant droite contre gauche la peau des phalanges : jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, nous explique Gentis, il souffrait d'un eczéma suintant interdigital qui guérit à la suite d'un traitement homéopathique). A la fin de l'« atelier », Gentis découvre que la peau entre ses doigts était couverte de vésicules, les mêmes que jadis, qui ne s'étaient pas manifestées depuis vingt ans. Ces mêmes vésicules, qui autrefois suintaient pendant des heures avant de se dessécher, se résorbèrent ce jour-là en moins d'une demi-heure et disparurent sans laisser la moindre trace.

Comment ne pas rapprocher ces « événements » des expériences décrites par Chertok ? On y voit comment la suggestion peut aboutir à une « conversion » somatique (on savait déjà qu'il est possible d'obtenir par hypnose des traces de brûlures et d'ecchymoses, et la disparition des verrues rebelles).

Les « transes thérapeutiques » remises en honneur par les « nouveaux thérapeutes » seraient-elles donc faites de la soumission hypnotique du patient à un mage ? La question ne sera pas clairement posée.

Gentis, en tant que patient, a éprouvé la séduction qu'exercent ces méthodes, tout en gardant assez de conscience pour les juger avec lucidité (si les symptômes disparaissent sous l'influence de la végétothérapie, ils reviennent dès que le traitement se trouve interrompu). La mise à l'écart du transfert par les « nouveaux thérapeutes », la suspicion jetée par eux sur le verbal, ne résistent pas aux faits : lorsque la thérapie a quelque effet, Gentis nous montre que c'est à partir d'une improvisation du patient avec son thérapeute. Et lorsque les exercices bio-énergétiques aboutissent à un « blocage », c'est bien, nous dit-il, avec les mots que le processus se trouve relancé. Ainsi l'intérêt n'est-il pas tant d'opposer une thérapie à une autre que de s'interroger sur les effets concrets d'une position idéologique qui oppose le langage et l'inconscient à un au-delà bio-énergétique.

Les tenants d'une « pureté » freudienne n'ont-ils pas, par leur surdité et leur indifférence aux problèmes de leur époque, participé à cette création paranoïaque ? Freud avait renoncé à sauver le monde. Les « nouveaux thérapeutes » proposent, eux, une doctrine de salut.

Dans un monde où Dieu a disparu, où les structures familiales se trouvent réduites à la famille nucléaire, elle-même évanescente, les jeunes demandent à croire, et, comme le dit Gentis, « *sont prêts à avaler n'importe quoi* » pour trouver des repères et des raisons d'exister.

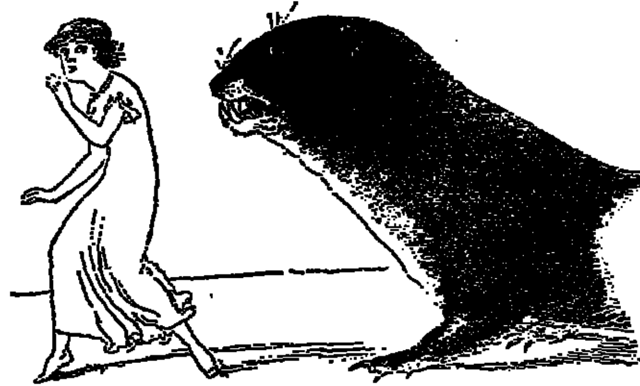
Depuis une à deux décennies, la préférence dans le monde est donnée aux vérités totalisantes, aux techniques de suggestion et de manipulation des individus. Mais ces techniques et l'engouement quasi religieux pour les sectes n'existaient-ils pas déjà aux Etats-Unis avant l'arrivée de Freud ? Il n'y a, en fait, rien de changé, si ce n'est que, le commerce aidant, les jeunes sont devenus un marché géré avec efficacité au plan international. Les jeunes sont appréciés (via drogues et « attrape-couillons » divers) ; on a réussi à en faire des produits exploitables.

**MAUD MANNONI.**

★ **LEÇONS DU CORPS, de Roger Gentis. Ed. Flammarion, 234 pages. Environ 60 F.**



## Le grand-père de Sherlock Holmes



SHERLOCK HOLMES était cocaïnomane. Son grand-père Charles Altamont Doyle (1832-1893), père du romancier Arthur Conan Doyle, était, lui, un alcoolique profond. Sa vie s'acheva par une suite d'internements dans divers asiles d'aliénés écossais. Il était en fait le raté d'une brillante famille de peintres et de dessinateurs, irlandaise et catholique, la seule de l'Empire britannique qui ait donné au *Dictionary of National Biography* cinq noms en l'espace de trois générations. Lui-même fut un aquarelliste à l'imagination étrange, comme le montre l'un de ses carnets, retrouvé en 1977, et publié par la suite en Angleterre et aux Etats-Unis.

Son univers personnel est un curieux mélange de terreur et de gentillesse, de mysticisme et d'humour. L'auteur y affronte des policiers ailés, tandis que de « *vrais* » *anges s'absorbent dans* la contemplation de parties de cartes terrestres. Un autre personnage céleste indique, sur un ton de spécialiste du voyage organisé, le chemin du paradis. Des enfants discutent, imperturbables, avec d'innombrables oiseaux géants. Lewis Carroll n'est pas loin. Le lion et la licorne de l'héraldique britannique s'animent, se battent, s'épousent, *se moquent* de la nation qu'ils sont censés représenter. Une « mort » conventionnelle, à squelette et à faux, supporte avec sérénité les calembours de Charles Altamont Doyle.

Partout en Europe, à la fin du dix-neuvième siècle, monte l'irrationnel et s'étend le domaine de la folie. Mais, dans les îles britanniques, les thèmes morbides n'arrivent pas à éclipser totalement *l'humour et la douceur* caractéristiques du comportement national ; même au cœur de l'époque victorienne ; même au fond des asiles d'aliénés.

E. T.

★ *The Doyle Diary, The last great Conan Doyle mystery,* de Charles Altamont Doyle, Ballantine books. Introduction de Michael Baker, 91 pages, environ 50 F. On peut trouver ce livre à Paris chez Smith and Son, 248, rue de Rivoli.

# L'autre visage de Groddeck

● ***Une image ternie par des professions de foi racistes.***

Vraiment, on ne s'attendait pas à cela de la part de Georg Groddeck. Qui aurait osé imaginer que ce franc-tireur de la psychanalyse, ce « superbe analyste sauvage » selon Freud, ce génial explorateur du ça, était susceptible de tenir des propos affligeants sur la pureté du sang ; des propos aussi odieux que celui-ci : « *Le mariage avec des gens de couleur est un crime qui devrait être sanctionné au moins par la privation des droits civiques frappant les époux et leurs enfants. Quand on trahit son sang, on ne mérite pas d'être citoyen.* » Ou encore ces réflexions grotesques sur le sang des Asiates qui, d'après les analyses chimiques, ressemblerait davantage au sang simien qu'au sang humain.

Catherine Clément, qui a préfacé *Nasamecu* — un ouvrage de médecine populaire rédigé en 1913 — où figurent ces professions de foi racistes, observe tristement : « *J'ai aimé Groddeck, sa séduction fut immense. J'aurais peine à cacher que son image est à jamais ternie.* » « *Que faire,* ajoute-t-elle, *de ces phrases qui sonnent comme des bruits de bottes ?* » Oui, que faire ? D'autant plus que Roger Lewinter, le patient traducteur et commentateur de Groddeck, nous apprend dans un petit livre : *l'Apparat de l'âme,* qu'en 1931 encore ce dernier manifestait un antisémitisme théorique. On se souvient également qu'avant de mourir en Suisse, en 1934, il n'avait pas caché ses sympathies pour Hitler. Il croyait que l'Allemagne avait besoin d'un chef et, naïvement, il espérait que Hitler pourrait dignement tenir ce rôle. Il lui écrivait même pour le mettre en garde contre son entourage et lui donner quelques conseils. Par ailleurs, il ne ménageait pas ses critiques à l'égard du nouveau régime et sans doute aurait-il été arrêté si, cédant aux instances de ses proches, il ne s'était pas réfugié à Zurich.

### Une position d'humilité

De tout cela, il n'est, hélas ! pas question dans le très riche numéro d'hommage que lui consacre la revue *l'Arc*, et auquel *ont participé notamment* Catherine Clément, Pamela Tytell, Maud Mannoni, Roger Dadoun, Roger Gentis, Raymond Bellour et Jacques Trilling. On y trouvera, en revanche, une notice autobiographique rédigée en 1933 dans laquelle Groddeck définit en quelques phrases son principal apport à la médecine de son temps : « *Groddeck,* écrit-il, *a cherché des nouvelles voies dans l'art de guérir. Il a établi que les maladies dites organiques ont aussi, sans exception, des racines psychiques, et qu'elles sont susceptibles d'un traitement psychique (...). Il est le premier médecin (...) à avoir exploité dans l'activité médicale le conditionnement du physique par le psychique, et inversement.* »

Dans un entretien avec Christian Descamps, Maud Mannoni évoque le trajet de Groddeck : parti d'une position de domination, qui était celle non seulement de son maître, Ernest Schweninger, mais de toute la médecine à la fin du dix-neuvième siècle, il va passer à une position d'humilité, découvrant que celui qui aide le plus est celui qui a renoncé à aider. Il insistera également sur l'idée que « ce n'est pas nous qui guérissons, c'est le patient qui se guérit lui-même ». Cette position d'humilité, note ironiquement Maud Mannoni, nous interpelle tout particulièrement ; on ne peut pas dire qu'elle soit l'apanage des analystes parisiens contemporains...

### Une ultime leçon

A propos de la maladie, Groddeck écrit dans *Nasamecu* : « *Sans se lasser, la maladie dit à l'homme : mets de l'ordre dans ta vie, le chaos est en toi ; si tu ne réagis pas, c'est moi la maladie qui mettrai de l'ordre dans ton chaos.* » Bien avant de rencontrer Freud, il était attentif au sens du symptôme, ainsi qu'à cette part de folie et d'enfance que chacun porte en soi. Il redoutait, en revanche, que la psychanalyse, cet art infiniment subtil, se dégrade au contact des balourds et des ballots. « *Il en sera comme du pianotage,* écrivait-il prophétiquement. *Sous prétexte qu'il existe deux ou trois grands artistes qui savent jouer du piano, on installe tous les potaches et toutes les jeunes filles de bonne famille devant ces instruments de torture. Mais si les pianoteurs se contentent de blesser nos oreilles, les jongleurs de la psychanalyse mettront nombre d'âmes humaines en loques.* »

Reste, pour conclure, la question que je posais au début de cet article : que faire des propos ouvertement racistes que tenait Groddeck ? Peut-être faut-il admettre — et ce serait son ultime leçon, bien involontaire cette fois — que même chez l'homme le plus intelligent il reste toujours assez d'étoffe pour faire un imbécile et que même chez *l'homme le plus normal il en* reste assez pour faire un salaud. Et puis, le plus intolérable ne serait-ce pas de n'être jamais déçu ?

**ROLAND JACCARD.**

★ **NASAMECU, de Georg Groddeck, trad. de l'allemand par P. Villain. Ed. Aubier-Montaigne, 244 p. Environ 54 F.**

★ **L'APPARAT DE L'AME, de Roger Lewinter. Editions Mazarine, 83 p. Environ 32 F.**

★ **Revue « l'Arc », n° 78, Georg Groddeck, 103 p., 28 F.**

# DÉFENSE

## La base du plateau d'Albion reçoit ses premiers missiles thermonucléaires

**Le ministre de la défense, M. Yvon Bourges, doit se rendre, vendredi 23 mai, sur la base aérienne d'Apt (Vaucluse), pour assister à la mise en service des nouveaux missiles nucléaires stratégiques S-3 dans leurs silos du plateau d'Albion (Haute-Provence).**

Cette visite marque l'achèvement de la première phase de modernisation du plateau d'Albion, appelé à demeurer, durant la décennie 1980-1990, l'un des trois piliers de la *force française de dissuasion* avec les sous-marins nucléaires lance-engins et quelques bombardiers *Mirage-4 en escadre au-delà de 1985.*

Situé à la limite des départements de la Drôme, du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence, le plateau d'Albion comprend dix-huit silos de missiles enterrés et disséminés autour de la base de soutien de Saint-Christol. Ces dix-huit missiles *sont divisés en deux unités de tir* de neuf engins chacune, dont les P.C. enfouis sous la montagne sont près de *Rustrel* et de *Reilhannette.* Le projet d'une troisième unité de tir, initialement *prévue,* a été abandonné en 1968.

Ces postes de tir, occupés en permanence par deux officiers de l'armée de l'air relayés toutes les vingt-quatre heures, sont reliés aux *centres de commandement des forces* aériennes stratégiques (COFAS) de Taverny (Val-d'Oise) et de Mont-*Verdun (Rhône), qui recevraient éventuellement* leurs ordres de lancement du chef de l'État. Les transmissions sont multiples (cinq réseaux indépendants), et une liaison de survie permet de commander le tir même après un bombardement nucléaire ou classique qui interromprait les liaisons.

Jusqu'à *présent,* les missiles *du* plateau d'Albion étaient des S-2 *enfouis depuis août 1971, pour* le P.C. de Rustrel, et depuis mai 1972 pour le P.C. de Reilhannette. Pesant *32 tonnes* et mesurant 15 mètres de long, le S-2 est constitué de deux étages propulsés à poudre : un premier étage de 16 tonnes de poudre et un second de 10 tonnes, surmontés d'une case d'équipements pour larguer une bombe de 150 kilotonnes (soit huit fois la puissance de celle d'Hiroshima).

En 1974, le gouvernement décide de *moderniser* le système, notamment en choisissant d'installer des charges thermonucléaires d'une mégatonne (soit plus de cinquante-cinq fois la bombe d'Hiroshima). C'est, du reste, la même charge qui équipe *déjà* les *missiles* thermonucléaires M-20 de tous les sous-marins français en service.

### 2 milliards de francs

Le programme alors retenu vise à moderniser une première unité avec un *nouveau missile,* baptisé S-3, entre juillet 1978 et mai 1980, et la deuxième unité avant 1982. C'est précisément à la mise en service de *celle première* unité de S-3 — celle de Rustrel — que doit assister, vendredi 23 mai, le ministre de la *défense.*

Ce *programme* S-3, confié principalement au Commissariat à l'énergie *atomique (C.E.A.) et à la Société* nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), *représente* une dépense de 2 milliards de *francs. Le missile S-3* garde le premier étage du S-2 et utilise un second étage de 6 *tonnes* de poudre aux performances accrues, ainsi qu'un nouveau système de rentrée des têtes dans l'atmosphère.

A la différence du S-2, le S-3 pèse 26 tonnes, mesure *moins* de *14 mètres de hauteur,* et *il porte* sa charge explosive à *plus* de 3 000 kilomètres de distance. La tête thermo*nucléaire et le corps de rentrée ont* été « durcis » contre des agressions adverses, c'est-à-dire qu'ils sont protégés contre les effets d'une explosion en altitude d'un missile antimissile.

Répartis sur une superficie de 36 000 hectares, les silos sont distants, entre eux, de *plusieurs* kilomètres. Leur emplacement a été défini pour que chacun des missiles *constitue éventuellement un objectif* indépendant *pour* une « frappe » ennemie exigeant un coup précis et direct au but *si* elle veut être efficace.

Des calculs tenant compte de ce que l'on sait actuellement de la puissance et de la précision des armes adverses donnent à penser que, pour détruire ces dix-huit silos simultanément, il faudrait lancer sur *le plateau d'Albion jusqu'à 20* mégatonnes, soit dix fois le total de la puissance des bombes larguées entre 1939 et 1945 sur l'Allemagne et les territoires occupées par l'armée nazie (1).

Il s'agit là d'un volume de « frappe » considérable de la part d'un adversaire éventuel qui prendrait l'initiative d'ouvrir une guerre nucléaire sur *le territoire national, au risque d'entraîner immédiatement* la riposte des sous-marins stratégiques — moins vulnérables — en patrouille opérationnelle permanente. — J. I.

(1) *Stratégique,* premier trimestre 1979, hôtel national des Invalides, 75007 Paris.

## Le vice-amiral Orosco va commander l'École de guerre navale

### Le général Servranckx devient sous-chef d'État-major des armées

Sur la proposition de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, *le conseil des ministres du* mercredi 21 mai a approuvé les promotions et nominations sui*vantes :*

● MARINE

*Sont nommés :* commandant l'École supérieure de guerre navale, le vice-amiral Jean-Paul Orosco ; commandant supérieur des forces armées de la Polynésie française, commandant le centre d'expérimentation du *Pacifique* et commandant la zone maritime du Pacifique, le contre-amiral *Jacques Choupin.*

● TERRE

*Sont promus :* général de brigade, les colonels Léon George et Étienne Doussau (ce dernier *est* nommé *adjoint* d'« opérations » au général commandant la 7e division blindée et la *65e division militaire territoriale).*

*Sont nommés :* sous-chef d'état-major des armées, le général de brigade Jacques Servranckx ; chef de la division « emploi » à l'état-major des armées, *le général* de *brigade* Henri Rouquette ; commandant la 21e division militaire territo*riale, le général de brigade* Maurice Boursier ; directeur central du Service national, le général de brigade Pierre Morisot ; directeur de l'intendance de la IIIe région militaire (Rennes), l'intendant général de deuxième classe Robert Taureau ; commandant et directeur des transmissions du 1er corps d'armée et de la VIe région militaire (Metz), le général de brigade Bernard Gabriel ; commandant la *32e division* militaire territoriale, le général de brigade Michel Guillermet ; *adjoint « opérations » au général* commandant la 10e division blindée et la 63e division militaire *territoriale, le général* de brigade Jacques Julien de Zélicourt ; sous-chef d'état-major de l'armée de terre, le général de brigade Michel Berthier.

Est chargé des fonctions de sous-directeur « prévision-budget-finances » à la direction centrale de l'intendance, l'intendant général de deuxième classe Roland Sei.

● AIR

Sont promus : général de brigade aérienne, les colonels Michel de Touchet (nommé adjoint au général commandant la IIIe région aérienne), Marcel Sandillon et Claude Carreau (nommé adjoint au général commandant le transport aérien militaire).

Sont nommés : adjoint au gé*néral commandant les Écoles* de l'armée de l'air, le général de brigade aérienne Pierre Menanteau ; *inspecteur des réserves* et de la mobilisation de l'armée de l'air, le général de brigade *aérienne* Henri Broussaud.

● GENDARMERIE

Sont promus général de brigade, les colonels Pierre de Larochelambert (nommé commandant la Garde républicaine) et le colonel Jean Le Cuziat (nommé commandant la gendarmerie des forces françaises en Allemagne).

*Un rapport de la commission de l'Assemblée nationale*

## La France devra avoir avant l'an 2000 dix ou onze sous-marins lance-missiles

### *préconise M. Tourrain député R.P.R.*

**Dans un rapport au nom de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, que les députés membres ont examiné, mercredi *après-midi* 21 et *jeudi matin* 22 mai, M. Raymond Tourrain, député R.P.R. du Doubs, préconise de porter à dix ou onze le nombre des sous-marins stratégiques lance-missiles, d'accroître la puissance de feu nucléaire du plateau d'Albion en Haute-Provence, et de mettre à l'étude le coût de la construction de cinquante bombardiers Mirage-4 000.**

Le député R.P.R. avait été chargé, par ses collègues de la commission, d'un rapport sur « *la situation des forces nucléaires, leur modernisation et leur développement souhaitable au cours des deux décennies à venir* ». Ce travail de la commission est à *mettre* en parallèle avec le travail des états-majors qui préparent, actuellement, les décisions attendues dans le même domaine de la part du conseil de défense, présidé par le chef de l'État, pour l'été prochain.

M. Tourrain a exposé les premières conclusions auxquelles il a abouti après une série d'entretiens avec des experts militaires et civils ; son rapport ne sera pas publié avant juin 1980.

Dans ses premières conclusions, le rapporteur de la commission préconise « *de donner à la force océanique stratégique la priorité des priorités* ». « *Pour obtenir une marge de sécurité rassurante,* explique le député R.P.R., *cette force devrait compter d'ici à l'an 2000, suivant un calendrier à définir, quatre nouveaux sous-marins* (l'Inflexible *compris) ou cinq nouveaux bâtiments (dans le cas où* le Redoutable *ne serait pas refondu)* ».

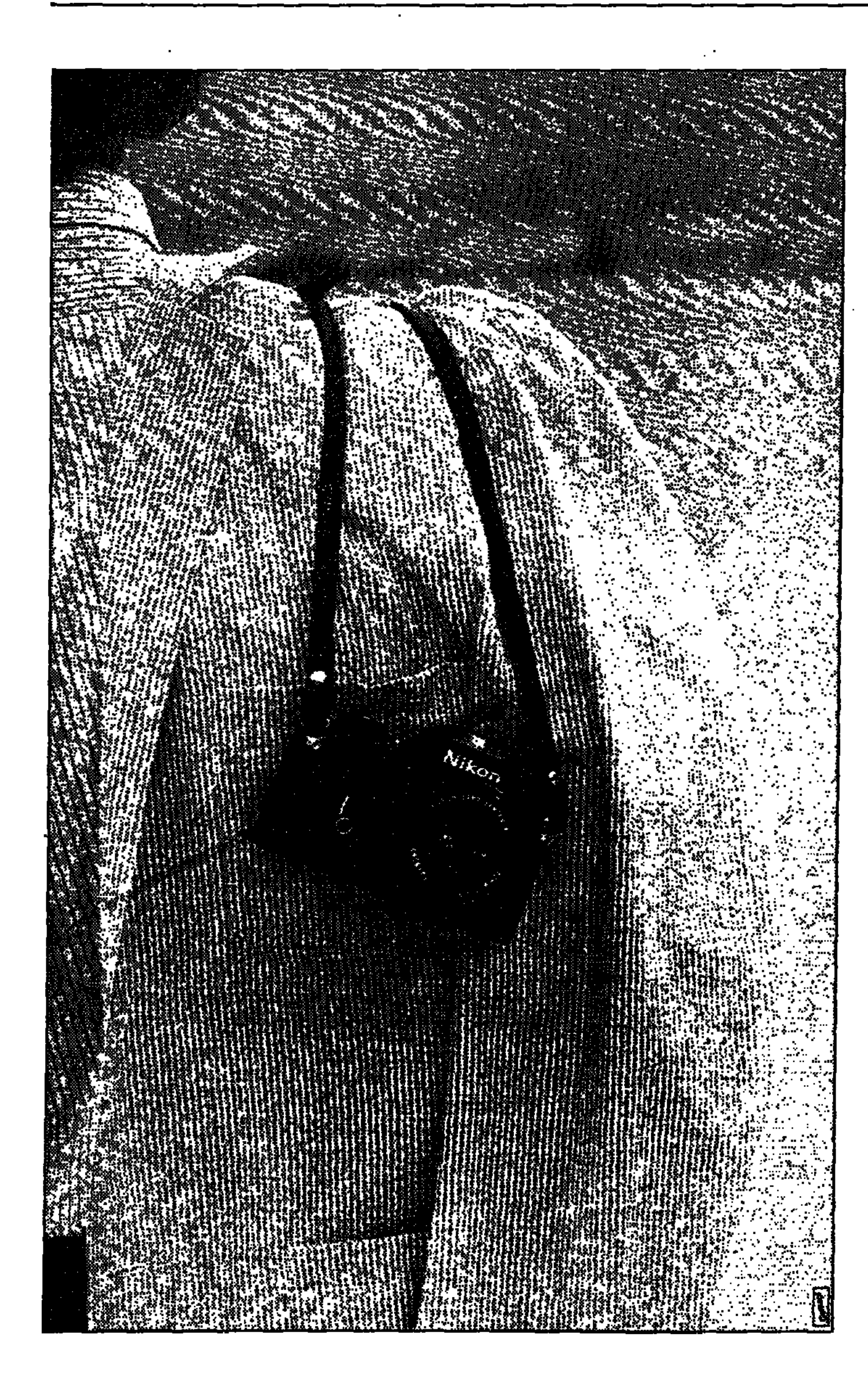
Pour les missiles du plateau *d'Albion, en Haute-Provence,* qui « *doivent être maintenus* », le rapporteur demande « *un enfouissement plus profond, une protection durcie et l'implantation d'un troisième lot* ». Ce qui porterait à vingt-sept le nombre des missiles enterrés dans cette région. Mais M. Tourrain suggère aussi que trois des quatre silos, qui servent aux essais de missiles depuis le centre spécialisé des Landes, soient rendus opérationnels avec l'installation de missiles S-3, déjà en service sur la base du plateau d'Albion.

A propos de l'avenir des bombardiers nucléaires Mirage-IV, *qui seront progressivement* retirés du service après 1985, le rapporteur R.P.R. demande que soit *évalué* le coût d'un programme d'une cinquantaine d'appareils Mirage-4 000, la version biréacteur du Mirage-2 000 retenu par l'armée de l'air pour ses besoins de défense aérienne.

Dans une autre de ses conclusions, M. Tourrain observe, au nom de la commission, dont il fut jusqu'à l'an dernier l'un des vice-présidents, que « *l'intervention de l'armement nucléaire tactique doit s'effectuer par un coup direct, brutal, massif et vigoureux* ».

« *L'arme à rayonnement renforcé qui privilégie les effets du rayonnement par rapport aux effets mécaniques et thermiques,* écrit le rapporteur, *n'ajoute pas grand-chose à la dissuasion de l'armement tactique. (...) Toutefois, la France ne peut pas se priver des inventions intéressantes concernant la défense et le rapporteur de la commission n'est pas hostile à la fabrication de cette arme. Néanmoins, il doit être bien entendu qu'en aucun cas un concept de bataille prolongée ne doit être la justification de la mise en service de l'armement à rayonnement renforcé* », autrement appelé bombe à neutrons.

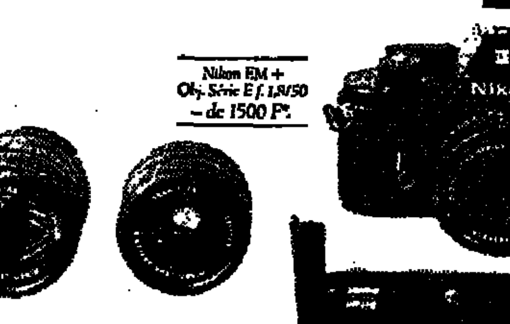
Aucune *évaluation* financière n'est encore avancée dans le rapport de M. Tourrain. Mais, selon les conseillers du député, on estime qu'il s'agit, au total, d'un programme nucléaire de l'ordre de 80 milliards de francs pour les investissements, compte tenu du fait que la France a engagé environ 220 milliards de francs (valeur 1980) depuis le début de ses dépenses d'investissements nucléaires en 1960.

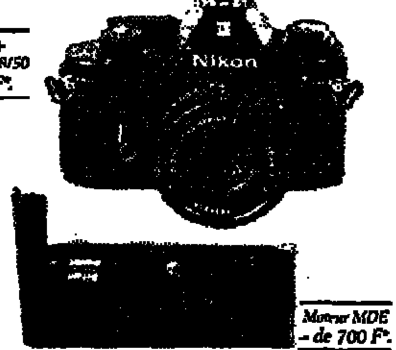






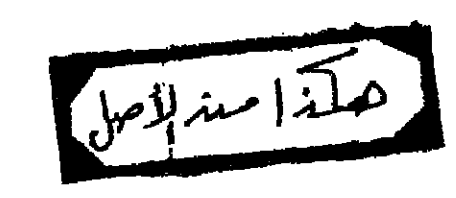










# JUSTICE

## LE DÉBAT SUR LE PROJET « SÉCURITÉ ET LIBERTÉ »

### L'examen du texte pourrait être retardé d'une journée

L'examen en séance publique par l'Assemblée nationale du projet de loi « sécurité et liberté » que M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, devait défendre à partir du mardi 27 mai, pourrait être retardé d'une journée.

M. Alain Peyrefitte a, en effet, laissé entendre, mercredi 21 mai, devant le groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, qu'il pourrait accepter de donner un délai supplémentaire à la commission des lois qui examine ce texte. Le garde des Sceaux devait rencontrer les députés R.P.R. jeudi après-midi.

*La commission a pris du retard*, et il est improbable que le rapporteur du projet de loi, M. Jacques Piot (R.P.R., Yonne), puisse présenter son rapport le 27 mai. Après avoir entendu, mardi 20 mai, M. Peyrefitte, la commission a repoussé, mercredi, l'exception d'irrecevabilité présentée par les socialistes. Puis elle a commencé l'examen de la question préalable que lui a soumise M. Philippe Séguin (R.P.R., Vosges) et qui tend à dire qu'il « *n'y a pas lieu de délibérer* ». La gauche appuyait M. Séguin, ainsi que trois députés R.P.R., MM. Michel Aurillac (Indre), François Le Douarec (Ille-et-Vilaine), Pierre Pasquini (Haute-Corse) et deux députés U.D.F., MM. Gérard Longuet (Meuse) et Alain Madelin *(Ille-et-Vilaine)*. A la suite d'une suspension de séance, les travaux de la commission et le vote sur la question préalable ont été renvoyés au jeudi 22 avril *après-midi*.

### LA C.G.T. : un danger pour les travailleurs.

*Par la voix de M. Gérard* Gaume, secrétaire confédéral, la C.G.T. « *condamne vigoureusement le projet Peyrefitte de réforme du code pénal, qui cherche à faire de l'appareil judiciaire un organe purement, plus fortement et plus rapidement, répressif. Le projet*, explique la C.G.T., *constitue une pièce essentielle du dispositif général que le gouvernement met en place pour restreindre les libertés dans notre pays. Il s'appuie sur une basse campagne autour de l'insécurité, alors que le gouvernement et le patronat en sont les seuls responsables, notamment en cassant les usines et les hommes ou en utilisant les forces de police contre les travailleurs en lutte ou les étudiants.* » La C.G.T. « *alerte tous les salariés sur le très grave danger que représente ce projet pour leur liberté de travailleurs et de citoyens* » et les appelle à « *agir dans l'unité pour le repousser* ».

### LA C.F.D.T. : la commission des lois doit rejeter le projet.

Dans une lettre adressée à M. Jean Foyer, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, M. Hubert Lesire-Ogrel, secrétaire national de la C.F.D.T., demande que cette commission « *rejette le projet du gouvernement* ». Pour la C.F.D.T., « *si un nouveau projet devait être, ultérieurement, soumis au Parlement* », il devrait l'être « *dans le cadre d'un large débat contradictoire* ».

M. Lesire-Ogrel écrit notamment : « *Nous voulons protester avec force contre l'atmosphère de secret qui entoure l'établissement du projet. Nous sommes parfaitement respectueux du droit du législateur de débattre et de décider des modifications à la loi, mais nous disons aussi qu'une conception normale de la démocratie implique des conditions de dialogue et d'information qui ont été totalement négligées (...).*

### Le 28 mai, à Paris

#### M. FRANÇOIS MITTERRAND PRENDRA LA PAROLE AU COURS D'UN RASSEMBLEMENT ORGANISÉ PAR LE P.S.

Le parti socialiste organisera le 28 mai, au Théâtre de l'Empire *(41, avenue de Wagram, 75017 Paris)*, une manifestation « *sur les libertés* » à propos du « *projet Peyrefitte* », qui, selon lui, « *illustre la dégradation des libertés sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing* ».

Le P.S. précise que cette manifestation comportera une « table ronde » à laquelle participeront des femmes, des immigrés, des étudiants, ainsi que des représentants du Syndicat de la magistrature, du Syndicat des avocats de France et de la Fédération autonome des syndicats de police. M. François Mitterrand *prendra la parole* à *l'issue* de la réunion.

#### QUESTION DE MAGISTRATS A LEUR DIRECTEUR

Nous avons reçu de plusieurs magistrats de la chancellerie *une lettre dans laquelle ils* « constatent, à la lecture de la note publiée dans le journal « le Monde » daté du jeudi 22 mai 1980 par M. Beteille, directeur des affaires criminelles et des grâces à la chancellerie, que les seuls collaborateurs institutionnels du garde des sceaux seraient, selon l'auteur de la note, les directeur et sous-directeur ». Ces magistrats *remarquent que*, « *pour la* première fois, en effet, les magistrats des services de la sous-direction ont été complètement tenus à l'écart de l'élaboration d'un *projet de loi* définissant une politique criminelle ; ils s'interrogent, en conséquence, sur leur rôle au sein de la direction des affaires criminelles et des grâces ».

● *Le Conseil de l'ordre des avocats à la cour de Paris* a réaffirmé le 20 mai son opposition au projet de loi « sécurité et liberté » et demande « *son retrait immédiat* » pour que puisse s'instaurer « *une concertation jusqu'alors inexistante* ».

● *Le comité de liaison des associations de réinsertation* dénonce « avec force » le « projet Peyrefitte ». Il écrit notamment : « *Les prisons sont combles. La promiscuité, l'oisiveté, l'endoctrinement des plus faibles par les plus durs y règnent. Le taux de récidive y est des plus élevés d'Europe. Cet état de fait ira de mal en pis. Est-ce le but poursuivi ? Nous pensons que, loin de favoriser la sécurité des citoyens et la liberté des personnes, ce projet ne peut qu'engendrer une augmentation de la délinquance et des actes de violence.* »

★ CLAR, 48, rue de la Santé, 75014 Paris.

● *L'association Libres juristes*, dans un communiqué, « *considère que le projet Peyrefitte constitue une régression inédite depuis Vichy en matière de droit et de garanties des libertés, sans qu'aucun aspect positif vienne contre-balancer les perspectives globales d'un texte d'essence purement répressive* ».

★ Libres juristes, 17, rue Alphonse-de-Neuville, 75017 Paris.

### Le procès du directeur de l'Espelidou

## Retouches au portrait d'un aumônier modèle

De notre envoyé spécial

Montpellier. — Cheveux gris lissés avec soin, front haut, pommettes saillantes, yeux enfoncés dans les orbites, teint jaune et bouche tombante, le Père René-Emile Fabre, soixante-neuf ans, semble porter sa croix lorsqu'il pénètre, le dos voûté, dans la salle d'audience de la cour d'assises de l'Hérault, mercredi 21 mai. Habillé d'un pauvre costume d'ecclésiastique au pantalon tirebouchonné, il donne l'impression que le martyr c'est lui. Impression vite dissipée dès la lecture de l'acte d'accusation, qui décrit sans complaisance la longue série de sévices auxquels le prêtre est accusé de s'être livré de 1972 à 1976 sur douze jeunes débiles profondes, alors qu'il était directeur de l'Espelidou (*le Monde* du 22 mai).

Ces faits, que le prêtre n'a pas niés *au cours de l'instruction*, mais qu'il interprète à sa manière — les violences faisaient nécessairement partie de ses méthodes pédagogiques et éducatives — seront évoqués ces jeudi et vendredi avec l'audition des témoins à charge et à décharge. La journée du 21 mai a été en effet consacrée à l'interrogatoire du Père Fabre et au fonctionnement de l'établissement qu'il dirigeait à Saint-André-de-Sangonis (Hérault).

M. Bernard Bacou, qui préside les débats avec minutie et autorité — intervenant dans les premières et très vives escarmouches qui ont opposé les deux principaux avocats, Mᵉ Ferran, de Montpellier, pour les parents d'Isabelle Le Menach, et de Mᵉ Lafon, de Paris, pour le Père Fabre — s'est surtout intéressé au passé militaire de l'accusé. Si la « conduite exemplaire » en mai 1940 — quatre citations — de René-Emile Fabre, qui sera ordonné prêtre un an plus tard, est prouvée, son comportement d'aumônier militaire, de 1950 à 1959, en Corée, en Indochine et en Algérie est, en revanche, controversé.

On est loin, en fait, de l'image du héros, mêlé depuis 1939 à tous les conflits où la France a été engagée et qu'il avait toujours soignée jusque-là. C'est que les documents militaires qui le mettent aujourd'hui en cause n'ont été révélés qu'en 1978.

*Cependant, d'une voix calme*, douce, le père Fabre se défend en attaquant. D'une façon générale, pour cet ecclésiastique, qui a réponse à tout avec sa logique personnelle, tous ceux qui, dans sa vie, se sont opposés à lui sont pour le moins incompétents.

« *Surestimation de ses capacités, atrophie du moi, personnalité paranoïaque avec un élément pervers* » assureront pourtant les docteurs Guy Montebello et Odette Grandmontagne, qui ont examiné l'accusé, le 4 juin 1976, à Toulouse, quelques mois après le drame de l'Espelidou. Mais, ont-ils *expliqué aussi, il ne faut pas* confondre une personnalité paranoïaque et le délire paranoïaque qui, lui, est psychopatique. Le père Fabre, homme d'une intelligence au-dessus de la moyenne, ne présente, pour eux, aucune anomalie mentale et est entièrement responsable de ses actes.

MICHEL CASTAING.

### Aux assises de l'Ardèche

#### LA RÉCLUSION CRIMINELLE A PERPÉTUITÉ EST REQUISE CONTRE STÉPHANE VIAUX-PECCATE

L'avocat général a réclamé, jeudi 22 mai, une peine de réclusion criminelle à perpétuité contre Stéphane Viaux-Peccate, l'un des complices de Pierre Conty, auteur présumé de trois meurtres dans l'Ardèche le 24 août 1977. L'avocat général a déclaré qu'il accordait une seule circonstance atténuante à Stéphane Viaux-Peccate, celle d'avoir laissé la vie sauve à l'un des gendarmes qu'il avait rencontrés sur son chemin après le hold-up du Crédit agricole de Villefort (Lozère). « S'il ni l'avait pas fait, j'aurais demandé avec fermeté la peine de mort », a-t-il ajouté. L'avocat général a demandé contre Jean-Philippe Mouillot, qui n'avait participé qu'au hold-up, une peine de cinq à dix ans de réclusion. Depuis ce triple meurtre, Pierre Conty est resté introuvable (le Monde du 22 mai).

### LA COUR DE VERSAILLES INFIRME LA CONDAMNATION DE M. PHILIPPE BOUVARD POUR PLAGIAT

La cour de Versailles a infirmé, par un arrêt rendu le mardi 13 mai, le jugement de la première chambre civile du tribunal de *cette même ville*, qui *avait* condamné, le 4 décembre 1979, M. Philippe Bouvard pour plagiat.

Auteur de la pièce *Au plaisir, mesdames*, M. Bouvard avait été assigné en justice par un kinésithérapeute parisien, M. Camille Debono, lui-même auteur d'une œuvre intitulée *Don Canapé, señor des Bahamas*, dont il estimait que M. Bouvard s'était inspiré directement.

M. Debono, qui avait obtenu en première instance 5 000 F de *dommages et intérêts, a été* débouté par la cour d'appel qui a jugé que la contrefaçon reprochée n'était pas établie. Il devra en outre verser à M. Bouvard une somme de 3 000 F correspondant aux frais de justice.

### Un colloque à Paris

#### LA PRÉVENTION OUBLIÉE

*M. Jacques Léauté*, directeur de l'Institut de criminologie et membre du Comité national de prévention de la violence mis en place sur une suggestion du *Comité d'études du même nom*, présidé jusqu'en 1977 par M. Peyrefitte, s'est inquiété, au cours de la journée d'études organisée mardi 20 mai par la Société internationale de criminologie, de l'avenir de ce comité national, qui n'a, malgré la possibilité qu'avait le gouvernement, pas été consulté lors de la préparation du projet de réforme du code pénal. Ce projet constitue pour M. Léauté un « *revirement important de la politique criminelle* ». « *L'effet de choc de son vote*, a-t-il dit, *ne pourra avoir qu'un effet fugace et le besoin de prévention réapparaîtra.* »

Les représentants des comités départementaux — qui assurent la liaison entre la région et le comité national — ont insisté sur l'inadaptation de l'habitat, la dissolution de la cellule familiale et les problèmes d'insertion sociale de la jeunesse, dont le « projet Peyrefitte » ne dit mot.

● *Quatre malfaiteurs, le visage masqué, armés de revolvers et de fusils de chasse à canon scié*, ont attaqué, mercredi 21 mai vers 10 heures, le centre de la Sécurité sociale de Créteil (Val-de-Marne). D'après les responsables du centre, ils auraient emporté 110 000 F destinés au paiement des *assurés sociaux*. Au cours de leur fuite, les malfaiteurs ont ouvert le feu sur deux gardiens de la paix qui les poursuivaient. Les deux policiers, blessés aux jambes, ont été admis à la maison de santé des gardiens de la paix.

● RECTIFICATIF. — La société Jahnichen, dont les locaux, 27, rue de Turin à Paris (8ᵉ), ont été visés par un attentat le lundi 19 mai (*le Monde* du *20 mai*), n'est pas, comme nous l'avons écrit, une firme ouest-allemande, *mais une entreprise* entièrement française, représentant des sociétés étrangères, notamment ouest-allemandes et japonaises.

## LE PROCÈS DE M. PATHÉ DEVANT LA COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT

### Un russophile convaincu

« Un espion ? — Objection Votre Honneur : un agent de renseignements doublé d'un agent d'influence, bref un praticien de la « désinformation ». Depuis le mardi 20 mai (« le Monde » *du 22 mai*), *la Cour de sûreté de l'Etat juge* M. Pierre-Charles Pathé, inculpé « d'intelligences avec les agents d'une puissance étrangère », en l'occurrence l'Union soviétique.

*Dans sa déposition, mercredi 21 mai*, le commissaire divisionnaire Raymond Nart a mis les points sur les « i » : M. Pathé a été un « pigiste du K.G.B. ». Une collaboration qui a *duré, selon lui, de 1959 au mois de juillet 1979*, date de son arrestation par les enquêteurs de la Direction de la surveillance du territoire (D.S.T.).

Quand M. Pathé a été arrêté en flagrant délit, dans l'arrière-salle d'un café de la place Gambetta, à Paris, il a été « *choqué* », « *sidéré* », dit-il. D'un coup, à l'âge de soixante-dix ans, on lui reprochait vingt ans de son existence, vingt ans d'une *réflexion* qui s'était matérialisée dans de nombreux articles de journaux — le *Libération* d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie, *l'Evénement*, *France-Observateur*, — vingt ans d'efforts pour créer et faire vivre des bulletins confidentiels comme l'hebdomadaire *CISEP* (1), de 1962 à 1967, et la lettre bimensuelle *Synthesis* à partir de 1976, vingt ans de relations mondaines dans les milieux politiques notamment, vingt ans d'une vie publique dont on lui disait soudain être sûr qu'elle avait été inspirée, dans l'ombre, par le K.G.B. « *Choqué* » donc, « *sidéré* » M. Pathé, mais bien obligé de concéder qu'il y avait là un « *brin de vérité* »...

Septuagénaire frêle, homme d'études avant tout, M. Pathé écoute à présent, assis dans le box des accusés, les charges que l'on égrène contre lui. Son portrait a été brossé. Fils légitimé de Charles Pathé dont le nom est lié à l'essor du cinématographe, il a vécu une jeunesse bourgeoise, étudiant successivement le droit, les mathématiques, les sciences politiques et diverses langues, dont le russe, à partir de 1943. On sait de lui qu'il a voyagé sous l'impulsion de son père qui l'a « *élevé dans l'admiration des Etats-Unis* ». Mais désormais, en dépit de cet héritage, c'est de sa « *russophilie* » qu'il est question. Et M. Pathé approuve parfois d'un mouvement de tête, d'un clignement d'yeux, ce qui se dit dans le prétoire.

Innocent ou coupable ? M. Pathé semble ne plaider ni l'un ni l'autre. Comme si, d'une communion d'idées ponctuelle à l'information donnée à l'agent d'une puissance étrangère, la nuance n'existait pas. Comme si, de la publication, en 1959, de son *Essai sur le phénomène soviétique* aux contacts successifs avec neuf « *agents notoires du K.G.B.* », selon l'accusation, il n'y avait pas rupture. A entendre M. Pathé, tout est simple. Son ouvrage a intéressé l'ambassade d'U.R.S.S. Celle-ci l'a *convié* à des réceptions officielles... Ainsi a-t-il rencontré des Soviétiques et noué des relations qui, durant vingt ans, se sont poursuivies, un agent passant le relais à l'autre.

Les rendez-vous ont toujours été clandestins ? M. Pathé élude l'argument du ministère public. *Ils étaient mentionnés sur son* agenda par de petites croix ? Peut-être... L'accusé entend ramener ses entretiens à des « *discussions générales* », sans plus. Il confesse une seule erreur : avoir remis la liste des abonnés de sa lettre bimensuelle *Synthesis* aux Soviétiques. « *Je reconnais que j'ai eu tort*, dit-il, *j'ai agi un peu par vantardise.* » En fait, M. Pathé remettait aussi des biographies de personnalités politiques, *des analyses et des synthèses* à ses contacts, « *fascinés* », selon lui, par sa « *tournure d'esprit* ». Les sujets traités allaient de l'évolution des rapports franco-soviétiques en cas de victoire de la gauche à la fourniture d'armes par la France à la Chine.

M. Pathé, supérieurement intelligent d'après le médecin expert, a-t-il été aveuglé par le besoin d'être reconnu, apprécié, alors que ses thèses ne rencontraient pas en France l'écho espéré ? Sans doute. Et les Soviétiques auront constitué un public de choix. Des extraits de son livre ont ainsi été traduits et publiés dans la revue de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S. Plusieurs de ses articles ont connu le même sort. Patron modèle, l'U.R.S.S. a payé M. Pathé *comme il se doit* : 30 000 francs en 1967, 30 000 francs en 1976, 26 000 francs en 1977 et 19 000 francs en 1979 selon l'accusation. « *Droits d'auteur* », a déclaré l'accusé. Droits réglés de la main à la main, discrètement, a répondu le ministère public, des droits parfois glissés dans un journal que l'on s'échangeait l'air de rien. « *Cela ne s'est produit qu'une fois*, a rectifié M. Pathé. *C'était tout à fait exceptionnel... L'argent était habituellement remis dans des enveloppes ordinaires.* »

La simplicité de la réponse a fait sourire. *M. Pathé n'a-t-il pas* exposé à ses lecteurs, dans son bulletin *Synthesis*, les multiples variantes de la manipulation et les différences entre le renseignement d'ordre général, le renseignement politique et la subversion ?

LAURENT GREILSAMER.

(1) Centre d'informations scientifiques, économiques et politiques.

### M. PEYREFITTE : pas d'enquêtes politiques sur les jurés d'assises.

M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, a été interrogé, mercredi 21 mai, à l'Assemblée nationale, par M. Louis Maisonnat (P.C., Isère), *sur le fait que, selon lui*, la police a « *mis en fiche des citoyens tirés au sort pour constituer le jury de la cour d'assises de l'Isère* ».

*Le parquet*, a répondu M. Peyreffite, « *n'a, à aucun moment, fait faire d'enquête à Grenoble ou dans le Dauphiné sur le passé politique des candidats aux fonctions de jurés d'assises (...). Le parquet ne demande jamais de renseignements politiques sur les éventuels jurés. J'ai pris le soin d'envoyer, le 19 janvier, une circulaire qui le précise expressément : nul ne peut être exclu des fonctions de juré pour un motif politique (...). Dans les faits, aucun parquet de France n'opère la moindre discrimination* ».

[Il y a quelques jours (« le Monde » du 22 mai), le procureur à la cour d'appel de Grenoble, *M. Emile Blaes*, reconnaissait que, depuis le 1ᵉʳ janvier 1980, ses services avaient demandé, sur des jurés d'assises, « certaines informations aux services de police, ce qui est tout à fait normal ». M. Blaes ajoutait : « Le ministère public a bien le droit, de son côté, de faire des enquêtes pour pouvoir éventuellement récuser des jurés. » Les services des renseignements généraux reconnaissent avoir eu *entre leurs mains la liste des jurés* appelés à siéger lors de la session d'assises du mois de février 1980.]

● *Les cinq jeunes ressortissantes allemandes* appréhendées les 5 et 6 mai à Paris *(le Monde* du 7 mai), dans un appartement qu'elles occupaient rue Flatters (cinquième arrondissement), font toutes en définitive l'objet d'une demande d'extradition de la part de la République fédérale. *Il s'agit de* Miles Sieglinde Hoffmann, Ingrid Barabass, Régine Nikolai, de Mmes Karola Magg et Karin Kamp.

## A LA SUITE D'UNE PLAINTE D'UN REVENDEUR DE PRODUITS PÉTROLIERS A REIMS

### Sept cadres de la société Elf-France sont placés sous contrôle judiciaire

De notre correspondant

*Reims. — M. Jacques Lefort*, juge d'instruction à Reims, a notifié mardi *20 mai un contrôle judiciaire assorti* d'une caution individuelle de *500 000 F à sept des huit cadres de* la société Elf-France inculpés depuis *novembre 1977 (juillet 1978 pour* l'un d'eux). Il s'agit de MM. Pierre Drujon, soixante-cinq ans, directeur du raffinage et de la distribution, aujourd'hui *retraité*, Witold Ralynski, directeur commercial, cinquante-cinq ans, aujourd'hui retraité, Robert Monsacre, soixante ans, chef du service revendeurs depuis, directeur à Marseille, et inculpé dans l'affaire des ententes illicites instruites dans la cité phocéenne, Jean Desgranges, cinquante-six ans, successeur de M. Monsacre, retraité, André Thomé, cinquante-quatre ans, directeur à Nancy puis à Nantes, Jean Lablanche-Combier, quarante-six ans, directeur à *Nancy puis à Bourges et André Blanchot*, cinquante-neuf ans, chef des *ventes générales* à Nancy, puis chargé des relations extérieures de *la société nationale Elf-France*.

Cette affaire, dont l'instruction avait débuté en décembre 1975, fait suite à la plainte de la société anonyme Mitchell, spécialisée, à Reims, dans la vente au détail des produits pétroliers. M. Jean Mitchell, P.-D.G. de la société, affirme que Elf-France a « *tout simplement voulu l'étrangler et ainsi éliminer un revendeur indépendant pour s'assurer le contrôle direct du marché par le biais de filiales* ». Une affirmation à rapprocher *de l'un des quatre chefs d'in*culpation signifiés aux huit inculpés : *le juge d'instruction, M. Lefort, estime*, en effet, que les agissements des directeurs et cadres *impliqués dans* cette affaire relèvent de l'article 419 du code pénal qui réprime toute action ayant pour but *de fausser* le jeu naturel de l'offre et de la demande. Trois autres inculpations ont été prononcées : *majoration* illicite de prix, *tromperie* sur la quantité et refus de vente.

*En premier lieu*, le plaignant soutient que la société Elf appliquait pour des fournitures de gros un prix de base qui était en fait un prix de *détail franco domicile, alors que le* revendeur allait prendre lui-même *livraison du produit. En second lieu*, il estime avoir été trompé pendant *plusieurs années sur les quantités de* fuel domestique enlevées à la raffinerie de Nangis, alors que les produits pétroliers livrés aux revendeurs sur place doivent être facturés d'après le volume résultant de la température ambiante. Le *plaignant* affirme qu'il a découvert que le fuel domestique enlevé sur place par ses soins accusait une température de 41 degrés.

Le 20 février, lors de la perquisition effectuée à Nangis par le juge d'instruction, assisté d'experts et d'inspecteurs de la police judiciaire de Reims, le magistrat a constaté un écart de température de 20 degrés entre la température ambiante et celle du fuel domestique (le fuel ramené à la température ambiante après avoir atteint ce niveau *se rétracte à raison de 17 litres pour* mille). Enfin, le refus de vente s'ex*plique par le contingentement imposé* à M. Mitchell en 1973 par Elf, alors qu'il *est prouvé que la société conti*nuait de livrer normalement les filiales concurrentes du revendeur rémois et qu'elle détenait des stocks pour six mois, alors que les stocks légaux sont de trois mois.

Dans son mémoire déposé la semaine dernière au cabinet de M. Jacques Lefort, la partie civile réclame 40 864 000 francs de dommages-intérêts à la société Elf-France.

*Mardi après-midi 20 mai*, à la sortie du palais de justice, les inculpés se *sont refusés à toute déclaration*. Du contrôle judiciaire qui leur a été *signifié, il résulte qu'il leur est* interdit de *sortir du territoire* de la France métropolitaine sans autorisation préalable du magistrat instructeur. Le procès pourrait avoir lieu dès la prochaine *rentrée* devant le tribunal de grande instance de Reims.

HUBERT PERRIN.

### L'affaire des ententes en panne

Le placement sous contrôle judiciaire et l'astreinte imposés par un juge d'instruction de Reims, M. Jacques Lefort, à l'encontre de sept dirigeants de la société Elf-Aquitaine peuvent surprendre. La justice ne paraît pas toujours aussi diligente lorsque les pétroliers sont en cause.

Il y aura neuf ans, le 2 juin, qu'un petit revendeur indépendant, M. Bodourian, déposait une plainte avec constitution de partie civile contre les principales compagnies pétrolières *opérant en France pour entente* illicite et mesures discriminatoires. L'instruction, diligentée par le doyen des juges d'instruction de Marseille, M. Elie Locques, devait amener la saisine de plus de quarante kilos *de documents : l'administration* de « tables » que tenaient les compagnies pétrolières pour *se* répartir le marché à partir d'un fichier de toutes les entreprises françaises utilisant chaque année plus de 2 500 tonnes de fuel.

*Les comptes rendus de ces* rencontres contenaient des phrases telles que : « Il faut couper les vivres à ceux qui ne respectent pas nos décisions », ou : « Il est temps de faire connaître aux perturbateurs récalcitrants le *tribunal de* commerce. » Un véritable « racket pétrolier », avait affirmé le substitut initialement chargé du dossier, M. Ceccaldi.

Quarante-trois dirigeants de compagnies pétrolières — *dont* ceux des principales sociétés — devaient être inculpés au cours *d'une instruction qui s'est* achevée en mars 1979. L'affaire *a pris une dimension* nationale avec la constitution comme partie civile de certaines villes — telle Amiens — qui s'estimaient lésées par ces ententes. *Les compagnies pétrolières* ont mobilisé une armée d'avocats et l'on ne compte plus les péripéties juridiques dans ce dossier qui n'a toujours pas été renvoyé, pour jugement, devant le tribunal correctionnel de *Marseille*. — B. D.

Le Monde

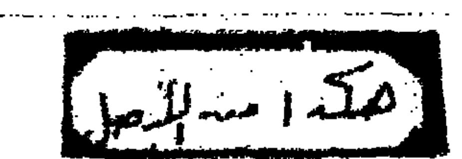
FESTIVALS

Flotteme

NOTES

Expositions

Cinéma



Le Monde

# culture

## FESTIVALS

### A NANCY

# Flottements et dérives

*En milieu de parcours, le festival de Nancy connaît ses habituels tiraillements. Les comédiens fatigués supportent mal les inévitables pannes d'organisation. Quant aux organisateurs, hagards, ils peuvent de moins en moins satisfaire les exigences normales des comédiens ni celles d'un public toujours trop vaste malgré les efforts visibles pour contrôler le nombre des billets vendus. De plus, la plupart des salles sont dispersées dans des lieux excentriques Aucun fléchage n'indique leurs emplacements et seul un Nancéien de souche est en mesure d'interpréter le plan inscrit sur le programme. Un plan qui ressemble au festival : il navigue dans l'à-peu-près*

*Le directeur, M. Lew Bogdan, lance des appels aux pouvoirs publics, au président de la République lui-même, dans un télégramme qui lui a été adressé alors qu'il passait la soirée en Meurthe-et-Moselle, entre Varsovie et Paris. De son côté, Lew Bogdan a reçu un télégramme par lequel ses collègues d'Avignon, de Lille et de La Rochelle lui manifestent leur solidarité. Au nom du P.C.F., Jack Ralite a souligné la triple responsabilité de M. Claude Coulais, maire de Nancy, député de Meurthe-et-Moselle (U.D.F.), membre du conseil général, et il a soutenu sans équivoque les revendications de M. Lew Bogdan.*

*Elles sont simples : de l'argent. Le Festival en a besoin pour évoluer, de son évolution dépend sa survie. Se mettant au service de la création, il produit un spectacle du groupe I.O.U. (dont on reparlera) et a produit celui d'André Engel,* Prométhée, *dont les dernières représentations ont été annulées.*

## L'essentiel

*Le communiqué commun de la troupe et du Festival — fait de demi-vérités et de presque-mensonges — dit que* « le Festival n'a pu assumer tous les aspects de cette production, notamment en ce qui concerne la sécurité des spectateurs ». *L'essentiel n'est pas là. La tâche est lourde pour André Engel qui a essuyé les plâtres de projets ambitieux qu'il est tout à fait nécessaire de poursuivre, de mener à leur terme : réaliser des spectacles adaptés à la situation géographique et politique du lieu.*

*On ne peut plus aujourd'hui se contenter de réunir sans garanties les prolétaires théâtraux du monde entier et de les lancer sur le marché européen. Faut-il encore le faire alors que ce marché est atteint par la crise économique et la surproduction ? Trop de spectacles frôlent un amateurisme qui ne correspond plus à notre attente, trop souvent ils se veulent d'abord témoignages de traumatismes culturels et sociaux. Faute d'inventer des modes d'expression, faute de maîtriser ceux qui existent, ils témoignent seulement de l'incompréhension entre les peuples, de la difficulté à transmettre les différences. Ils sont aussi déplacés que le serait la perfection sophistiquée des Italiens dans un village d'Afrique.*

*Certes les salles sont pleines. On y va parce qu'on est là pour ça, parce qu'on ne sait pas à l'avance et que l'on veut savoir. On en revient avec un sentiment de gêne qui contamine la manifestation dans son ensemble. L'excitation, artificielle sans doute, mais riche dans son désordre qui donnait son caractère au Festival de Nancy, est retombée.*

*En milieu de parcours, apparaissent les causes profondes des tiraillements. Le manque d'argent d'abord, on ne le répétera jamais assez. Mais aussi l'indécision des choix. On veut produire sans tenir compte du temps et des moyens nécessaires. Il faut également sauvegarder la formule ancienne, mais elle est appauvrie. Les troupes « marginales », d'ailleurs moins nombreuses, sont moins novatrices. Et elles se trouvent confrontées à des spectacles haut de gamme programmés en vedette au moment où sont attendus les visiteurs pendant les week-ends. Entre-temps, c'est la stagnation et tout le monde en pâtit.*

COLETTE GODARD.

# Ewa de Cracovie

Pourquoi dans ce festival de théâtre de Nancy, une chanteuse ? Pourquoi polonaise ? Pourquoi, dix ans après, encore Ewa Demarczyk ? On parle volontiers à son sujet de Piaf polonaise, il faut toujours des analogies, on lui oppose la Prucnal. Polonaise de l'émigration, on en vient à se demander si Ewa ne serait pas, finalement, la chanteuse nationale de la République populaire...

Sur la scène du grand théâtre *de Nancy, elle est apparue* comme un défi à toutes nos modes, entourée de la garde de ses musiciens en strict smoking, elle-même vêtue ou *plutôt* dissimulée dans une robe intemporelle, les cheveux très courts, *le* visage sans couleur. Et jamais elle ne pleure et jamais elle ne rit. Et sûrement, elle doit haïr le mouvement qui déplace les lignes car, en près de deux heures de tour de chant, elle n'aura pas un geste, rien où nous puissions lire le signe d'un abandon, d'une révolte, d'un rêve. Rien pour accrocher l'anecdote. Rien que l'imperceptible frémissement de ses mains, rien que son regard lourd aux belles paupières un peu tombantes, lac noir où, par instants, se lève la tempête.

Depuis vingt ans, ce sont les mêmes mélodies tristes et violentes de Konieczny ou Zarycki, *les mêmes orchestrations* à murmures déchirés d'explosions soudaines, les mêmes émouvants parfums venus des quartiers juifs ou tziganes d'une Europe désormais légendaire. C'est encore le dialogue nostalgique avec le violon de Zbigniew Paleta. Et les poèmes de Tuwim et de Baczynski, auxquels se sont joints avec le fil du temps le français de Desnos, l'espagnol de Gabriela Mistral, le russe de Svietaieva. Histoires closes d'amants séparés et d'impossibles retrouvailles, profils perdus sur des paysages qui ne dégagent plus rien de leur magie ancienne, évanouissement des regards, promenades manquées aux villages des souvenirs, éclipses.

Les mêmes chansons et pourtant si changées. Ewa porte ses chansons comme on élève ses enfants, à la recherche d'un point imperceptible de perfection.

Ceux qui l'ont connue à Cracovie se souviennent d'une ardente pasionaria que l'on retrouvait chaque soir aux chandelles du cabaret souterrain du Mouton, sur le vieux Rynek, dans cet invraisemblable capharnaüm où Piotr Skrzynecki faisait succéder jusqu'au petit matin des numéros de mime, de parodie, de travesti, de pathétique. Cette Ewa-là comme Piaf, Gréco ou Barbara, chantait simplement *l'amour. La nouvelle Ewa le joue* en un savant théâtre dont elle est le seul metteur en scène, manière de nô japonais d'où sa singularité même paraît s'être évaporée : étrange distance à soi et presque abstraction, comme si *elle appliquait à son art le* conseil que Flaubert donnait à l'apprenti écrivain de faire en sorte que tout, et même et d'abord sa propre vie, ne devienne que la matière d'une illusion à décrire.

Ewa n'est donc pas plus de Pologne que d'ailleurs. Peut-être seulement cette passion de l'extrême, cette crispation un peu folle la rattachent-elles à *une ville, à cette Cracovie de* Witkiewicz, de Kantor et de Penderecki. A cette chambre de la rue Wroblewska où elle est née, où elle vit depuis toujours, où elle espère mourir un jour.

BERNARD RAFFALLI.

### A CANNES

# « Traitement spécial », de Goran Paskaljevic

## *Une fable yougoslave sur le pouvoir personnel*

Sur un quai de gare, où errent des personnages étranges, résonne le sifflet d'une locomotive arrivant dans un jet de vapeur. Une femme, l'air égaré, s'apprête à se jeter sous le train. Nouvelle version d'*Anna Karenine* ? Non, ce n'était qu'un psychodrame organisé par un médecin, le docteur Ilich, directeur d'une clinique de désintoxication pour alcooliques.

Partant d'un spectacle illusoire, le cinéaste yougoslave Goran Paskaljevic, nous fait alors pénétrer dans le monde bien organisé du docteur Ilich. *Traitement spécial* est *le récit d'un voyage en autocar que le docteur fait avec six malades soumis* à sa cure : régime alimentaire strict, culture physique, psychodrames et musique de Wagner. Son jeune fils l'accompagne : il sera l'enfant-témoin de ses méthodes d'oppression, de son hypocrisie révélée. Pourquoi faire visiter à des alcooliques une usine de brasserie où l'odeur de la bière monte à la tête, sinon pour provoquer chez eux des conflits, utiliser leurs faiblesses et les manipuler ?

*Traitement spécial,* film réalisé de façon classique mais solide, bien photographié, bien interprété, prend l'alcoolisme — fléau social en Yougoslavie ainsi qu'ailleurs — comme métaphore d'une dépendance étroite au pouvoir personnel. Le docteur Ilich se délivre de ses propres problèmes en exerçant sa volonté de puissance sur ceux qu'il devrait guérir, diriger vers la reconquête, l'épanouissement de leurs personnalités. Lorsqu'un homme seul exerce le pouvoir sans contrôle, c'en est fini des libertés individuelles.

Leçon politique toujours bonne à entendre, à prendre, dans une fable clairement contée et à la fin « ouverte ».

JACQUES SICLIER.

# Retour aux sources

*(Suite de la première page.)*

Musical, le film l'est d'ailleurs par sa structure divisée en quatre parties (andante, largo, scherzo, finale) que l'auteur a successivement intitulées : *l'Imaginaire, la Peur, le Commerce, la Musique. L'Imaginaire* montre une jeune femme (Nathalie Baye) que son désir d'écrire un livre pousse à s'évader de la ville, de son travail quotidien, de sa liaison avec un homme. *La Peur est celle de cet homme* (Jacques Dutronc), abandonné par sa maîtresse et incapable d'avoir des relations normales avec sa femme et sa fille. *Le Commerce* raconte l'histoire d'une petite prostituée (Isabelle Huppert), lucide et résolue, qui se soumet avec indifférence aux fantasmes sexuels de ses clients. Dans *la Musique*, enfin, les fils se nouent et se dénouent. Et, tandis que des musiciens jouent le thème du film, le personnage incarné par Dutronc meurt sans savoir qu'il est en train de mourir.

On retrouve dans ce film tous les trucs chers à Godard : les « collages », les citations littéraires, les coups de chapeau aux gens qu'il aime (ici Marguerite Duras : « *Chaque fois que vous verrez un camion, dites-vous que c'est une parole de femme qui passe* »), les allusions politiques, les digressions philosophico-historiques (soudain le récit de la migration du merle), les formules brillantes *(« Même en rêve on ne peut s'empêcher de chercher une solution »)*, les coq-à-l'âne, les calembours et les provocations.

On y retrouve également le goût de l'auteur pour les scènes codées, à double fond, comme cette séquence où l'on voit Isabelle Huppert se soumettre aux extravagances érotiques d'un homme d'affaires, et qui est à la fois une satire (d'ailleurs très drôle) des perversions sexuelles et une sorte de discours sur la « mise en scène », cinématographique ou autre.

Comme souvent chez Godard, la trame romanesque s'effrite sous le poids des festons et des arabesques. A ceux qui aiment les intrigues bien ficelées, ce récit fragmentaire, ouvert au point de ne pouvoir se *refermer, paraître inconsistant ou* gratuit. A ceux qui attendent d'un film un message clairement défini, les élucubrations pagailleuses du cinéaste seront insupportables. Mais le cinéma de Godard a toujours été « différent ». C'est pour cette différence que nous l'avons aimé et défendu jusqu'en 1968. Et que nous le défendons à nouveau aujourd'hui, en dépit d'un accueil, mercredi à Cannes, qui prenait par moments des allures de mise à mort et de curée.

*Fragile, systématique, moins accompli* que certains grands films du passé, certes *Sauve qui peut (la Vie)* suscite des réticences. Mais Godard est là, avec son insolence, ses partis pris, ses foucades, ses surprises, sa conception du cinéma, son instinct infaillible de l'image, son génie du montage, et ses idées sur le monde. A la fois horripilant, dérangeant, et unique. Godard, sans *qui le cinéma moderne ne serait pas* tout à fait ce qu'il est. Et qui, s'il n'est pas ici complètement retrouvé, nous annonce du moins qu'il a pris le chemin du retour.

JEAN DE BARONCELLI.

■ **La Caméra d'or, qui récompense chaque année, au Festival de Cannes, un premier film, a été attribuée à « l'Histoire d'Adrien » de Jean-Pierre Denis.**

**Présenté dans le cadre de la Semaine de la critique, ce film a été réalisé dans le Périgord et les dialogues sont en occitan (« le Monde » du jeudi 15 mai). Quatorze films concouraient pour ce prix. Deux d'entre eux avaient été retenus : « Gaijin » de Tizuka Yamasaki (Brésil) et « Immacolata e Concetta » de Salavatore Piscicelli (Italie).**

## MORT DU CINÉASTE HIROSHI INAGAKI

Le cinéaste japonais Hiroshi Inagaki est mort mercredi 31 mai à Tokyo à l'âge de soixante-quatorze ans.

[Né à Tokyo le 30 décembre 1905, Hiroshi Inagaki débute très jeune dans le cinéma comme auteur puis se retrouve, adolescent, derrière la caméra comme assistant metteur en scène. En 1928, à vingt-trois ans, il réalise son premier film, *la Paix du monde*, à thème social. Sous la pression des exigences de la société japonaise, dominée par le militarisme, ou par goût personnel, il se replie vite vers le film historique : on lui doit, en 1940, un *Samourai* (titre anglais de l'ouvrage, qui connaît un énorme succès aux Etats-Unis avant Pearl-Harbor : histoire d'un *superman* avant la lettre, à la japonaise, qui trace peut-être la voie aux *Sept Samourais*, de Kurosawa.

*La Vie du bandit Matsu* (1943), dans la même veine, fera, en 1958, l'objet d'un *remake* par le même Inagaki, qui lui vaudra le Lion d'or au Festival de Venise sous le titre *le Pousse-pousse*. Tsiturо Mifune et Chichu Ryu (l'acteur préféré d'Ozu) en sont les interprètes. Signalons encore, en 1962, *les Quarante-sept Ronin*, sur un sujet d'époque très populaire au Japon.. Hiroshi Inagaki est considéré par les spécialistes comme un des metteurs en scène « historiques » du cinéma japonais.]

## NOTES

### Expositions

#### Magnelli, graveur à la Bibliothèque nationale

Il a fallu la donation de Mme Albert Magnelli à la Bibliothèque nationale pour que soit enfin présenté à Paris l'œuvre gravé du grand peintre florentin : quatre-vingt-quatre estampes (gravures sur bois, sur masonite, sur lino, eaux-fortes, sérigraphies, lithographies), exécutées à partir de 1934 lorsque l'amitié de Kandinsky coïncida avec le retour à l'abstraction. Autour de 1914, en effet, lorsque Magnelli, après les futuristes, fréquentait les cubistes, il avait tourné le dos à la figuration. De cette époque, subsistent de précieux documents, notamment les lettres de Guillaume Apollinaire et Max Jacob, qui font partie de la donation et sous-tendent cette exposition chatoyante, même lorsque les compositions sont en noir et blanc.

Ailleurs, les couleurs vives alternent avec les rapports savamment nuancés des ocres, des gris, des marron. Les formes nettement découpées, harmonieusement rythmées, se retrouvent dans les gouaches et les dessins préparatoires qui les accompagnent, qui sont joints également aux lithographies du temps de guerre, dues à la collaboration des artistes réfugiés, sous l'occupation, près du Plan-de-Grasse, où les Magnelli résidaient : Arp, Sophie Taeuber-Arp, Sonia Delaunay, et d'une cohésion parfaite.

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Bibliothèque nationale, salle Mortreuil, jusqu'au 25 mai inclus.

### Cinéma

#### « Revanche à Baltimore » de Robert Ellis Miller

James Coburn, champion de billard et un jeune ami partent en tournée à travers les Etats-Unis, le « doyen » (Omar Sharif), autre champion du jeu, hante les mêmes lieux. Face à ces joueurs professionnels, le tueur professionnel, à la mine patibulaire.

Film à formule, tourné par une des deux ou trois « minor companies » d'Hollywood, Avco-Embassy, qui ne réussit pas, à partir d'éléments intéressants sur le monde du billard (support d'un ancien film excellent de Robert Rossen, « l'Arnaque »), à construire un récit attachant. La couleur est franchement laide, les acteurs corrects. A voir par un après-midi de pluie. — L. ..

## THÉATRE

# « MAISON ROUGE », de Pierre Sala

Un portail de bois plein barrait l'horizon. Le marteau, pour frapper les coups, était placé haut, presque hors de portée de la main.

Le portail s'ouvrait sur le couvent endormi. Le regard butait aussitôt sur la chambre de la mère supérieure, qui ressemblait tout à fait à une petite maison, les quatre murs, le toit pointu, telle qu'en dessinent les enfants. Celle-ci était transparente, planait dans une lueur rouge, diffuse, comme les lampes des tabernacles.

Sur l'épaule de la mère supérieure dormait un enfant qui avait été recueilli à peine né, orphelin. *On distinguait dans* les ombres les autres religieuses, dans leur sommeil, suçant leur pouce.

Le soleil levé, l'enfant sortait dans le jardin. Un arbre fruitier, aux couleurs très vives, semblait orienter l'espace. Une jeune religieuse, torse nu, trempait ses bras dans la fontaine. Ses compagnes riaient sous le préau, racontaient sans doute des bêtises. Arrivant en bolide au volant de sa torpédo d'une agréable couleur jaune, la mère supérieure demandait *le* silence.

Elle conduisait l'enfant dans un coin du jardin, lui annonçait qu'il n'allait plus dormir contre elle, qu'il était devenu trop grand.

L'enfant perdait la vue, l'ouïe, sur le moment. Il ne voulait plus savoir. Il se bandait les yeux, se *mettait aux oreilles les écouteurs* d'un poste de radio à galène. Il le branchait sur les ondes courtes, il n'entendait que des traits de morse, forts à le rendre sourd.

La perte des sens le projetait dans l'islam, le couvent était le palais d'un prince, il y avait des fruits bizarres, il était le prince, peut-être sous leurs voiles les danseuses étaient-elles les religieuses, la mère de la maison rouge, il ne savait pas, le rêve cassait net.

Derrière la porte, le couvent avait disparu. L'enfant était assis sur une plage de sable blanc, l'été. Il tournait le dos à la mer, dans laquelle entrait un adolescent. Plusieurs baigneuses écoutaient une femme raconter que, petite fille, elle était battue par son père à qui mieux mieux, qu'elle se laissait faire, que l'on prend des habitudes, mais qu'elle allait aussi se reposer dans sa chambre, où son père ne pouvait entrer parce que la porte était trop petite — une porte plus grande que celle de la maison rouge. Cette conteuse était très drôle.

Les souvenirs de cette dame étaient les seules paroles de *Maison rouge*, spectacle muet de Pierre Sala. Les images apparaissaient à travers des lames de miroir, comme un mirage coupant.

Ce spectacle était-il vrai ? Fallait-il y croire ? Etions-nous en lui, était-il en nous ? Quatre ou cinq spectateurs, trop interdits, s'en allaient sans bruit. On aurait pu entendre la voix d'un des messieurs d'un autre couvent, plus austère, celui de Port-Royal : *« Ce qui est singulier me fait un peu de peine. »*

Les autres spectateurs restaient jusqu'à la fin, qui arrivait trop tôt, à leur gré. Ils sortaient de là tout chose. Ils n'étaient pas tous morts, mais tous étaient frappés.

MICHEL COURNOT.

★ Potinière, 21 heures.

## QUINZE MAIRES S'INQUIÈTENT DE LA SITUATION DES MAISONS DE LA CULTURE

Au nom des maires des quinze villes (1) où sont implantées des maisons de la culture, MM. Georges Valbon (P.C., Bobigny) et Hubert Dubedout (P.S., Grenoble) ont dénoncé, mercredi 21 mai, au cours d'une conférence de presse organisée par l'Union des maisons de la culture, la situation *« de plus en plus préoccupante »* des maisons de la culture, soulignant que *« l'abandon par l'Etat de la politique de décentralisation culturelle, les choix budgétaires négatifs du gouvernement, conduisent à la régression des activités et à un appauvrissement des initiatives des établissements d'action culturelle »*. Ils ont réaffirmé *« la nécessité du respect intangible de la règle de financement paritaire à 50/50 »* (50 % de l'Etat, 50 % de la ville) et demandent au gouvernement d'*« inscrire au budget 1981 une augmentation des subventions de fonctionnement correspondant à l'évolution réelle des coûts et au rattrapage du retard accumulé depuis trois ans ; d'assurer les financements nécessaires à la construction et l'ouverture des maisons en préfiguration, et l'achèvement des équipements ; de rétablir les dotations budgétaires pour le renouvellement de ces équipements »*.

*(1) Il s'agit des villes suivantes :* Ajaccio, Amiens, Bobigny, Bourges, Chalon-sur-Saône, Chambéry, Créteil, Firminy, Grenoble, Le Havre, Nanterre, Nevers, Reims, Rennes, La Rochelle, chacune municipalité de la gauche, à l'exception d'Ajaccio, dirigée par un maire bonapartiste.

## PETITES NOUVELLES

■ L'association Théâtre, Musique et Danse dans la Ville organisera, durant *l'été prochain, une série de* journées de spectacles non-stop. Les Fêtes du Pont-Neuf auront lieu les samedi 21 et dimanche 22 juin et seront suivies, le mardi 24 juin, par les Feux de la Saint-Jean. Les concerts de carillon seront donnés à Saint-Germain-l'Auxerrois chaque mercredi, à 18 heures, jusqu'au 15 octobre, et au cours des Fêtes du Pont-Neuf à 16 heures. Au programme également, la pièce de Marivaux « le Jeu de l'amour et du hasard » sera présentée au jardin du musée du Petit Palais entre le mardi 1er juillet et le dimanche *13 juillet, à 21 h. 30.* D'autre part, les gardiens de la paix de Paris donneront quarante-trois *concerts publics dans les squares* et les jardins publics de la Ville. Enfin, l'Ensemble orchestral de Paris se produira, le jeudi 3 juillet, à 18 h. 30, dans le kiosque du jardin du Luxembourg et, le jeudi 10 juillet, à 21 heures, place des Vosges.

■ *Le premier prix du sixième* concours international Nicolas Malko, réservé aux jeunes chefs d'orchestre de moins de trente ans, a été attribué pour 1980 au Chilien Maximiano Valdès, actuellement attaché à l'Opéra de Venise. Ce concours, qui a eu lieu à Copenhague tous les trois ans, *a été fondé par l'Orchestre de* la radiodiffusion danoise en souvenir de l'immigré russe Nicolas Malko qui, *entre les deux guerres*, contribua à sa création et à sa mise en route lors des débuts de la T.S.F. officielle. Malko devait, en 1940, s'installer aux Etats-Unis, où il mourut en 1962. — (Corresp.)

■ Les prix du dixième concours théâtral interafricain ont été décernés. Le grand prix a été attribué à Georges Abelar (Cameroun) pour « le Supporter » ; le deuxième prix à Louis Kamatari (Burundi) pour « Soweto ou le cri de l'espoir » ; *le troisième prix* à Michèle Rakotoson (Madagascar) pour « Sambany » ; le quatrième prix à Sony Lab' ou Tansi (Congo) pour « la Coutume d'être fou » et le cinquième prix à Pape Mongo (Cameroun) pour « le Philosophe et le Policier ».

*Doté* de 10 000 francs de récompense, ce concours mobilise, chaque année, plusieurs centaines de candidats originaires de tous les pays d'Afrique au *sud* du Sahara et de l'océan Indien. Le lauréat du grand prix bénéficie, en outre, d'une bourse d'un an offerte par le ministère de la coopération, tandis que son œuvre est montée sur scène par une troupe de son pays grâce à une subvention accordée par l'Institut culturel africain.

## VENTES

### LA R.D.A. SUR LE MARCHÉ DE L'ART

Une vente aux enchères peu orthodoxe se déroulera à Londres le 20 juin. Christie's mettra en effet aux enchères trois tableaux *du dix-neuvième siècle* appartenant aux collections de la Galerie nationale de Berlin-Est. Celle-ci achètera, avec le bénéfice de la vente, une toile d'un peintre de l'école allemande du début du vingtième siècle, Louis Corinth (1), qui lui a été prêtée il y a des années.

Chez Christie's, on se déclare « *encouragé par le réalisme et le sens des affaires avec lesquelles les autorités est-allemandes ont décidé de mettre ces toiles en vente* ». — (A.F.P.)

(1) Louis Corinth, un « réaliste puissant », dit le Benezit, fut l'élève de Bouguereau et de Bastien Lepage à Paris dans les années 1880 avant de s'installer à Koenigsberg (ancienne Prusse-Orientale), où il avait *commencé ses études.*

# SPECTACLES

## NOUVEAUX SPECTACLES

**Carreau du Temple** (624-53-25), 21 h. : le Cirque de Molière.
**Chapelle Saint-Roch** (722-88-91), 20 h. 30 : l'Annonce faite à Marie.
**Forum des Halles** (297-53-47), 19 h. : Sankaï Juku.
**Salle du Conservatoire** (246-12-91), 20 h. 30 : la Colonie pénitentiaire.
**Théâtre Duncan** (326-99-35), 20 h. 30 : Zéro ou la Pornographie du savoir (en anglais).



# théâtres

### Jeudi 22 mai

En raison de l'appel à la grève *nationale* lancé par la Fédération du spectacle C.G.T., les théâtres de l'Odéon, de l'Est parisien, de Chaillot, de Boulogne-Billancourt et de Nanterre seront fermés ce jeudi 22 mai. La Comédie-Française et le Petit-Odéon font normalement relâche, les spectacles de l'Opéra et du Théâtre de la Ville ont lieu comme prévu. Le mouvement ne concerne pas les théâtres privés.

*Certaines salles de cinéma pourraient, d'autre part, être* fermées du fait de la grève des opérateurs-projectionnistes.

## *Les salles subventionnées*

**Opéra** (742-57-50), 20 h. : Katia Ricciarelli (Vivaldi, Haendel, Bellini, Rossini...).
**Centre Pompidou** (277-12-33), 18 h. : Québec, un pays, un goût, une matière ; 19 h. 30 : Jeunes chorégraphes et nouvelles compagnies.
**Théâtre de la Ville** (887-54-42), 18 h. 30 : Danses de l'Inde ; 20 h. 30 : Pilobolus Dance Theatre.
***Carré Silvia Monfort*** (531-28-34), 20 h. 30 : Mario Maya, flamenco.

## *Les autres salles*

**Aire libre** (322-70-78), 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. : Amélia.
**Arts-Hébertot** (387-23-23), 20 h. 30 : le Pic du bossu.
**Carrefour de l'Esprit** (633-48-65), 20 h. 30 : les Dilemmes de la balance.
**Cartoucherie**, Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h. 30 : les Dernières Heures de Babylone. — Force 7 (365-16-27), 20 h. 30 : Rue Apodaca. — Epée-de-Bois (374-20-21), 21 h. : le Neveu de Rameau.
**Centre d'art celtique** (258-97-62), 18 h. 30 : Barzaz Breiz.
**Cirque d'Hiver** (700-12-25), 20 h. : le Bossu.
**Cité internationale**, Galerie, 20 h. 30 : la Mandragore. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : Amphitryon. — Resserre, 20 h. 30 : les Enfants de Galilée.
**Comédie des Champs-Elysées** (723-37-21), *20 h. 45* : J'suis bien.
**Daunou** (261-69-14), 21 h. : l'Homme, la Bête et la Vertu.
**Dunois** (584-72-00), 20 h. 30 : Victor s'en mêle.
**Edouard-VII** (742-57-49), 21 h. : le *Piège*.
**Essaïon** (278-46-42), 20 h. 30 : Joker Lady.
***Fontaine*** *(874-74-40), 21 h. : la Staaar.*
**Gaîté-Montparnasse** (322-16-18), 22 h. : Le Père Noël est une *ordure*.
**Galerie 55** (326-63-51), 21 h. : Une marionnette, un mari honnête.
***Gymnase*** *(246-79-79), 20 h. 30* : l'Atelier.
**Huchette** (326-38-99), 20 h. 30 : la *Cantatrice chauve* ; *la Leçon*.
**Il Teatrino** (322-28-92), 21 h. : les Dialogues putanesques.
***La Bruyère*** *(874-76-99), 21 h.* : *Un* roi qu'a des malheurs.
**Lucernaire** (544-57-34), Théâtre noir, *18 h. 30* : les Inentendus ; 20 h. *30* : Juin 40 ; 22 h. 15 : Archéologie. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Idée fixe ; *20 h. 30 : Mort d'un oiseau de* proie ; 22 h. 15 : les Visages de Lilith. — III, 18 h. 30 : Parlons français.
**Marie-Stuart** (508-17-80), 20 h. 30 : Haute surveillance.
**Marigny** (225-20-74), 21 h. : l'Azalée.
**Mathurins** (265-90-00), 20 h. 45 : Grugru, quand le théâtre rencontre le cinéma.
**Michel** (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
**Michodière** (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
**Montparnasse** (320-89-90), 20 h. 30 : la *Cage aux folles*. — II, 20 h. 30 : Albert. — III, 20 h. 30 : Du côté *de chez Colette*.
**Œuvre** (874-42-52), 20 h. 30 : Un habit pour l'hiver.
***Palais-Royal*** *(297-59-81), 20 h. 30* : Joyeuses Pâques.
**Plaisance** (320-00-06), 20 h. 30 : la *Loi sur les corps*.
**Potinière** (261-44-16), 21 h. : Maison rouge.
***Présent*** *(203-02-55), 20 h. 30 : l'Asile.*
**Ranelagh** (288-64-44), 20 h. 30 : Arsenic et vieilles dentelles.
***Saint-Georges*** *(878-63-47), 20 h. 30* : l'Aide-Mémoire.
**Splendid** (887-33-82), 20 h. 30 : *13 515 francs*.
**Studio des Champs-Elysées** (723-25-10), 21 h. : Blanchisserie Blanche.
**T. A. I. - Théâtre d'Essai** (274-11-51), 20 h. 45 : Trio pour deux canaris.
**Théâtre Noir** (797-85-14), 20 h. 30 : l'Aube de silence.
**Théâtre de Sparte** (638-58-28), 19 h. : le Diable et le Bon Dieu.
**Tristan-Bernard** (522-08-40), 21 h. : Un tramway nommé Désir.
**Variétés** (233-09-92), 20 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

## *Les comédies musicales*

**Péniche** (887-86-51), 20 h. 30 : Utopopolis.

## *Les cafés-théâtres*

***Au Bec fin*** *(206-29-35), 20 h.* : Patricia Lai ; 21 h. 15 : Pinter and Co. ; 22 h. 30 : la Revanche de Nana.
**Bistrot Beaubourg** (271-33-17), 20 h. 15 : Deux pour le prix d'un ; *21 h. 30 : Naphtaline.*
**Blancs-Manteaux** (887-16-76), 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : *Raoul, je t'aime* ; *22 h. 30 : les* Belges.
**Café d'Edgar** (322-11-02), I, 20 h. 30 : *Sœurs siamoises cherchent frères* siamois ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Couple-moi le souffle. — II, 20 h. 30 : Riou-Pouchain.
**Café de la Gare** (278-52-51), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand *reviendra le vent du nord*.
**Cafessaïon** (278-46-42), 21 h. 30 : Jacques Charby.
**Le Connétable** (277-41-40), 20 h. 45 : Lucie Dolène : 21 h. 30 : C. Serat ; 22 h. 45 : Bernard Dimey.
**Coupe-Chou** (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 21 h. 30 : Home ; 23 h. : *Rambal*.
**Cour des Miracles** (548-85-60), 20 h. 30 : Tchouk Tchouk Nougah ; 21 h. 30 : C. Pereira ; 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.
**Croq' Diamants** (272-20-06), 20 h. 30 : *Mémoires de deux guitares* ; 22 h. 45 : Star Walz ; 23 h. : Hiroshima mon humour.
***L'Ecume*** *(542-71-16)*, 22 h. : R. Boudet.
**Espace Marais** (271-10-19), 20 h. 30 : *Jonathan* ; *22 h. 30 : Angle mort.*
**Le Fanal** (233-91-17), 19 h. 45 : L'une mange, l'autre boit ; 21 h. 15 : le *Président*.
**Le Marche-Pied** (636-72-45), 20 h. : Y. Pecqueur, M. Bijeault.
**La *Mirandière*** (229-11-13), 21 h. : A la rencontre de M. Proust.
**Petit Casino** (278-36-50), I, 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd ; 23 h. 30 : Chansonges. — II, 21 h. : Ça s'attrape par les pieds ; 22 h. : Suzanne, ouvre-moi ; 22 h. 45 : Si la concierge savait.
**Le Point-Virgule** (278-67-03), 21 h. 30 : *Cherche homme pour faucher terrain en pente* ; 23 h. 45 : Raymond.
***Sélénite*** *(354-53-14), I, 21 h. : Il* faudrait essayer d'être heureux. — II, 21 h. : Sornettes d'alarme.
**Soupap** (278-27-54), 20 h. : D. Borano ; 21 h. 30 : Architruc, R. Pingat, A. Cazalas, O. Bruhnes.
**La Tanière** (337-74-39), 22 h. 30 : A. de Brunhoff.
**Théâtre de Dix-Heures** (606-07-48), 20 h. 30 : E. Bondo ; 21 h. 30 : le Retour de Frankenstein ; 22 h. 30 : *Otto Wessely*.
**Théâtre des Quatre-Cents-Coups** (329-39-69), 20 h. 30 : le Plus Beau Métier du monde ; 21 h. 30 : Passe-moi l'sel ; 22 h. 30 : Didier Kaminka.
**Vieille-Grille** (707-60-93), 20 h. 30 : Bussi ; 22 h. 30 : Une cocaïne allemande. — II, 20 h. 30 : L. Dhour.

## *Le music-hall*

***Bobino*** *(322-74-84), 20 h. 45* : Paco Ibanez.
**Centre d'art celtique** (258-97-62), 18 h. 30 : M. Favennec.
**C.I.S.P.** (343-19-01), 20 h. 30 : Soirée cabaret poétique.
**Comédie Caumartin** (742-43-41), 21 h. : Los Machucambos ;
**F.I.A.P.** (589-89-15), 21 h. : Musique du Brésil.
**Forum des Halles** (297-53-47), 18 h. 30 : Annick Nozati ; 20 h. 30 : J. Bertin.
**Gaîté-Montparnasse** (322-16-18), 20 h. : Geneviève Paris et Michel Rivard.
**Olympia** (742-25-49), 21 h. : Charles Aznavour.
**Porte-Saint-*Martin*** *(607-37-53)*, 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
***Riverbop*** *(325-93-71), 21 h. 30* : Ben Zimet Quartet ; Trio Ivanovitch (musique yiddish et tzigane).
***Théâtre d'Edgar*** *(322-11-02), 20 h. 45* : Tallis.

## *La danse*

**Espace Marais** (271-10-19), 18 h. 30 : Sidonie Rochon.
**Théâtre Saint-Médard** (331-44-84), 18 h. 30 : Mémoire en blanc ; 21 h. : Compagnie L. Alvarez.
**Hôtel Saint-Aignan** (277-35-76), 21 h. : Amours et reflets d'amour.
**Palace** (246-10-87), 20 h. 30 : Tanaka Min.
**Théâtre Oblique** (355-02-94), 20 h. 45 : Danse-Théâtre Susan Buirge.
**Bouffes-du-Nord** (239-34-50), 20 h. 30 : Ensemble chorégraphique de Vitry.

## *Les concerts*

**Théâtre des Champs-Elysées**, 20 h. 30 : V. Ashkenazy (Chopin, Schumann).
**Lucernaire**, 19 h. 30 : J.-F. Lalanne ; 21 h. : P. Daverat, M. André (negro spirituals, Gottschalk, Bristow)
**Salle Cortot**, 21 h. : S. Rothenberg (Bach, Beethoven, Messiaen).
**Radio-France**, studio 106, 18 h. 15 : Trio Delta (Mozart, Beethoven, Schumann). — Grand auditorium, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique (Kodaly, Ravel, Haydn, Stravinski).
**American Center**, 21 h. : R. Dick, musique contemporaine.
**Salle Pleyel**, 20 h. 30 : Los Angeles Philharmonic Orchestra, dir. C. M. Giulini (Haydn, Ravel, Brahms).
**Palais des congrès**, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. K. Kondrachine (Liszt, Bruckner).
**Galerie Peinture-Fraîche**, 20 h. 30 : Ensemble Vetera et Nova (Fauré, Duparc, Debussy, negro spirituals).
**Centre Mandapa**, 20 h. 45 : J. Biswas, S. Bose, musique classique du nord de l'Inde.
**Eglise Saint-Roch**, 19 h. 30 : Ensemble vocal T. Rudelle-Moreau (Lassus, Dowland, Bach).
**Chapelle de la Sorbonne**, 21 h. : Ensemble J. Brizard (Bach, Bartok, Purcell...).
**Institut national des jeunes aveugles**, 20 h. 45 : Ensemble C. Janequin (Bach, Monteverdi).
**Eglise Saint-Nicolas-des-Champs**, 20 h. 30 : Orchestre et chorale Joie et Chant (Haendel).
**Eglise Saint-Jacques-du-Haut-Pas**, 21 h. : Chorale de l'E. N. S. (Fauré, Liszt).



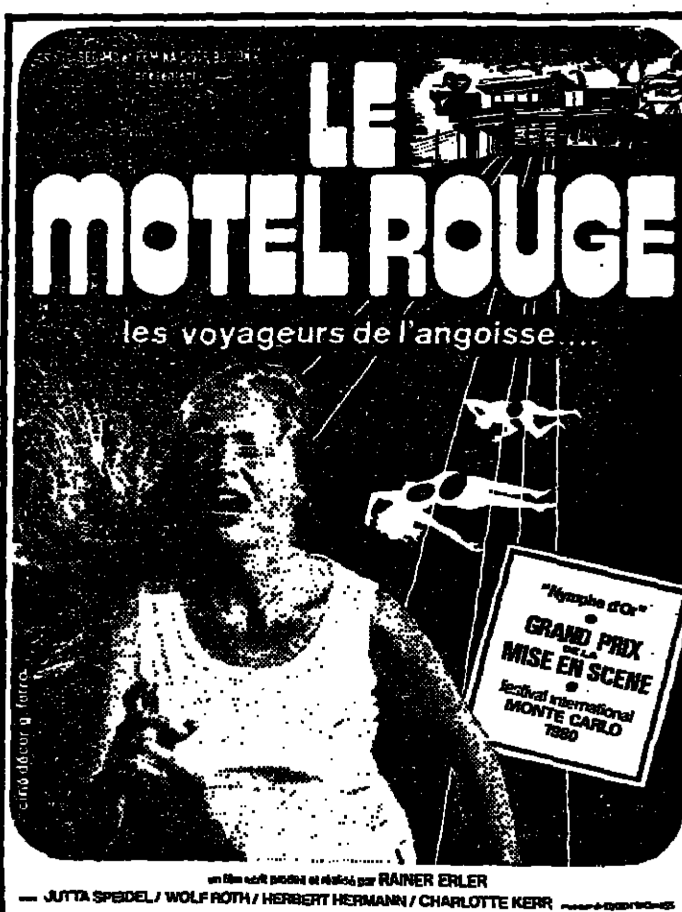
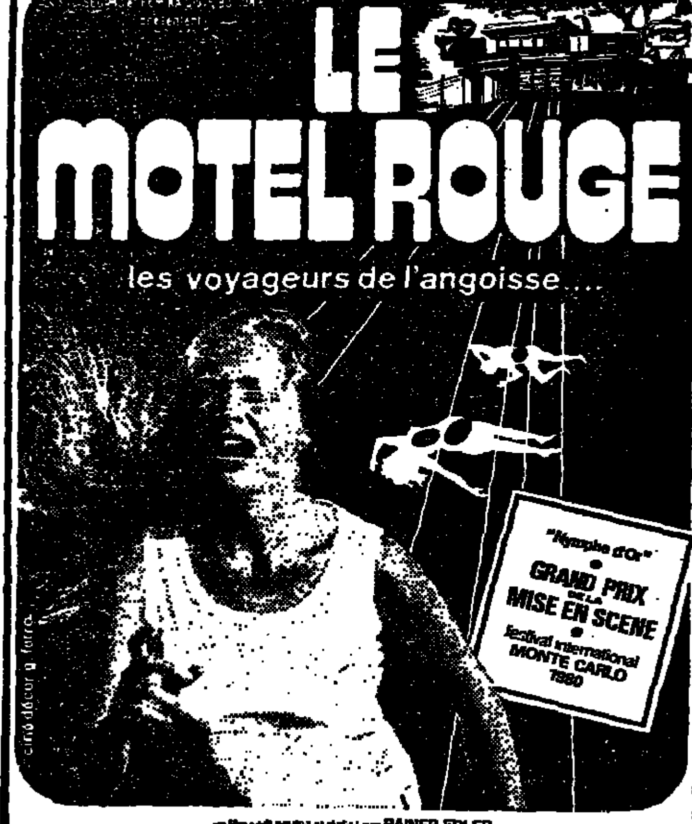






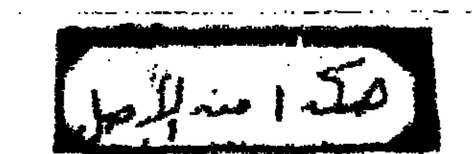








# SPECTACLES

## cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

### *La Cinémathèque*

Challlot (704-24-24), 15 h. : la Ville abandonnée, de W. A. Wellmann ; 19 h. : l'Ombre d'un doute, d'A. Hitchcock ; 21 h. : Profession reporter, de M. Antonioni.

Beaubourg (278-35-57), 15 h., Cinéma japonais : les Premiers Jours, de K. Shindo ; 17 h., Festival cinéma du tiers-monde : Combat dans la vieille cité, d'Y. Quizhou ; 19 h., Films d'animation de Jan Lenica : Il était une fois ; la Maison ; Monsieur Tête ; Pantorro ; Paysages ; Moving Pictures.

### *Les exclusivités*

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Jean-Cocteau, 5e (354-47-62)
AU BOULOT JERRY (A., v. o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : A.B.C., 2e (236-55-54).
L'AVARE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Ternes, 17e (380-10-41).
LES AVENTURES DE GUIDON FUTE (Fr.) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA BALLADE DE LA FECONDUCTRICE (Fr.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).
LA BANDE DU REX (Fr.) (*) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), en soirée ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (320-90-10) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
BLACK JACK (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
LE CAVALIER ELECTRIQUE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Wepler, 18e (387-50-70).
C'ETAIT DEMAIN (A., v. o.) : Broadway, 16e (527-57-34).
CHERE INCONNUE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-82), Cambronne, 15e (734-42-96).
LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.o. et v.f. : Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
LE CIMETIERE DE LA MORALE (Jap., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
CINQ SOIREES (Sov., v.o.) : Bonaparte, 5e (326-12-12), mer., ven., dim., lundi.
LA DEROBADE (Fr.) (**) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
DON GIOVANNI (Fr.-It., vers. ital). : Vendôme, 2e (742-97-52).
ELLE (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
L'ENTOURLOUPE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
L'ETALON NOIR (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).











LES EUROPEENS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LES FAISEURS DE SUISSES (Suis.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; La Clef, 5e (337-90-90).
FANTASTICA (Can.-Fr.) : Gaumont-Les-Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
FILMING OTHELLO (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), H. Sp.
GIRLS (Fr.) (*) : Capri, 2e (508-11-69) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
GIMME SHELTER, THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-78-37).
INTERDITS : Marais, 4e (278-47-86).
JE VAIS CRAQUER (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE JOUR DE LA FIN DU MONDE (A., v.o.) : Mercury, 8e (562-45-90) ; Murat, 16e (651-99-75) ; v.f. : Tourelles, 20e (636-51-98) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Montparnasse, 14e (320-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) . Quintette, 5e (354-35-40) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).
MARATHON D'AUTOMNE (sov., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), J., S., Mar.
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).
MASSAI (Fr.) : St-Séverin, 5e (354-50-91).
MERCI D'AVOIR ETE MA FEMME (A., v.o.) : Paris, 8e (359-52-99) ; St-Michel, 5e (326-79-17) ; v.f. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
MOLIERE (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : Le Seine, 5e (325-95-99) h. sp.
LA PLANETE CONTRE UN MILLIARD (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93).
LE PRE (It., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50 32) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
LA REVOLUTION DE LA CONFITURE (suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
SCUM (Ang., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).
LE SEXE DES ANGES (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
SHERLOCK HOLMES ATTAQUE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
SIMONE BARBES OU LA VERTU (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
LES SOUS-DOUES (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
S.O.S. TITANIC (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE TAMBOUR (All., v.o.) (**) : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).
TERREUR SUR LA LIGNE (A., v.f.) (**) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
TESS (Fr.-Brit., v. ang.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
TOM HORN (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97).
UN COUPLE TRES PARTICULIER (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).
UNE FEMME ITALIENNE (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Olympic-Entrepot, 14e (542-67-42) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (579-79-79) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70).
YANKS (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; v.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70).
WOYZECK (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

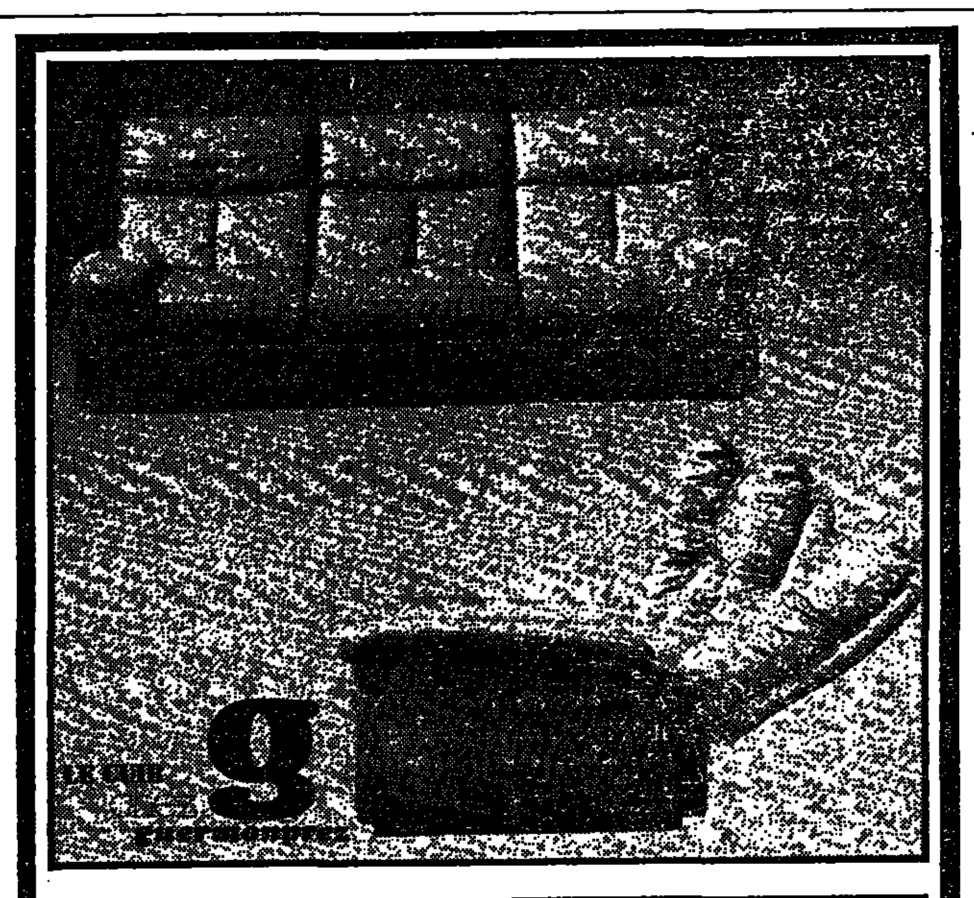
### LES FILMS NOUVEAUX

FESTIVAL, le film court de A à Z : « la Photographie dans le boudoir », film français de P. Philippe ; « Hélène ou le Malentendu », film française de J.-F. Laguionie ; « Pourvu qu'on ait l'ivresse », film français de J.-D. Pollet ; « Midi à quatorze heures », film français de P. Foldes : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34). H sp.
LE SAUT DANS LE VIDE, film franco-italien de Marco Bellocchio : Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Racine, 6e (633-43-71) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-50-00) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50).
MON ONCLE D'AMERIQUE, film français d'Alain Resnais : Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
BIENVENUE MISTER CHANCE, film américain de Hal Ashby (v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43).
BUDDY HOLLY STORY, film américain de Steve Rash (v. o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V. f. : Eldorado, 10e (208-18-76).
LE CHAINON MANQUANT, film américain (D.A.) de Picha (v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Balzac, 8e (561-10-60). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-35).
LE MOTEL ROUGE, film allemand de Rainer Erler (v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.f. : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28).

### *Les grandes reprises*

UNE ANGLAISE ROMANTIQUE (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action-La Fayette, 9e (878-80-50).
CAT BALLOU (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34)
CHRONIQUE DES ANNEES DE BRAISE (Alg., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) : Actua Champo, 5e (354-51-60).
LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It., v.o.) (**) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
DRIVER (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
DUELLISTES (Ang., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
DUMBO (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LA GRANDE EVASION (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LE GRAND BLOND AVEC UNE CHAUSSURE NOIRE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (559-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), en mat.
L'IMPERATRICE ROUGE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
L'INCROYABLE RANDONNEE (A., v.o./v.f.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; La Royale, 8e (265-47-86) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (326-23-44).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Forum-Cinéma, 1er (297-53-74) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Studio Cujas, 5e (354-89-23).
LE LAUREAT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LOLA MONTES (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LOULOU (All.) : La Pagode, 7e (705-12-15).
LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
NOSFERATU, LE FANTOME DE LA NUIT (All., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LA PLUS BELLE SOIREE DE NOTRE VIE (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LE PROCES PARADINE (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (634-13-26) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Nation, 12e (343-04-67) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
LES RAISINS DE LA COLERE (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
ROME, VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23).
LA SALAMANDRE (Suis.) : A. Bazin, 13e (337-74-39).
SŒURS DE SANG (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v. o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LA TERRE DE LA GRANDE PROMESSE (Pol., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES TROIS JOURS DU CONDOR (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
TOMMY (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
UN JOUR, LA FETE (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (561-10-60).
LA VIEILLE DAME INDIGNE (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA VOIE LACTEE (Fr.) : Saint-Germain Huchette, 5e (634-13-26) ; Forum-Cinéma, 1er (297-53-74).
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).





# CARNET

## Naissances

— Hervé et Arielle CORRE ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille,

**Morgane,**

le 2 mai 1980.
236, faubourg Saint-Honoré,
75008 Paris.

— Chantal et Nidal KHEIR BEIK, Anne, Philippe, Isabelle, sont heureux d'annoncer la naissance de

**Pierre-Olivier,**

le 12 mai 1980.
47, rue de Sèvres, Paris (16e).

## Décès

— Mme Jean Carbonel,
Vincent Carbonel,
Bernard et Marie-Lys Sournia,
Sylvie Carbonel,
Mme de Parade et ses enfants,
Mme G. Le Conte,
*Mme Carbonel-Le Besnerais et ses enfants,*
ont la grande douleur de faire part du rappel à Dieu de

**M. Jean. Elie CARBONEL,**
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918 et 1939-1945,
ingénieur agronome,

survenu le mardi 20 mai 1980, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

*La cérémonie religieuse aura lieu* en l'église de Laurède (Landes), le vendredi 23 mai, à 11 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Domaine de Tolle,
Laurède 40250 Mugron.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 16 mai 1980, dans sa quatre-vingt-unième année, de

***Mlle Mireille* CASTEX,**
directrice honoraire
du Service social de l'enfance
(actuellement
Association Olga-Spitzer).

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

— On nous prie d'annoncer le décès de

***Mme Madeleine CERF,***
née Grosmuth,

survenu à Strasbourg, le 19 mai, *dans sa quatre-vingt-sixième année,* un an après le décès de son époux,

**le professeur Georges CERF.**

L'inhumation a eu lieu à Strasbourg, le 21 mai dans l'intimité.
De la part de :
M. et Mme Roger Cerf et leurs filles Dominique et Sylvie,
M. et Mme Jean Cerf et leur fille Hélène,
*Et de toute la famille.*
8, rue Werinhar, 67000 Strasbourg.
15, rue Sarrette, 75014 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

**M. Edouard DELLENBACH,**
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

survenu le 20 mai 1980, à Paris (11e), à l'âge de quatre-vingt-deux ans

Les obsèques auront lieu le samedi 24 mai 1980, à 8 h. 30, en l'église Saint-Ambroise, 71 bis, boulevard Voltaire, 75011 Paris.
*On se réunira à l'église.*
*De la part de :*
M. et Mme Michel Dellenbach,
M. et Mme Jean Goyon,
ses enfants,
Mlle Sandrine Dellenbach, sa petite-fille,
Et de toute la famille.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Vincennes-Nouveau, dans le caveau de famille.
2, *rue Pierre-Joigneaux,*
21200 Beaune.
119, rue Monge, 75005 Paris.

— Mme L. Charron-Ducroquet, son épouse,
M. et Mme Jean Colomines, ses enfants,
Mme Pierre de Yznaga et ses enfants,
*Mme Françoise Gicquel,*
Toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

**M. Paul DUCROQUET,**
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national
du Mérite,
officier de l'ordre
des Palmes académiques,

survenu le 14 mai 1980, à Versailles.
2, *rue Albert-Perdreaux,*
78140 Vélizy.

— M. et Mme Jean Cambrou et leurs enfants,
Le docteur et Mme Stervinou et leurs enfants,
M. et Mme Jean Brunot et leurs enfants,
*M. et Mme Albert Mas et leurs enfants,*
M. Emile Brunot,
ont la douleur de faire part du décès de

**Mme Jeanne FALES,**
professeur honoraire
au lycée Hélène-Boucher,
officier de l'Instruction publique,

*survenu le 18 mai 1980 dans sa* quatre-vingt-neuvième année.
Les obsèques auront lieu le 23 mai 1980 à *Cuzance (Lot).*
29, boulevard Edgar-Quinet,
75014 Paris.

— Mme Adrienne Florentin, son épouse,
Mme Alice Castro, sa nièce,
ont la douleur de faire part du décès de

**M. Max FLORENTIN,**

survenu à son domicile, le 18 mai 1980.
Les obsèques ont eu lieu dans la *plus stricte intimité.*
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Hugh Adam Hogg,
Mme Colette Blin,
ont la douleur de faire part du décès de

**Mrs. Edward Gascoigne HOGG,**
née Olivia Valentine Holmes,

survenu le 12 mai 1980
*Les obsèques ont eu lieu dans* l'intimité familiale.

— Le colonel et Mme Guy Hardy et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Kourilsky et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

**M. Emile LLORET,**
directeur d'école honoraire,
croix du combattant volontaire,
officier des Palmes académiques,

*survenu le 13 mai 1980,* à Toulouse.
18, allée de Persépolis, 91400 Orsay
207, rue de Vaugirard, 75015 Paris.

— M. Edouard Maldonado,
M. et Mme Jean Maldonado et leurs enfants,
M. et Mme José Martinez et leurs enfants,
*M.* et Mme Louis Haudecent,
*Et toute la famille,*
ont la douleur de faire part du décès de

***Mme Edouard* MALDONADO,**
née Germaine Talon,

survenu le 20 mai 1980, dans sa quatre-vingtième année en son domicile.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 23 mai 1980, à 9 h. 45, en l'église de Veneux-les-Sablons (Seine-et-Marne), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille au *cimetière du Kremlin-Bicêtre,* entrée principale, à 11 h. 45.
Cet avis tient lieu de faire-part.
4, avenue de la Gare,
77250 Veneux-les-Sablons.

— M. Jacques Risson,
M. et Mme Frédéric Risson et leur fille,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

**Mme Jacques RISSON,**
*née Angèle Marchi,*

survenu le 15 mai 1980, à l'âge de soixante-dix-sept ans.
*La cérémonie religieuse* et l'incinération ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.
2, boulevard des Charmettes,
13090 Aix-en-Provence.
34, rue Pierre-Corby,
92140 Clamart.

## Remerciements

— Mme René Haguenauer remercie du témoignage de sympathie qui a été exprimé à l'occasion de la disparition de sa fille,

**Mme Martine BOUCOIRAN.**

— *Mme* Géranton, ses enfants et la famille remercient tous les amis qui ont manifesté leur sympathie à *l'occasion du décès* et de l'adieu à

**André GÉRANTON.**

## Bienfaisance

— Le Secours populaire français *organise une kermesse* géante, du 27 mai au 31 mai, de 11 heures à 20 heures, au Centre des expositions de Montreuil. Entrée libre.

## Communications diverses

— Le congrès national de l'Association des palmes académiques aura lieu du 24 mai au 27 *mai,* à *Metz.* Sont prévues, entre autres, une conférence du recteur de Nancy-Metz à la faculté des sciences, une réception à l'hôtel de ville le 24 mai, une exposition de livres à la Bibliothèque universitaire et diverses visites.

— M. Paul Sabourin, professeur de droit public à l'université *de Paris-V,* membre de la commission nationale pour l'UNESCO, chargé de mission à la délégation aux relations universitaires internationales, vient d'être élu président de la conférence régulière sur les problèmes universitaires *et la recherche du Conseil* de l'Europe.

## Avis

— On nous prie d'insérer l'avis suivant :

**François Henri,**

nous voulons t'aider. Contacte tes *amis ou nous-mêmes.*
Anne et Georges.








# RADIO-TÉLÉVISION

## — VU —

# Transfuge

*Vous vous rappelez Jean Delannoy, la bête noire des* Cahiers du cinéma. *Le formidable mépris où le tenaient Truffaut et ses amis a été l'un des ressorts de la nouvelle vague. Le malheureux en a été tout éclaboussé.* L'Eternel retour, la Symphonie pastorale, *c'était lui. Et ce n'est pas d'hier. Aujourd'hui, le voilà installé dans ses meubles à la télé.*

L'Eté indien *qu'il nous a proposé, mercredi soir sur TF 1, donne bien la mesure du petit écran. Ce qui — étalé sur le grand — pouvait paraître sottement mélo, racoleur ou pompier, trouve ici un cadre, un ton, plus intimes, plus légers, et, oui, plus modernes.*

*C'est l'histoire, assez banale au départ, d'un triangle élevé au carré. Un mari espère reconquérir sa femme. Il la rattrapera par les cheveux — ceux de Brigitte Fossey, — d'une prise mal assurée, en l'éloignant de son petit ami, à force de gentillesse, de compréhension, de patience et de sournoiserie.*

*Il y a un petit côté Dostoïevski dans les rapports entre ces deux hommes, il y a une subtilité, un climat, une spontanéité neuve chez Delannoy. Ce léger flou, ce décalage entre ce qu'on dit et ce qu'on voit, et ce qui est, à quoi se reconnaît une certaine écriture par l'image.*

*Un seul conseil, cependant, si je peux me permettre : arrêtez la musique, au nom du ciel ! Franchement, arrêtez la musique ! Ces grandes phrases mélodiques plaquées tout au long du script, ça n'est plus supportable !*

*La veille, en revanche — c'était donc mardi, — sur cette même chaîne,* Une puce dans la fourrure, *divertissement d'un farfelu pas assez ajusté, un peu flottant à mon avis, et malheureusement très mal joué, tirait un étonnant parti de l'électrophone et de la radio pour relancer et activer ces délirantes querelles entre les locataires d'une maison façon Pinter. Pinter revu et corrigé par Zavatta.*

*Transfuge du café-théâtre, Bernard Da Costa a sans doute trop compté sur la « présence » de ses interprètes — il y avait là Danielle Darrieux — pour faire passer à l'antenne et l'outrance et l'à-peu-près d'une tentative intéressante cependant. Ces tentatives-là sont trop rares pour ne pas être encouragées quand, par hasard, elles se présentem accrochées ainsi, à la va-vite, au détour de la grille.*

CLAUDE SARRAUTE.

## R.T.L. : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle du conseil d'administration de la C.L.T. (Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion), qui contrôle R.T.L., *s'est tenue* mardi *20 mai à Luxembourg, sous* la présidence de M. Mathias Felten. Elle a confirmé M. Jacques Rigaud dans ses fonctions d'administrateur-délégué et réélu pour six ans, au conseil d'administration, MM. Jean Riboud, Lambert Dupong, Raymond Kirsch et Arthur Taylor (1). Au cours d'une conférence de presse, l'actuel directeur général, M. Gust Graas, a indiqué que la C.L.T. a terminé l'année avec un chiffre d'affaires de 6 milliards de francs *luxembourgeois, et un bénéfice* net de 916 millions.

M. Graas a souligné que les programmes français de la station sont en tête de tous les sondages. — *(Corresp.)*

(1) Les autres administrateurs sont, outre MM. Felten, président, et *Graas, directeur général,* MM. J.-P. de Launoit, T. Biever, Y. Cannac, F.-L. Closon, H. Cravatte, P. Elvinger, E.-J. Empain, B. Berg, J. Loesch, P. Moussa, E. de Rothschild, G. Worms, N. Mosar et Mme C. Flesch.

## Jeudi 22 mai

### PREMIÈRE CHAINE : TF 1

**18 h 30 L'île aux enfants.**

**18 h 55 Mai-juin 40, journal d'un printemps tragique.**
L'Angleterre refuse son aviation.

***19 h 10 Une minute pour les femmes.***

**19 h 20 Emissions régionales.**

**19 h 45 Formations politiques.**
Le parti communiste.

***20 h Journal.***

**20 h 30 Série : Kick.**
Raoul, la moto, les jeunes et les autres. Réalisation de M. Simenon, avec E. Dandry, M. Chevit, C. Le Prince.

**21 h 30 L'événement.**
Magazine d'actualité d'H. Marque et J. Besançon. Au sommaire : *Les étudiants étrangers en France ; Les douaniers français et le secret des banques suisses ; Tabarly et son nouveau bateau ; Coup d'État en Ouganda ; Les maquis de Thaïlande.*

**22 h 25 Journal.**

**22 h 30 Cinéma : « Hiroshi"na mon amour ».**
Film français d'A. Resnais (1959), avec E. Riva, E. Okada, B. Fresson, S. Dassas, P. Barbaud. (N.)

*Une Française, venue à Hiroshima tourner un film sur la bombe atomique, a une brève liaison avec un Japonais. Il ramène en elle le souvenir de son amour de jeunesse pour un soldat allemand d'occupation et lui fait prendre conscience de la tragédie dont le Japon fut victime.*

*Scénario littéraire, dialogues et commentaires incantatoires de Marguerite Duras, écriture moderne de Resnais pour une œuvre admirable où la réalité se mêle aux images mentales.*

### DEUXIÈME CHAINE : A 2

**18 h 30 C'est la vie.**
**18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.**
**19 h 20 *Emissions régionales.***
**19 h 45 Top club.**
**20 h Journal**
**20 h 35 Cinéma : « l'Homme à la Buick ».**
Film français de G. Grangier (1967), avec Fernandel, D. Darrieux, J.-P. Marielle, G. Descrières, B. Dhéran, M. Lonsdale. (Rediffusion.)
*Un chef de truands, installé à Honfleur, sous la personnalité d'un bourgeois riche et respectable, voit sa tranquillité compromise par une folle veuve, elle aussi à double face.*
**22 h 10 Courte échelle pour grand écran.**
En direct de Cannes.
**23 h Magazine : Première.**
Lynn Harrel, violoncelliste, interprète des œuvres de Fauré, Bach, Bloch et Dinicu-Heifetz.
**23 h 35 Journal.**

### TROISIÈME CHAINE : FR 3

**18 h 30 Pour les jeunes.**
**18 h 55 Tribune libre.**
Le Centre national des indépendants et paysans (C.N.I.P.)
**19 h 10 Documentaire : La planète des oiseaux.**
**19 h 20 Emissions régionales.**
**19 h 55 Dessin animé.**
Histoire de France.
**20 h Les jeux.**
***20 h 35 Cinéma (cycle John Wayne) : « les Cow-Boys ».***
Film américain de M. Rydell (1972), avec J. Wayne, R. Lee Browne, B. Dern, C. Dewhurst, S. Pickens, L. Chapman. (Rediffusion.)
*Ses cow-boys l'ayant quitté pour participer à la ruée vers l'or, un éleveur de bétail engage un groupe d'enfants et d'adolescents qui vont l'aider à convoyer son troupeau, et dont il fait l'éducation virile.*
*Western solidement réalisé, mais moralement ambigu et inquiétant. John Wayne, symbole de la loi, passe la main à une jeunesse formée à la violence pour défendre l'ordre américain.*
**22 h 35 Journal.**

### FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « 1572. Chronique au temps *de Charles IX », d'après P. Mérimée.*
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : Hémostases et thromboses.
20 h., Nouveau répertoire dramatique : « l'Escargot », de G. Foissy, avec C. Piéplu et J. Seiler ; « le Vautour », de R. Pinget, avec M. Lonsdale et l'auteur.
22 h. 30, Nuits maguétiq s : En dir. .t du Festival de Cannes, le Palmarès 1980.

### FRANCE-MUSIQUE

18 h. 30, Concert (en direct de Radio-France) : Récital Brigitte Engerer, « Sonate en la mineur », K. 310 (Mozart) ; « Six variations en ré majeur », opus 76 (Beethoven) ; « Carnaval » (Schumann) ; 20 h., Les chants de la terre.
20 h. 30, Concert : « Cinquième concert en sextuor » (Rameau), « Sérénade pour orchestre à cordes » (Daniel-Lesur), par l'Orchestre de chambre national de Toulouse, dir. Georges Armand.
21 h., *Concert : « les Créatures de Prométhée »,* ouverture (Beethoven) ; « Deuxième Concerto pour piano » (Bartok), avec G. Oppitz ; « Symphonie fantastique » *(Berlioz), par* l'Orchestre symphonique N.D.R., direction U. Segal.
23 h., Ouvert la nuit : La musique de chambre ; 23 h. 30, Inédits et références : œuvres de Berg, Schoenberg et Mozart ; 1 h., Jazz Forum.

## Vendredi 23 mai

### PREMIÈRE CHAINE : TF 1

**12 h 15 Réponse à tout.**
**12 h 30 Spécial Festival de Cannes.**
Palmarès.
**13 h Journal.**
***13 h 35* Lancement de la fusée Ariane.**
**14 h 5 L'art de la Belle Epoque.**
Emission du C.N.D.P.
**18 h *TF 4.***
**18 h 30 L'île aux enfants.**
**18 h 55 Les inconnus.**
**19 h 10 Une minute pour les femmes.**
Vers un musée du parfum.
**19 h 20 *Emissions régionales.***
**19 h 45 Mai-juin 40.**
Journal d'un printemps tragique (Discorde *entre les Alliés).*
**20 h Journal.**
**20 h 30 Au théâtre ce soir : « Beaufils et fils ».**
De R. Praxy, mise en scène de C. Duroc. Réalisation P. Sabbagh, avec B. Godillot, G. Beller, F. Lax, P. Mazzotti.
*Le matin de son mariage, l'ingénieur Roland sauve une jeune amnésique de la noyade. Une suite de quiproquos s'ensuit.*
**22 h 10 En direct de Cannes.**
Gala de clôture du Festival.
**23 h Journal et cinq jours en Bourse.**

### DEUXIÈME CHAINE : A 2

**10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.**
**12 h 5 Passez donc me voir.**
**12 h 30 Série : le Secret des Valincourt.**
**12 h 45 Journal.**
**13 h 35 Emissions régionales.**
**13 h 50 Face à vous.**
***14 h Aujourd'hui, madame.***
A eux de jouer : les moins de vingt ans.
**15 h 15 Série : Le justicier.**
*Erreur sur la personne.*
**16 h Quatre saisons.**
La Hollande.
**17 h *La télévision des téléspectateurs.***
**17 h 20 Fenêtre sur... Ceylan.**
Un thé très amer
**17 h 55 Sports : Football**
France-U.R.S.S., en direct de Moscou.
**18 h 45 C'est la vie.**
Des centres de vacances pour jeunes.
**19 h Sports : Football.**
France-U.R.S.S. *(deuxième mi-temps).*
**19 h 45 Top club.**
**20 h Journal.**
**20 h 35 Série : Sam et Sally.**
La malle.
**21 h 35 Apostrophes.**
L'Afrique noire racontée par des romanciers. Avec MM. A. Brick *(Une saison blanche et sèche)* ; J. Cau *(la Conquête de Zanzibar)* ; T. Monenembo *(les Crapauds-brousse)* ; W. Sassine *(Jeune homme de sable)* et Mme P. Constant *(Ouregano).*
***22 h 55 Journal.***
**23 h 5 Ciné-club (cycle Cocteau) : « le Sang d'un poète ».**
Film français de Jean Cocteau (1930), avec E. Rivero, L. Miller, P. Carton, F. Benga, J. Desbordes. (N., Rediffusion.)
*Un poète, qui veut ouvrir les portes interdites de la vie et de la mort, passe à travers un miroir et découvre un étrange univers. Premier essai cinématographique de Cocteau. La mythologie personnelle, les obsessions, les démons intimes de l'auteur dans des associations d'images qui sentent l'artifice.*

### TROISIÈME CHAINE : FR 3

**18 h 30 Pour les jeunes.**
Douze pour l'aventure : Le raid moto Caracas-Rio ; Des livres pour nous : Chaplin.
**18 h 55 Tribune libre.**
La C.G.T. (Confédération générale du travail).
**19 h 10 Journal.**
**19 h 20 Emissions régionales.**
**19 h 55 Dessin animé.**
Histoire de France : la campagne d'Italie.
**20 h Les jeux.**
**20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Trafic du sang : l'or rouge.**
Une émission de J.-M. Cavada et M. Thoulouze ; Réal. : R. Delourme.
*Portrait de José, jeune Brésilien habitant l'immense favella de la Baixada, au nord de Rio, et qui, pour 15 francs, vend régulièrement un demi-litre de son sang aux « banques », qui, de ce commerce, font de larges profits. Un reportage de R. Delourme, qui a remonté la filière.*
**21 h 30 Dramatique : So long, rêveuse.**
De J. Cornet, réal. J. Ordines.
*L'homme à la caméra de bois — qu'il a baptisée « Rêveuse » — filme la vie autour de lui et se moque des gens.*
**22 h 25 Journal.**
**22 h 45 Magazine : Thalassa.**
Récit d'un naufrage.

### FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Goethe et l'hermétisme *(de Goethe à R. Steiner)* ; à 8 h. 32, Malthus ou les hantises de la population : modernité de Malthus.
8 h. 50, Echec au hasard.
9 h. 7, *Matinée des arts du spectacle.*
10 h. 45, Le texte et la marge.
11 h. 2, Les romantiques de Californie.
12 h. 5, *Agora* : « la Mémoire longue », avec F. Zonabend.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Jeu-thème et variations.
14 h., Sons : à Dieppe, le cirque est là.
14 h. 5, Un livre, des voix : « les Promesses de l'équinoxe » et « Minuit à Sérempore », de M. Eliade.
14 h. 47, Un homme, une ville : Baudelaire à Paris.
15 h. 50, *Contact.*
16 h., Pouvoirs de la musique.
18 h. 30, Feuilleton : « 1572. Chronique au temps de Charles IX », d'après P. Mérimée.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : Les collisions entre ions lourds.
20 h., L'autre moitié de l'Europe, par J. de Beer et M. Nicolesco.
21 h. 30, Black and blue : « Bud Cole blues », avec G. Archambault.
22 h. 30, *Nuits magnétiques* : La place des Abbesses.

### FRANCE-MUSIQUE

7 h., *Quotidien-Musique ; 8 h. 30, Kiosque.*
9 h. 2, Le matin des musiciens, le Parnasse français : œuvres de Sainte-Colombe, Marin Marais (1656-1728), Rameau, Forqueray, Guignon, Leclair, du Buisson, Geminiani, Duphly, Vivaldi et Corelli.
12 h., Musique de table : Musique de charme, œuvres de Chopin, Rachmaninov ; 12 h. 35, Jazz classique : Les disques de la victoire ; 13 h., La musique en images.
14 h., Musiques : Les chants de la terre ; 14 h. 30, Les enfants d'Orphée ; 15 h., Grands solistes : Josef Suk (J.-S. Bach, Dvorak, Suk) ; 15 h. 45, L'art de Hermann Scherchen : « Concerto brandebourgeois no 2 », « Cantate Actus Tragicus », « Art de la fugue » (J.-S. Bach) ; 17 h. 15, « Duo *concertant pour harpe et guitare* » (J. J. Werner) ; 17 h. 30, Premières loges : « Lieder » (F. Schubert).
18 h. 2, Six-Huit : *Jazz time (jusqu'à 18 h 30)* ; 19 h. 5, En duplex : Festival de Cannes ; 20 h., Concours international de guitare
20 h. 20, Concert : « Benvenuto Cellini », ouverture (Berlioz), « Concerto pour piano et orchestre no 3 en ut mineur » (Beethoven), « Symphonie no 3 *en sol mineur* » *(Roussel),* par l'Orchestre national de France, dir. S. Baudo, avec Bruno Leonardo Gelber, piano.
*22 h. 15,* Ouvert la nuit : Portrait par petites touches, « Sonate no 4 » (Beethoven), avec D. Merlet ; 23 h. 5, Vieilles cires : Cycle Capet, « *Dixième* quatuor » (Beethoven) ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle (en direct de Cannes).



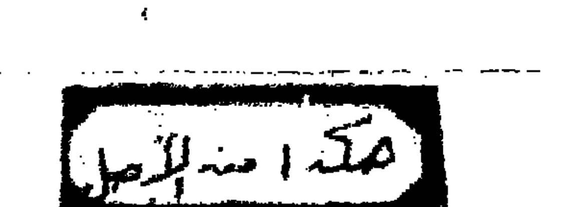
## TRIBUNES ET DÉBATS

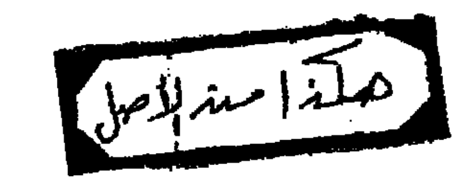
JEUDI 22 MAI

— *M. Pierre Juquin,* membre du bureau politique du P.C., est l'invité de l'émission réservée aux formations politiques, sur TF 1, à 19 h. 45.

● *Une nouvelle radio C.G.T. est née* lundi 19 mai : « Pen Ar Bed » émet dans le Finistère en modulation de fréquence.

● *France-Musique* organise le vendredi 23 mai, à 21 heures, au grand auditorium de Radio-France (116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16e) sous le titre : « Le violon dans la musique traditionnelle », un concert avec Lalgudi Jayaraman (Inde), Ahmed el Helnawi (Egypte), l'Ensemble de Dragutin Djurdjevic (Yougoslavie), Frank Gavin (Irlande).







# ANNONCES CLASSEES

| | La ligne | La ligne T.C. |
|---|---|---|
| OFFRES D'EMPLOI | 57,00 | 67,03 |
| DEMANDES D'EMPLOI | 14,00 | 16,46 |
| IMMOBILIER | 39,00 | 45,86 |
| AUTOMOBILES | 39,00 | 45,86 |
| AGENDA | 39,00 | 45,86 |
| PROP. COMM. CAPITAUX | 105,00 | 123,48 |

| ANNONCES ENCADRÉES | Le m/m col. | T.C. |
|---|---|---|
| OFFRES D'EMPLOI | 33,00 | 38,80 |
| DEMANDES D'EMPLOI | 8,00 | 9,40 |
| IMMOBILIER | 25,00 | 29,40 |
| AUTOMOBILES | 25,00 | 29,40 |
| AGENDA | 25,00 | 29,40 |



## offres d'emploi

**DARTY**

**CADRE JURIDIQUE**

Le cadre que nous recherchons sera rattaché (e) à la Direction Juridique de notre Groupe (8 filiales régionales principales - 56 magasins).

Il, ou elle, sera licencié (e) en droit plus une expérience de 2 à 3 ans, dans le domaine du droit immobilier de préférence.

Ecrire à Groupe DARTY - Direction des Relations Sociales Tour Rosny II - 93118 ROSNY SOUS BOIS CEDEX.

---

Nous sommes le service informatique du siège (Paris la Défense) d'un
**GROUPE CHIMIQUE FRANÇAIS**

Nous disposons de deux ordinateurs IBM sous OS/MVS et nous utilisons IMS (temps réel) et COBOL.

Nous recherchons :

**DEUX ANALYSTES PROGRAMMEURS**

— Formation IUT miage ou équivalent.
— Expérience 3 ou 4 ans.

Ecrire sous réf. N° 59.305 à CONTESSE Publicité, 20, aven. de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

---

COMPAGNIE D'ASSURANCES
équipée de
IBM 370-138 (4341 en octobre 80)
4 IBM 3790 (8140 début 81)
réseau écrans 3278
VM-CMS, DOS-VS (puis DOS-VSE)
VTAM, CICS,VSAM (DL 1 envisagé)
recherche

**UN INGÉNIEUR SYSTÈME**
EXPERIMENTE

**UN CHEF DE SALLE assurant**
l'interface système/exploitation

Lieu de travail : près M° Mairie de Clichy.

Ecrire avec V.V. et prétentions
LA PROTECTRICE
Service Informatique
50, rue Henri-Barbusse
92110 CLICHY.

---

IMPORTANTE SOCIETE RECHERCHE

**ANALYSTE-PROGRAMMEUR EXPÉRIMENTÉ**

Connaissant GAP 3 BASIC

Tél. au 260-36-65.

---

MAISON INTERNATIONALE de COURTAGE cherche
**UN OPÉRATEUR**
parlant anglais
Possédant une expérience de plusieurs années dans le marché des euro-devises.
Ecrire avec C.V. s/n° 8259, « le Monde » Publicité 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

---

Organisme important recherche
*FUTURS CADRES* COMMERCIAUX
— Hommes dynamiques et ambitieux.
— Goût contacts à haut niveau.
— Très bonne présentation.
— Sens réel des responsabilités.
Tél. pour 553-20-00 + poste 201

---

AGENCE DE PUBLICITE PRESSE INTERNATIONALE PARIS 75016
offre poste intéress. et vivant à collaboratrice 38 ans minimum premier emploi ou reprise d'activité niveau baccalauréat, bonne présentation et culture générale, goût des contacts, pour présenter ses publications (journx, magaz.) aux agences de publicité ou à leurs clients.
Anglais indispensable
Ecr. avec C.V. et photo sous no M. REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris qui transmettra.

---

Agence de Publicité, Paris-8e.
C.A. : 60 % industriel, 30 % imm., 10 % grand public.
Engage très rapidement
- Chef de publicité senior.
- Concepteur, rédact. qualifié.
- Assist. de Pub. expérimentée.

Adresser C.V., photo et prétent. DUJARDIN réf. 327. 28, rue Gutenberg, 92 Boulogne.

---

Important Organisme Administratif recherche
**ANALYSTE**
D.U.T. minimum + 2 ans d'expérience ou Jeune Ingénieur débutant, option informatique. Ecr. avec C.V. n° 38.258 P.A., S.V.P., 37, rue Général-Foy, 75008 PARIS.

---

**SOCIETE D'ARCHITECTES**
cherche
**RESPONSABLE**
35 a. min., dynamique, compétant pr diriger agence et travx, possib. ultérieure de particip. Ecr. avec C.V., photo, prétent. CREATIV 40, rue Bonaparte, 75006 Paris

---

SMH - ADREX
recherche

**TECHNICIEN ELECTRONIQUE**

pour étude, au sein du Service Recherche et Développement, appareils électroniques à base de microprocesseurs.

Titulaire BTS ou DUT ÉLECTRONIQUE, ayant expérience en microprocesseurs (logiciel et matériel).

Lieu de travail :
Région parisienne banlieue Sud.

Adresser candidature manuscrite, C.V., photo et prétentions à Madame CHAPUS, SMH - ADREX, 113, rue Jean-Marin-Naudin - 92220 BAGNEUX.

HAVAS CONTACT

---

# Recrutements de chefs de produit Pourquoi des difficultés?

Comme pour les ingénieurs, les informaticiens et les commerciaux, HAVAS CONTACT a voulu en savoir plus sur les recrutements de Chefs de Produit.

Nous avons interrogé pour cela des protagonistes de ce marché : Chefs de produit de différents secteurs et à différents stades de leur carrière – Responsables marketing – Spécialistes du recrutement...

Leurs réponses sont susceptibles de mieux orienter la communication entre les entreprises et les candidats chefs de produit qu'elles recherchent.

Un bulletin «Gardez le Contact», destiné aux responsables de recrutement de chefs de produit rassemble ces résultats.

Pour l'obtenir, il leur suffit de nous appeler HAVAS CONTACT 622.06.96/07.90 poste 232 ou de nous écrire : 156, bd Haussmann, 75008 PARIS, à l'attention du Service Marketing.

---

ETABLISSEMENT BORDELAIS DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS MARITIMES étudierait candidature d'un diplômé ESCAE, Sciences Po, ou équivalent, ayant environ 5 années d'expérience dans le dom. des relations publiques, intéressé par activit. RELATIONS EXTERIEURES (rédaction de brochures d'information, organisations de manifestations, etc). Anglais et espag. (parlé et écrit exigés). Envoyer C.V., photo et prétent. Ecr. n° 8.204 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

---

LABO COSMETIQUE rech.
**ÉTUDIANTS**
disponibles juin, juillet environ 1 h. par jour pour tests. Rémunération, renseignements : tél. 869-96-00 poste 3529 de 9 h. à 12 h. et 14 h. à 17 h.

---

Urgent, recherchons
**CLAVISTE**
photocomposition, rapide, très expérimentée, début. s'abstenir. Tél. heures bureau : 370-45-30.

---

Un Groupe français, leader dans son secteur (distribution biens d'équipements ménagers),
recherche un

# auditeur interne

Ce cadre, de formation supérieure (type E.S.C. complétée, de préférence par un D.E.C.S.), devra avoir une première expérience professionnelle, de l'ordre de deux ans, dans un cabinet d'expertise comptable ou d'audit, ou dans les services financiers d'une grande entreprise. Le fait d'être familiarisé avec l'outil informatique serait par ailleurs très apprécié.

Intégré dans une petite équipe, il sera responsable de missions d'analyse de procédures (audit opérationnel) et de révision comptable dans les filiales du Groupe.

Des déplacements en province (et éventuellement à l'étranger) sont à prévoir.

Ce poste offre à terme de réelles possibilités d'évolution de carrière dans le Groupe.

Ecrire sous référence No 59161
CONTESSE PUBLICITE - 20, avenue de l'Opéra
75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

## demandes d'emploi

Cadre marketing propose P.M.E. - P.M.I. intervention à temps partiel pour conseiller, organiser, développer service commercial et ventes. Ecrire à n° 5.965 Publicités Réunies 112, bd Voltaire 75011 Paris.

---

J. Fille, 17 a., BEPS, 1re ann. de sanitaire sociale, rech. empl. temporaire pour la période des vacances scolaires. Ecr. n° 6.236, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

---

J. H., 29 a., biling. franç.-angl. + not. ital. et allem., BAC littér., études supérieures, pouvant voyager, libre de suite, étudierait toute proposition de situation. Ecrire INTERMEDIA n° 1.500, 69, rue La Fayette, 75009 PARIS, qui transmettra.

---

J. H., 20 ans, programmeur DEB. langages BASIC et notions de COBOL, cherche place sur Paris. Tél. 207-11-07, de 12 h. 30 à 13 h. 30, ts les jrs. Lib. de ste.

---

Cadre français, 35 ans, 15 ans d'expérience en recherche et marketing dans l'industrie pharmaceutique suisse, recherche : emploi France ou étranger. Langues espagnol, allemand, anglais. Ecrire à Média Conseil, 7, boulevard Kir, 21000 DIJON, sous la référence n° 165.522.

---

Urgt, J. F. ch. place au pair ds fam. franç. jusq. fin août. Ecr. Birgit Boehmer, Falltorweg 4, 6072 Dreieich/OT Buchslag RFA.

---

Homme, 29 ans (cadre), étud. toutes nouvelles orientations. Tél., le soir, au : 074-58-72.

---

J. Fille sérieuse, 21 a., rech. emploi stab., secrét. médic., sal. min. 3.500 F, ds rég. parisienne. Tél. soir apr. 20 h. au 473-99-40.

---

**ANIMATEUR**
30 ans. DUT. Expér. immigrat., centres sociaux, héberg., foyer, ch. poste Responsable Animation - Gestion Paris Ecr. s/n° T 96035 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

---

**MÉDECIN GÉNÉRALISTE**
37 ans, célibataire, dynamique, contacts faciles, conn. espagnol, anglais, bonne format. hospitalo-universitaire, 10 années de pratique diversifiées en France et outre-mer, étudierait ttes offres d'emploi outre-mer
— médecine praticienne ou non praticienne ;
— implantation d'exportation pharmaceutique ;
— toutes situations outre-mer, y compris dans un domaine non exclusivement médical.
— Libre de suite.
Adresse et C.V. dét. s/demande. Ecr. s/n° T 020122 M, Régie-P., 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

---

**J. F. - DACTYLO**
cherche emploi.
Ecr. n° 6237 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

---

Homme, 27 ans, études supér., expér. reportag. ds gd quotid. et hebdomad. divers, formé sur le tas, rech. stage secrétaire de rédaction, libre de suite. Téléphonez : 808-51-17, ou écrire : n° T 233, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

---

Homme, 37 a., ex-fonctionnaire, aimant rédiger et pouvant voyager, DROIT, LETTRES, LANGUES, recherche collaboration plein temps ou mi-temps. Ecrire n° T 20.057 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

## automobiles

### vente

**5 à 7 C.V.**

G.S. Break CLUB 7 CV, 1975, 58.000 km, 1re main. Px Argus. Téléph. à M. Delabrouille au : 246-72-23, Poste 2217. Domicile : 491-87-86

---

**RENAULT 18 GTL**
27.200 km (aigue mét.), 1re main. 26.500 F. Tél. apr. 19 h. 990-72-56.

**12 à 16 C.V.**

A vdre BMW 2200 TI 73, blanche, parfait état. Jantes alu, attache-remorque. Calandre, 4 phares. Prix : 14.000 F. Tél. H.B. au 287-13-62 le soir au 937-24-09

### divers

ALFA ROMEO
PARIS 16e
concessionnaire
48, rue MOLITOR
651.80.60

## emplois régionaux

**MATRA**

POUR UNE DE SES ENTREPRISES DANS L'EST DE LA FRANCE
(ville universitaire)
recherche

**DIRECTEUR GÉNÉRAL COMMERCIAL**

pour marché national et international, secteur distribution de produits d'équipement personnel, grand public.
Ce poste convient à un candidat réunissant les critères professionnels suivants :
— habitude de la distribution de niveau international ;
— expérience de la vente et de la gestion ;
— formation supérieure ;
— bilingue anglais ;
— pratique de l'allemand très souhaitable.

Ecrire sous référence 850.742 M - REGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

---

Tourisme réceptif dans les Pays de la Loire
B.T.S. Tourisme ou expérience professionnelle (2 ou 3 ans)
Allemand, anglais. Contacts étranger et France.
Env. C.V., photo à : Délégation Régionale au Tourisme, 3, place Saint-Pierre, 44000 NANTES. Téléph. : (40) 48-24-20

---

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE, recherche pour CHOLET (49)
**COLLABORATEUR CONFIRMÉ**
Adresser C.V. et prétentions sous référence 21.367 à JEGU, 27, rue de Rome, Paris-8e, qui transmettra.

---

Ville du Havre recrute pour ses piscines
**MAITRE NAGEUR SAUVETEUR**
diplômé d'Etat. Salaire net de début 3.000 F.
Adresser candidature à M. le Maire.

## secrétaires

MUTUELLE DE REASSURANCE PARIS-8e
recherche pour son directeur

**Secrétaire bilingue anglais**

Allemand apprécié.

Disponible rapidement.

Téléphoner pour R.-V. au 563-08-00, Poste 27 ou 28.

## formation profession.

**I.S.T.I.**

INSTITUT SUPÉRIEUR DE TECHNOLOGIE INFORMATIQUE
formation privée

**STAGES DE TECHNICIENS DE MAINTENANCE**
de haut niveau en 6 mois.
Niveau requis : BAC ou études électroniques.

**EMPLOI ASSURÉ**
en fin de stage.
Tests d'admission sur R.-V.

**378-73-22**
31, cours des Juilliottes, 94700 MAISONS-ALFORT. Métro : Les Juilliottes.

## information divers

Pour connaître les emplois offerts outre-mer, étranger (Canada, Australie, Afrique, Amériques, Asie) demandez la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) 3, rue Montyon, Paris-9e.

---

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et tous avec ou sans diplômes. Pour les connaître demandez une documentation gratuite sur la revue FRANCE-CARRIERES ( 16) B.P. 402-09 Paris.

## occasions

**MOQUETTE A SAISIR**
Pure laine 60 F. le m2 T.T.C.
beau velours synthétique 20 F le m2 T.T.C.
TEL. : 658-81-12.

## travaux à façon

*Demande*

ENTREPRISE, sérieuses références effectue rapidement travaux peinture, décorat. coordination tous corps d'état. Devis gratuit. T. 368-47-84 et 893-30-02.

# L'immobilier

## appartem. achat

PAYABLE COMPTANT, achète 2 à 4 pièces, Paris, préfère 5e, 6e, 7, 8e, 12e, 15e, 16e arrdt, même avec travaux. T. : 261-39-78 ou 257-47-99 le soir.

---

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

## appartements occupés

**MAIRIE 18e** Proche bel imm. parf. état, bon standg, 2 Pces très clair, cuis., wc. Poss. s. d'eau. Occupé dame âgée. Px 80.000 F, créd. 80 %. Voir pptaire : vendredi, 17 h. à 19 h., 28, rue LÉTORT

## villégiatures

SAINT-TROPEZ. Part. loue juil. appt 2 p., MARINE COGOLIN, 5.700 F + caution de 20 %. TEL. : (94) 80-31-78.

## locations non meublées Offre

**Paris**

QUARTIER MONCEAU
Particulier loue 6 pièces + chambre service, 2 s. bains, parfait état, rue calme. 4e étage, ascenseur. Loyer : 4.600 F + petite reprise justifiée. Téléphoner au 227-23-22

---

19e - P. à P., imm. réc. 2 p. + de 50 m2, s. bns, cuis. équ., tél. Parking. 10e ét. Libre 1er juin. 1.600 F + 400 ch. env. 524-55-00

---

M° TERNES. Séj., ch. 70 m2, 3e ét., balc., imm. récent, Park. 2.982 F net - 622-22-56

---

**M° COURCELLES**
IMMEUBLE NEUF STANDING
2 P TT CONFT, PARKING 2.600 F + charges ;
4 P DUPLEX parking 4.000 + chg.
Renseignements : 328-66-13.

**Région parisienne**

**SCEAUX**
Proche de la gare, gde maison individuelle, 3 chbres, 2 bains + 4 pces mansardées. - 6.000 F mensuel. — Tél. : 954-42-87.

## locations non meublées Demande

**Paris**

EMBASSY SERVICE rech. du Studio au 6 Pces Paris, et Villa, banlieue Ouest. Pptaire direct. - 562-78-99

---

Collaborat. du journal cherche 3 p., grande cuisine, à Paris. Tel. : 337-58-46

**Région parisienne**

Pour Stés européennes, cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée : 2 à 6 ans - 283-57-02.

## locations meublées Offre

**Région parisienne**

BIEVRES - Bord de rivière
MAGNIFIQUE MAISON luxueusement meublée
Parc de 9.000 m2 - 9.500 F charges comprises - 567-22-88

## locations meublées Demande

**Paris**

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing 4 Pces et plus - 285-11-86

## Immobilier (information)

**AIX-EN-PROVENCE**
murs de boutique centre ville
**RAPPORT 15 %**
exemple : 1 bout. px 435.000 F. Revenu locatif :
**5.500 F MENSUEL**
ROBERT TOMAS
2, place des Prêcheurs, 13100 Aix-en-Provence.
TEL. : 16 (42) 27-43-18.

## fonds de commerce

REGION SUD-OUEST (Gers), vd cause maladie, fonds carrosserie mécanique, maison attenante F5, ou murs, peut convenir à autre commerce. Téléph. : 16 (62) 06-32-27.

---

Unique Côte d'Azur beaux-arts encadrements C.A. important. Prix justifié. Ecrire CHARROL, 81-83, av. Maréchal-Juin Cannes.

---

A VENDRE
**FONDS DE COMMERCE**
Bar-Tabac, Hôtel-Rest., rég. Est, 15 km Epernay, N 3. 16-26-50-31-23

---

**MONTPELLIER**
**HOTEL BUR. 20 CHBRES**
*N.N., coeffic. de fréquent. 87 % affaire saine, facile à diriger, très rentable.
Ecr. n° T 20050 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

---

A vendre
**PAS-DE-PORTE**
à LAGNY 77400 (Marne-la-Vallée)
TRES BIEN PLACE CENTRE VILLE
1 BOUTIQUE 40 m2, 2 grandes vitrines + 1 appt au 1er étage : 3 pièces, cave, grenier, w.-c.,
**TÉL. : 430-19-00.**
Bail nf. Loyer min. 1.000 F mois.

## bureaux

Votre SIEGE SOCIAL
CONSTITUT. DE STES
Démarches, Secrétariat, Telex, tous services. Prix compétitifs, délais rapides
ASPAC : 281.18.18 +

---

CROIX DE CHAVAUX
340 m2, 15 BURX
**AG MAILLOT** Tél. 522-19-10
Spécialiste Bur. depuis 1961

---

CONSTITUTION de S.A.R.L.
**TELEX** Secrétariat téléphonique
DOMICILIAT. ARTISANALES et commerciales
Tous services. **355-17-50**

## locaux commerciaux

Sur NATIONALE 2, face aéroport LE BOURGET, à louer entrepôt 500 m2 + pavil. 6 pces, pour burex et logt, sur terrain 970 m2. Bail 3-6-9 sans reprise. Loyer 8.000/mois. Convient pour garage. — Tél. : 936-12-51.

---

Fg St-HONORÉ, place Beauvau, loc. 250 m2, dont boutiq. ts com. Tél. 700-20-69, de 10 h. à 13 h.

---

Près Place des Victoires, cède bail neuf, appt 160 m2, mixte, commercial, prof. libérale. Conviendrait parfait. styliste show-room, etc. — Tél. : 236-22-02.

# L'immobilier



## appartements vente

### 3e arrdt.

MAISON 180 M2 MARAIS
6 P. RENOVATION LUXE 354-42-70.

PLACE DES VOSGES (PRES)
GD 6 P. tout confort + 3 services.
J. AZOULAY : 634-13-18.

### 4e arrdt.

RARE. R.-chaus. GD 2 P. habitat. ou profess. S/pl. 5, rue des Tournelles - 274-59-10

### 5e arrdt.

BD SAINT-GERMAIN près DBLE LIVG + 2 CHAMBRES, tout confort, bas prix vu urgence - 280-26-23

5e ARRONDISSEMENT
PANTHÉON
8, rue de l'Arbalète, neuf, habitable immédiatement, 2 Pces + jardin, 3 Pces, Studio, studettes, diff. de niveaux.
BUR. DE VENTE : 13 h./19 h.
TEL : 707-20-29.

CONTRESCARPE
CARDINAL-LEMOINE
Dans très belle rénovation, propriétaire vend directement 2 Pces. r.-de-ch. avec 115 m2 de jardin privatif. Visites ce jour de 14 h. 30 à 17 h. 30.
4, RUE TOUIN.

### 7e arrdt.

7e Résid., lux. MAISON partic. s/cour-jdin 150 m2, livg, 3 ch., 2 bains. Parking - 705-31-13

38, RUE VANEAU NEUF GD STDG du STUDIO au 4 P. GARAGES. Sur place, 11 à 19 h. 550-21-26.

### 8e arrdt.

Mo COURCELLES
IMMEUBLE NEUF STANDING livraison immédiate :
STUDIO tout confort, parking : 510.000 F;
2 P. TT CONFT, parking : 720.000 F;
2 P. DUPLEX, parking : 788.000 F.
Renseignements : 328-66-13.

### 9e arrdt.

SAINT-GEORGES - 5 PCES cft, 1.200.000 F. Tél. : 550-34-00.

### 10e arrdt.

GARE DU NORD
Immeuble P. de T., ascenseur :
GD 2 P. confort : 220.000 F. 281-27-59.

### 11e arrdt.

PARIS XIe - Bd Voltaire
Appt 80 m2 HAB. Bon ETAT. Séjour (cheminée), 2 chambres, 1 s. bains. Cuisine (aménag.). Après 19 h. au 750-21-45

### 13e arrdt.

EXCEPTIONNEL - Immeuble récent, 2 p. Etage élevé ensol. Parking. 260.000 F - 539-67-52.

### 14e arrdt.

RUE DES PLANTES - 2 Pces, tt cft, 2e ét., ascenseur. 330.000 à débattre. AIBER au 337-88-15.

PARC MONTSOURIS bel appt, séjour + 4 chbr., 2 bns, 120 m2, gd balc., soleil, park. 960.000 F. 622-22-54.

XIVe PLEIN CIEL
ravissant duplex, 8e et 9e étg. :
110 M2 ATEL. avec MEZZ. 3 CHBR., 2 bns, cuis. + studio indép., 30 m2. TOUT CONFT. Jeudi 22 mai, 12-17 h., 25, BD BRUNE.

### 15e arrdt.

Prix except. 2 pces et duplex refaits neuf. - 770-79-87 ou 14 h. à 18 h. : 95, rue de Lourmel.

RUE DE LOURMEL, SOLEIL :
4 P. 86 M2 + balc., conft, s/jard. 577-96-85

### 16e arrdt.

Près HENRI-MARTIN
Appt 300 m2, triple liv., 5 chambres, 3 salles de bains, 1 salle d'eau. Parfait état. Tout confort. 3 chambres service.
Prix : 3.200.000 F
QUENOT S.A. au 808-55-00

EXELMANS BEAU 2 PIECES, TOUT CONFORT, REFAIT NF, 3e étage sur rue, soleil. Prix 375.000 F. 325-77-33.

### 17e arrdt.

Près Ternes, dans imm. P. de t. 3 p. 69 m2. Cuis., s. de bains, wc. Tél. Cheminées. Beau plafond. Petits travaux. Px intér. A saisir. Urgent. Tél. pr RV : 828-62-16, après 18 h. 30

VILLIERS beau petit 3 Pièces, tout confort, 5e étage sans ascenseur. - SOLEIL. 249.000 F. Téléphone : 325-75-42.

### 18e arrdt.

CUSTINE Immeuble P. de T. : appartements occupés
2 PIECES.............. 78.000 F.
3 PIECES.............. 153.000 F.
TEL : 281-27-59.

### 19e arrdt.

BUTTES-CHAUMONT
VILLAGE double séjour + ch, tout confort, BEAU JARDIN privatif, 495.000 F. Tél. : 340-72-06.

### 20e arrdt.

AVENUE GAMBETTA dans bel immeuble P. de T., ascenseur : BEAU 3 PIECES, tout confort, refait à neuf : 415.000 francs. 325-75-42.

### 78 - Yvelines

Parc MAISONS-LAFFITTE
Dans belle résid. calme, appt 98 m2, 1er étage, sur parc, séj. 30 m2 av. cheminée, 3 ch., 2 bains, 2 wc. Prix : 580.000 F. 962-79-85/50-95

Part. vd. Louveciennes, pr. gare imm. P. de t., appt duplex, séj. s. à manger avec en mezzanine bureau + salon TV + 4 chbres, 3 bains, s. de jeux, 221 m2 + terrasses de 17 m2. Soleil. Jdins. Calme. - Téléph. : 969-28-16

CHATOU Immeuble 1970, grand STUDIO, 51 M2 + CAVE + PARKING. - PLEIN SUD. - Téléphone : 260-39-82.

PARLY 2 150 M2
GRAND LUXE - LIBRE :
930.000 F URGENT 954-68-00.

### 91 - Essonne

VERRIERES-LE BUISSON
ravissant moulin, 10 Pces sur 3.600 m2. Tél. 222-66-37

### 92 Hauts-de-Seine

RARE - Part. vend, rue de Villiers, limite Neuilly - Levallois, dans résid. gd standing, appt 72 m2, décoration luxueuse et originale. Terras. 25 m2 plantée et ensoleillée, balc. Vue s/parc. 950.000 F, possib. achat meubles anciens.
Tél. : 255-01-44 (heures bureau).

LEVALLOIS RESIDENTIEL
3 P. entrée, cuis. wc. bains, tt cft, état impeccable. vendredi, samedi, de 14 à 19 h. 7, r. Hoche, 5e ét. droite.

97, RUE PASTEUR à
SURESNES
3 ét. gauche à vdre beau 4 p. 70 m2, 2 balcons, très bonne exposit., cuisine équipée, box fermé 2 voitures, lib. à la vente.
Prix : 580.000 F.
Visite s/place vendredi 23 mai de 16 h. à 19 h. ou 954-40-67.

### 95 - Val-d'Oise

ENGHIEN
Centre. Particulier vend appartement 5 pièces, 122 m2, stdg. Tél. : 989-65-20 domicile 989-72-97 bureau.

### Province

Vacances HAUTE-SAVOIE (74)
MEGEVE - SAINT-GERVAIS
THOLLON - LES GETS
CHAPELLE-D'ABONDANCE
studios 4 pers. avec 30.000 F. comptant + crédit.
2/3 pièces chalets LA CLUSAZ 87 m2 av. 90.000 F cpt + crédit.
G.R.G. rue du Lac, CORZENT 74200 THONON. T. (50) 71-76-49.

MENTON. Part. à part. vd gd appart. 130 m2 + terrasses. Px : 800.000 F. Tél. après 20 h. (93) 35-42-77.

CABOURG Résidence de stand.
entièrement restaurée. Studios, 2, 3, 4 P. Jard. Part. à part. 48.000 F aménagement entièrement à prévoir FRANCEP, samedi, dimanche, lundi, 5, av. Bertaux-Levillain (1) 334-23-34 - (31) 91-51-00

ANTIBES Plein centre
appart. 4 P., cuis., s. de bns. Tél. Px 360.000 F. Croisette 2000 Cannes. Tél. (93) 99-38-13

COTE D'AZUR VAROISE
TOULON - CAP BRUN
« PORT MEJEAN »
Petite résidence tr. haut stdg dans parc naturel de 2 ha, accès direct à la mer. Encore 7 appts de 117 m2 à 153 m2. SOMECO, B.P. 594, 83400 Hyères.
Tél. : (94) 65-38-30 ou sur place 3018 av. Résistance TOULON.
TEL : (94) 41-31-14.

PRINCIPAUTÉ
DE MONACO
dans immeuble très grand luxe face au Casino, appartement de 46 m2, parking 16 m2, cave. Livraison 1982, paiement échelonné. Prix 1.050.000 F. Intermé-
2, 3, 4 P. Jard. Parking à part.

## terrains terrains

S.N.C.F. VENDS ou LOUE DANS LOTISSEMENT INDUSTRIEL DIT LA LOUE-SAINT-VICTOR (Allier) 20 LOTS TERRAINS NUS OU BATIS. SURF. 6.000 à 15.000 m2. RACCORD. VOIE FERREE POSS. ACCES CD 301. SIT. 4 km MONTLUÇON.

*Renseignements détaillés fournis par :*
S.N.C.F. - DV 24
72, avenue des Paulines,
63038 CLERMONT-FERRAND CEDEX.
Tél. (73) 30-10-00 - Postes 1344-1360-1363.

ou Agence Commerciale Gare S.N.C.F.
03100 MONTLUÇON.
Tél. (70) 05-30-06.

Ds charmant village beauceron, beau terrain à bâtir viabil. de 1.200 m2. 64.000 F cpt, poss. cr. Moriers (28). T. 776-08-44, H.B.

FEUCHEROLLES
Domaine de la « Pommeraie » 25 km OUEST. Reste encore :
3 TERRAINS
de 1.500 à 1.800 m2, gdes fac., ttes viabilités. Tennis. Espaces verts. Entièrement viabilisés.
PRIX T.V.A. INCLUSE
AGENCE DE LA TERRASSE
LE VESINET - 976-05-90

ROUSSILLON
Sur le flanc des Albères à 10 km d'Argelès-sur-Mer. Vue imprenable sur plaine et mer.
PARCELLES BOISÉES
de 500 à 800 m2.
Immédiatement constructibles. Prix intéressant.
BARBARO et Cie
73 bis, avenue Niel, Paris-17e.
Téléph. : 380-56-56 ou 380-77-99.

## immeubles

EUROPA 54, r. d'Amsterdam 8e achète urgce immeuble occupé (loi 1948) avec un appt libre Paris ou banlieue. T. 520-13-57.

INVESTISSEUR - RARE
ensemble résidentiel gd stdg. Prox. BOIS VINCENNES, RER 1.750 m2 env. libres + caves + balc., TT CFT, soleil, verdure 5.500.000 F. Crédit vendeur possible. Ecrire Boîte Postale M. du MAZET186, 75062 Paris Cedex 02 (service no 34) qui transmettra.

Vous désirez vendre
VOTRE IMMEUBLE
JE SUIS ACQUEREUR.
Téléphoner : 747-42-97, le matin ou écrire : Noël AUFMAN 21, rue Le Peletier, Paris-9e.

PLACEMENT Paris, rech. imm. loué. Valeur 15.000.000 F env. TEL : 563-83-33.

RECHERCHE IMMEUBLE
ou groupe d'immeubles de rapport, construction avant 1948. Paris et banl. Imméd. Paiement comptant. Interméd. sollicités. CLARIDE 11, rue Amiral-d'Estaing, Paris-16e. Tél. 720-16-61.

IMM. RECENT 120 km Paris
532 m2 laboratoire analyse médical. Placement 1er ordre - bon rapoprt - Invest.
1.150.000 F. Tél. 526-46-75

MICHEL-ANGE
Paris-16e. Immeuble de rapport 1.385 m2 utiles d'habitation 31 appt de 2 et 3 pièces. Rapport annuel : 580.000 F. PRIX : 12.000.000 F.
J.-M. LEVET S.A. : 763-12-03.

## domaines

ACHETERAI
vaste DOMAINE boisé 250 km maxim. Sud de Paris. Ecr. Orlet 136, av. Ch.-de-Gaulle 92522 NEUILLY-SUR-SEINE.

## maisons de campagne

VAUCLUSE
Très belle maison en pierre, 7 pces + bains + w.-c. + cellier + lingerie. Prix : 445.000 F. CATRY. — Tél. : (90) 75-46-50.

A vendre, maison d'habitation av. jard. et 2 ha 1/2 de vergers sise à la Picherie, sur le ter. de la Chapelle-Montligeon (Orne), situé à 150 km de Paris. Prix à débattre. Ecr. M. Guy BRIDET, LISSEY — 55150 DANVILLIERS

GARD, 15 km Nord-UZES
Dans joli et calme petit village gardois, bergerie en pierre de pays à aménager (180 m2 habitables). Eau, électr., téléphone en bordure. Jardin-verger attenant de 1.200 m2.
Prix : 195.000 F, avec 40.000 F comptant, solde sur 10 ou 15 ans possible. - CATRY (66) 22-20-92.

35' MER TOURTOUR - VAR
Maison Provençale
Sur place du village, avec très grande possibilité d'aménagement intérieur. 1er étage : grande cuisine, avec potager provençal + réserve ; 2e ét. : chambre + alcove, avec possibilité de création d'une fenêtre ; 3e étage : possibilité d'aménager 1 pièce + grande terrasse vue dégagée, dans village typiquement provençal, avec eau et électricité. Prix : 140.000 F, avec 28.000 F le jour de la réservation, 112.000 F sur 15 ans après acceptation du dossier de crédit bancaire.
CATRY. — Tél. : 16(94) 70-63-38 ou 16 (94) 70-71-43.

A vdre dans forêt du Perche, Orne, à Soligny-la-Trappe, maison de campagne 3 p., cuis., s. bains, wc. Garage, s/1.700 m2 terrain. Prix : 180.000 F. Tél. à partir de 14 h. : 827-57-02.

14 km NANTES, 30 km Océan, vd maison basse rénovée, séjour av. cheminée, 2 pces, cuis., salle de bains, w.-c., véranda, cour, débarras + 4.000 m2 terrain. Prix : 180.000 F. Tél. après 18 h. : (67) 70-12-72.

80 km PARIS NORD-OUEST
DANS CHARMANT VILLAGE
MAISON DE CAMPAGNE
5 p., cuis., s. de bns, 2 mansardes et 1 grenier, cave, 2 garages, dépend. diverses, jardin 1.100 m2. Prix 300.000 F.
CARON 80, rue de Vienne, 27140 GISORS
Tél. : (32) 55-04-24

GORDES
MAISON EN PIERRE
5 pièces + dépendances sur 1.000 m2 environ.
Prix : 260.000 F.
MAISON EN PIERRE
4 pièces greniers, cabanon sur 1.000 m2 environ.
Prix : 240.000 F.
GRANGE A RESTAURER
très bon état, jolie vue, terrain, crédit possible.
Prix : 210.000 F.
CATRY. Tél. : 16 (90) 75-46-50.

## propriétés propriétés propriétés

80 km PARIS-LYONS-la-FORET Sur 5.000 m2, maison 4-5 pièces, tout confort, dépendance à restaurer. - 530.000 F. - 622-22-56.

Part. vd maison Pierres, 7 pces, tt conf., 5.000 m2, 15 km AGEN. Prix : 450.000 F à débattre. Tél. heures repas : (58) 95-62-01.

Propriété à vendre. Loiret (100 km Paris), cuis., séj., 5 ch., 2 s. de bns, 2 w.-c., grange, écurie, étable, sur 8.250 m2. 750.000 F. — Tél. (38) 33-25-73.

BRETAGNE PRES MER

SAINT-LUNAIRE : belle PPTE 10 pièces, parc 2 ha front mer. Panorama.

— Région ST-CAST MANOIR récent, 9 p., parc 0,50 ha.

— VILL. à ST-MALO, DINARD, ERQUY, PAIMPOL, LOCQUIREC, bon état, 6 à 9 pièces, confort, 4.000 m2.

— Région LANNION MAISON 7 p., bord rivière truites.

HOUDIARD B. P. 83 LAVAL. TEL : (43) 56-61-60.

NORMANDIE
Région Beaumont-le-Roger. Très belle et grande maison. TERRAIN : 3.600 m2.
PRIX : 600.000 F.
CREDIT PERSONNEL.
TEL : 16-32 (45-21-58).

OUEST, 80 km, belle propriété ancienne, caractère, 260 m2, 7-8 p., 2 s. de bns, tr. beau parc 5.000 m2. - Tél. : 32-54-21-74.

FORET DE RAMBOUILLET
à 45 km de PARIS
luxueuse maison de campagne 3,80 ha, tennis terre battue, piscine, beau parc. Impte maison de maître style normand. Pav. indépendant personnel. Nomb. dépendances. Prix net vendeur 2.500.000 F. Téléph. : 371-11-00.

CHEVREUSE
maison sur 684 m2 de terrain, sans vis-à-vis, séjour de 40 m2, 3 chambres, garage 2 voitures. Prix : 750.000 F. T. : 050-03-36.

A vdre en Sarthe de domaine privé à 18 km du Mans, à 2 h. de Paris, maison très agréable : 4 ch., s. de bns, cuis., loggia, cab. de toil., séj. avec poutres en chêne et w.-c., au r.-de-ch. Px : 670.000 F. Pour tous rens. Tél. à partir du 27-5-80 H. de B. au 16 (43) 21-12-36.

Provence part. vd 6 km Carpentras b. ferme 3 ch, c., séj. dép., 4.000 m2, 650.000. Ecr. Fléchaire, LA TARLETTE, 84210 PERNES.

Cantal, 25 km. Aurillac, alt. 700, pet. hameau, belle mais. régionale, grand cft, parfait état : rez-de-ch. sur cave, séj. 42 m2, chem., salon, 2 chbres, toil., cuis., 2 w-c, 1er étg. : 4 chbres, 2 bns, w-c, terras. s/jdin. Vastes dép., grange, gar. 400.000 F ou maison seule 250.000. S'adr. Me Y. Clary, 15700 PLEAUX ou tél. pptaire : (16-56) 08-83-50.

LANGUEDOC MAISON XVIIe 30 km MER
Superbe restauration style aménagement luxueux 280 m2 + 2 terrasses s/2.000 m2 terr. CAUSE URGENCE : 670.000 F Crédit possib. - Tél. 254-50-11

VAL EPTE Mais. ANCIENNE pierre, gd séjour, cheminée, cuis. 4 chbres, bns, chff. fuel, dépend., parf. état, jardin, nombr. arbres 1.500 m2 Prix 500.000 F.
Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2, Fg Cappeville à GISORS. Tél. (16-32) 55-06-20

95.000 près col. Souyort, bergerie s/4.000 m2 Accès voiture, eau, électricité, Gave à 200 m, 3 km ville SEAN : (56) 68-67-32

A 5 KM DEAUVILLE part. vend propriété, standing, 11 pces avec possibilité adjoindre
LOCAUX INDUSTRIELS
(500 m2 couverts) tot. 5.000 m2 avec parc d'agrément.
Tél. hres repas : (31) 88-00-21

TARN
près ALBI, aux environs de la cité médiévale de Cordes,
NOMBREUSES
DEMEURES ANCIENNES
DE CARACTERE avec terrain, à vendre totalement restaurées ou à restaurer, avec ou sans notre concours. Propriétés agricoles.
Société Castel Club,
P. BARRIER - 81170 CORDES
Téléphone : (63) 56-02-07.

A SAISIR 10 km DEAUVILLE
splendide chaumière normande, 7 p., vaste séjour av. cheminée gde baie vitrée donnant s/vallée, 2 belles chbres, s. de bns, gar. + cave, parf. état, beau terrain. - Tél. 258-80-90

## villas villas

A 8 km Nîmes, part. vd, cause changt, villa P 8, cft, s/500 m2. Px : 50 U. - Tél. (66) 64-51-44

Part. vend, 15 km nord Lyon, villa mod. 200 m2 habitables s/10.000 m2 terr. Possib. vigne appellation Beaujolais.
Ecr. : GOUTAL, 14, chemin de Fontville - 69130 ECULLY.

Roussillon - Rég. Prades, alt. : 500 m, vends très belle villa ensoleillée, construction robuste, soignée, possibilité 2 appts. Terrain aménagé 2.000 m2. 650.000 F
Ecrire : 1252/66, Havas 66004 PERPIGNAN - B.P. 442.

VERSAILLES Nord. Villa, jdin, quart. résid. 739 m2, bon état, tt cft, 10 pces ppales + serv. Tél. : (16-3) 954-52-60, 9 h./20 h. Agences s'abstenir.

ILE DE RE - LES PORTES
Maison 4 chambres + jardin, proximité plages + magasins. Px : 490.000 F. Pptaire, tél. au (37) 23-45-72. Visite sur place. REGRENY au (46) 29-52-17

HERMANVILLE-S/MER 14880
Cottage normand, compr. : salon, cuis., séj., wc, 5 ch., s. d'eau, 2 cab. toilette, sur 400 m2. PRIX DEMANDE : 530.000 F. I. N. au 045-29-09

SENLIS - Part. vend belle villa 8 pièces, sur terrain clos de 1.000 m2. Réception 80 m2, cuis. équipée, 5 ch., 2 bns. S/sol total. 960.000 F - Tél. : (16-4) 453-11-90

Normandie, 6 km Courseulles Part. vd villa réc. pl.-pied 3 ch. 90 m2 + garage, enclos arboré 710 m2. Prix : 300.000 F. Tél. : (87) 77-88-42

AULNAY-SOUS-BOIS
Part. vend villa 200 m2 : 8 pièces, tout confort, 2 s. de bains + cabinet de toilette + 3 wc. Avec garage sur un terrain de 500 m2 clos. Px : 620.000 F - Tél. : 866-39-75 Possibilité profession libérale

FACE SAINT-TROPEZ
Beauvallon, vends très belle villa en cours de finition, vue s/mer. Tél. (76) 44-79-50 H.B. ou après 19 h. (76) 52-12-23.

MELUN
villa 7 Pièces, sur 2.000 m2 de jardin clos. Tél. particulier : (89) 24-40-99.

A SAISIR
A vdre à Néoux (Creuse), 11 km AUBUSSON, propriété 5.000 m2 terrain. Villa 150 m2 au sol en cours de construction. Gros œuvre fini + bâtiment neuf 300 m2 au sol, 2 niveaux. Construction soignée, bien située. Soldée au tiers de sa valeur. Prix : 250.000 F. Très urgent. Téléph. : (73) 39-68-85

COTE D'AZUR
PARTICULIERS
Nous vous proposons le plus grand choix de villas et propriétés en bord de mer ou dans l'arrière-pays. Documentation gratuite sur simple envoi d'une carte de visite. FICHIER CENTRAL DE LA CONSTRUCTION, 11, r. Rivoli, 06000 NICE - (93) 88-68-24

CONFLANS-ST-HONORINE
Villa vue Seine impren., 7 p., chff. centr. Tél., 480 m2 terrain + 170 m2 habitables. 870.000 F. 44, quai des Martyrs-de-la-Résistance. — Téléphone : 387-62-04.

VILLA + ROSERAIE
1 h. Paris-Est prox. forêt rég. Nangis, gd jdin terrasses liv. + 3 ch. + 2 poss. tt cft 227-14-25.

PRÈS BIARRITZ
vds villa s/2.500 m2 5 p. pp. gar. calme, verd., Lecestre (Marzy) BASSUSSARRY, 64200 Biarritz. Téléph. : (59) 23-55-90 le soir.

Part. vd, 20 km Toulouse, dans village, mais. anc. tt cft, 12 p., dép., parf. él. parc. (61) 85-40-04

## fermettes

FERMETTE NORMANDE
145 km Paris, séj., cuis., s. de bns, w-c, dépend., 1er ét. : 1 ch. + 3 possib. chf cent., téléph., 8.000 m2 d'herbage et de bois. Prix : 250.000 F, avec 50.000 F. TELEPH. : (32) 44-55-83

## pavillons

Part. vd Maison 5 p. princ., cave, gar., jard., tt cft. T. à Mantes-la-Jolie 056-49-19, 18 h. 30 à 20 h

15 km ROUEN-EST - Part. vend joli PAVILLON, tout confort. Grand séjour-salon cheminée, 3 chambres, cuisine chêne + four à pain + grill. Garage. 2.500 m2 paysagés. Px 700.000 F - T. : (35) 80-30-72

ASNIERES PARTICUL. VEND PAVILLON 1925
215 m2 lib., excell. état 5 p., jardin, gar. Tél. près gares, autobus. Prix : 600.000 F. Tél. 644-07-44 ou 250-80-26

## viagers

Part. à part. achète au Raincy viager lib. pav. 6 p., vaste jdin. Téléphone : 381-50-68 après 20 h.

Société Spécialiste Viagers
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Prix indexation et garanties. Etude gratuite discrète.

FONCIAL VIAGERS
19, bd Malesherbes (8e)
266-32-35. - Spécialiste
41 ans d'expérience
Etude gratuite, rente indexée.

LE MONDE s'efforce d'éliminer de ses Annonces Classées tout texte comportant allégation ou indications fausses ou de nature à induire en erreur ses lecteurs. Si, malgré ce contrôle, une petite annonce abusive était glissée dans nos colonnes, nous prions instamment nos lecteurs de nous la signaler en nous écrivant :
LE MONDE
Direction de la Publicité
5, rue des Italiens
75009 PARIS

# OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de PARIS le JEUDI 5 JUIN 1980, à 14 h. EN DEUX LOTS

à PARIS-9e arrondissement

1er lot : STUDIO
au rez-de-chaussée av. salle de bains - w.c. - entrée Rue de Monthyon no 4 et rue de la Boule-Rouge no 2

2e lot : UN LOGEMENT
au rez-de-chaussée, compr. 2 pièces av. kitchenette, salle d'eau, w.c. 43, rue Fontaine

MISES A PRIX : 1er LOT : 25 000 F — 2e LOT : 40 000 F
Pour tous renseignem., s'adresser à Me Jacques SCHMIDT, avocat à Paris 17e, 17, rue Faraday, tél. : 227-71-10 et sur les lieux pour visiter.

VENTE sur saisie immobilière au Palais de Justice à PARIS le JEUDI 5 JUIN 1980 à 14 h. EN UN SEUL LOT

UN STUDIO
au premier étage sur rue avec kitchenette à
à PARIS 17e arrdt
47 à 51, RUE DES ACACIAS
MISE A PRIX : 50.000 FRANCS
Pour tous renseignem., s'adresser à Me Jacques SCHMIDT, avocat au Barreau de Paris, demeurant à PARIS (17e), 17, rue Faraday. Tél. : 227-71-10.
Et sur les lieux pour visiter.

Vente sur Saisie Immobilière au Palais de Justice de Paris le jeudi 5 juin 1980, à 14 heures. EN UN LOT

UN IMMEUBLE
6, RUE LESAGE
à PARIS 20e arrdt
MISE A PRIX : 50.000 FRANCS.
Pour tous renseignements s'adr. à Me Jacques Schmidt, avoc. au barreau de Paris, 17, rue Faraday, Paris (17e). Téléphone : 227-71-10, et sur les lieux pour visiter.

Vente Palais Justice Evry Mardi 17 Juin 1980 14 h.
PAVILLON lieudit l'Ouche-Adam
BOISSY - LA RIVIÈRE (91690)
Rue de la République
MISE A PRIX 56.000 F. S'adr.
S.C.P. ELLUL GRIMAL
Avocats Evry, 3, rue du Village
Tél. 077-96-10 sur place pour visiter.

Vente Palais Justice Evry Mardi 10 Juin 1980 14 h.
APPARTEMENT ÉTAMPES (91)
137-139, rue Saint-Jacques
MISE A PRIX 25.000 F. S'adr.
Mes ELLUL GRIMAL
Avocats à Evry, 3, rue du Village
Tél. : 077-96-10 sur place pour visiter.

SERVICE DES DOMAINES
Adj. le jeudi 12 juin, 9 h. 30, NICE, Hôtel des Impôts, 22, rue J. Cadéi.
11 kilomètres de Cannes. Proximité plage
VUE IMPRENABLE SUR BAIE

PROPRIÉTÉ à THÉOULE, 32, Corniche-d'Or
VILLA néo-provençal 1938 — 3 niveaux : 150 m2. Terrasses, jardin
MAISON 2 niveaux : 72 m2. Garage double — Ensemble sur terrain de 3.075 m2
LIBRE — MISE A PRIX : 1.300.000 FRANCS
Renseign. : Hôtel des Impôts ci-dessus, tél. (93) 51-91-10 (poste 330).

Vente sur licitation au Palais de Justice à MARSEILLE, place Montyon, le jeudi 12 juin 1980, à 10 heures
EN DIX LOTS

UN IMMEUBLE A MARSEILLE 8e
consistant en une maison de maître, dépendances et garages avec jardin dénommé « l'Antignane »
BOULEVARD RABATAU, NUMERO 25, ET IMPASSE LATIL
MISES A PRIX : Garages impasse Latil, 22.500 FRANCS
Maison de maître boulevard Rabatau, 554.686 FRANCS
Pour tous renseignements s'adresser au cabinet de Me Marcel HUGUES et Véronique RIPERT, avocats, 135, rue Paradis à MARSEILLE (6e), tél. (91) 37-30-26.

VENTE sur saisie immobilière au Palais de Justice de VERSAILLES le mercredi 11 juin 1980, à 10 heures

APPARTEMENT et CAVE, à VIROFLAY (78)
au 1er étage comprenant 5 pièces principales - 90 m2
rue des Marais aux numéros 2 et 4
MISE A PRIX : 250.000 FRANCS
Pour renseignements, s'adresser à Me RAVIART, avocat, 13 bis, avenue de Saint-Cloud. — Téléphone : 950-03-12

Vte sur licit. Palais Just. Nanterre. le Mercredi 11 juin 1980, à 14 heures
1) PAVILLON, 1.290 m2, BOIS-COLOMBES (92) 63, rue J.-Jaurès
2) APPARTEMENT à CLICHY-LA-GARENNE (92)
8, rue du 11-NOVEMBRE-1918 - 1er étage : 3 pièces, cuisine, salle d'eau, w.-c. et cave
MISE A PRIX : 1) 300.000 F ; 2) 40.000 F
S'adr. Me DESCLOZEAUX, avocat à NANTERRE, SCP DESCLOZEAUX-MAZIERES-HEBERT MOUGEOTTE, avocat, 7, boul. Raspail, Paris (17e), tél. 548-84-92 et 72-96.

Vente par adjudication amiable par la commune de l'Argentière-la-Bessée, samedi 21 juin 1980, à 11 heures, en la mairie
IMMEUBLE anciennement à usage de mairie et de cure
avec jardin potager clos, très bonne situation. Libre de toute occupation. Possibilité d'aménagement 3 logements.
MISE A PRIX : 496.100 FRANCS

VENTE sur surenchère au Palais de Justice à VERSAILLES (78), le mercredi 28 mai 1980, à 10 heures

d'une PROPRIÉTÉ sise
Avenue Desaix, no 1 bis, et avenue Jean-Jacques-Rousseau, no 8
MAISONS-LAFFITTE (Yvelines)
MISE A PRIX : 1.292.500 FRANCS
S'adresser à Versailles : 1) au cabinet de Me Xavier SALONE, avocat, 19, rue Sainte-Sophie, tél. 950-01-69 ; 2) au cabinet de Me Philippe JOHANET, avocat, 31, r. des Etats-Généraux, tél. 950-02-62 ; 3) au cabinet de Me Jean-Michel REYNAUD, avocat, 20, boulevard de la Reine, tél. 950-51-38 ; 4) au cabinet de Me Jean-Claude MARTIN, avocat, 10 ter, rue Neuve-Notre-Dame, tél. 951-78-31.

Vte Conv. sais. imm. en vte volont. Pal. Just. Paris, lundi 9 juin 80, 14 h.
MAISON, Conten. 108 m2 à VINCENNES (94) 7, rue Robert-Giraudineau
élevé sur terre-plain. Rez-de-ch. : vestib., cuis., s. à manger. — 1er étage : 2 chambres, salle de bains. — Grenier au-dessus avec Petite chambre, couvert en tuiles. Cour. Petit bâtiment à gche, w.-c. Petit jardin devant.
M. A P. : 250.000 F - S'ad. Me A. FABRE, avocat, Paris (7e)
44, rue de Lille, tél. 261-15-95 ; Me Y. CHARTIER, avoc. Paris-2e, 34, av. de l'Opéra. A ts avoc. près Trib. Gde Inst. Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre.

Vte sur saisie au Pal. de Just. Nanterre, le mercredi 11 février 1980, 14 h.
EN TROIS LOTS :

A LEVALLOIS-PERRET (92)
1er lot : UN APPARTEMENT 53, rue Jules-Guesde. MISE A PRIX : 50.000 FRANCS.
2e lot : UN APPARTEMENT 37, rue Edouard-Vaillant. MISE A PRIX : 40.000 FRANCS.
3e lot : UN APPARTEMENT 39, rue Jean-Jaurès. MISE A PRIX : 25.000 FRANCS.
Pour tous renseignements, s'adresser à Me Georges KRIEF, avocat, 155, avenue Victor-Hugo, 75116 PARIS, tél. : 704-38-05. Et tous avocats près les Tribunaux de NANTERRE, PARIS, BOBIGNY et CRETEIL.

Cabinet de Mme Bouchet-Redon, avoc., B.P. 51, 74200 Thonon-l.-Bains tél. (50) 71-13-77, et de la S.C.P. Pianta-Echallier, avocats, B.P. 48 74200 Thonon-les-Bains, tél. (50) 26-00-22.
Vte aux enchères par avocat au Trib. de Thonon, le 6 juin 1980, à 14 h.

IMPORTANTE PROPRIÉTÉ
avec VILLA (250 m2 plancher et 200 m2 sous-sol)
PETIT CHALET - GARAGE
Terrain de 9.000 m2. Vue sur LAC LÉMAN
à ÉVIAN-les-BAINS (Hte Savoie)
MISE A PRIX : 120.000 FRANCS
Frais en sus - Consignation préalable : 50.000 francs

Vente sur licitation en l'Etude de Mes J. THOUVENOT et B. LACOURTE notaires associés à FONTENAY-SOUS-BOIS (94), 22, rue du Commandant-Jean-Duhail, le lundi 9 juin 1980, à 14 heures 30

595 PARTS de 10 francs chacune
de la S.C.I. LAUGIER 60, donnant droit à jouissance et vocation
d'UN APPARTEMENT, à PARIS (17e)
comprenant vestibule d'entrée, séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, W.-C., placards, dégagement, cave et emplacement de voiture 60, rue Laugier et 2, rue Guillaume-Tell
MISE A PRIX : 175.000 FRANCS
S'adresser : 1) Office notarial J. THOUVENOT et B. LACOURTE à Fontenay-sous-Bois (94), 22, rue du Commandant-J.-Duhail, tél. 875-28-63, dépositaires et rédacteurs du cahier des charges ; 2) Me TALON, avocat à Paris (1er), 20, quai de la Mégisserie, tél. 236-39-25 ; 3) Me Etienne LEMOINE, avocat à Paris (7e), 5 bis, rue de Solférino ; 4) Me R.-H. HARAN, avocat à Colombes (92), 14, avenue Anatole-France.

# SPORTS

## TENNIS

### Aux championnats d'Italie THIERRY TULASNE ÉLIMINE GERULAITIS

**Le Français Thierry Tulasne — qui aura dix-sept ans le 12 juillet prochain, — actuellement classé *trois cent trente-quatrième joueur* du monde par l'Association des tennismen professionnels (A.T.P.), a causé une énorme surprise, mercredi 21 mai, à Rome, au deuxième tour des championnats internationaux d'Italie, en éliminant l'Américain Vitas Gerulaitis, tenant du titre et quatrième joueur du monde, par 6-3, 6-3.**

**C'était le deuxième tournoi du Grand Prix disputé cette année par Tierry Tulasne, après celui de Metz, où il avait été éliminé au premier tour. Originaire de Tours, pensionnaire de la section tennis-études de l'Institut national des sports et de l'éducation physique, il a été champion de France cadets en 1978 et vainqueur de l'Orange Bowl cadets la même année. Finaliste du championnat de France Juniors en 1979 et champion de France de deuxième série, il a été classé dix-neuvième joueur français pour 1980. Au troisième tour des championnats d'Italie, il devait être opposé au Tchécoslovaque Tomas Smid.**

**Un second Français s'est qualifié pour ce troisième tour : Yannick Noah, vainqueur du Tchécoslovaque Jiri Hrebec, 6-3, 4-6, 6-0. Le troisième Français en compétition, Dominique Bedel, a été éliminé par un autre Tchécoslovaque, Ivan Lendl, 4-6, 6-4, 6-2.**

## FOOTBALL

### AUXERRE ET TOURS ACCÈDENT A LA PREMIÈRE DIVISION

C'est finalement l'Association de la jeunesse d'Auxerre qui accédera à la première division, la saison prochaine, en compagnie du Football Club de Tours, champion du groupe A de seconde division. Pour la dernière soirée de cette compétition, mercredi 21 mai, les Auxerrois ont battu Cannes par 2 à 1 après avoir été menés 1 à 0 jusqu'à treize minutes de la fin du match. Ils terminent ainsi à égalité de points avec l'Olympique avignonnais, mais devancent ce club grâce à une meilleure différence entre les buts marqués et encaissés (34 contre 13).

Avignon rencontrera Rennes samedi 24 mai et mardi 27 mai, en match de barrage pour l'accession en première division. Le vainqueur de ce barrage devra encore être opposé au dix-huitième de première division (actuellement Lyon) pour obtenir sa place parmi l'élite.

Lucé, Chaumont, Montmorillon, Alès, Toulon et Mulhouse perdent leur place en seconde division. Ils devraient être remplacés par Abbeville, Caen, Corbeil, Vauban-Strasbourg, Grenoble et Libourne.

**RESULTATS DE LA DERNIERE JOURNEE**

**GROUPE A**

*Le Havre bat Tours .......... 2-0
*Rennes bat Montmorillon .... 4-0
Guingamp bat *Limoges .... 1-0
*Châteauroux et Besançon .... 3-3
*Nœux et Dunkerque .......... 0-0
Reims bat *Chaumont ........ 2-1
Rouen bat *Lucé .............. 4-0
Angoulême bat *Quimper .... 3-0
*Blois bat Orléans ............ 1-0

Classement final. — 1. Tours, 51 pts ; 2. Rennes, 46 ; 3. Guingamp, 46 ; 4. Besançon, 39 ; 5. Nœux, 39 ; 6. Reims, 39 ; 7. Le Havre, 38 ; 8. Rouen, 38.

**GROUPE B**

*Auxerre bat Cannes .......... 2-1
*Avignon bat Paris F.C. ...... 1-0
*Ajaccio et Thonon .......... 0-0
Mulhouse bat *Toulouse ...... 1-0
*Tavaux bat Montpellier ...... 2-0
*Saint-Dié bat Béziers ........ 2-0
*Gueugnon bat Montluçon .... 2-0
*Toulon bat Martigues ........ 6-1
Thionville bat *Alès .......... 2-0

Classement final — 1. Auxerre, 44 pts ; 2. Avignon, 44 ; 3. Cannes, 40 ; 4. Thonon, 39 ; 5. Gueugnon, 37 ; 6. Toulouse, 37 ; 7. Paris F.C., 37 ; 8. Montpellier, 36 ; 9. Béziers, 36.

*L'Eintracht de Francfort a remporté la coupe de l'Union européenne des associations de football (U.E.F.A.) en battant, mercredi 21 mai, le Borussia de Moenchengladbach par 1 but à 0. Au match aller, Moenchengladbach l'avait emporté par 3 buts à 2.*

JEUX OLYMPIQUES. — *A quelques jours de la clôture des inscriptions pour Moscou, samedi 24 mai à 21 heures G.M.T., le Comité international olympique (C.I.O.) a dénombré officieusement soixante-dix-huit comités nationaux favorables à la participation et quarante-quatre partisans du boycottage.*

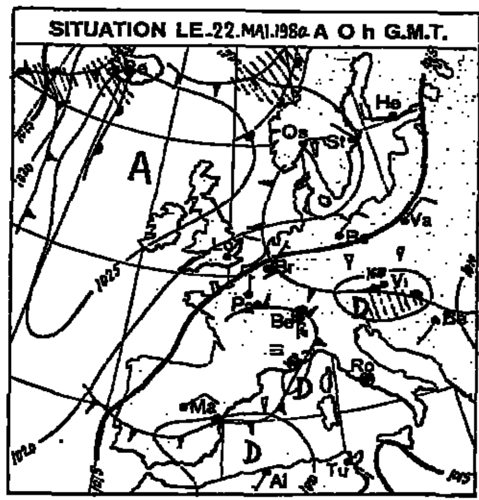
### MICHELIN DÉNONCE L'ACCORD SUR LES PNEUMATIQUES EN FORMULE 1

**Au cours de la présentation du Grand Prix de France, qui a eu lieu jeudi 22 mai en fin de matinée à Paris, M. Jean-Marie Balestre, président des Fédérations internationale et française du sport automobile, a donné lecture d'une lettre reçue jeudi matin même à la FISA, émanant de l'ingénieur Pierre Dupasquier, de la Société « Michelin », et dans laquelle celui-ci dénonce l'accord réalisé avec la firme américaine « Goodyear » concernant l'emploi des pneumatiques dans les grands prix de formule « 1 ».**

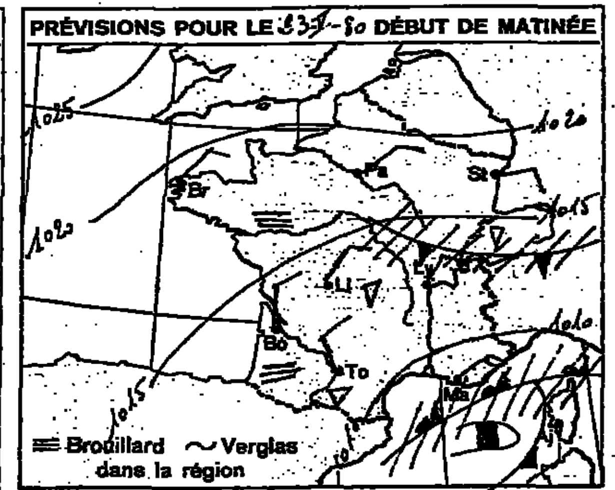
# INFORMATIONS « SERVICES »

## MÉTÉOROLOGIE

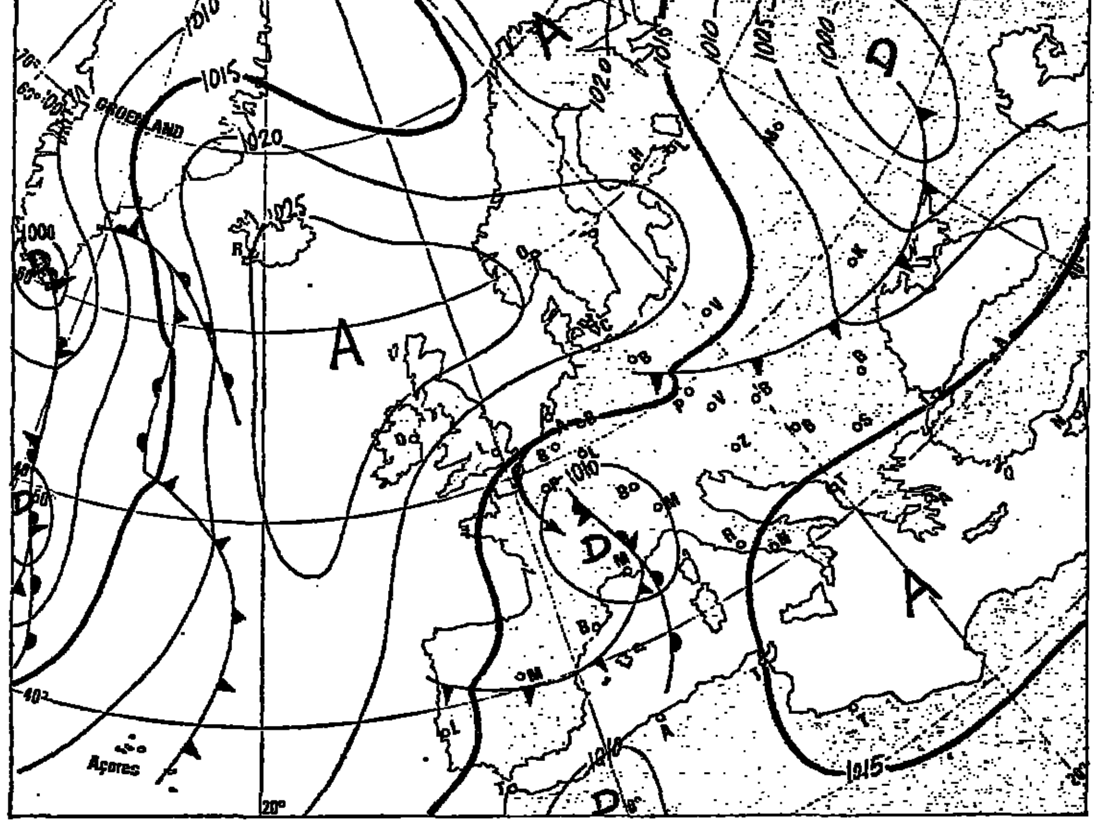
SITUATION LE 22 MAI 1980 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 23-V-80 DÉBUT DE MATINÉE




PRÉVISIONS POUR LE 23 MAI A 0 HEURE (G.M.T.)



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas
Flèche indiquant la direction d'où vient le vent — Force du vent : 5 nœuds, 10 nœuds, 50 nœuds
Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

**Evolution probable du temps en France entre le jeudi 22 mai à 0 heure et le vendredi 23 mai à 24 heures :**

L'anticyclone centré près des îles Britanniques demeurera à peu près stationnaire, mais la crête anticyclonique, qui se prolonge vers la Scandinavie, se décalera lentement vers le sud en se renforçant un peu. Ces hautes pressions entretiendront un flux de secteur est, progressivement plus sec et plus frais, sur la moitié nord de la France.

Vendredi 23 mai, sur la moitié sud du pays, le temps restera nuageux, brumeux le matin, souvent orageux l'après-midi. Des éclaircies apparaîtront temporairement, mais des pluies orageuses assez fréquentes sont surtout à craindre sur le Midi méditerranéen, où les nuages demeureront plus abondants.

Sur la moitié nord, le temps sera assez ensoleillé, mais il deviendra plus frais dès le matin sur la Flandre, le Bassin parisien et l'Alsace, où les températures minimales seront de l'ordre de 5 °C à 7 °C.

Les vents s'orienteront au nord-est ou à l'est et se renforceront un peu ; ils deviendront assez forts près de la Manche, ainsi que dans la basse vallée de la Loire.

Le jeudi 22 mai, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 013,7 millibars, soit 760,3 millimètres de mercure.

*Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 21 mai ; le second, le minimum de la nuit du 21 au 22)* : Ajaccio, 19 et 9 degrés ; Biarritz, 15 et 9 ; Bordeaux, 15 et 8 ; Bourges, 17 et 9 ; Brest, 14 et 9 ; Caen, 16 et 10 ; Cherbourg, 13 et 9 ; Clermont-Ferrand, 15 et 4 ; Dijon, 17 et 11 ; Grenoble, 17 et 6 ; Lille, 21 et 10 ; Lyon, 15 et 8 ; Marseille, 21 et 12 ; Nancy, 21 et 8 ; Nantes, 15 et 8 ; Nice, 19 et 12 ; Paris-Le Bourget, 18 et 10 ; Pau, 15 et 5 ; Perpignan, 17 et 11 ; Rennes, 16 et 10 ; Strasbourg, 23 et 10 ; Tours, 17 et 10 ; Toulouse, 17 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 26.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 27 et 13 degrés ; Amsterdam, 20 et 7 ; Athènes, 22 et 16 ; Berlin, 17 et 2 ; Bonn, 24 et 8 ; Bruxelles, 22 et 9 ; Le Caire, 28 et 16 ; îles Canaries, 25 et 17 ; Copenhague, 9 et 2 ; Genève, 19 et 9 ; Lisbonne, 22 et 11 ; Londres, 21 et 10 ; Madrid, 25 et 8 ; Moscou, 6 et 1 ; New-York, 17 et 15 ; Palma-de-Majorque, 22 et 11 ; Rome, 20 et 13 ; Stockholm, 7 et — 2 ; Téhéran, 33 et 27.

*(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)*

## PARIS EN VISITES

### VENDREDI 23 MAI

« Manufacture des Gobelins », 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Hulot.

« Les appartements royaux du Louvre », 15 h., métro Louvre, Mme Bouquet des Chaux (entrées limitées).

« La Sorbonne », 15 h., 47, rue des Ecoles, Mme Meyniel.

« Les jardins autour de la place Denfert », 15 h., avenue Denfert-Rochereau, Mme Pennec.

« Musée des plans-reliefs et les ateliers de restauration », 15 h., entrée du Musée de l'armée, Mme Puchal (Caisse nationale des monuments historiques).

« Musée d'art moderne. Centre Pompidou », 14 h., métro Rambuteau (Approche de l'art).

« Chez un tourneur d'étain », 15 h., métro Arts-et-Métiers (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Marais », 14 h. 30, 62, rue Saint-Antoine (Mme Fleuriot).

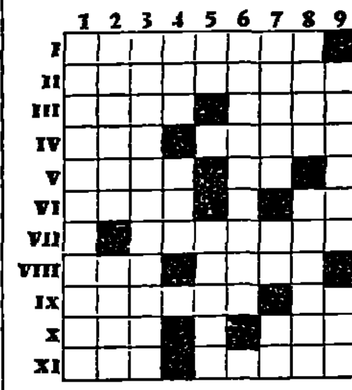
« L'île Saint-Louis », 15 h., métro Pont-Marie (Résurrection du passé).

« Le Marais », 21 h., métro Pont-Marie (Mme Rouch-Gain).

« Les deux plus vieilles maisons de Paris. L'abbaye Saint-Martin-des-Champs », 15 h., métro Etienne-Marcel (Le Vieux-Paris).

## MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 676



HORIZONTALEMENT

I. On peut ouvrir une succursale quand elle s'agrandit. — II. Nom qu'on peut donner à celui qui est en train de bêcher. — III. Circulait chez des voisins ; Un peu grossier. — IV. Peut être cassé quand on s'habille ; Rayé pour servir. — V. Fit sortir de la pièce ; Divinité. — VI. Présenta sur un plateau ; Peut donner soif. — VII. Prouve qu'il n'y a pas assez de précipitation. — VIII. D'un auxiliaire ; Nom pour saint Philippe. — IX. Solides quand elles sont étroites ; Pas dit. — X. Coule à l'étranger ; On y trouve des anémones. — XI. Circule au Japon ; Prononcée.

*VERTICALEMENT*

1. Ne font jamais cadeau des centimes. — 2. Petite marque d'affection ; Pas imprimée. — 3. Transformation en liquide. — 4. Un agrément d'autrefois ; Coule en Suisse. — 5. Préfixe ; Qui n'a donc rien coûté. — 6. Nom de famille, pour un duc. — 7. Sans suite ; Fin de verbe ; Note. — 8. Nom de roi ; Des maux auxquels on prête trop souvent l'oreille. — 9. Pas maintenu ; Vieille vache.

**Solution du problème n° 2 675**

*Horizontalement*

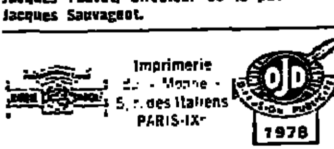
I. Galetas. — II. Emacier. — III. Urgent. — IV. Sourciers. — V. Mièvres. — VI. Exil ; Erié. — VII. El ; Menu. — VIII. Siroter. — IX. Non. — X. Ida ; Utile. — XI. Léser ; Net.

*Verticalement*

1. Goussets ; Il. — 2. Ro ; Iode. — 3. Légumier ; As. — 4. Emerillon. — 5. Tancé ; Tour. — 6. Activement. — 7. Si ; Errer ; In. — 8. Rein ; Clé. — 9. Crasseux ; Et.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.






Commission paritaire n° 57 437.

## loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

### TRANCHE DES OISEAUX

TIRAGE DU 21 MAI 1980

| TERMINAISONS | FINALES ET NUMEROS | SOMMES A PAYER | TERMINAISONS | FINALES ET NUMEROS | SOMMES A PAYER |
|---|---|---|---|---|---|
| | | F. | | | F. |
| 1 | 01 | 150 | 6 | 2 156 | 1 150 |
| | 181 | 500 | | 9 416 | 5 000 |
| | 1 601 | 1 150 | | 1 036 | 10 000 |
| | 2 181 | 5 500 | 7 | 7 | 70 |
| | 7 041 | 10 000 | | 0 027 | 1 070 |
| 2 | 862 | 500 | | 1 397 | 1 070 |
| | 0 542 | 5 000 | | 28 407 | 50 070 |
| | 08 682 | 100 000 | 8 | 88 | 150 |
| 3 | 1 003 | 5 000 | | 088 | 650 |
| | 132 063 | 500 000 | | 988 | 650 |
| 4 | 4 | 70 | | 2 358 | 5 000 |
| | 284 | 570 | | 319 298 | 3 000 000 |
| | 2 134 | 1 070 | 9 | 69 | 150 |
| | 3 974 | 1 070 | | 5 009 | 1 000 |
| 5 | 515 | 500 | 0 | 7 960 | 1 000 |
| | 7 525 | 1 000 | | 9 190 | 1 000 |
| 6 | 56 | 150 | | 2 170 | 5 000 |

PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DE LA PENTECOTE LE JEUDI 29 MAI 1980 A VENDOME (Loir-et-Cher)

LOTO TIRAGE N° 21 : 5 15 44 45 48 49 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 8

PROCHAIN TIRAGE LE JEUDI 29 MAI 1980 VALIDATION JUSQU'AU 28 MAI APRES MIDI

## ENTR'AIDE

### Des parents dans le malheur

**Ecouter les parents et les enfants en crise est la vocation que s'est donnée le service téléphonique S.O.S.-Parents-Enfants. Ce service doit sa création à l'expérience de l'Orangerie, 46, rue de Vaugirard, Paris-6e, qui vient en aide aux parents de jeunes toxicomanes ou d'enfants présentant d'autres genres de comportements *réputés asociaux tels que l'alcoolisme, les tentatives de* suicide, la fugue, la délinquance, l'anorexie mentale.**

Depuis sept ans, près de mille cinq cents familles ont été ainsi suivies, le « travail » débouchant souvent, à la demande des intéressés, sur une psychothérapie ou sur des rencontres entre groupes de parents.

Sans du tout mettre en cause le bien-fondé de leur activité, les responsables de l'Orangerie en sont venus à la conclusion que leur travail serait encore plus efficace si une action préventive pouvait être exercée, notamment lors d'un premier contact par téléphone, avec un père ou une mère en détresse. Ces appels étaient nombreux et ils n'étaient pas pour autant suivis de rencontres ou d'entretiens.

L'intérêt d'un service d'assistance téléphonique ne faisait donc pas de doute. L'écoute est, en effet, plus souple, moins *marquée* que le contact direct. Elle aide à dédramatiser les situations et à prendre le temps de réfléchir. Elle permet aussi de mettre à jour quelles sont, derrière une demande floue, les véritables difficultés.

L'équipe de S.O.S.-Parents-Enfants est composée de neuf personnes. Une conseillère conjugale, un médecin psychiatre, quatre psychothérapeutes, une éducatrice, une assistance sociale et une spécialiste en psycho-motricité répondent aux appels et aiguillent les demandeurs vers d'autres organismes (Foyers dissociés, Ecole des parents, S.O.S. Couples, S.O.S. Amitiés) quand les questions ne sont pas de leur compétence.

Si le service a été créé pour traiter des relations entre parents et enfants, on constate, aujourd'hui, que le nombre des parents qui appellent pour des difficultés personnelles est en nette augmentation. L'alcool, les problèmes sociaux (chômage, logement), la garde des enfants sont autant de questions qui reviennent souvent. On écoute aussi les parents qui maltraitent leurs enfants et qui n'avaient jusqu'à présent aucun lieu pour dire leur détresse. Ces adultes appartiennent le plus souvent à des milieux modestes et la grande *majorité* habite la banlieue. Là encore, il existe très peu de structures d'accueil qui permettent d'exprimer ce qui va mal.

Les jeunes qui téléphonent sont aussi de plus en plus nombreux. Ce sont des adolescents de quinze à dix-sept ans, mais aussi des enfants, de douze à treize ans. La sexualité, les désirs de fugue, la drogue, les difficultés scolaires, les comportements homosexuels, tous ces sujets les angoissent. « *Nous ne savons pas*, disent-ils, *comment en parler à nos parents.* »

« *Notre écoute n'est pas neutre ni silencieuse*, déclare Sylvie Dupin de Saint-Cyr, la *conseillère conjugale* qui coordonne le service. *Nous intervenons, nous insistons sur des points précis.* » Nombreux sont ceux qui rappellent.

FLORENCE BRETON.

★ **S.O.S Parents-Enfants, 5, rue des Beaux-Arts, 75006 Paris, tél. 325-48-86. Permanence du lundi au vendredi, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.**

## JEUNESSE

### QUE FAIRE LE MERCREDI ?

*Le Guide du mercredi*, conçu par Jacques Bonnet et illustré par Jacky Redon fourmille d'informations multiples : trois mille adresses utiles, plus de mille idées *pratiques, et quelque cinq cents* loisirs gratuits. Il va à l'essentiel et est facile à consulter : les renseignements, pour la plupart limités à Paris et à la région parisienne, sont regroupés par thèmes et par affinités. Dans ce catalogue — non exhaustif — des activités manuelles, culturelles, sportives et autres, différentes « formules » sont proposées : « *Quand maman n'est pas là* », « *S'il aime la musique ou le chant* », « *S'il est gourmand* », « *Derrière l'objectif* », « *Derrière une crinière* », « *S'il pleut* »...

Une part assez grande est accordée aux loisirs insolites : comment aprendre gratuitement à construire une fusée, à pétrir le pain, ou comment cultiver des plantes-éprouvettes. A cela s'ajoutent des suggestions pour vivre agréablement la période des congés scolaires, de la « Route du cidre » à l'« Oise silencieuse ».

Des bibliographies complètent chaque chapitre. *Le Guide du mercredi* ne s'adresse pas exclusivement aux enfants ou aux adolescents, il concerne aussi les personnes de tous âges qui disposent d'un temps de loisir important.

★ **« Le Guide du mercredi », éditions Garnier. Environ 49 F.**

QUE FAIRE APRÈS LE BAC ? — L'ONISEP vient de publier une nouvelle brochure intitulée : « Bac ou pas bac, que faire après ? ».

Cette brochure est à la disposition des élèves, qui peuvent la consulter dans les établissements scolaires et dans les centres d'information et d'orientation.

## JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 22 mai 1980 :

DES DECRETS

● Fixant le régime d'exportation et de réexportation des marchandises vers l'Iran ;

● Relatif à l'épreuve facultative d'éducation musicale au baccalauréat de l'enseignement du second degré.

DES ARRETES

● Modifiant un précédent arrêté relatif au calcul de l'aide personnalisée au logement ;

● Portant modification de l'épreuve facultative d'éducation musicale du baccalauréat de technicien sciences médico-sociales.

## HISTOIRE

### La libération d'Auschwitz

*M. Hilaire Heim, ancien déporté à Auschwitz, nous écrit :*

*Le Monde* du jeudi 15 mai publie, sous la plume de M. Michel Tournier, un article intitulé : « Nommer l'innommable ».

On y lit — avec stupéfaction — la phrase suivante : « *Il est arrivé à Auschwitz en mai 1942. Il y est resté jusqu'à la venue des troupes américaines en mai 1945.* »

Il est pourtant de notoriété publique que le camp d'Auschwitz fut libéré non pas par les troupes américaines, en mai 1945, mais — *horresco referens* — par l'armée rouge le 27 janvier de ladite année.

Le Monde

# équipement

## TRANSPORTS

### Les compagnies aériennes les plus sûres

### AER LINGUS, AIR CANADA ET AIR FRANCE EN TÊTE

*Aer Lingus, Air Canada, Air France*, **Alitalia, British Airways, El Al et K.L.M. sont les compagnies aériennes internationales les plus sûres du monde, selon un rapport du Massachusetts Institute of Technology (MIT). United Airlines, la plus grande compagnie américaine intérieure qui n'a connu qu'un accident grave tous les dix ans, est également très sûre.**

**« Les grandes compagnies intérieures sont souvent bien plus sûres que de nombreuses compagnies internationales », notent les auteurs de ce document. A leur avis, « les petites compagnies internationales sont, à quelques exceptions près, trois fois moins sûres que les grandes ».**

**Les deux compagnies les plus dangereuses — dont le rapport tait les noms — sont originaires de l'Amérique latine et du Proche-Orient. « Si United Airlines avait la même proportion d'accidents que ces deux compagnies, elle en aurait... tous les onze jours », précise le rapport. — (A.F.P.)**

● RECTIFICATIF. — *Les vingt-cinq ans de la Lufthansa.* La compagnie ouest-allemande Lufthansa *achemine, aujourd'hui,* entre la France et l'Allemagne un millier de passagers par jour et non pas un million comme nous l'indiquions par erreur dans *le Monde* du 22 mai.

# Budget de misère pour les voies navigables au cours du VIII[e] Plan

## *Le retard dans l'équipement du canal Rhin-Rhône ne sera pas rattrapé*

**« Petit Poucet », « Peau de chagrin », « Cendrillon ». C'est avec ces métaphores désabusées que, chaque année depuis 1975, les défenseurs des voies navigables commentent le budget qui, au sein du ministère des transports, est affecté aux canaux et aux grands projets de liaisons fluviales. Plus personne ne le** *conteste* **: la France** *consacre* **à sa politique fluviale un effort financier deux, trois, voire cinq fois inférieur à celui des Belges, des Néerlandais, des Allemands.**

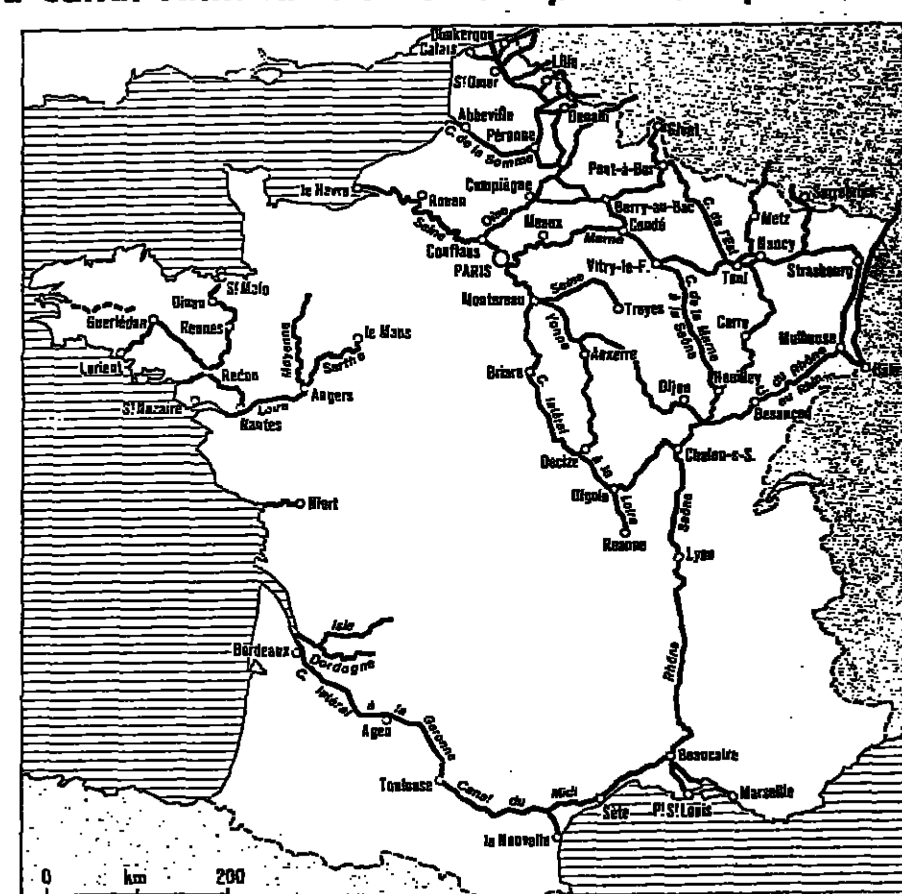
Si le passé récent illustre le peu d'intérêt que les gouvernements successifs ont accordé à ce mode et à ces infrastructures de transport — dont les experts disent pourtant qu' « *il constitue un patrimoine précieux qu'il faut sauvegarder* » puisque « *ses avantages ont, de nos jours, une acuité particulière : faible consommation d'énergie, peu de pollutions et nuisances, insertion aisée dans l'environnement* » — l'avenir a de quoi inquiéter encore davantage. C'est du moins l'impression qui prévaut à la lecture d'un document chiffré remis il y a *quelques jours aux membres* du comité des transports du VIII[e] Plan et intitulé : « *Projet de rapport sur les voies navigables.* » Ce document traduit en fait les grandes orientations de la politique gouvernementale pour les années 1981-1985.

Le handicap majeur du réseau français des voies navigables tient *en une phrase* : « *Il est très étendu, environ 7 000 kilomètres, hétérogène, et, en grande partie au moins, centenaire.* » La politique à mettre en œuvre pour les cinq ans à venir consistera à « *restructurer ce réseau, c'est-à-dire à élaguer les branches n'ayant plus un réel intérêt commercial et à concentrer les efforts de restauration et d'entretien sur la partie « active » des rivières et canaux.* »

L'objectif numéro un consiste d'abord à entretenir et à restaurer les canaux qui existent. Après, et seulement après, en raison des contraintes financières, les autres *dotations budgétaires serviront* à la réalisation de grands projets « *sévèrement sélectionnés en fonction de leur intérêt économique* ».

Pour les services de M. Joël Le Theule, ministre des transports, il convient, en priorité, d'obtenir un relèvement des crédits pour l'entretien et la consolidation des voies actuelles. Théoriquement, il faudrait 120 à 150 millions de francs par an (des francs de 1980). Mais, dans le cadre des cinq années du VIII[e] Plan, c'est le *chiffre global plus réaliste de* 450 millions qui est retenu.

L'amélioration de la sécurité — du point de vue des transporteurs, des agents d'exploitation, des agriculteurs, des habitants et des industriels — implique d'autre part des dépenses budgétaires de quelque 350 millions. *Les* travaux les plus urgents concernent les ouvrages du Vezoult (Seine-et-Marne) et de Poses (Eure) sur la Seine, différents petits barrages sur l'Yonne et la Marne, ainsi que la consolidation des ouvrages d'alimentation du canal de Bourgogne.




En matière d'investissement, la nécessité de concentrer les efforts s'impose plus que jamais. Un classement du réseau en trois catégo*ries a été élaboré* par *les hauts* fonctionnaires :

— Un réseau d'intérêt *national*, *comprenant* les axes à grand gabarit et les voies à petit gabarit les plus fréquentées qui les relient, et assurent l'effet de « maillage » (environ 4 000 kilomètres) ;

— Un réseau d'intérêt régional composé de voies à petit gabarit jouant le rôle d'antennes du réseau principal et drainant des trafics régionaux (environ 1 900 kilomètres) ;

— Les autres voies qui ne semblent plus présenter beaucoup d'intérêt pour les transports. Leur concession à des collectivités locales *pour le* tourisme et la *plaisance doit être* envisagée (environ 800 à 1 000 kilomètres).

Pour la direction des transports terrestres qui a établi cette hiérarchie, trois itinéraires ne méritent pas des travaux de grande envergure mais peuvent se contenter de *simples* « remises en état ». Il s'agit de :

— L'itinéraire Seine-Saône *entre Le Guétin (Cher) et Cha*lon-sur-Saône par le canal latéral à la Loire et le canal du Centre ;

— L'itinéraire Moselle-Saône entre Messein (Meurthe-et-Moselle) et Saint-Symphorien (Saône-et-Loire) par le canal de *l'Est et la Saône ;*

— Le tracé Aisne-Moselle par le canal latéral à la Marne et une *partie du canal de la Marne au* Rhin.

L'ensemble de ces travaux, qui comprendront l'automatisation de certaines chaînes d'écluses, est évalué à 390 millions de francs, dont 270 millions à la charge de *l'Etat, le reste étant fourni par* ce que l'on appelle les fonds de concours, c'est-à-dire essentiellement les contributions des collectivités locales.

### Trois itinéraires prioritaires

En revanche, trois autres opérations à grande échelle, visant à « *accroître la capacité du réseau* » ou à rompre son isolement par rapport aux voies navigables des pays voisins, sont jugées *prioritaires pour le* VIII[e] Plan (1981-1985) :

— Les liaisons vers la Belgique par *l'Escaut*, la Deule et la Lys, notamment pour favoriser les échanges de produits agricoles (230 millions de francs de crédits budgétaires) ;

— La liaison entre le bassin de la Seine et celui du Nord est actuellement proche de la saturation, surtout pendant les campagnes céréalières. Deux solutions techniques sont actuellement étudiées pour accroître la capacité de transport des voies de jonction. Ces travaux, quelle que *soit* la formule retenue, sont de toute façon amplement justifiés, puisque « *les bassins du Nord et de la Seine représentent ensemble 63 % de notre trafic fluvial* ». Dans l'hypothèse la plus basse, il faut prévoir 500 millions de francs.

— « *Enfin, il importe d'adapter la desserte fluviale des ports de Dunkerque et de Sète aux extensions portuaires en cours et, tout en valorisant l'outil maritime, d'offrir au transport fluvial de nouvelles possibilités de trafic lourd. Dans cette optique, ce serait 100 millions de francs de crédits budgétaires qui devraient y être consacrés.* »

Reste le grand projet, géopolitique, *Rhin-Rhône qu'il est plus* exact, d'ailleurs, d'appeler... Rhin-Saône ou mer du Nord-Méditerranée. Combien de fois, depuis vingt ans, a-t-il été promis par les ministres et les chefs d'Etat sans que les lois de finances successives *viennent confirmer* les propos officiels, bien au contraire ! En tout cas, le dernier engagement gouvernemental connu fixe à 1983 l'achèvement des travaux sur le Rhône et sur la Saône (le coût de ses travaux, essentiellement *la jonction entre le Rhône* et le port de Fos, est estimé à 250 millions de francs). Après quoi, on pourra « s'attaquer » au parcours Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or)-Kembs (Haut-Rhin), c'est-à-dire le franchissement du seuil proprement dit pour lequel les dépenses de l'Etat peuvent être évaluées entre 500 et 600 millions de francs (valeur 1980) sur l'ensemble du VIII[e] Plan.

Au total, si l'on met à part les gros travaux d'entretien et de réparation et si l'on considère que les travaux de jonction de la Saône au Rhin à grand gabarit ne *commenceront*, au *mieux*, qu'en 1983, « *c'est une enveloppe de 1 750 millions de francs de crédits budgétaires (1) qui permettra de répondre aux besoins les plus urgents de remise en état et de modernisation du réseau fluvial* ».

Exprimée en francs actuels, la même « enveloppe » était de 2 062 millions pour le VII[e] Plan et de 2 945 pour le VI[e].

A la lecture de ces chiffres — et même si l'on compte sur des fonds de concours estimés, pour cinq ans, à 390 millions de francs, — il n'y a pas du tout de quoi pavoiser. *Il est même évident que* le VIII[e] Plan ne permettra en aucune façon de rattraper les retards du plan précédent. Surtout si l'on a à l'esprit le fait que l'ensemble du budget des voies navigables, en 1980, a atteint 350 millions de francs (dont 135 millions pour l'axe mer du Nord-Méditerranée) et que, selon les premières estimations du budget de 1981, ce chiffre tomberait l'an prochain à 270-300 millions de francs. A ce niveau de « misère », les projets du VIII[e] Plan, avant même l'An I de ce plan, seraient déjà caducs.

On a envie de sourire amèrement lorsqu'on relit les propos de M. Giscard d'Estaing, du 24 novembre 1975, à Dijon, qui déclarait : « *Il faut faire au lieu de dire... La mise à grand gabarit du canal de la Saône au Rhin s'impose comme une nécessité tracée par la géographie et par l'économie... Les travaux seront entrepris, en commençant par l'Alsace, au cours du VII[e] Plan lui-même... Il est clair que le gros de l'ouvrage devra être réalisé pendant le VIII[e] Plan.* »

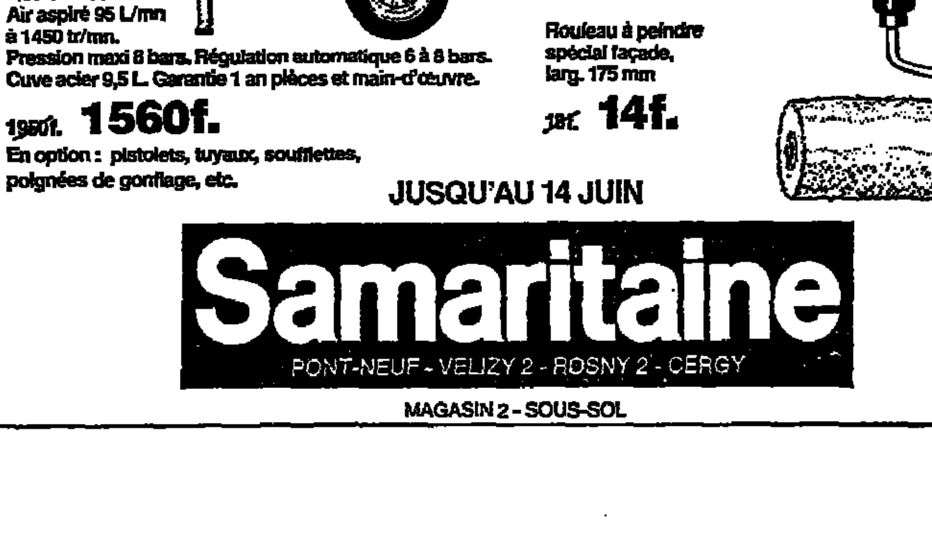
Et aussi : « *Toutefois, dès à présent, il apparaît que l'effort général entrepris par le pays pour s'équiper en voies navigables devra, de toute manière, être significativement augmenté.* »

Propos imprudents ou trompeurs ?

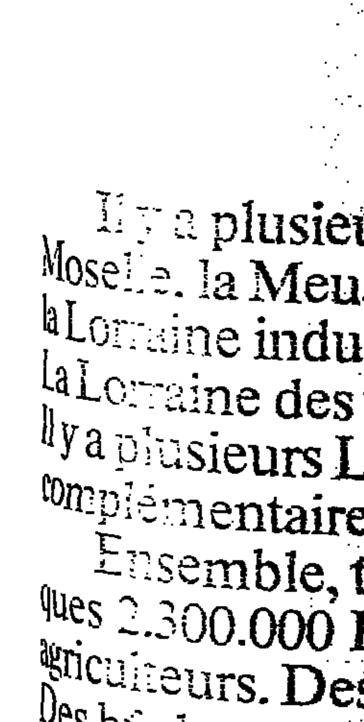
FRANÇOIS GROSRICHARD.

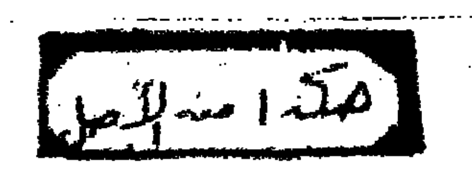
(1) Le coût de la liaison Saône-Rhin est estimé à 6,5 milliards de francs de 1978, soit trois fois et demi à quatre fois cette enveloppe de 1 750 millions.









Le Monde

# économie

## SOCIAL

# La journée d'action du 23 mai contre la convention entre le corps médical et l'assurance-maladie

- **La C.S.M.F. appelle les médecins à une grève de vingt-quatre heures**
- **La C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN organisent des manifestations**
- **Des cégétistes préconisent des arrêts de travail « allant jusqu'à vingt-quatre heures »**

**Coup sur coup, mercredi 21 mai, la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.) puis la C.G.T. ont décidé de durcir le *mouvement de protestation*, organisé le 23 mai, contre le projet de convention fixant les rapports entre les caisses d'assurance-maladie et les médecins et par voie de conséquence les conditions de remboursement des assurés.**

**« Le projet de convention médicale est inacceptable, pour les assurés sociaux comme *pour les médecins* », *souligne la C.S.M.F. pour* justifier son mot d'ordre. « Les médecins affirmeront ainsi leur solidarité avec l'ensemble de la population devant cette tentative de régression sociale dont ils ne veulent pas être complices. »**

**La C.S.M.F., que préside le docteur Jacques Monier, s'oppose énergiquement à ce projet qui, *dit-elle*, « porte atteinte à la qualité de la médecine du fait d'une enveloppe globale bloquant arbitrairement les dépenses nécessaires à la santé, entrave l'accès aux soins en instituant un double secteur de la médecine, et aliène l'indépendance professionnelle du médecin, garante de l'intérêt de chaque malade ».**

**D'autre part, la C.S.M.F., écartée de la table des négociations à la mi-mars pour avoir opéré un relèvement « sauvage » des honoraires, bloqués par le gouvernement depuis juillet 1979, dénonce aussi « la violation du droit syndical et le refus des caisses de négocier », en souli*gnant qu'elle est, de loin, l'organisation la plus* représentative des médecins. La C.S.M.F. « adjure le gouvernement de provoquer la reprise d'une négociation réelle sur un sujet aussi capital pour la santé des Français ».**

**Même durcissement du côté des syndicats ouvriers. La C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN, qui s'étaient constamment heurtées, ces dernières *semaines, et demeuraient divisées sur* les modalités d'action, ont réussi à lancer un « appel commun », en faveur de « puissants débrayages » et de « rassemblements », vendredi 23 mai, devant les préfectures et caisses d'assurance-maladie.**

**A Paris, un débrayage de 11 heures à 14 heures avec un rassemblement à la tour Montparnasse, près de la Caisse nationale d'assurance-maladie des salariés, est prévu. Un *représentant de la C.S.M.F. y prendra* la parole aux côtés de dirigeants syndicaux de salariés. En province, des manifestations unitaires sont également annoncées de 10 heures ou 11 heures à 14 heures ou 15 heures.**

***La C.G.T. a lancé un « nouvel appel », mer*credi soir, à l'occasion de la réunion de son comité confédéral national, pour « tenir compte de la grève des médecins et de la combativité croissante des salariés ». On notera qu'au niveau confédéral, la C.G.T. n'a pas, comme le 13 mai, préconisé une grève de 24 heures.**

**Parallèlement, les fédérations C.G.T. des secteurs public et nationalisé ont appelé leurs syndicats à « proposer des formes d'action du niveau le plus élevé possible (...) pouvant aller jusqu'à vingt-quatre heures de grève ».**

***Outre les appels d'associations familiales et* de retraités ainsi que de la Fédération des mutuelles de travailleurs, le P.C. et le P.S. ont « apporté leur soutien » à l'« action nationale du 23 mai ».**

# Pour la quatrième fois en vingt ans

Rarement les problèmes et dif*ficultés de l'assurance-maladie* auront provoqué une telle levée de boucliers. Pour la première fois, *dans les annales sociales*, des ouvriers, des employés et des cadres se voient « mêlés » à des *médecins* du secteur libéral dans une journée nationale d'action. Aussi limités soient-ils, les débrayages annoncés par les syndicats ouvriers et enseignants constituent déjà, en eux-mêmes, après les grèves et défilés du 13 mai pour la défense de la sécurité sociale, un sérieux avertissement pour le gouvernement. Les pouvoirs publics ne peuvent pas ignorer certains précédents : les importantes protestations de l'année 1959 contre la franchise », c'est-à-dire l'obligation par les assurés de supporter une partie des frais maladie, qui ont marqué le premier recul de la Vᵉ République, cette franchise étant abandonnée ; les manifestations de 1967 contre les ordonnances, qui ont certainement pesé sur l'explosion sociale de mai 1968.

Fait nouveau : au profond mé*contentement des salariés s'ajoute* aujourd'hui celui d'une majorité de médecins puisque la C.S.M.F. regroupe 45 % des *soixante-cinq* mille praticiens libéraux (13 % dans le syndicat rival, la Fédération des médecins de France-F.M.F.)

Traditionnellement, le corps médical n'aime guère utiliser les armes des ouvriers. Comme aime le dire, le docteur Jacques Monier, président de la C.S.M.F., les médecins préfèrent protester verbalement plutôt qu'agir. Exceptionnelles ont été les grèves nationales. En vingt ans, on en compte que trois : en 1960, année marquée par de multiples actions contre les projets de convention ; *le 22 décembre 1976 avec un im*portant défilé, déjà près de la Tour Montparnase, contre des *sanctions frappant des médecins* ; le 23 octobre 1979 enfin pour protester contre l'actuel projet de *convention et le blocage des* honoraires.

C'est donc la quatrième fois que la C.S.M.F. passe à l'action. Colère, « ras-le-bol » ? Sans aucun doute. Initiative pure et justifiée ? En partie. Le C.S.M.F., qui a coopéré à la mise en place du système conventionnel a souvent freiné l'application des contraintes qu'elle avait pourtant acceptées : mettant souvent la question des honoraires au premier plan, les engagements d'autodiscipline n'ont pas été respectés. Récemment, la C.S.M.F., ébranlée par le mécontentement de ses adhérents, dont le pouvoir d'achat a baissé *depuis 1977* — après des années florissantes — et dont l'activité est menacée par la concurrence des jeunes, avait presque accepté un double secteur. Au reste, cette formule, placée il est vrai sous une surveillance plus ou moins floue, existait déjà. Si la C.S.M.F. acceptait qu'on sonde les reins et les cœurs, mais aussi les portefeuilles de ses adhérents, elle devrait admettre que ses responsabilités dans l'échec des négociations sont loin d'être nulles.

Il est vrai que, aujourd'hui, la liberté nouvelle donnée au deuxième secteur médical comporte de graves menaces pour le droit à la santé. Et il importe de mettre un frein à la volonté têtue du gouvernement de vouloir trop libéraliser. Encore faudrait-il que la C.S.M.F. fasse des propositions plus précises, à moins que la grève de vingt-quatre heures ne soit qu'un baroud d'honneur. S'il serait utile que le Parlement se prononce, en pleine crise économique, sur l'avenir financier de l'assurance-maladie, il n'est pas moins nécessaire que la C.S.M.F. fasse aussi comprendre que le temps de la facilité est terminé. De médecins libéraux et responsables, les citoyens moyens attendent des initiatives réalistes, permettant d'éloigner deux dangers : le retour à la médecine libérale de papa ou l'intervention d'une médecine bureaucratique ou fonctionnarisée.

JEAN-PIERRE DUMONT.

### LE PRIX DE LA « LIBERTÉ » DES HONORAIRES MÉDICAUX

Le projet de convention médicale entre les caisses d'assurance maladie et la Fédération des médecins de France prévoit des avantages sociaux et fiscaux pour les praticiens qui sous*criront à cet accord* en respectant les tarifs d'honoraires, avec le droit éventuel aux dépassements justifiés. Les autres, ceux qui choisiront de rester dans la convention mais opteront pour la liberté des tarifs et ceux qui décideront de sortir de la *convention (ou en seraient exclus* pour n'avoir pas tenu leurs engagements), perdront ces avantages, dont le financement est pris en charge par les caisses de Sécurité sociale à raison des deux tiers pour la retraite et pour moitié en ce qui concerne l'assurance maladie.

Lorsqu'il se place dans la convention, le praticien doit verser, chaque année, 720 francs pour la cotisation vieillesse (et non par mois comme cela a été indiqué dans *le Monde* daté 18-19 mai 1980) et environ 8 000 à 10 000 francs (au prorata de son revenu professionnel) au titre de *la cotisation maladie*.

S'il choisit la faculté de fixer *« avec tact et mesure »* le montant de ses honoraires, le médecin aura à supporter la totalité du financement : 2 100 francs pour la vieillesse et entre 16 000 *et 20 000 F pour la maladie*. Au total, il devra débourser entre 9 400 et 11 400 francs de plus. C'est dire que sa liberté lui coûtera moins de 1 000 francs *par mois... récupérables* s'il majore ses actes de 2 à 3 francs.

# LES RÉACTIONS

### M. ANDRÉ BERGERON : les dirigeants C.G.T. et C.F.D.T. sont « irresponsables ».

M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, au cours d'une réunion à Lille, mercredi 21 mai, a qualifié d'« *irresponsables* » et de « *démagogues* » les dirigeants de la C.G.T. et de la C.F.D.T. quand ils prétendent que la nouvelle convention médicale aboutira à une médecine de riches et une médecine de pauvres. Selon M. Bergeron, cette médecine à deux paliers existe déjà, et la nouvelle convention va, au contraire, la battre en brèche. Mais le secrétaire général de F.O. a aussi abordé le problème du financement de la Sécurité sociale en préconisant une taxe sur la valeur ajoutée. — *(Corr.)*

● *La C.G.C. : « abstention ».* — *« Non aux cotisations sur les retraites, non au ticket modérateur d'ordre public, et maintenant la convention avec les médecins ! Où s'arrêtera ce découpage des problèmes de protection sociale ? La C.G.C. demande à nouveau avec insistance un véritable sommet de la santé où avec l'ensemble des partenaires des solutions doivent être trouvées. Considérant que c'est dans sa globalité que ce problème doit être examiné, la C.G.C. préconise l'abstention dans le débat concernant la convention avec les médecins. »*

● *La F.N.M.F. : « Vigilance ».* — La Fédération nationale de la mutualité française (vingt-quatre millions d'adhérents et de bénéficiaires) rappelle son « *profond attachement au maintien au plus haut niveau de la protection sociale obligatoire ainsi qu'à l'existence du système conventionnel en matière d'honoraires médicaux* », la F.N.M.F. « *prend acte que la nouvelle convention permet le maintien du principe de ce système* ». Elle « *redoute que le système prévu ne permette à un nombre trop important de praticiens, à court ou moyen terme, de se mettre en marge d'un régime conventionnel* » et déclare qu'elle sera « très vigilante » quant à cette évolution possible.



### LE NOMBRE DES CHOMEURS SECOURUS A DIMINUÉ DE 1,32 % EN AVRIL

Le nombre des chômeurs indemnisés par l'UNEDIC a atteint 931 666 personnes fin avril 1980, contre 944 168 à la fin du mois de mars (— 1,32 % en un mois). En un an, la diminution est de 12.6 % (1 065 453 en avril 1979) mais elle est due essentiellement au nouveau système d'indemnisation qui exclut certains chômeurs des allocations au-delà d'un certain délai. Le nombre actuel des personnes indemnisées représente 67,74 % des demandeurs d'emploi (1 375 200 en avril 1980). Parmi les chômeurs secourus, on comptait 447 098 titulaires de l'allocation de base (42 % du salaire de base), 125 744 bénéficiaires des allocations spéciales (de 65 % à 50 % du salaire ou de 75 à 60 % pendant un an), 100 356 titulaires de la garantie de ressources en cas de licenciement, les autres chômeurs indemnisés recevant soit des allocations forfaitaires (84 431 personnes), ou bien des allocations de fin de droit (81 730), ou encore une garantie de ressources en cas de démission (74 056), ou enfin d'autres indemnités : formation, fonds national de l'emploi (18 271).

De son côté, M. Mattéoli, ministre du travail et de la participation, a déclaré mardi 20 mai, que la situation du chômage *« devrait s'équilibrer dans les années 84 »*. *« Le nombre des demandeurs d'emploi est en train de décroître »*, a-t-il poursuivi, le *taux d'augmentation ayant baissé* en passant de 20 % au début de l'année dernière, à plus de 6 % aujourd'hui. *Au rythme actuel, on* devrait *« être loin »* des deux millions de demandeurs d'emploi d'ici *1984, a conclu le ministre*.

● *Grève au centre de tri de Saint-Etienne.* — Les quelque deux cent cinquante postiers du centre de tri de Saint-Etienne-Montreynaud (Loire) sont en grève depuis le mardi 20 mai. Le mouvement lancé par la C.G.T., la C.F.D.T., F.O., est suivi à 100 %. Ils réclament notamment un accroissement de l'effectif, *« le centre fonctionnant en surcharge vingt-quatre heures sur vingt-quatre... Cette insuffisance du personnel se traduit par des restes quotidiens considérables, en avril par exemple, la moyenne a été de quarante mille objets »*.

● *Manifestation à Nantes contre les licenciements.* — Plusieurs centaines de personnes, à l'appel de la *C.G.T.* et de la C.F.D.T., ont, le 21 mai, protesté contre la fermeture de la Société nantaise de fonderie, qui prive deux cent cinquante-six personnes de leur emploi.

● *Grève dans les mines de potasse.* — La quasi-totalité des mille huit cents salariés du puits Amélie, à Wittelsheim (Haut-Rhin) ont fait grève le 21 mai pour réclamer la reprise des négociations sur le pouvoir d'achat et la réduction des horaires.

## AFFAIRES

# Les associations de commerçants continuent à s'inquiéter de l'implantation des grandes surfaces

De notre correspondant

Brest. — Les commerçants indépendants sont inquiets. Leur ennemi mortel reste toujours la grande surface. Ils ont exprimé leurs craintes d'avoir à s'incliner sous son joug, au cours du congrès national de la Fédération des associations de commerçants (FAC), qui vient de se réunir à Brest. Le commerce indépendant est en péril en raison de l'installation intensive des supermarchés, ont-ils dit à M. Maurice Charretier, ministre du commerce et de l'artisanat, venu, lundi 19 mai, prendre la parole, à la fin de la première journée de leurs travaux.

« *C'est faux*, a répondu M. Charretier. *Le chiffre d'affaires du commerce en 1979 était de l'ordre de 30 % pour les grandes surfaces contre 70 % pour le commerce de détail.* » Pour le ministre, les grandes surfaces ne représentent plus un danger pour le commerce de détail : elles ne peuvent plus s'installer faute de place. Pour s'opposer toutefois à leur politique agressive, M. Charretier recommande l'innovation, la recherche d'autres formes de commerce. « *Nous avons dépassé*, dit-il, *l'époque des braderies et des quinzaines commerciales. Il faut aller plus loin et trouver autre chose.* »

Il prêchait des convaincus. Les vingt mille adhérents de la FAC, qui groupe les associations de commerçants de plus de deux cents villes, sont en effet partisans de nouvelles formules commerciales.

M. Charretier s'est également adressé aux associations d'épouses *d'artisans* et de commerçants des départements bretons également réunies à Brest. Il leur a annoncé la préparation d'un projet de loi destiné à permettre la création d'une nouvelle forme de société anonyme à responsabilité limitée. Cette S.A.R.L. donnerait aux femmes le statut de « conjoint collaborateur » ; autrement dit, celles-ci bénéficieraient de tous les avantages sociaux et leurs droits seraient reconnus sur les entreprises animées par leurs maris. — J. R.

## PRÉSIDENT DE L'UNION DES INDUSTRIES TEXTILES

# M. Léon-Louis Weill est décédé

[M. Léon-Louis Weill, président de l'Union des industries textiles, est décédé, le 19 mai, à l'âge de soixante et onze ans. Très connu des milieux professionnels patro*naux du textile, où* il avait exercé de nombreuses responsabilités, il était aussi un grand amateur *d'art, collectionneur éclectique* et membre actif de plusieurs associations.

[Né le 26 avril 1909 à Paris, M. Weill était licencié en droit, ancien élève du Conservatoire national des arts et métiers. Après une brève carrière d'avocat à la cour d'appel de Paris (de 1931 à 1937), il était entré, en 1938, dans la société familiale Weill et Cie, spécialisée dans la filature et le tissage du jute, dont il a été président du conseil de gérance (de 1945 à 1975). *En 1964, il était devenu* également P.-D.G. de la société Texsa (emballage), poste qu'il occupa jusqu'en 1976, et, en 1977, il avait été nommé administrateur de la Lainière de Roubaix.

*M. Léon-Louis Weill* avait exercé de nombreuses responsabilités dans les organisations professionnelles du secteur textile, notamment au sein du Syndicat général de l'industrie du jute, dont il avait été successivement vice-président (en 1946), président (en 1968), puis président d'honneur (depuis 1975), et surtout à l'Union des industries textiles, dont il était président depuis 1974, après avoir été membre du comité de direction, trésorier et vice-président. Depuis 1975, il était aussi vice-président du conseil national du patronat français.

M. Weill était très connu dans les milieux artistiques. Grand collectionneur, il possédait notamment une collection de tableaux de Mayol, de Miro et de La Fresnaye, ainsi que des dessins, dont il avait fait don au musée du Louvre ; il était trésorier de la Société des amis du Louvre et de la Société des amis du musée Carnavalet, ainsi que président de la Société des amis du Musée national d'art moderne (depuis décembre 1979). M. Léon-Louis Weill était officier de la Légion d'honneur.]

● *M. Joseph Ris a été* élu président du conseil d'administration de la chaîne des magasins Korvette (trente-six magasins répartis dans six Etats des Etats-Unis), rachetée il y a un an par le groupe Agache Willot. M. Ris remplace M. Alain Mathien, démissionnaire.

M. Ris, âgé de quarante-trois ans, a fait l'essentiel de sa carrière dans le groupe Chrysler Corp. dans lequel il était entré en 1968. Chargé des relations publiques en France, puis directeur exécutif des ventes en Europe et enfin vice-président de Chrysler international, il avait notamment négocié la vente des filiales européennes du groupe à P.S.A.-Peugeot-Citroën. Les trente-six magasins Korvette emploient sept mille salariés pour un chiffre d'affaires de 602 millions de dollars.

## ÉNERGIE

LA RÉUNION DE PARIS

# Une nouvelle crise est imminente

### *souligne un rapport de l'Agence internationale de l'énergie*

**Deux nouveaux pays membres de l'OPEP, Qatar et l'Equateur, ont annoncé le 21 mai une hausse du prix de leur pétrole de 2 dollars par baril. Le brut de Qatar coûtera désor*mais 31,23 dollars le baril et le pétrole léger* d'Equateur 36,08 dollars.**

**Cette hausse quasi générale des prix pétroliers des pays de l'OPEP sera certainement au centre des discussions des ministres de l'énergie des pays industrialisés réunis à Paris, le 22 mai, pour le conseil ministériel de l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.).**

Quatre sujets figurent au programme des ministres : en premier lieu l'évaluation de la situation générale, qui est inquiétante, précise M. Lantzke, directeur de l'A.I.E., car *« les circonstances de 1979 peuvent se reproduire à tout moment »*.

Les ministres doivent s'interroger *aussi sur les possibilités à* moyen et à long terme de modifier la structure de leurs économies *dans le domaine énergétique*. Un effort a déjà été fait, souligne M. Lantzke, puisque la croissance annuelle de la demande de pétrole n'a été que de 0,7 % de 1973 à 1979 alors qu'elle était de 6 % au cours des années 60. Il est vraisemblable que l'A.I.E. recommandera à ses membres un plus large recours au charbon.

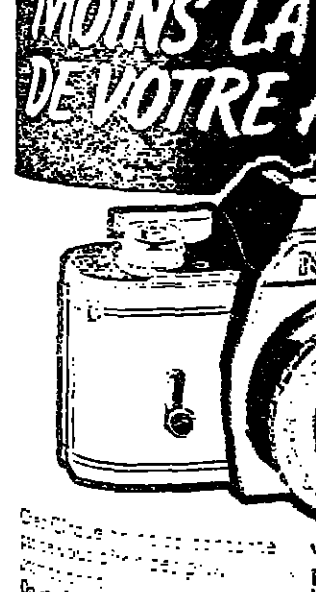
Les ministres examineront également les plafonds d'importation pour 1980 et les mesures possibles pour calmer un marché perturbé, ainsi que deux rapports du groupe technologie de l'Agence.

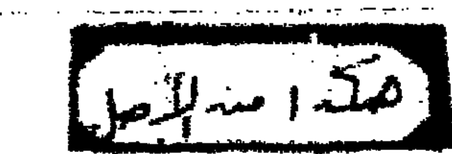
Les personnalités réunies au château de la Muette auront entre les mains l'étude annuelle réalisée par l'A.I.E. sur *« les politiques énergétiques et les programmes des pays membres »* publiée le 21 mai, ce qui devrait les amener à agir. Les pays industrialisés devront redoubler d'efforts pour éviter une nouvelle crise imminente, estime ce rapport, qui précise : *« Les très graves problèmes d'ajustement de l'offre et de la demande, initialement prévus pour la moitié ou la fin des années 80, pourraient se manifester dès maintenant en permanence dans un climat d'incertitude politique. »*

Alors que le rapport de l'an passé estimait à 37,5 millions de barils par jour la production de l'OPEP en 1985, l'A.I.E. ramène ces prévisions, cette année, à 31,5 millions de barils quotidiens. *Comme la consommation intérieure de l'OPEP* doublera et que tant la demande des pays en voie de développement que celle de certains pays de l'Est pèse sur l'offre, le pétrole disponible pour les pays de l'O.C.D.E. ne sera plus que de 22,4 millions de barils par jour en 1985, et 19,3 millions de barils en 1990.

Il manquera donc sur le marché, selon les estimations, de 2,1 à 3,7 millions de barils par jour en 1985 et de 5,7 à 8,6 millions de barils en 1990. Ce qui signifie que le plafond maximal d'importations pétrolières que se sont fixé les pays occidentaux depuis le sommet de Tokyo en juin 1979 ne suffira pas à maintenir la demande en deçà de l'offre. *« La masse totale des hausses de prix engendrées dans un tel environnement économique risque de ne pas être supportable à moyen terme »*, ajoute l'A.I.E.

On comprend donc que les Etats-Unis — qui ont réduit leur consommation pétrolière de 2,4 % de 1978 à 1979 et de près de 10 % au premier trimestre de 1980 (par rapport à la même période de 1979) — tentent d'obtenir de leurs vingt partenaires dans l'Agence (la France n'en est pas membre) une révision des objectifs d'importation de pétrole, *« de façon à renforcer la stabilité du marché et à tracer une voie qui nous fera franchir sans à-coup les difficiles années de transition qui nous attendent »*, précisait M. Sawhill, secrétaire adjoint à l'énergie. Or on connaît le peu d'empressement des Japonais à *s'engager sur des objectifs plus* stricts pour 1985. Les récentes hausses — et un prix moyen du *pétrole qui dépasse 31 dollars le* baril — inciteront-elles les pays industrialisés à plus d'effort et à plus de solidarité ? — B.D.



## AFFAIRES

### Une commission pour le développement industriel des équipements de santé va être créée

Afin de donner à l'industrie française des équipements de santé une chance de se développer face à une concurrence étrangère devenue très agressive, afin aussi de résorber progressivement son déficit commercial croissant, le gouvernement a pris plusieurs mesures le 21 mai en conseil des ministres.

Conformément à la proposition du rapport « Sciences de la vie et société », de MM. Gros, Royer et Jacob, une commission de technologie et de logistique biomédicale sera créée. Cette commission, véritable comité de l'innovation, aura pour tâches principales de définir les orientations du développement industriel et technologique, en prospectant les créneaux nouveaux accessibles aux chercheurs et aux industriels français. Elle aura aussi pour mission de favoriser les transferts de connaissances entre la recherche et l'industrie, notamment au profit des P.M.I.

Des primes à l'innovation seront versés aux P.M.I. pour les inciter à développer leurs recherches.

Parallèlement, les moyens financiers consacrés par la D.G.R.S.T., l'INSERM et le C.N.R.S. à la recherche dans le domaine des technologies et logistiques biomédicales seront accrus, pour passer de 14 millions de francs en 1979 à 20 millions par an entre 1980 et 1985. Dans ce contexte, le ministère de l'industrie tiendra le rôle de chef d'orchestre.

[Présentées à la presse par M. Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, ces mesures seront-elles suffisantes pour permettre à l'industrie française des équipements de santé (35 000 personnes, 4,6 milliards de francs de chiffre d'affaires, dont 50 % à l'exportation) de mieux se défendre contre la concurrence étrangère ? Presque essentiellement composée de minuscules entreprises, exception faite de la Compagnie générale de radiologie (groupe C.S.F.), cette industrie doit se mesurer avec les grandes firmes, américaines et japonaises notamment, qui, dotées de moyens puissants, sont parfaitement en mesure de prendre le virage de l'électronique avec l'apport de la micro-informatique et des microprocesseurs. On peut donc douter de l'efficacité des mesures annoncées, sachant ce qu'il est déjà advenu des différents plans gouvernementaux, notamment celui concernant l'électronique horlogère. L'objectif du ministre de la santé est de parvenir à l'équilibre de la balance commerciale (1 milliard de francs de déficit en 1979 et 3 milliards prévus en 1985) en cinq ans. Y parviendra-t-on ? — A. D.]

### LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

| | COURS DU JOUR | | UN MOIS | | DEUX MOIS | | SIX MOIS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | + bas | + haut | Rep. + ou Dép. — | | Rep. + ou Dép. — | | Rep. + ou Dép. — | |
| $ E.-U. .. | 4,1625 | 4,1655 | + 80 | + 105 | + 175 | + 205 | + 475 | + 535 |
| $ can. .... | 3,6010 | 3,6245 | — 65 | — 15 | — 40 | + 10 | + 170 | + 255 |
| Yen (100). | 1,8540 | 1,8570 | — 40 | — 10 | — 30 | 0 | + 85 | + 130 |
| DM ...... | 2,3295 | 2,3325 | + 45 | + 70 | + 105 | + 135 | + 345 | + 400 |
| Florin ... | 2,0855 | 2,1205 | + 10 | + 30 | + 35 | + 60 | + 130 | + 185 |
| F.B. (100). | 14,5185 | 14,5380 | — 555 | — 390 | — 850 | — 645 | —1600 | —1150 |
| F.S. ...... | 2,5075 | 2,5130 | + 130 | + 160 | + 280 | + 310 | + 815 | + 935 |
| L. (1 000) . | 4,9475 | 4,9525 | — 255 | — 170 | — 405 | — 310 | — 990 | — 810 |
| £ ......... | 9,7280 | 9,7390 | — 395 | — 300 | — 780 | — 675 | —1585 | —1410 |

### TAUX DES EURO-MONNAIES

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| DM ...... | 9 1/8 | 9 1/2 | 9 7/16 | 9 13/16 | 9 7/16 | 9 13/16 | 9 1/4 | 9 5/8 |
| $ E.-U. .. | 1 7/8 | 2 1/4 | 9 11/16 | 10 1/16 | 9 3/16 | 10 1/8 | 10 1/16 | 10 3/8 |
| Florin ... | 10 3/4 | 11 1/4 | 10 7/8 | 11 1/2 | 10 7/8 | 11 1/2 | 10 3/4 | 11 3/8 |
| F.B. (100). | 11 3/4 | 13 1/4 | 15 3/4 | 16 3/4 | 15 3/4 | 16 3/4 | 14 1/2 | 15 1/2 |
| F.S. ...... | 3 3/8 | 4 1/8 | 5 7/8 | 6 1/4 | 5 7/8 | 6 1/4 | 5 11/16 | 6 11/16 |
| L. (1 000) . | 11 3/4 | 14 1/4 | 15 3/4 | 17 1/4 | 16 1/4 | 17 3/4 | 16 1/2 | 18 |
| £ ......... | 16 3/8 | 17 1/4 | 17 1/8 | 17 7/8 | 16 7/8 | 17 5/8 | 16 | 16 3/4 |
| Fr. franç. . | 12 5/8 | 12 3/4 | 12 11/16 | 12 13/16 | 12 13/16 | 12 15/16 | 13 | 13 1/8 |

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

### LA DIRECTION DE MANUFRANCE DÉNONCE LE COMPORTEMENT DE M. MESTRIES

Dans un communiqué, publié le 21 mai, le nouveau P.-D.G. de Manufrance, M. Yvon Benard et son conseil d'administration dénoncent le comportement de l'ancien directeur de la firme, M. Mestries, et les déclarations faites à l'A.F.P., après sa démission (le Monde du 20 mai).

*« C'est pour nous, hypothequer gravement le redressement de Manufrance »*, indique le communiqué, dans lequel il est précisé que la confiance a été retirée à M. Mestries en raison de *« la politique qu'il s'apprêtait à mettre en œuvre et ses méthodes de direction. » « Il n'y a pas d'hommes providentiels, et le redressement de Manufrance ne peut être que le fruit des efforts de la totalité de son personnel et de l'équipe qui le dirige »*, affirme encore la direction.

### « LES PERSPECTIVES DE 1980 SONT PROMETTEUSES » déclare le P.-D.G. de Lafarge

*« Les perspectives de 1980 de Lafarge me paraissent prometteuses »*, a déclaré, le 20 mai, M. Olivier Lecerf, P.-D.G. du premier groupe cimentier français en présentant les résultats de 1979. Ceux-ci sont remarquables puisqu'ils font apparaître une progression de 30 % de la marge brute d'autofinancement (904 millions de francs contre 695 millions en 1978) et une augmentation de 30,6 % du bénéfice net consolidé du groupe, qui a atteint 287,5 millions de francs (contre 220,10 millions en 1979).

Avant de rappeler que le gouvernement français n'avait toujours pas donné son accord à la cession de Lafarge emballage au groupe suédois Billerud-Uddeholm, et indiqué que l'offre de rachat de cette entreprise présentée par la Cellulose du Pin était satisfaisante mais ne pouvait être examinée qu'au terme des obligations contractées à l'égard du groupe suédois, M. Lecerf avait évoqué la stratégie mise en œuvre par Lafarge ces dernières années. Celle-ci comporte trois volets :

● Participer dans le monde au développement de l'industrie cimentière et de ses activités complémentaires, dont la croissance sera faible dans les pays industrialisés et forte dans les pays en voie de développement ;

● Renforcer le poids et la compétitivité des activités non cimentières choisies comme axes de diversification dans les années 70 ;

● Rechercher parmi les activités proches ou complémentaires du groupe de nouveaux créneaux.

● *La restructuration industrielle de la sidérurgie.* — Commentant les propos tenus par la C.F.D.T., M. André Sainjon, secrétaire général de la Fédération C.G.T. de la métallurgie, après avoir rappelé que son organisation avait été la seule à « *refuser de cautionner* » le plan de restructuration de l. sidérurgie, a déclaré : *« la C.F.D.T. doit pousser la logique jusqu'au bout »* et se placer *« sur le terrain de la lutte offensive. »*





## CONJONCTURE

LE COLLOQUE DE ROUEN

### Comment le service public pourrait-il s'adapter à l'évolution de la société française ?

Rouen. — Le colloque organisé à Rouen jusqu'à vendredi par la Fondation nationale des sciences politiques, l'E.D.F. et le « Monde », sur « le service public à caractère industriel et commercial dans la société française d'aujourd'hui » s'est ouvert mercredi 21 mai sous la présidence de M. Jacques Fauvet, en présence de près de deux cents personnalités : responsables nationaux de partis politiques, de syndicats et d'organisations de consommateurs, dirigeants de grandes entreprises nationales et de firmes privées chargées d'un service public, responsables de grandes banques et de nombreuses entreprises privées parmi les plus importantes, universitaires, hauts fonctionnaires. Dès la première journée, la nécessité d'une réflexion approfondie sur l'évolution du service public et sur son avenir est apparue pleinement justifiée tant les éléments fournis par les six exposés introductifs ont souligné l'imprécision des définitions actuelles sur le sujet, l'insuffisance des réponses traditionnelles sur les problèmes rencontrés et, « a fortiori », la difficulté éprouvée actuellement à satisfaire les aspirations nouvelles de la population (1).

De notre envoyé spécial

Imprécision des définitions d'abord. Pour M. Boiteux, président de l'E.D.F., on peut retenir comme service public industriel et commercial *« toute activité qui en a l'image dans l'opinion et qui a été consacrée comme telle par les pouvoirs publics »*. Piètre définition, admet-il, dont le flou n'a d'égal que la contingence de la notion même de service public industriel et commercial. Car si la distribution d'eau, les P.T.T., les chemins de fer, l'électricité y répondent, pourquoi des activités comme les taxis dans les grandes villes, les boulangeries dans les petites, y échappent-elles ? Le trait commun susceptible de caractériser l'ensemble ou au moins une grande partie des activités de service public industriel et commercial, c'est, selon M. Boiteux, que la plupart de ces activités *« utilisent des réseaux dont elles ont l'emploi exclusif et le monopole »*.

Pour M. Nora, inspecteur général des finances et auteur du rapport qui porte son nom, le service public industriel et commercial est *« un hybride d'entreprise et de contrôle étatique »*, résultant *« d'aspirations antagonistes d'efficacité, de sécurité et de justice distributive »*.

Faute de pouvoir le définir avec certitude par rapport au marché, à la notion de service collectif ou à celle de propriété, M. Nora propose de se référer à *« un croisement de critères »* et d'admettre que le service public rassemble des activités *« sur lesquelles pèse plus lourdement le sentiment collectif qu'elles doivent échapper aux règles du marché »*.

#### Des réponses insuffisantes

Pour M. Combarnous, conseiller d'Etat, l'approche juridique du sujet reste des plus floues: pas de règle générale, une multiplication de textes parcellaires accompagnant l'extension du service public, des évolutions successives allant de la notion de *« service public par nature »* à celle d'une participation légitime des personnes privées à la gestion du service public. Il retient donc une définition des plus générales : *« activité assumée par une collectivité publique au nom de l'intérêt général »*.

Les réponses traditionnelles aux problèmes rencontrés par le service public ne satisfont pas davantage les spécialistes et l'opinion. Que tout service public ait un coût, c'est évident ; mais comment concilier le principe *historique de l'égalité des citoyens* devant le service public avec la multiplication des tarifs différenciés ou des avantages catégoriels et géographiques ? Comment choisir de faire payer plus ici au consommateur et moins au contribuable et l'inverse ailleurs ? Et qui doit faire le choix ? Peut-on d'ailleurs parler encore de secteur protégé (par un monopole) ou abrité (derrière les frontières ou la loi) quand le souci de productivité et de rentabilité intensifie partout la concurrence et la guerre commerciale ?

*A fortiori* est-il plus difficile encore de répondre aux aspirations nouvelles de la population qui veut que l'on porte plus d'intérêt à l'usager local sans abandonner pour autant les grands objectifs nationaux ; ou qui souhaite plus d'autonomie et de participation des usagers mais sans renoncer aux notions d'efficacité et de sécurité ; qui appelle souvent des choix de caractère politique mais s'en méfie tout aussitôt par peur des décisions d'appareils bureaucratiques trop centralisés. Qui sont, au demeurant, les représentants les plus qualifiés de « la base » ? Les élus, les comités d'usagers, les représentants d'intérêts locaux ou catégoriels ?

Des débuts de réponse ont certes commencé à être apportés depuis quelques décennies. Et les trois témoins appelés à faire état de leur expérience — MM. De-Jouany, P.-D.G. de la Compagnie générale des eaux, Pélissier, président de la S.N.C.F. et de Lattre, président du Crédit national — en fournissent de nombreuses précisions. Selon eux, le service public se soucie davantage de sa gestion et se préoccupe mieux de son environnement social et économique. Il cherche souvent une meilleure harmonie avec les collectivités locales (la Compagnie des eaux notamment). Il s'adapte davantage à sa clientèle et précise (grâce à des conventions) ses relations financières avec l'Etat qui compense de façon mieux calculée qu'auparavant les servitudes d'ordre public ; c'est le cas notamment de la S.N.C.F. Il s'efforce enfin de rendre compatible (au Crédit national notamment) sa mission de caractère public (innovation, soutien financier des grandes orientations de l'Etat) avec une gestion rigoureuse de type privé.

Mais tout est encore fort loin de baigner dans l'huile. L'usager s'estime souvent négligé et les élus locaux mal compris. M. Pélissier s'en prend aussi bien aux cheminots, *« qui font grève à tout bout de champ pour des motifs des plus futiles »*, qu'aux usagers, dont certains dégradent le matériel ferroviaire, ou qu'aux *« comités d'irresponsables de plus en plus nombreux »*, ou encore aux *« groupes d'ouvriers et d'agriculteurs qui encombrent les voies ferrées »*.

On saura vendredi, dans le rapport de synthèse que présentera le doyen Vedel, si le colloque a pu répondre aux diverses questions posées précédemment ainsi qu'à celles qu'a ajoutées M. Nora à la fin de son exposé. Notamment, le service public peut-il assembler et chiffrer le poids dans ses activités des contraintes nées de l'intérêt général et préciser quelle collectivité publique aurait à les compenser ? Quelles structures de négociation et d'arbitrage seraient à mettre en place pour régler démocratiquement ces questions ? Les pouvoirs publics sont-ils prêts à faciliter l'émergence de telles structures ?

GILBERT MATHIEU.

(1) Aspirations exprimées notamment à l'occasion d'un *sondage* effectué par la SOFRES en mars-avril, et dont *le Monde* a publié l'analyse le 29 avril.

# MARCHÉ COMMUN

## L'Assemblée européenne pourrait adopter un compromis sur le budget communautaire

Strasbourg. — *L'Assemblée européenne se prononce, ce jeudi 22 mai, sur un projet de résolution présenté au nom de la commission des budgets par son rapporteur, M. Dankert (socialiste néerlandais). Celui-ci suggère au conseil des ministres de la C.E.E. une formule pour doter la Communauté d'un budget pour 1980, même en l'absence d'accord des Neuf sur la contribution britannique et sur les prix agricoles.*

*Dans le cas où le différend entre le Royaume-Uni et les autres Etats membres ne trouverait pas de solution au cours des sessions ministérielles de la fin mai, le conseil est invité à présenter à l'Assemblée un projet de budget dans lequel les dépenses en matière agricole seraient calculées sur la base du compromis approuvé à huit lors du conseil de Luxembourg. L'Assemblée pourrait ainsi arrêter avant l'été ce texte provisoire, et un élément important de la crise que traverse la C.E.E. — l'absence de budget — serait éliminé.*

De notre envoyé spécial

La crise de l'Europe : tel était, le 21 mai, le thème à l'ordre du jour de l'Assemblée. Après avoir entendu un exposé à la tonalité plutôt pessimiste de M. Colombo, ministre italien des affaires étrangères, qui préside les travaux des Neuf, les parlementaires l'ont évoquée sous ses diverses formes : l'affaire britannique, les prix agricoles, le budget, la coopération politique.

M. Dankert (Pays-Bas, socialiste), le rapporteur de la commission des budgets, considère que la situation est devenue trop grave pour que la Communauté demeure sans budget. Faisant allusion à la décision annoncée par Paris d'adopter des mesures nationales s'il n'y a pas, à la fin mai, de décision communautaire sur les prix agricoles, M. Dankert a souligné : « *Ce n'est pas une décision prise à la légère. Elle est dangereuse, mais je la comprends. Elle est la conséquence logique du processus de déliquescence qui est en train de s'opérer.* »

Le rapporteur a soumis à l'approbation de l'Assemblée une résolution dont le paragraphe principal est le suivant : « *Si le conseil devait, malheureusement, se révéler incapable de statuer sur la politique agricole avant le 1er juin, le projet de budget devrait se baser sur l'avant-projet de budget présenté par la commission le 29 février, corrigé à la lumière de ses propositions du 30 avril en matière agricole, qui ont constitué la base des délibérations du conseil à Luxembourg.* »

L'élément le plus novateur est l'acceptation par l'Assemblée du compromis approuvé par les Huit à Luxembourg, à savoir une augmentation des prix communs de 5 %. Il s'agit d'un geste politique dans la mesure où, en décembre, l'Assemblée s'était prononcée en faveur d'une politique de réduction des dépenses de soutien agricole qu'on ne retrouve guère dans le compromis de Luxembourg. Nécessité fait loi.

Les Britanniques — conservateurs et travaillistes — ont réagi de façon négative à la proposition Dankert, laquelle revient à prendre en compte un accord agricole que leur gouvernement refuse. « *Ce que M. Dankert invite l'Assemblée à faire, c'est accepter un accord qui implique des dépenses agricoles supérieures à celles qu'elle avait repoussées en décembre* », souligne M. Jackson (conservateur), qui déplore cette « *incohérence* ».

Cependant, les démocrates-chrétiens, les libéraux, les communistes italiens et la majorité des socialistes voteront le projet de résolution de M. Dankert. En revanche, les conservateurs et les travaillistes britanniques, les communistes français voteront contre, ainsi que les gaullistes (D.E.P.). Les socialistes français hésitent. Ils comprennent l'intérêt pratique de l'opération Dankert : permettre une solution à la crise budgétaire et renforcer les chances d'une décision rapide sur les prix agricoles. Mais — crainte des communistes oblige — ils ne veulent pas avoir l'air de donner leur appui à un compromis qui prévoit une hausse des prix communs de 5 %, alors qu'ils se sont prononcés pour 7,9 %.

La crise internationale et le rôle qu'y joue la Communauté ont également été évoqués au cours du débat. Plusieurs parlementaires ont constaté, pour le regretter, que l'Europe était loin de parler d'une seule voix... « *Les initiatives isolées — allusion évidente à la rencontre Giscard-Brejnev — minent la crédibilité des actions entreprises par les Neuf. La Communauté en ressort affaiblie* », a ainsi déclaré M. Rumor (Italie), au nom des démocrates-chrétiens.

« *De telles initiatives nationales,* a-t-il ajouté, *servent la logique de l'U.R.S.S., qui est de diviser.* » M. Rumor a demandé à M. Colombo d'être le porte-parole de l'Assemblée afin d'exprimer son « *insatisfaction profonde* » à propos de cette absence d'unité des Neuf. « *Il faut que ces divisions cessent* », a-t-il conclu.

PHILIPPE LEMAITRE.

# AGRICULTURE

### RÉPONDANT AUX INQUIÉTUDES DU CRÉDIT AGRICOLE

## M. Barre promet que le financement des récoltes sera assuré

**Au cours du conseil des ministres qui s'est tenu mercredi 21 mai, le premier ministre a souligné, à propos des possibilités d'action du Crédit agricole, que « le financement des récoltes sera assuré dans des conditions satisfaisantes ». *Il répondait ainsi aux inquiétudes* exprimées mardi 20 mai par les dirigeants de la « banque verte », réunis en assemblée générale. Ceux-ci avaient souligné les difficultés croissantes de l'établissement mutualiste pour financer les récoltes dans les limites de l'encadrement du crédit et avaient demandé aux pouvoirs publics d'augmenter de 2 à 3 milliards de francs leur plafond d'encadrement afin de pouvoir faire face à leurs engagements en 1980.**

**Le ministre de l'agriculture, M. Méhaignerie, qui clôturait l'assemblée générale, avait reconnu qu'il y avait quelque incohérence à vouloir enfermer dans une norme rigide des besoins *par nature cycliques. Il a ajouté que, pour 1981,* « nous devrions revenir à un mécanisme qui respecte mieux les contraintes de la réalité ». Pour l'année en cours, il a remercié la caisse nationale d'avoir, en quelque sorte, autorisé les caisses régionales à dépasser les normes d'encadrement, mais s'était refusé à prendre des engagements précis en ce qui concerne les besoins de la « banque verte » pour le second semestre.**

Cependant, en dépit des difficultés rencontrées pour le financement des récoltes, l'exercice 1979 n'a pas été mauvais pour l'établissement mutualiste. Si la progression de la collecte a connu une décélération (+ 14,7 % au lieu de + 15,4 % en 1978), ce pourcentage reste plus élevé que celui de l'ensemble du réseau, et la part de marché du Crédit agricole augmente très légèrement, passant de 16,2 % à 16,3 %. Pour l'épargne-logement (premier rang en France avec plus de 30 % du marché), la progression s'est également ralentie (+ 22,6 % au lieu de + 35 % en 1978) en raison de l'importance déjà atteinte par les en-cours et par l'arrivée à échéance des plans les plus anciennement souscrits.

La distribution du crédit, en revanche, a sensiblement augmenté (+ 15,9 % contre + 13,5 % pour l'ensemble des réseaux). Si les prêts « *calamités* » sont revenus de 2,18 milliards de francs en 1978 (et 8,9 milliards de francs en 1977) à 0,5 milliard de francs en 1979 du fait d'une bonne météorologie, les crédits au logement se sont fortement accrus (+ 31 %). Quant aux prêts bonifiés, dont l'enveloppe globale a été fixée à 13,7 milliards de francs (+ 1,8 milliard de francs), la progression de leur coût budgétaire a été notablement freinée, revenant de 26 % en 1977, et 12 % en 1978, à 2,7 % en 1979 (5,3 milliards de francs).

*Bien que les emplois augmentent plus rapidement que la collecte des ressources,* l'excédent de trésorerie reste très important : + 5 % en 1979, avec 80 milliards de francs en fin d'année, au lieu d'une avance de 23 % en 1978 et de 31 % en 1977.

En ce qui concerne les résultats, l'excédent du compte d'exploitation de la Caisse nationale passe de 1,18 milliard de francs à 1,35 milliard de francs, et le bénéfice net est ramené de 1,9 milliard de francs à 1 milliard de francs après paiement, pour la première fois, de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 0,53 milliard de francs. A vrai dire, le bénéfice net de 1978 avait été exceptionnellement majoré de 700 millions de francs au titre de la régularisation comptable de produits procurés par les placements sur le marché monétaire, de sorte que, avant impôt, la Caisse nationale a gagné plus qu'en 1978 (1,5 milliard de francs environ, contre 1,2 milliard de francs).

Revenant sur un thème qui est cher à la « banque verte », M. Lallement a souligné que l'établissement s'est efforcé de limiter les conséquences de la hausse des taux : le court terme a progressé de 2,75 % au lieu de 4,45 % pour les autres réseaux, s'établissant à 11,25 % contre 13 %, la différence de taux s'établissant en pratique à 2 % ou 3 %. M. Lallement, enfin, a rendu publique une initiative importante du Crédit agricole pour le calcul des barèmes appliqués aux entreprises en matière de taux. A l'heure actuelle, le système bancaire distingue quatre (ou cinq) catégories à taux croissant en raison inverse de l'importance du chiffre d'affaires (du moins en principe). La « banque verte » a décidé de prendre en compte le risque réel encouru sur l'entreprise et non sa dimension. Cette réforme mérite d'être relevée, au moment où les règles utilisées par les banques en la matière doivent être refondues dans le sens de la logique et de la justice.



# FAITS ET CHIFFRES

### ESPAGNE

● *Le déficit de la balance commerciale espagnole* a atteint, au cours du premier trimestre 1980, 3 milliards de dollars, en hausse de 158 % par rapport au premier trimestre 1979. L'Espagne a importé pour 8,1 milliards, alors que ses exportations n'ont représenté que 5,1 milliards de dollars. Cette aggravation du déficit commercial espagnol est notamment due à la facture pétrolière, les importations ayant augmenté de 77 % en valeur, bien qu'ayant diminué de 7 % en volume. — *(A.F.P.)*

### ETATS-UNIS

● *La valeur des commandes de biens durables* passées à l'industrie américaine a baissé de 4,26 % en avril, après avoir déjà diminué de 4 % en mars et de 0,2 % en février. Il s'agit là de la plus forte baisse mensuelle enregistrée depuis juillet dernier, lorsque les commandes avaient reculé de 4,3 %. En avril, les nouvelles commandes se sont chiffrées à 74,76 milliards de dollars, soit *3,2 milliards de moins que le mois* précédent. De leur côté, les livraisons de biens durables ont représenté 73,6 milliards de dollars, soit 3,3 % de moins qu'en mars. En fin de mois, les carnets de *commandes s'élevaient à 276 milliards* de dollars, soit 0,4 % de plus qu'un mois plus tôt. Cependant, *les experts de l'O.C.D.E.* prévoient, pour leur part, que les Etats-Unis enregistreront cette *année un recul* de leur produit national brut de 0,5 % et qu'ils ne reviendront au niveau zéro *de croissance* qu'au cours du premier semestre de 1981. — *(A.F.P.)*

### GRANDE-BRETAGNE

● *Le chômage britannique* s'est aggravé régulièrement pour atteindre peu à peu le niveau le plus élevé qui a été enregistré *depuis la guerre. En mai, le nombre* des sans-emploi a atteint 1 483 800 (après correction des *variations saisonnières*), soit 25 700 de plus qu'en avril, ce qui représente 6,1 % de la population *active, contre 6 % le mois précédent.* Selon un groupe d'étude de l'université de Cambridge, il y aurait quatre millions de chômeurs au Royaume-Uni en 1984, si le gouvernement ne modifie pas sa politique monétaire.

### ITALIE

● *La balance des paiements italienne* a enregistré en avril un déficit de 850 milliards de lires contre un excédent de 870 milliards en avril 1979. Pour les quatre premiers *mois de 1980, le déficit* a atteint 2 750 milliards contre un excédent de 1 200 milliards *pendant la période correspondante* de 1979. — *(A.F.P.)*

### R.F.A.

● *Les prix industriels ouest-allemands* ont augmenté de 0,9 % en avril contre 0,7 % en mars. Cette hausse porte à 8,2 % l'augmentation des prix à la production au cours des douze derniers mois. De leur côté, les prix du *grand commerce ont augmenté* de 0,3 % en avril contre 0,5 % en mars, faisant apparaître une hausse *de 8,8 % en douze mois.* — *(A.F.P.)*



# AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

## JACQUES BOREL INTERNATIONAL

Le conseil d'administration de Jacques Borel International a arrêté *les comptes de l'exercice 1979. Au* niveau consolidé, le volume d'affaires T.T.C. du groupe en 1979 s'est élevé à 2 482 millions de francs contre 2 174 millions de francs en 1978, soit une augmentation de 14,1 %.

*Les taux de croissance les plus* importants ont été réalisés par les hôtels (+ 16,4 %), la restauration collective (+ 16,3 %), les centres commerciaux (+ 16,8 %), et certains pays étrangers (Allemagne et Brésil).

Le résultat d'exploitation consolidé poursuit son amélioration, puisque la perte a été ramenée de 103,5 millions de francs en 1977 à 53 millions de francs en 1978 et à 5,6 millions de francs en 1979.

La ventilation des résultats d'exploitation par semestre est la suivante :

(En millions de francs)

| | 1977 | 1978 | 1979 |
|---|---|---|---|
| 1er semestre | — 56,9 | — 48,2 | — 31,5 |
| 2e semestre | — 27,3 | + 6,7 | + 25,9 |
| | — 84,2 | — 41,5 | — 5,6 |
| Pertes non répétitives | — 19,3 | — 11,5 | — |
| Perte d'exploitation | — 103,5 | — 53 | — 5,6 |

Les améliorations ont été particulièrement fortes dans l'ensemble *hôtelier Sofitel, dans la restauration* et le ticket-restaurant France, en Belgique et en Espagne. Le résultat net consolidé du groupe est, pour 1979, une perte de 37,7 millions de francs, alors qu'elle était de 164,6 millions de francs en 1977 *et de 89,9 millions de francs en* 1978. Le résultat de 1979 est donc dans le prolongement des importantes améliorations précédemment enregistrées.

Les résultats de la société mère Jacques Borel International S.A., avec une perte de 29,2 millions de francs (contre 99,3 millions de francs en 1978), reflètent en l'amplifiant la tendance au redressement des résultats consolidés.

Le volume d'affaires consolidé T.T.C. à fin mars 1980 s'élève à 665 millions de francs. Le volume d'affaires consolidé H.T. de la même période est de 610 millions de francs, soit une progression de 13,2 %. A structure égale, la croissance est de 14,3 %.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour le vendredi 27 juin, à 11 heures, à l'hôtel Sofitel-Paris.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FONDERIE

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 20 mai 1980 sous la présidence de M. Michel Bedat, a approuvé les comptes de l'exercice *1979 qui sont difficilement comparables* à ceux de l'exercice précédent compte tenu des modifications de structures et de l'incendie de l'usine de *Reims*.

Le chiffre d'affaires consolidé a été de 2,44 milliards de francs dont près de 20 % ont été réalisés à l'étranger.

Le résultat net passe d'une perte de 47,31 millions de francs en 1978, *à un bénéfice de 42,95 millions de* francs en 1979. Dans ce résultat, la part du groupe s'élève à 54,43 millions de francs.

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 1,33 milliard de francs et le bénéfice brut d'exploitation ressort à 71,35 millions de francs. A structures comparables, hors usines Francia Hoval et hors robinetterie, le pourcentage bénéfice brut d'exploitation sur chiffre d'affaires passe de 1,3 % en 1978 à 8,4 % en 1979, évolution qui illustre clairement le bien-fondé de la politique engagée en 1978 et largement développée en 1979.

*Le bénéfice* net, après 43,1 millions de dotations aux provisions pour filiales et 36,4 millions de francs de plus-values nettes comptables suite à l'indemnisation du sinistre de Reims, est de 61,9 millions de francs.

Le dividende net est fixé à 6 F, soit, avec l'avoir fiscal de 3 F, un revenu global de 9 F. Il sera mis *en paiement à partir du 1er juillet* 1980 contre remise du coupon n° 48.

## VALLOUREC

### Assemblée générale ordinaire du 20 mai 1980

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 20 mai 1980 sous la présidence de M. Jean Laballery, a approuvé toutes les résolutions proposées par le conseil d'administration.

Elle a décidé la répartition de titres de la société Entrepose (portant jouissance du 1er janvier 1980), à raison d'une action de cette société pour trente actions de Vallourec. Cette opération sera assortie d'un avoir fiscal correspondant à 50 % du cours du droit de répartition ; ce droit sera détaché avant le 30 septembre 1980.

*Il est rappelé que l'exercice* 1979 se solde par un bénéfice net de 1 629 549,16 francs, après dotation d'un montant de 198 737 992,55 francs aux amortissements des immobilisations et des frais d'établissement et après reprise de 14 000 000 de francs sur la provision pour hausse de prix. Après prélèvement de 1 110 francs pour dotation à la réserve légale, le solde de ce bénéfice sera reporté à nouveau.

Ce résultat comprend également un solde positif de plus ou moins-values à long terme de 111 440 899,93 francs, résultant notamment de dépréciations de titres et de la plus-value d'apport du département Petits *tubes soudés à la société Valexy,* qui n'interviennent pas pour la détermination du résultat consolidé.

Le cash flow consolidé de l'exercice 1979 a donc été de 160,3 millions de francs contre 353,7 millions de francs pour 1978.

Rappelons que le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 1979 s'est élevé à 9 403 millions de francs, contre 8 712 millions de francs en 1978.

L'assemblée générale a décidé la nomination comme administrateur de M. André Cerou, président de Valmétal, pour une durée de six années ; elle a, enfin, renouvelé les mandats d'administrateurs de *MM. Pierre Champin, Jean-Paul* Tannery et Jean Hue de la Colombe.

## UFIMEG

Les recettes de la société, au cours du premier trimestre 1980, se sont élevées à 9 725 000 F contre 8 966 000 F *pour la période correspondante de* l'année 1979.

## TAITTINGER - C.C.V.C.

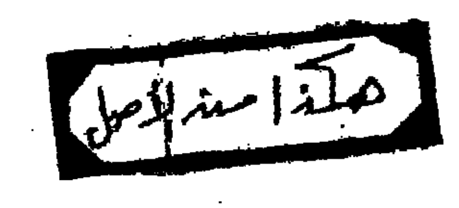
Dans sa réunion du 1er avril 1980, le conseil d'administration de Taittinger-C.C.V.C. *a arrêté les comptes* de l'exercice clos le 31 décembre 1979; ceux-ci se sont soldés par un bénéfice net de 8 290 000 F contre 5 653 000 F lors de l'exercice *1978*. Ce résultat a été obtenu après 28 931 587 F d'amortissements et de provisions (dont 24 159 000 F de provision pour hausse des prix, sans réintégration de provision de même nature) contre 8 795 089 F d'amortissements *et de provisions en* 1978.

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 16 juin 1980, la mise en distribution d'un dividende de 10 F qui, avec l'impôt déjà payé au Trésor, constituera un revenu global de 15 F contre 13,11 F au titre de l'exercice 1978.

*Par ailleurs, les résultats consolidés* de Taittinger-C.C.V.C. avec ses filiales et sous-filiales (Louvre, Hôtels Concorde, Deville, Monmousseau, etc.) sont les suivants pour 1979 :

| | francs |
|---|---|
| — Chiffre d'affaires hors taxes consolidé ..... | 772 000 000 |
| — Résultat net comptable *consolidé* .... | 39 466 000 |

La comparaison de ces résultats avec ceux obtenus au cours de l'exercice 1978 n'est pas significative compte tenu des changements de structures dans le groupe au cours du dernier exercice.





# LES MARCHÉS FINANCIERS

## PARIS

22 MAI

### Meilleure orientation

*La perspective de quatre nouvelles semaines de crédit — la liquidation du mois de juin commençait ce jeudi — a incité un certain nombre d'opérateurs à faire quelques acquisitions. Rien de très important, certes, mais le rythme des échanges, particulièrement lent ces derniers temps, s'est un peu accéléré, ce qui a permis à l'indicateur instantané de terminer en progrès de 0,7 % environ.*

*Sur le seul marché à terme, plus de 110 valeurs ont monté, une cinquantaine seulement reculant encore un peu. Premier secteur favorisé par ce regain d'animation, la sidérurgie, qui a placé deux de ses vedettes parmi les quinze meilleures performances de la séance : Creusot-Loire (+ 12 %), désormais au plus haut niveau de l'année, et Usinor, qui, au plus bas mercredi, a repris près de 4 %. Après les propos relativement optimistes du président Ambroise Roux (voir d'autre part), l'action Alsthom a fait l'objet d'une telle demande que la cotation dut être retardée par deux fois. Finalement, le titre a gagné 17 %. Ailleurs, à noter les hausses de Nobel-Bozel, Pennaroya, Lesieur, C.G.I.P. et Peugeot-Citroën (+ 5 % en moyenne).*

*Au chapitre des baisses, seules celles de C.M. Industries (— 3, 7%), qui reperd ainsi peu à peu son gain exceptionnel de mardi, de Routière Colas et de Majorette, liée à l'« appel au peuple » prochain, méritent d'être signalées.*

*Sur le marché de l'or, le lingot a coté 72 000 francs, puis 71 900 francs, contre 72 000 francs, soit 536,93 dollars pour une once contre 507,50 dollars jeudi midi à Londres. Le napoléon, en revanche, à repris 6,80 francs à 666,80 francs, avant de terminer à 665,50 francs.*

## LONDRES

Le Stock Exchange est calme jeudi et les industrielles sont irrégulières. Encouragés par la fermeté du sterling, les fonds d'Etat progressent, tandis que les mines d'or s'effritent avec le métal.

Or (ouverture) (dollars) 507 50 contre 512 50

| VALEURS | CLOTURE 21/5 | COURS 22/5 |
|---|---|---|
| Beecham | 113 .. | 113 ... |
| British Petroleum | 336 ... | 338 ... |
| Courtaulds | 72 ... | 71 ... |
| *De Beers | 9 13 | 9 13 |
| Imperial Chemical | 374 .. | 372 ... |
| Rio Tinto Zinc Cor. | 365 .. | 356 ... |
| Shell | 378 ... | 378 ... |
| Vickers | 112 ... | 112 ... |
| War Loan 3 1/2 % | 32 3/4 | 32 3/4 |
| *West Driefontein | 38 1/4 | 38 1/2 |
| *Western Holdings | 58 1/2 | 58 3/4 |

(*) En dollars U.S.

## NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE GENERALE D'ELECTRICITE. — Le résultat consolidé de l'exercice 1979 est passé de 431 millions de francs à 460 millions et la marge brute d'autofinancement s'est établie à 1 360 millions de francs contre 1 212 millions (hors plus-values). Pour 1980, le résultat net de la C. G. E. seule devrait être légèrement inférieur à 200 millions de francs contre 172 millions en 1979. Le président a annoncé que le dividende de l'exercice en cours sera égal au précédent, bien que le capital ait été augmenté d'une action gratuite pour huit anciennes le 19 avril dernier. Le président a en outre défini les grands axes de développement de la firme au cours des prochaines années (voir d'autre part).

OCCIDENTAL PETROLEUM. — Le dividende trimestriel a été porté de 37 1/2 cents à 50 cents, payable le 15 juillet.

AMERICAN MOTORS. — La firme s'attend à une perte pour l'exercice en cours, alors qu'elle avait réalisé un bénéfice net sans précédent de 68,1 millions de dollars un an plus tôt.

## DROITS DE SOUSCRIPTION

| VALEURS (Actions et parts) | Modalités | Derniers cours |
|---|---|---|
| Alsacienne Banque, bon | 1 p. 4 | 25 . |
| Ass. Gén. France, bon | 1 p. 10 | 1 50 |
| Ciments français, bon | 1 p. 4 | 5 60 |
| Dév. Rég. Picardie, c. 26 | 1 p. 1 | .. . |
| Montupet, c. 25 | 1 p. 4 | 6 50 |
| Nancéienne Cr. Ind., c. 23 | 1 p. 6 | 11 20 |

## NEW-YORK

### Repli marginal

Une vague de ventes bénéficiaires, mais aussi de prudence, s'est abattue mercredi sur le New York Stock Exchange, et l'indice Dow Jones, qui a toutefois bien résisté, n'a perdu que 1,45 point à 831,06.

Sur 1 856 valeurs cotées au Big Board, 772 ont baissé, 698 parvenant encore à monter et 384 restant inchangées.

Le volume des transactions a un peu augmenté, 34,83 millions d'actions ayant été échangées contre 31,80 millions la veille.

Sur le front des taux d'intérêt, notons que des banques provinciales de plus en plus nombreuses pratiquent des taux de base (« prime rates ») proches de 15-15 1/2 %.

| VALEURS | COURS 20/5 | COURS 21/5 |
|---|---|---|
| Alcoa | 56 1/4 | 56 5/8 |
| A.T.T. | 53 1/8 | 53 1/2 |
| Boeing | 32 5/8 | 33 3/8 |
| Chase Manhattan Bank | 41 7/8 | 41 7/8 |
| Du Pont de Nemours | 39 1/4 | 38 3/4 |
| Eastman Kodak | 52 1/4 | 52 1/8 |
| Exxon | 62 1/4 | 62 1/2 |
| Ford | 24 1/8 | 24 1/4 |
| General Electric | 47 3/8 | 47 5/8 |
| General Foods | 30 .. | 29 1/4 |
| General Motors | 43 1/2 | 43 3/8 |
| Goodyear | 12 . | 12 ... |
| I.B.M. | 52 5/8 | 52 3/4 |
| I.T.T. | 27 1/4 | 27 1/8 |
| Kennecott | 28 1/8 | 28 1/2 |
| Mobil Oil | 68 3/4 | 69 1/4 |
| Pfizer | 40 1/4 | 41 1/8 |
| Schlumberger | 107 5/8 | 107 7/8 |
| Texaco | 33 3/8 | 33 7/8 |
| U.A.L. Inc. | 16 1/2 | 16 5/8 |
| Union Carbide | 41 3/8 | 40 3/4 |
| U.S. Steel | 19 1/4 | 19 ... |
| Westinghouse | 23 3/8 | 23 1/8 |
| Xerox | 54 3/4 | 54 5/8 |

## INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

| | 20 mai | 21 mai |
|---|---|---|
| Valeurs françaises | 106 | 106,1 |
| Valeurs étrangères | 102,5 | 102,4 |

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

| | | |
|---|---|---|
| Indice général | 107,8 | 107,8 |

## COURS DU DOLLAR A TOKYO

| | 21/5 | 22/5 |
|---|---|---|
| 1 dollar (en yens) | 224 80 | 224 50 |

**Taux du marché monétaire**

Effets privés, du 22/5 ...... 12 3/4 %

# BOURSE DE PARIS - 22 MAI - COMPTANT

| VALEURS | % du nom. | % du coupon | VALEURS | Cours précéd. | Dernier cours | VALEURS | Cours précéd. | Dernier cours | VALEURS | Cours précéd. | Dernier cours |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 % | 38 50 | 1 926 | S.P.E.G. | 203 .. | 203 .. | Locabail Immob. | 330 .. | 330 .. | Immobvest | 160 .. | 160 .. |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours précéd. | Dernier cours | VALEURS | Cours précéd. | Dernier cours | VALEURS | Cours précéd. | Dernier cours | VALEURS | Cours précéd. | Dernier cours |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |

## HORS COTE

| VALEURS | Cours précéd. | Dernier cours |
|---|---|---|
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |

## SICAV

| VALEURS | Émission frais incl. | Rachat net |
|---|---|---|
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |

* Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

# MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

| Compensation | VALEURS | Précéd. clôture | Premier cours | Dernier cours | Compt. premier cours |
|---|---|---|---|---|---|
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

## COTE DES CHANGES

| MARCHE OFFICIEL | COURS préc. | COURS 22/5 | Achat (aux guichets, cours des billets) | Vente (aux guichets, cours des billets) |
|---|---|---|---|---|
| Etats-Unis ($ 1) | 4 177 | 4 161 | 4 070 | 4 280 |
| Allemagne (100 DM) | 232 840 | 233 530 | 226 | 238 |
| Belgique (100 F) | 14 505 | 14 513 | 13 800 | 14 600 |
| Pays-Bas (100 fl.) | 211 280 | 211 640 | 205 | 216 |
| Danemark (100 krd) | 74 580 | 74 680 | 71 | 76 |
| Norvège (100 k) | 85 | 85 140 | 82 500 | 87 500 |
| Grande-Bretagne (£ 1) | 9 668 | 9 683 | 9 450 | 9 950 |
| Italie (1 000 lires) | 4 951 | 4 95 | 4 850 | 5 200 |
| Suisse (100 fr.) | 250 500 | 250 550 | 244 | 256 |
| Suède (100 krs) | 99 100 | 98 990 | 98 .. | 101 500 |
| Autriche (100 sch.) | 32 855 | 32 655 | 31 800 | 33 400 |
| Espagne (100 pes.) | 5 883 | 5 883 | 5 700 | 6 100 |
| Portugal (100 esc.) | 8 485 | 8 485 | 8 200 | 9 100 |
| Canada ($ can. 1) | 3 580 | 3 58 : | 3 470 | 3 700 |
| Japon (100 yens) | 1 867 | 1 868 | 1 760 | 1 860 |

## MARCHÉ LIBRE DE L'OR

| MONNAIES ET DEVISES | COURS préc. | COURS 22/5 |
|---|---|---|
| Or fin (kilo en barre) | 72000 | 72000 .. |
| Or fin (en lingot) | 72000 .. | 71900 . |
| Pièce française (20 fr.) | 659 | 665 50 |
| Pièce française (10 fr.) | 380 80 | 393 80 |
| Pièce suisse (20 fr.) | 523 50 | 525 50 |
| Pièce latine (20 fr.) | 503 2 | 504 |
| Souverain | 645 50 | 642 50 |
| Pièce de 20 dollars | 281.. | 2800 40 |
| Pièce de 10 dollars | 1278 | 1280 . |
| Pièce de 5 dollars | .. .. | 780 .. |
| Pièce de 50 pesos | 2800 . | 2855 . |
| Pièce de 10 florins | 620 50 | 580 .. |

Le Monde

## UN JOUR DANS LE MONDE



POLLUTION CHIMIQUE DANS L'ÉTAT DE NEW-YORK

## Sept cents familles sont évacuées d'un quartier de la ville de Niagara Falls

Un *« Seveso américain »*, tel pourrait être le premier résumé d'une nouvelle et grave affaire de pollution qui était rendue publique, le mercredi 21 mai, tard dans la soirée et qui s'applique cette *fois à un quartier* d'une ville de l'Etat de New-York, Niagara-Falls.

On apprenait en effet qu'en vertu d'un état d'urgence *fédéral*, déclaré par le président Carter, plus de sept cents familles allaient être évacuées du quartier de « Love Canal » dans la ville de Niagara-Falls — 85 000 habitants — située près des chutes du Niagara, à l'ouest de l'Etat de New-York.

Quelles étaient les raisons de cette mesure exceptionnelle ? Des analyses du sang des habitants, rendues publiques à la fin de la semaine dernière, avaient établi, *chez onze* de trente-six personnes soumises à analyse, des dommages génétiques susceptibles de provoquer des cancers, des fausses-couches et des naissances d'enfants anormaux.

L'enquête menée pour établir *l'origine de ces troubles* était simple : le quartier avait été contruit sur un terrain où se trouvaient e n t e r r é e s près de 20 000 tonnes de déchets chimiques dont une grande quantité de dioxine. L'endroit fut en effet utilisé par la Hooker Chemicals and Plastics Corporation pour y enterrer ses déchets chimiques. Puis le terrain fut vendu en *1953* pour un *dollar* symbolique. L'acte de vente dégageait la firme de toute responsabilité due aux produits enterrés.

Deux cent trente-neuf familles avaient déjà été évacuées du quartier en 1978 après que des infiltrations d'eaux souterraines *eurent fait remonter* à la surface du sol des produits chimiques cancérigènes. Le premier bâtiment construit à Love Canal a été une *école*, *la première à être* évacuée en 1978. Des travaux ultérieurs ont été menés pour récupérer les déchets chimiques et les restocker, sans que le problème, de toute évidence, ait été résolu. Pourtant, à la fin de 1979, *il avait été question* de ramener à Love Canal cent dix familles évacuées l'année précédente.

Aujourd'hui, cette péripétie dramatique a plongé les habitants dans la plus grande angoisse. On a vu à la télévision une mère de *famille pleurer en montrant* son enfant, qu'elle croit mentalement retardé. Mardi, deux fonctionnaires de l'agence de protection de l'environnement ont été retenus en otage à Love Canal. Un député démocrate de l'Etat de N e w - Y o r k, Mme Elizabeth Holtzman, a affirmé mercredi au Congrès qu'il y avait aux Etats-Unis encore 50 000 autres *dépôts souterrains de déchets* chimiques, *« des bombes à retardement qui attendent d'exploser »*. Uniquement dans le comté de Niagara, on estime qu'il y a encore 38 autres dépôts souterrains de produits chimiques, dont 3 plus *importants et potentiellement* plus dangereux que celui de Love Canal.

### Mythes et réalités de la dioxine

**La dioxine (dichlorodibenzodioxine) est un produit chloré, donc irritant qui, *sur la peau*, provoque des acnés *guérissables à long terme. Parfois,* cependant, ces acnés (comme celles qui sont dues à d'autres causes) peuvent laisser des séquelles définitives : la peau est marquée de petites dépressions, présente de légers changements de couleur. Mais ces marques sont dues, *le plus souvent*, à des « manipulations » intempestives des boutons.**

**On a dit aussi que la dioxine provoquait des cancers du foie. Il est certain que ce produit stimule le foie par induction enzymatique et peut ainsi modifier l'action de médicaments qui sont métabolisés plus vite puisque les fonctions hépatiques sont augmentées. On a aussi remarqué la formation de globules graisseux dans le foie et une augmentation du cholestérol, mais on n'a jamais prouvé que cette action hépatique indéniable avait entraîné des cancers du foie chez l'homme, alors que la dioxine en avait provoqué chez le hamster.**

**Chez le hamster, la *dioxine a aussi* un effet tératogène. Mais, là encore, les enquêtes faites au Vietnam et à Seveso n'ont jamais ni confirmé ni infirmé que la dioxine avait le même effet tératogène chez l'homme. C'est ainsi que des études faites par le professeur Herbert Tuchmann-Duplessis, spécialiste d'embryologie et de tératologie à l'université de Paris-V, *n'ont pas établi* de relation causale entre l'exposition à la dioxine dans la région de Seveso et l'apparition de malformations congénitales.**

**Que la dioxine soit un produit toxique, le fait est certain. Mais, comme nous a dit le docteur Gisèle *Riboulet-Delmas*, t o x i c o l o g u e à l'hôpital Fernand-Widal à Paris, la dioxine n'est pas ce polluant apocalyptique qu'ont décrit trop souvent des personnes incompétentes, et elle se dégrade lentement dans le sol.**

***Au moment* de l'affaire de Seveso, le professeur Alexandre Minkowski, directeur du centre de recherches de biologie du fœtus et du nouveau-né, avait d'ailleurs dit qu'il était absurde de faire avorter les femmes qui désiraient conserver leur enfant. Mais, avait-il dit, on avait tellement terrorisé ces femmes que celles-ci n'avaient pas d'autres solutions que l'avortement.**

Y. R.

● *M. Gustav Husak a été réélu*, jeudi 22 mai, à l'unanimité, président de la République tchécoslovaque par les deux chambres du Parlement. M. Husak, qui est chef du P.C. tchécoslovaque, avait remplacé M. Svoboda en 1975. — *(A.P., U.P.I.)*

● *M. Pierre Clouvet*, qui avait été opéré le 2 avril par cryochirurgie à l'hôpital de Firminy *(Loire), est mort le mardi 20 mai.* Cette intervention, qui constituait une « première », avait été réalisée au niveau œsophagien grâce à un appareil prototype conçu par le Centre national d'études nucléaires de Grenoble (*le Monde* du 10 mai), endoscope souple permettant de guider une sonde réfrigérante à l'intérieur du corps en utilisant les voies naturelles.







## La première phase du troisième pacte pour l'emploi des jeunes est atteinte, affirme le C.N.P.F.

*Insistant sur le gaspillage social* que représente pour le pays le chômage des jeunes, M. François Ceyrac, président du C.N.P.F., s'est déclaré satisfait, jeudi 22 mai, des résultats au 1er mai 1980 de la première campagne pour le troisième *pacte* pour l'emploi des jeunes. Depuis le 1er septembre 1979, en effet, *« 420 000 jeunes ont trouvé une place dans les entreprises grâce à l'une des formules du pacte ».* Ce résultat global marque certes une sensible a m é l i o r a t i o n au regard des 313 000 bénéficiaires du printemps 1979 (+ 34,18 %), mais ne rattrape toujours pas les 578 000 jeunes concernés pour le premier *dispositif* de mai 1978 (— 84,66 %).

Le succès des formules d'apprentissage (118 900) et des contrats emploi-formation (52 900) est net. La première de ces mesures date de juillet 1979 et exonère les employeurs de toute *charge sociale*, tandis que la seconde assure une formation rémunérée en partie par l'Etat.

M. Yvon Chotard, vice-président du C.N.P.F., regrette pour sa part le *« résultat modeste des stages pratiques »* (56 400 stages agréés) car pour lui, la *« lutte contre le chômage des jeunes passe par le développement des stages »*. Les stages longs de *f o r m a t i o n* concernent, eux, 45 500 personnes, et les embauches avec exonération 138 000. Le C.N.P.F. rappelle d'autre part que seulement 10 % des jeunes se retrouvent ensuite à l'A.N.P.E. dans l'année qui suit.

L'objectif du troisième pacte pour l'emploi est atteint, affirme le C.N.P.F. Rappelons cependant que Robert Boulin avait fixé une embauche de *450 000* personnes par an.

Le C.N.P.F. se déclare prêt à *respecter les* o b j e c t i f s de la deuxième phase de ce pacte : offrir à nouveau 400 000 places, en faisant un effort en direction des grandes entreprises. Mais *« les conditions de réussite du pacte 1980-1981 doivent être révisées le plus vite possible*, déclare M. Chotard. *Nous voulons que la mobilisation en faveur* de l'emploi des *jeunes intervienne, dès le 1er juin, et sans attendre la fin de l'été. »* Les circuits administratifs devront être moins contraignants et plus courts.

### UN PROJET DE LOI VISE A TRANSFORMER LA RÉGLEMENTATION DE LA PUBLICITÉ EN FAVEUR DES BOISSONS ALCOOLISÉES.

Le conseil des ministres du 21 mai a approuvé un projet de loi présenté par M. Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale sur la publicité en *faveur* des boissons alcoolisées. Si ce projet de loi est adopté, il n'existera plus que deux régimes en la matière.

La publicité en faveur des boissons fermentées non distillées (vin, bière, cidre, vins doux naturels) restera libre, sans qu'elle puisse faire état d'un effet bénéfique ou s'adresser à un public de mineurs.

La publicité pour *toutes* les autres boissons alcoolisées sera limitée à la presse écrite, ne pourra comporter d'autre mention que le nom, l'origine et la composition du produit, et une surface maximale à ne pas dépasser sera fixée par décret (il s'agira d'un p l a f o n d annuel comme pour le tabac). La publicité en faveur de ces boissons sera interdite sur tous les autres supports (radio, T.V., cinéma, affiches, panneaux, prospectus, distribution) et par voie de distribution de boissons à emporter, par voie aérienne, fluviale ou maritime. Sera également interdite toute publicité indirecte ou clandestine pour ces boissons.

Enfin les sanctions pénales *sont aggravées*, allant jusqu'à des peines d'emprisonnement et des interdictions professionnelles.

**[*Ce projet de loi* répond d'abord à la nécessité d'harmoniser la législation française avec l'européenne. La commission de la C.E.E. avait en effet estimé *que la législation* française qui laissait libre la publicité pour les alcools de fruits (calvados, armagnac, cognac) et interdisait la publicité *pour les* alcools de grains (apéritifs anisés certes, mais aussi whisky, gin, vodka), était discriminatoire à l'égard des partenaires européens de la France. Selon le ministère de la santé et de la sécurité sociale, le projet de loi a également pour objet de renforcer la réglementation en l'alignant sur la loi du 9 juillet 1976 sur la publicité en faveur du tabac.]**

### CONFLIT A « L'AURORE » AU SUJET D'UN ARTICLE

M. Michel Dunois, directeur de la rédaction de *l'Aurore*, a décidé *de « remettre M. Jacques Guillemé-Brulon à la disposition de l'AGPI* (l'agence de presse du groupe Hersant), *dont celui-ci d é p e n d »*. Cette décision est consécutive à la publication, mercredi 21 mai, dans *le Quotidien de Paris*, d'un article sur l'entrevue Brejnev-Giscard d'Estaing écrit par l'éditorialiste de politique étrangère et refusé, sous cette *forme*, pour le numéro de *l'Aurore* de lundi.

M. Gabriel Senchet, qui remplaçait M. Dunois dimanche soir, avait estimé que l'on ne pouvait, comme le souhaitait M. Guillemé-Brulon, faire à propos de l'« entrevue de *Wilanow* » un article intitulé « J'accuse », avec la même mise en page que le célèbre article de Zola sur l'affaire Dreyfus. Soulignant qu'il n'y avait pas eu pour sa publication dans *l'Aurore « refus sur le fond, mais uniquement sur la f o r m e »*, M. Dunois considère le geste de M. Guillemé-Brulon de publier son éditorial ailleurs comme *« une faute grave et un défaut de confiance »*.

Pour sa part, *le Quotidien de Paris* du jeudi 22 mai se déclare *« navré d'avoir involontairement provoqué un incident qui peut donner à penser à un lecteur mal averti que la censure existe à* l'Aurore. *Cet incident nous semble en tout état de cause relativement mineur, l'essentiel étant que la liberté d'expression ait été sauve, et elle l'a été »*.

M. Guillemé-Brulon — après avoir collaboré au *Figaro* — avait été détaché à *l'Aurore* le 1er avril 1979 pour « coiffer » le service de politique étrangère.

● *La succession de M. Jacques Fauvet au* Monde. — Le deuxième tour exploratoire organisé mardi 20 mai par la Société des rédacteur du *Monde* pour désigner son candidat à la succession de M. Jacques Fauvet a donné les résultats suivants : Claude Julien, 103 voix, soit 53,1 % des parts *sociales ; Alain Jacob*, 85 voix, soit 44,1 % des parts sociales présentes ou représentées. Il y a eu 5 bulletins blancs. L'assemblée générale de la Société des rédacteurs est appelée à se prononcer officiellement le 31 mai, la majorité qualifiée restant celle des trois cinquièmes.

Pour la première fois

### DES ÉDITEURS ET DES LIBRAIRES S'OPPOSENT ENSEMBLE A LA LIBERTÉ DU PRIX DU LIVRE

Pour la première fois, des éditeurs et des libraires ont adopté une position identique à propos de la libération des prix du livre, mise en œuvre le 1er juillet par un arrêté de M. Monory, ministre de l'économie.

En effet, le Syndicat national de l'édition et l'Union des libraires de France, qui s'est constituée en opposition à la Fédération française des syndicats de libraires, favorable à la liberté des prix, *ont publié*, mercredi 21 *mai*, un communiqué commun dans lequel les deux organisations demandent au gouvernement de *« modifier sans délai le régime actuel du prix du livre qui conduit à la destruction irréversible de la librairie et de l'édition de langue française »*. Elles attirent *« l'attention des pouvoirs publics sur le fait que l'extension à la librairie du régime général des prix a aggravé la disparité des tarifs entre les librairies et les libres-services, a provoqué le désordre dans la profession et commence à entraîner la disparition du réseau des librairies »*.

Elles estiment que *« par voie de conséquence les nouveautés, de vente difficile, ne pourront plus être publiées, que les ouvrages de fonds seront condamnés à disparaître et qu'une menace extrêmement grave pèse ainsi sur le patrimoine culturel, la création dans tous les domaines et la liberté d'expression »*.





TRENTE-SEPTIÈME ANN…

SELON LES AUTONO…

Téhéran prépar… une nouvelle offen… au Kurdistan

LIRE PAGE…

L'aggravation

*Destabilisation ?*

